

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01A\_URB-DE

  
  
**HAUTBÉARN**<sup>\*</sup>  
communauté de communes



# PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

## PIECE 1-C : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Juillet 2025

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01A\_URB-DE

## Crédits /

---

### **Photos :**

Sauf mentions,  
Communauté de communes du Haut Béarn

---

### **Rédaction & réalisation graphique :**

EVEN



## Table des matières

---

<b>PARTIE 01 / TERRITOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>5</b>
<b>I. SOCLE PHYSIQUE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>5</b>
1. Une topographie graduée du nord vers le sud .....	6
2. Un réseau hydrographique très dense .....	6
3. Une occupation du sol dominée par les espaces forestiers .....	8
4. Contexte climatique du territoire .....	10
<b>II. ORGANISATION ET PERCEPTION DES GRANDS PAYSAGES .....</b>	<b>11</b>
1. Une organisation paysagère en 6 grandes entités.....	11
2. Les axes de circulation structurants, porté d'entrée de la découverte des paysages du territoire.....	27
<b>III. ORGANISATION ET PERCEPTIONS DES PAYSAGES URBAINS.....</b>	<b>32</b>
1. Patrimoine et forme urbaine.....	32
2. Des dynamiques du développement urbain hétérogènes .....	36
<b>IV. PERIMETRES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL....</b>	<b>39</b>
<b>PARTIE 02 / MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE .....</b>	<b>42</b>
<b>I. ETAT DES LIEUX DES PERIMETRES D'INVENTAIRE, DE PROTECTION ET DE GESTION</b>	
<b>DU PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>43</b>
<b>II. LA TYPOLOGIE DES MILIEUX NATURELS.....</b>	<b>62</b>
<b>III. UNE TRAME VERTE ET BLEU GLOBALEMENT FONCTIONNELLE .....</b>	<b>71</b>
<b>IV. LA TRAME NOIRE PRESENTE SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>75</b>
<b>PARTIE 03 / UN GISEMENT IMPORTANT DE RESSOURCES PRODUCTIVES .....</b>	<b>77</b>
<b>I. LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>77</b>
<b>II. LES RESSOURCES AGRICOLES.....</b>	<b>89</b>
<b>III. LA RESSOURCE FORESTIERE.....</b>	<b>96</b>

IV. LE SOL ET SOUS-SOL .....	105
<b>PARTIE 04 / CAPACITES DES RESEAUX .....</b>	<b>110</b>
I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	110
II. ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT .....	114
III. REDUIRE LA PRODUCTION ET POURSUIVRE LA VALORISATION DES DECHETS.....	124
<b>PARTIE 05 / UN CADRE DE VIE DE QUALITE MAIS VULNERABLE .....</b>	<b>133</b>
I. DES RISQUES NATURELS PRESENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE .....	135
II. DES RISQUES TECHNOLOGIQUES LOCALISES .....	147
<b>PARTIE 06 / TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>152</b>
I. DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES A MAITRISER .....	153
II. DES PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES EN DEVELOPPEMENT .....	155
<b>PARTIE 07 / LA SANTE COMME OUTIL DE TRANSITION VERS DES MODES DE VIE PLUS SAINS ET PLUS DURABLES .....</b>	<b>160</b>
I. LA RELATION SANTE-ENVIRONNEMENT .....	161
II. LES OUTILS .....	162
III. LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX .....	166

---

# PARTIE

# 01

## TERRITOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE

# I. SOCLE PHYSIQUE DU TERRITOIRE

## 1. UNE TOPOGRAPHIE GRADUEE DU NORD VERS LE SUD

Du fait de son positionnement, à l'interface entre espace de plaine et de montagnes, le territoire de la CC du Haut Béarn présente une topographie marquée par des vallées alluviales et par la chaîne des Pyrénées. 3 grands ensembles se distinguent :

- Au nord, les larges vallées du Gave d'Oloron et du Gave d'Aspe sont encadrées par des reliefs doux de collines modelées par un réseau hydrographique dense. L'altitude oscille autour de 200 m en moyenne ;
- Au centre du territoire, la topographie est marquée par la présence de nombreuses vallées, orientées selon un axe sud/nord et qui créent un espace de transition vers les sommets pyrénéens. Là encore, un relief de collines est présent, mais les altitudes sont plus élevées, variant autour de 500 m en moyenne ;
- Au sud, le relief est dominé par les hauts sommets de la chaîne des Pyrénées, qui culminent souvent à plus de 2 000m d'altitude (pic d'Arlet à 2 207m, pic d'Arnousse Norte à 2 141m, pic du Baralet à 2 048m, pic de Arnoussière à 2 034m, etc.). Cet ensemble présente également des vallées d'altitude, souvent encaissées, dont l'altitude descend jusqu'à 1 000 m.

## 2. UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE TRES DENSE

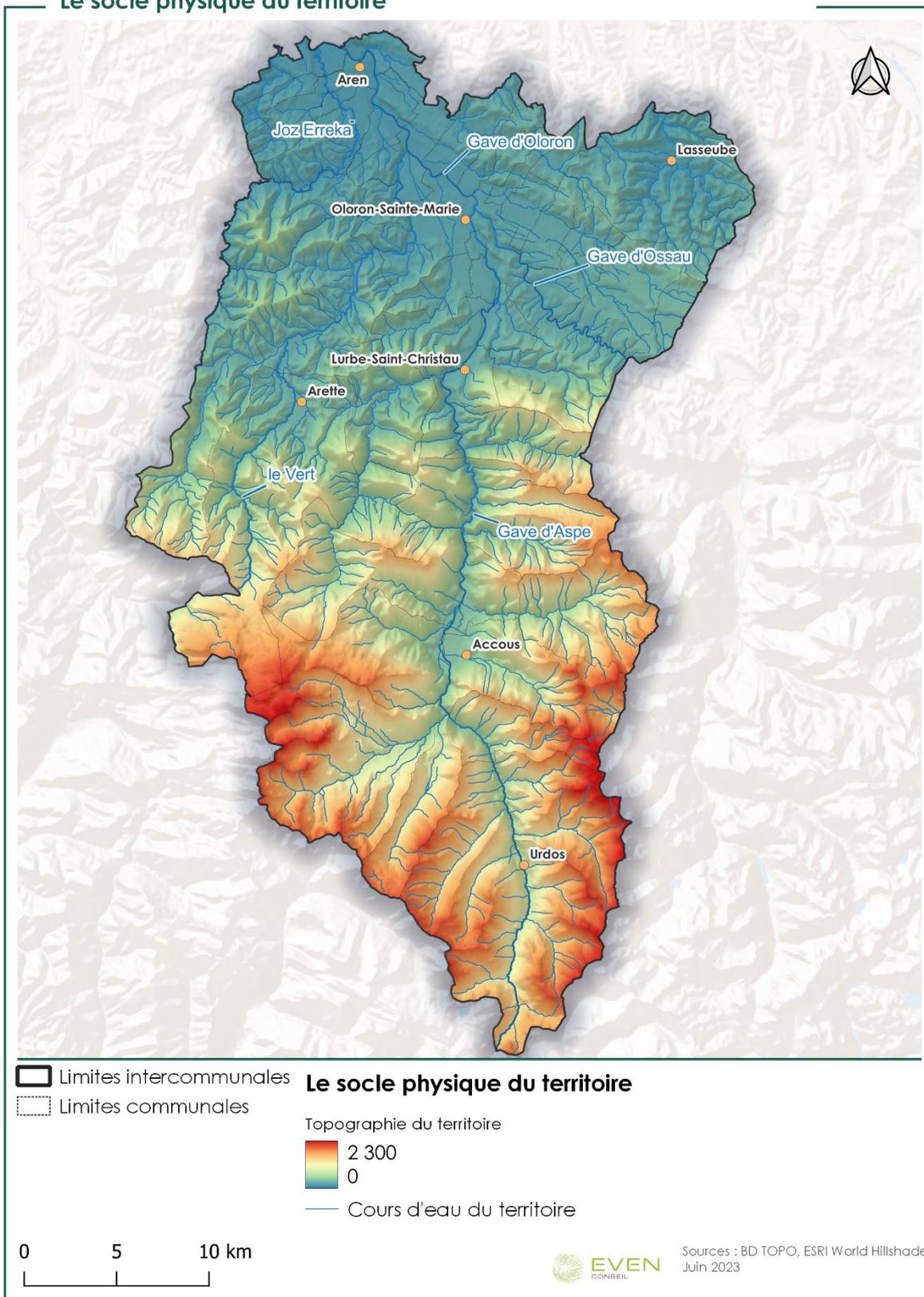
Le réseau hydrographique du territoire est structuré par :

- Le gave d'Ossau, qui passe au nord du territoire selon un axe est/ouest. Le gave d'Ossau naît de la réunion du gave de Bious et du gave du Brousset. Sur sa partie haute, le gave d'Ossau est un torrent chaotique, qui devient plus accessible à mesure que l'on se dirige vers Oloron-Sainte-Marie. De nombreuses retenues et usines hydroélectriques sont dispersées le long de son cours ;
- Le gave d'Aspe, qui traverse le centre du territoire selon un axe sud/nord. D'une longueur totale de 60km, le gave d'Aspe prend sa source dans le cirque d'Aspe, au pied du Mont Aspe (côté espagnol). De la même manière que pour le gave d'Ossau, le gave d'Aspe est un torrent pentu et tumultueux sur ces premiers kilomètres, avant de devenir plus accessible ;
- Le gave d'Oloron, qui résulte de la confluence du gave d'Ossau et du gave d'Aspe sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Ces gaves présentent des régimes hydrologiques nivo-pluviaux, qui se caractérisent par des pics de débit marqués au printemps (fonte des neiges) et en automne (précipitations), ce qui les rend particulièrement sujets au risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

Le réseau hydrographique du territoire est consolidé par de nombreux affluents, qui créent des ensembles particulièrement denses, notamment sur la partie nord du territoire.

## Le socle physique du territoire



Carte 1 : Socle physique du territoire

### 3. UNE OCCUPATION DU SOL DOMINEE PAR LES ESPACES FORESTIERS

D’après la base de données OSO (millésime 2021), l’occupation du sol du territoire est très largement dominée par les espaces boisés, qui recouvrent 48,7% (soit 51 946,5 ha) de la surface totale du ter-

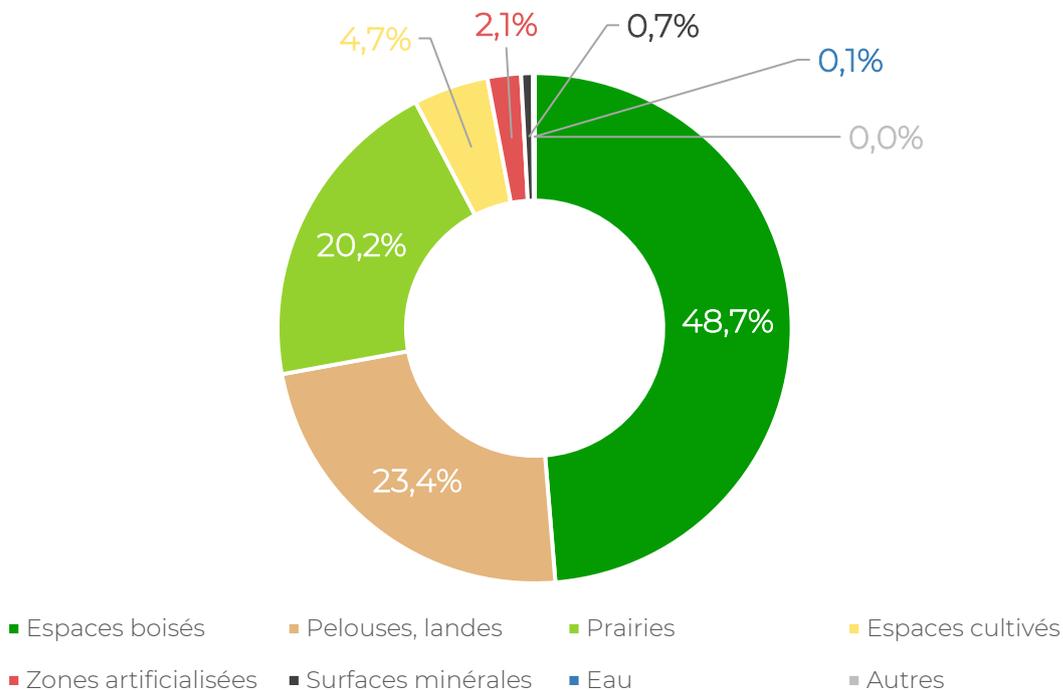
ritoire. Implantés sur tout le territoire, ces boisements présentent des caractéristiques très hétérogènes selon leur localisation géographique, en secteur de plaine, de piémont ou de montagne.

Les espaces agricoles du territoire se formalisent sous la forme :

- Des espaces de pelouses et de landes, qui recouvrent 23,4% de la surface totale du territoire (soit 24 957,2 ha) sont présents notamment sur la partie sud du territoire. Il s’agit pour la plupart de secteurs d’estives, larges prairies ouvertes d’altitude situées au-dessus des forêts et en dessous de l’étage nival. Ces estives sont la résultante de l’activité humaine, et plus particulièrement du pastoralisme, tradition séculaire dans les Pyrénées ;

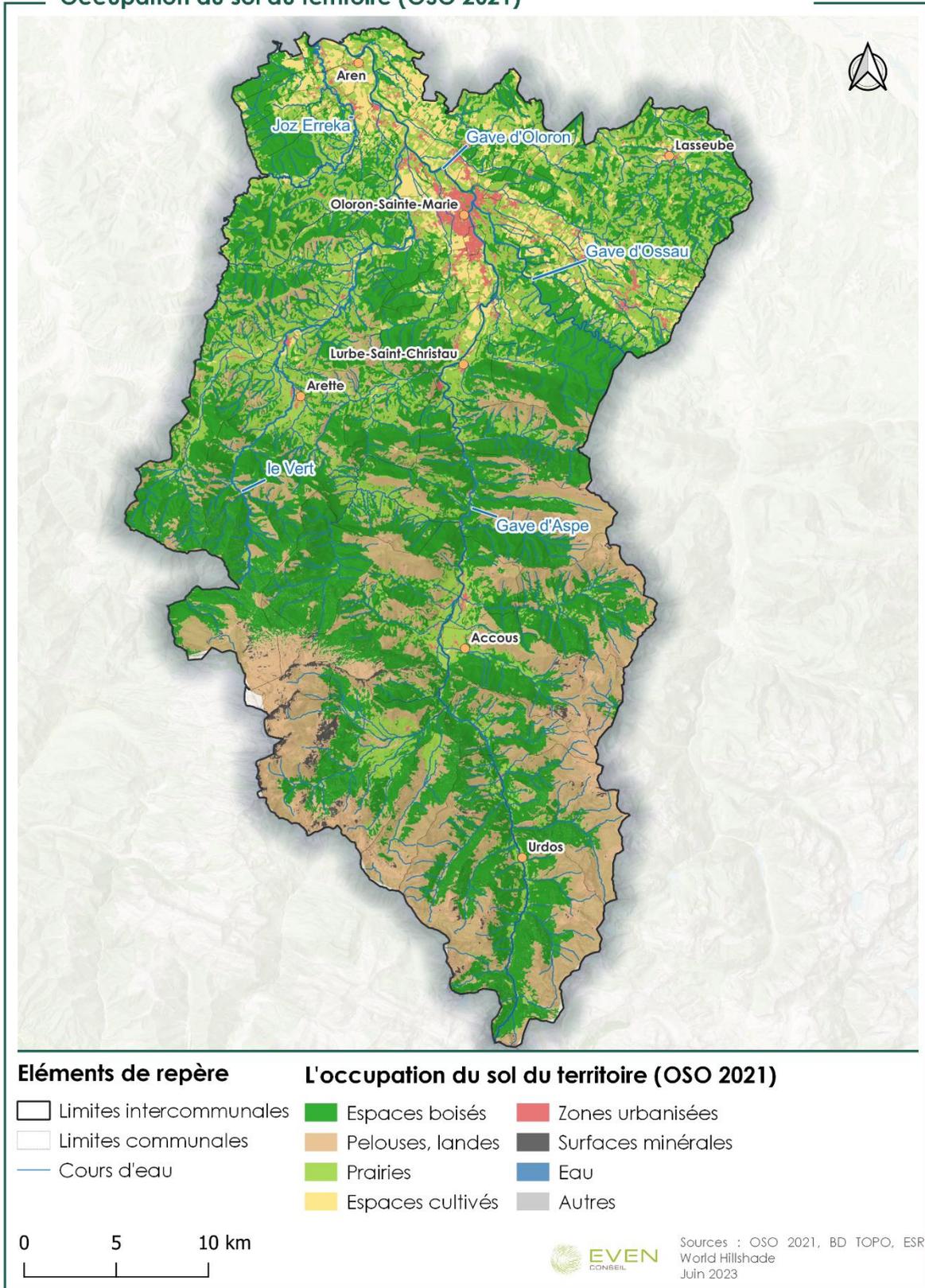
- Des espaces de prairies, qui recouvrent 20,2% de la surface totale du territoire (soit 21 558,3 ha) et qui regroupent des secteurs d’estives et des prairies pâturées de fond de vallée, particulièrement présentes sur la partie nord du territoire.
- Des espaces cultivés, implantés plus particulièrement dans le secteur de vallée au nord du territoire, et qui ne couvrent que 4,7% de la surface totale de celui-ci (soit environ 5 000 ha).

Les zones artificialisées ne représentent, quant à elles, que 2,1% de la surface totale du territoire.



Graphique 1 : Répartition de l’occupation du sol sur le territoire de la CC du Haut Béarn – OSO 2021

## Occupation du sol du territoire (OSO 2021)



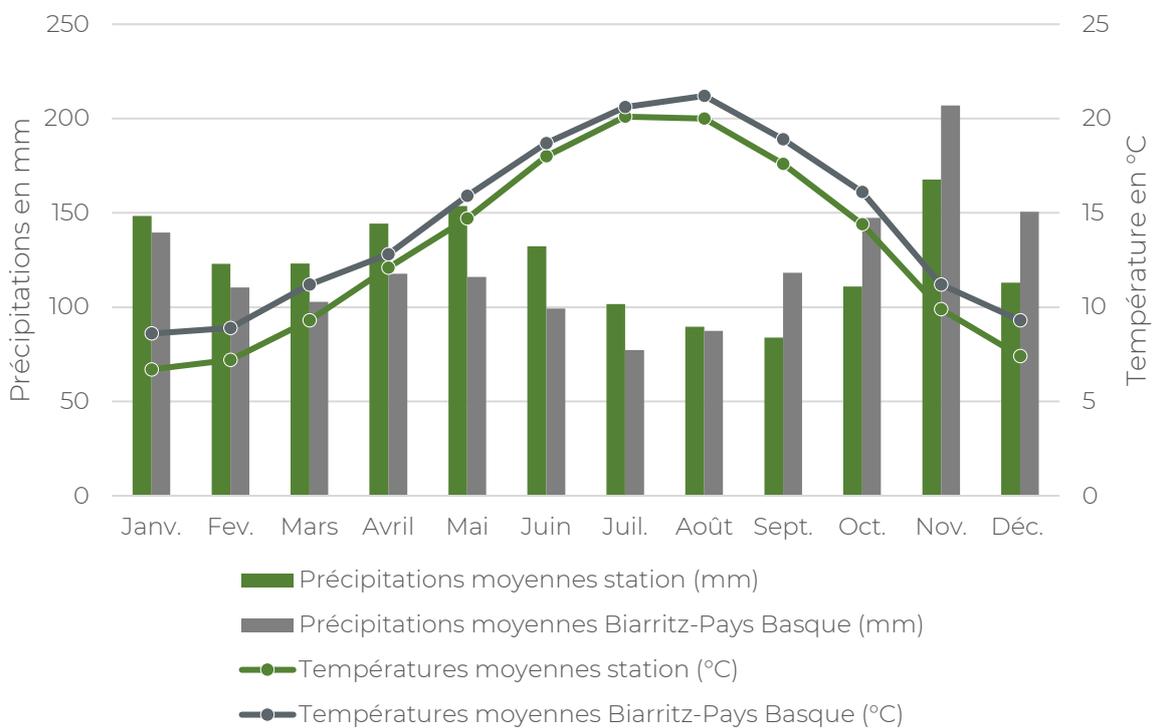
Carte 2 : Occupation du sol du territoire

#### 4. CONTEXTE CLIMATIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire de la CC du Haut-Béarn se trouve à l'interface entre climat océanique (plus ou moins dégradé) au nord et climat de montagne au sud. Le climat océanique altéré est une zone de transition entre les climats océaniques, de montagne et semi-continentale. Les écarts de températures entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

Le climat de montagne se caractérise quant à lui par une décroissance rapide des températures en fonction de l'altitude. Les vents et les précipitations varient notablement selon le lieu.

Les évolutions de la météo du territoire sont recensées par une station météorologique située sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie. La synthèse des relevés est exposée sur le graphique ci-dessous.



Graphique 2 : Synthèse des relevés climatiques effectués sur la station météorologique d'Oloron-Sainte-Marie entre 1991 et 2020 - Météo France

En comparaison avec les données mesurées à l'échelle des Biarritz – Pays basque, le territoire bénéficie d'hivers plus secs, mais de printemps et d'étés plus pluvieux. Les températures sont, de plus, plus fraîches sur le territoire, et ce tout au long de l'année.

En Aquitaine, entre 1959 et 2009, la température a augmenté de 0,2 à 0,3°C par décennie. Ce réchauffement s'accroît depuis les années 1980 et est plus marqué au printemps et en été. Les précipitations moyennes annuelles ne varient pas, mais les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents.

Les tendances des évolutions du climat au XXI<sup>e</sup> siècle mettent en évidence la poursuite du réchauffement climatique, quel que soit le scénario. Selon le scénario de fortes émissions, le réchauffement en température moyenne annuelle pourrait dépasser 4,6°C en fin de siècle par rapport à la période 1976-2005. Les hivers seront donc de plus en plus doux, et les étés de plus en plus chauds.

Les précipitations annuelles moyennes évolueront peu, toutefois, les contrastes saisonniers seront de plus en plus marqués. L'assèchement des sols sera, de plus, de plus en plus marqué au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, et ce en toute saison.

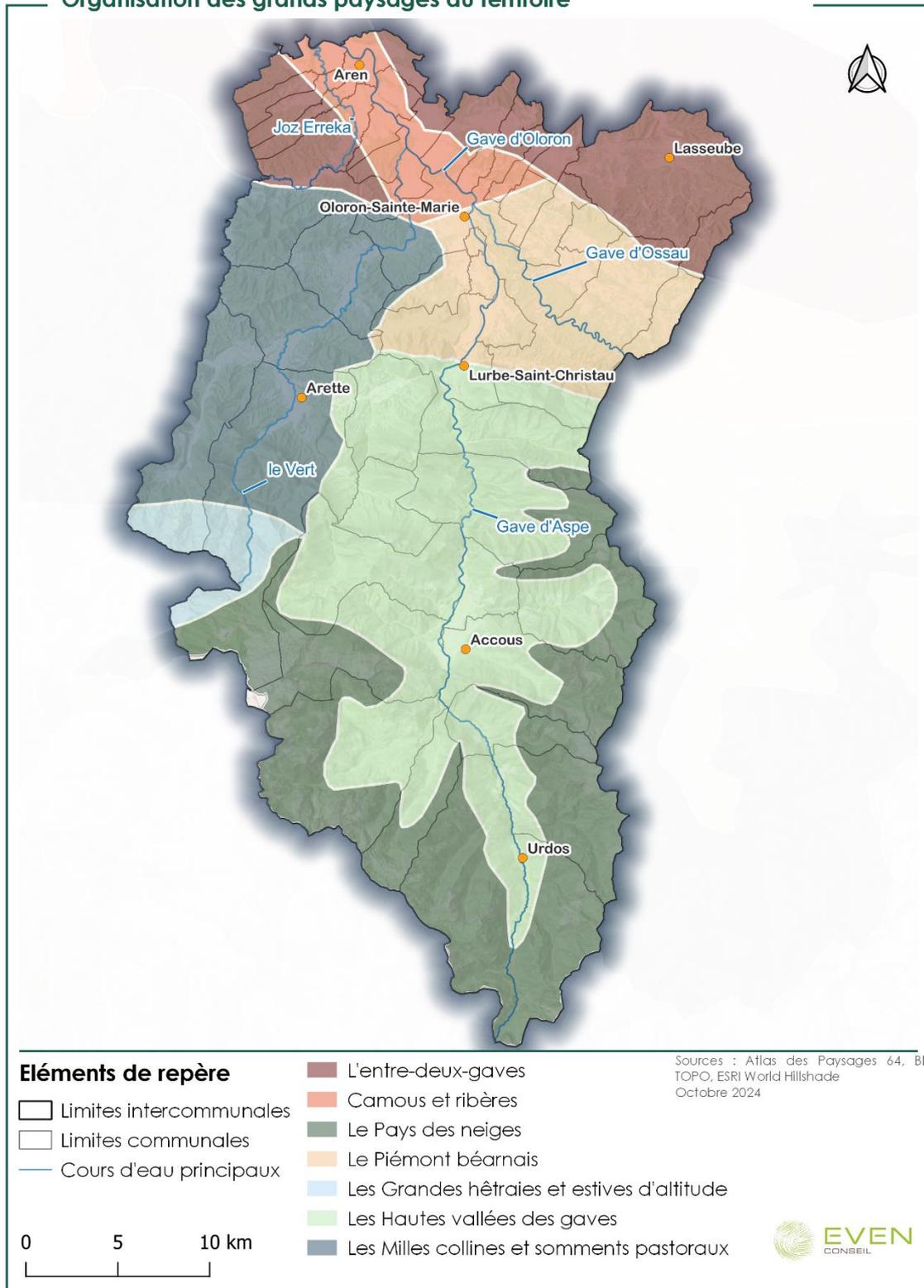
## II. ORGANISATION ET PERCEPTION DES GRANDS PAYSAGES

### 1. LES UNITES PAYSAGERES

D'après l'Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques, le territoire de la CC du Haut Béarn est principalement concerné par 7 unités paysagères :

- **L'entre-deux gaves** : Paysages des coteaux et vallons du Béarn entre les deux gaves ;
- **Camous et Ribères** : Paysages des plaines alluviales du gave d'Oloron et du Saison ;
- **Le Piémont béarnais** : Paysages de plaines et collines au seuil des contreforts pyrénéens ;
- **Les Mille collines et sommets pastoraux** : Paysages de petits sommets, landes à fougères et vallées fertiles du Pays basque intérieur et du Barétous
- **Les Hautes vallées des gaves** : Paysages agropastoraux et forestiers des vallées béarnaises
- **Les Grandes Hêtraies et Estives d'Altitude** : Paysages d'altitude transfrontaliers des Pyrénées basques
- **Les Pays de neiges** : Paysage d'altitude et de confins du Haut-Béarn et du Pays basque à enneigement prolongé

### Organisation des grands paysages du territoire

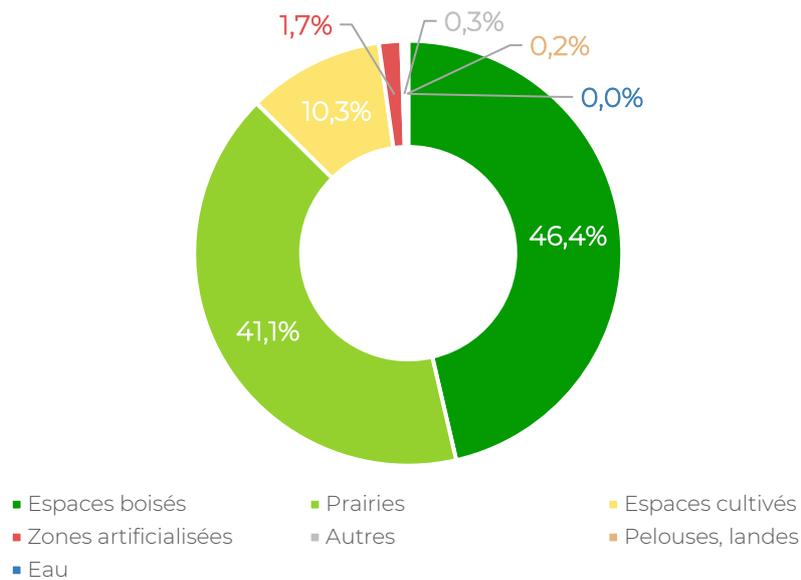


Carte 3 : Organisation des grands paysages du territoire

## Unité paysagère « L’entre-deux-gaves »

### ■ Caractéristiques de l’unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
400 m	140 m	14,5% (soit 236 km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 3 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Entre-deux-gaves" - Source : OSO 2021

### ■ Description de l’unité paysagère

Ce sont des paysages de petits coteaux entremêlés, forestiers et agricoles, aux pentes marquées et striées de vallées pour la plupart modestes. Ils s’élèvent de cent à deux cents mètres au-dessus des deux grandes vallées qui les cerrent, celles du gave de Pau et du gave d’Oléron. Ces coteaux forment une sorte de grande « île » allongée émergeant des plaines de monoculture de maïs des gaves. Ils alternent points de vue dégagés et talwegs assombrés par des boisements et sont ponctués de villages pittoresques dotés d’une ambiance assez intimiste. L’agriculture y est très qualitative : élevage bovin, viande sanctionnée par un récent label, une production laitière rare en Béarn ou encore le célèbre vignoble du Jurançon. Cette unité de paysages trouve son pendant dans l’espace de coteaux qui émerge au-dessus du bas Saison et du gave d’Oléron entre Oléron-Sainte-Marie et Mauléon.

ements et sont ponctués de villages pittoresques dotés d’une ambiance assez intimiste. L’agriculture y est très qualitative : élevage bovin, viande sanctionnée par un récent label, une production laitière rare en Béarn ou encore le célèbre vignoble du Jurançon. Cette unité de paysages trouve son pendant dans l’espace de coteaux qui émerge au-dessus du bas Saison et du gave d’Oléron entre Oléron-Sainte-Marie et Mauléon.

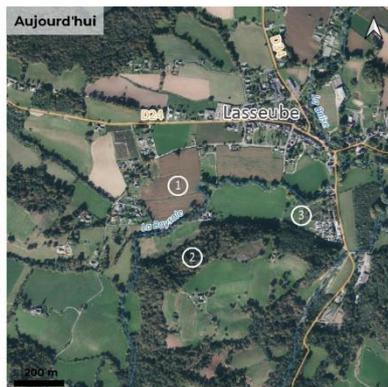
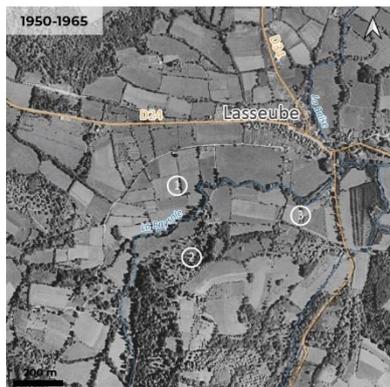


Photo 1 : En haut, panorama depuis la RD516 sur la commune de Lasseube. En bas, vallée du Joos – Source : StreetView.

■ Dynamiques de l’unité paysagère

L’unité paysagère est marquée par des ambiances bocagères, induites notamment par la présence forte de l’élevage bovin, aujourd’hui en déclin. Des labels sont créés sur le territoire, notamment pour la valorisation de la race Blonde d’Aquitaine. L’unité paysagère connaît un développement de l’urbanisation, en lien avec la qualité de ses paysages

et sa facilité d’accès. L’habitat se développe dans les secteurs de vallée et parfois sur les lignes de crête. L’anticipation du développement de cette urbanisation pourrait permettre de ménager un paysage habité dans perdre en qualité paysagère.



- ① Simplification du parcellaire agricole, suppression de certaines structures agro-écologiques
- ② Progression et densification des boisements
- ③ Développement de l’urbanisation le long des axes de circulation

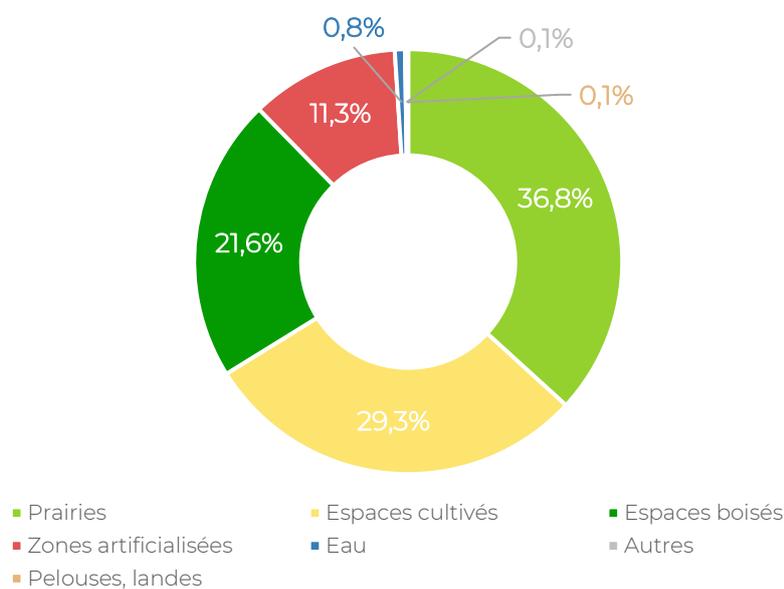
Sources : IGN, Remonter le temps  
Juin 2023



## Unité paysagères « Camous et Ribères »

### ■ Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
330 m	150 m	5,8% (soit 94km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 4 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Camous et Ribères" - Source : OSO 2021

### ■ Description de l'unité paysagère

C'est l'unité de paysages des champs cultivés des fonds de vallées alluviales (ribères-arribères-larribères) du gave d'Oloron et du Saison, depuis Oloron-Sainte-Marie et Mauléon jusqu'à leur confluence après Sauveterre-de-Béarn. C'est l'univers des « barthes » ou des « camous », "camouères", "camps", "campagnes", toponymes répandus pour nommer les terrains alluviaux plus ou moins humides le long des berges des gaves. Ces terres sont au-

jourd'hui cultivées en grande partie en monoculture de maïs. Une autre partie laissée en prairies. Le gave d'Oloron et le Saison présentent des cours très incisés, en creux, souvent bordés de petites falaises. Ils sont longés d'un fin ourlet d'arbres plus que d'une ripisylve, qui les rend particulièrement invisibles. Ils ne se remarquent qu'en de rares occasions. Tumul-tueux, ils descendent directement des montagnes en développant une énergie avantageuse que les hommes ont rapidement

exploitée sous la forme de moulins, de barrages ainsi que de petites industries. Les terrasses alluviales bien visibles sont généralement occupées par les cultures et les villages.

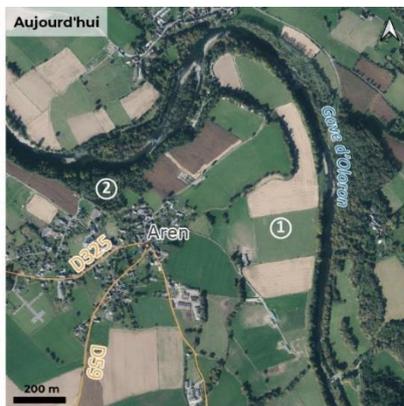
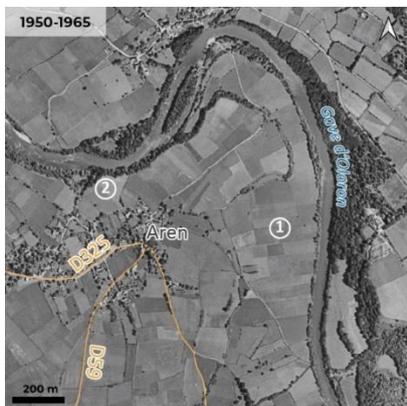


Photo 2 : En haut, espaces agricoles sur la commune d'Aren. En bas, développement de l'urbanisation sur la commune de Ledeux – Source : EVEN Conseil et StreetView

▪ **Dynamiques de l'unité paysagère**

L'unité paysagère est majoritairement occupée par des espaces de grandes cultures. Paradoxalement, l'évolution des pratiques culturales depuis les années 1950 et la baisse d'exploitants agricoles a permis le développement de la végétation sur les espaces les moins mécanisables. L'urbanisation est en large expansion, en lien avec la présence d'infrastructures routières d'importance.

Les extensions urbaines sont souvent peu qualitatives et détachées du territoire. Le lien avec les gaves et plus largement la ressource en eau est un motif paysager très important de l'unité paysagère. Support d'un tourisme halieutique « nature », la raréfaction de la ressource pose question sur le maintien du modèle agricole actuel.



- ① Simplification du parcellaire agricole, création de grandes surfaces cultivables
- ② Renforcement de certaines structures végétales, notamment la ripisylve du gave d'Oloron

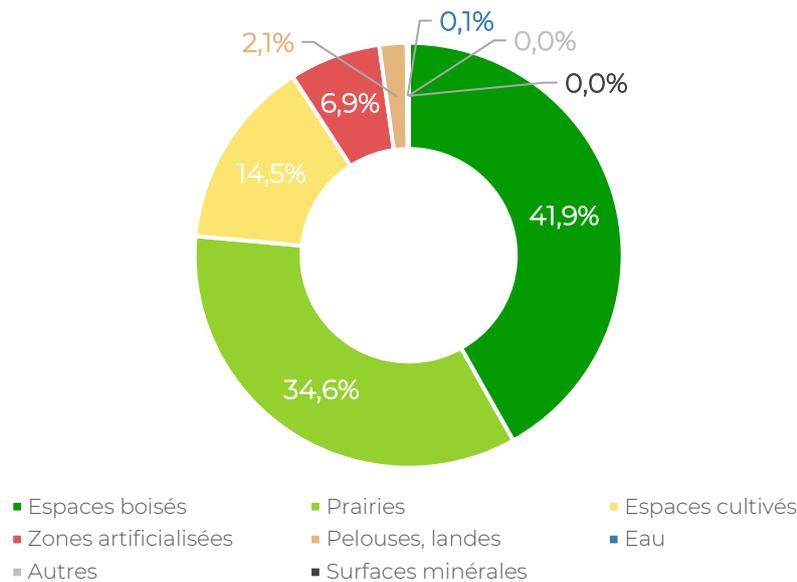
Sources : IGN, Remonter le temps  
Juli 2023



## Unité paysagères « Piémont béarnais »

### ■ Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
800 m	200 m	13,45% (soit 219km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 5 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Piémont béarnais" –  
 Source : OSO 2021

### ■ Description de l'unité paysagère

Ce sont les paysages de plaines et de petits reliefs au seuil des quatre grandes vallées pyrénéennes béarnaises : les vallées d'Aspe, du Barétous, d'Ossau et de l'Ouzom. Entre Oloron et Asson, le piémont est comme un tapis vert encore bocager, irrigué par les gaves fraîchement sortis des vallées. Il a comme toile de fond et décor qui s'impose au regard la bar-

rière souvent d'allure massive et brutale des premières montagnes. Le Rey, les chaînons béarnais, le Bager... viennent marquer au sud la fin de ce territoire où une certaine douceur de vivre se mêle aux rigueurs du climat pré-montagnard. L'unité de paysages est, à elle seule, un point de vue panoramique ouvert sur les hauts sommets.

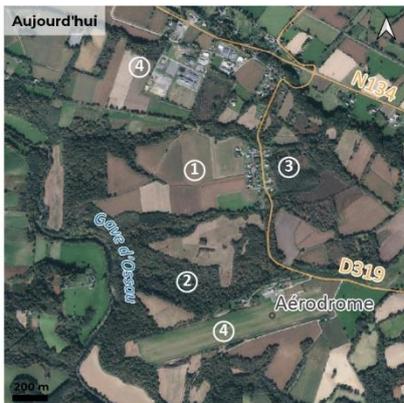
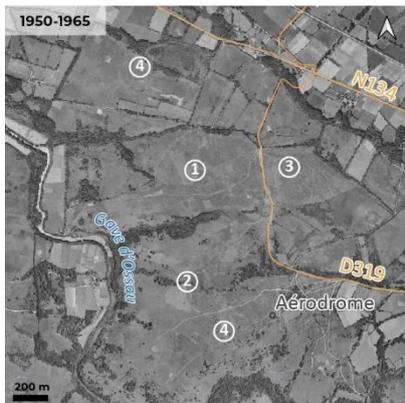


Photo 3 : En haut, panorama sur la commune d'Eysus.  
En bas, forêt communale d'Oloron-Sainte-Marie – Source : EVEN Conseil

■ **Dynamiques de l'unité paysagère**

L'unité paysagère est marquée par l'abandon des pratiques pastorales au profit d'une culture de plaine, moins en lien avec les pratiques de la vallée. D'autres phénomènes accentuent les transformations des paysages agricoles du piémont et notamment la colonisation des espaces par l'urbanisation, le long des routes et aux abords des bourgs ou le vieillissement des exploitants et la faible reprise des exploitations.

Cette urbanisation périphérique a créé de nouveaux paysages urbanisés, moins en relation avec le milieu de piémont, souvent déconnectée du centre des bourgs, mais très connectée aux axes de circulation, souvent aménagés dans le même temps pour désengorger la circulation dans les centres. Les milieux naturels, et plus particulièrement les tourbières font l'objet d'activité d'extraction qui menacent leur fonctionnalité.



- ① Simplification du parcellaire agricole, changement de pratiques agricoles (du pâturage vers de la culture)
- ② Renforcement de certaines structures végétales, notamment la ripisylve du gave d'Oloron et de ses petits affluents
- ③ Développement de l'urbanisation en discontinuité de la trame urbaine existante
- ④ Implantation d'infrastructures de loisirs, d'activités

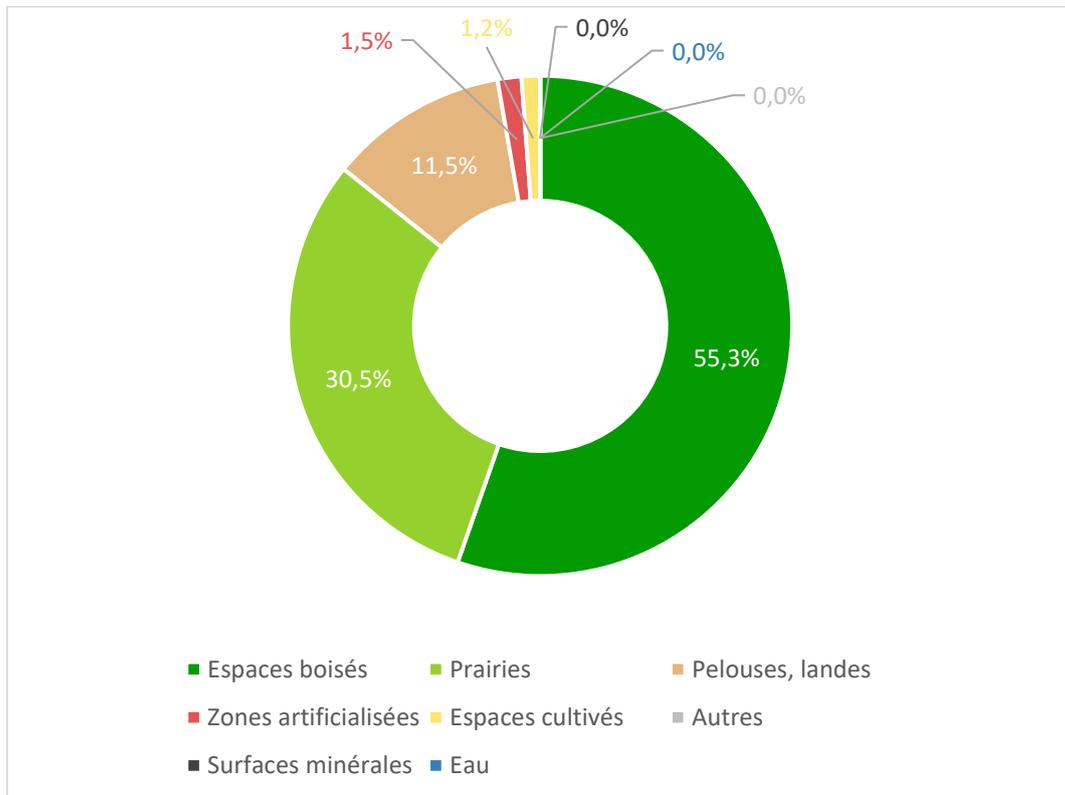
Sources : IGN, Remonter le temps  
Juin 2023



Unité paysagère « Milles collines et sommets pastoraux »

■ Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
1 300 m	200 m	18,49% (soit 301km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 6 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Milles collines et sommets pastoraux" - Source : OSO 2021

### ■ Description de l'unité paysagère

Par différence avec le piémont béarnais qui se singularise par une rupture de pente brutale, ce pays est ponctué d'innombrables monts, accessibles et dégagés, constituant l'avant-scène des Pyrénées basques au sein de laquelle se lovent des vallées habitées, plates et cultivables. C'est le pays de l'étagement ordonné hérité de l'activité agro-pastorale encore essentielle : exploitation agricole en plaine, prairies verdoyantes en bas de pente, sur les pentes légères et sur les replats, landes à fougères colorées parfois complantées de chênes et de châtaigniers isolés sur

les pentes raides. Au détour de l'une de ces petites routes, l'on sera arrêté par un troupeau de brebis poussé par un berger en C15 accompagné de son chien. C'est en somme l'image que renvoie le Pays basque pour les besoins de la promotion touristique. Mais les Mille collines et sommets pastoraux sont aussi un secteur en mutation, marqué par la fermeture progressive du milieu, la recrudescence de la forêt. L'activité pastorale, qui y est millénaire et n'a jamais cessé d'évoluer, est en grande mutation aujourd'hui.



Photo 4 : A gauche, ruisseau le Virgou dans le centre d'Arette. A droite, espace de pâture le long de la RD132 - Source : EVEN Conseil

### ■ Dynamiques de l'unité paysagère

Les paysages construits de l'unité évoluent différemment que l'on soit dans le cœur de montagne, plus attractif ou dans les vallées éloignées, qui doivent gérer la perte de population. Les constructions s'implantent ponctuellement, brouillant la lisibilité de l'organisation urbaine traditionnelle. L'activité agropastorale n'est plus dominante sur ces secteurs. Cette dynamique conduit à l'abandon et à la fermeture de certains espaces historiquement pâturés. L'activité touristique s'est également largement développée, pouvant conduire parfois à des conflits d'usage. L'émergence de projets de production d'énergie renouvelable, et notamment

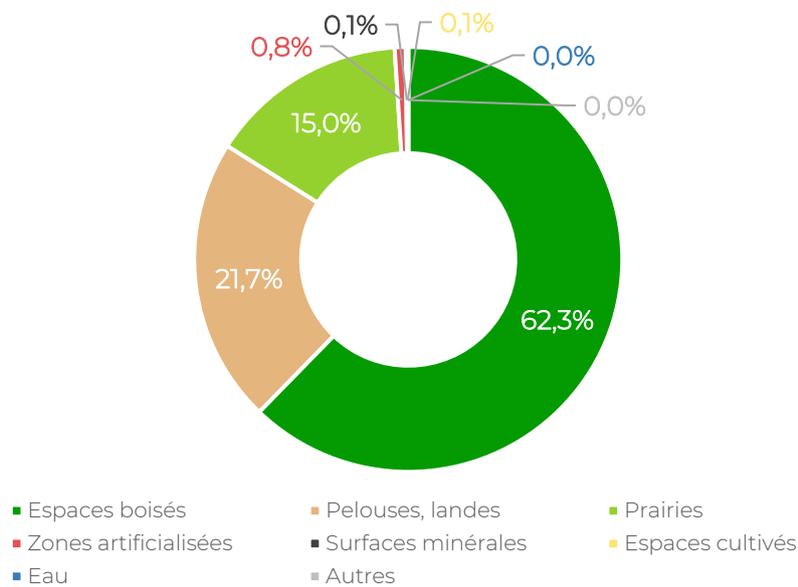


l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toiture d'habitation ou de bâtiments agricoles au niveau de la plaine et du piémont, participent également à la mutation des paysages.

### Unité paysagère « Hautes vallées des gaves »

- Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
1 400 m	250 m	29,1% (soit 475km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 7 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP « Hautes vallées des gaves" - Source : OSO 2021

### Description de l'unité paysagère

L'organisation paysagère de cette unité résulte de l'équilibre en espaces boisés fermés et espaces pastoraux ouverts, entretenus depuis plusieurs siècles. De nombreux micropaysages sont visibles, sous l'influence de l'eau (sources, ruisseaux, zones humides, cascades) de la roche et des variations climatiques liées aux expositions et aux saisons ;  
Le tissu urbain de cette unité paysagère est organisé par l'occupation saisonnière de ces espaces. Une grande diversité des formes dans les constructions

sont également visibles : bourgs de fond de vallée, hameaux, quartiers de granges, bordes isolées, abris, cabanes, parcours, etc.). Cette unité paysagère a également sa fréquentation touristique augmenter, notamment par le fait du développement des infrastructures de circulation.  
Les paysages sont également marqués par la présence d'infrastructures d'exploitation des ressources, tels que les barrages hydroélectriques.



Photo 5 : En haut, panorama depuis la table d'orientation de Bedous. En bas, vue depuis la RD241 sur la commune de Lourdios-Ichère - Source : EVEN Conseil

#### ■ Dynamiques de l'unité paysagère

Les paysages, et notamment de l'espace intermédiaire de l'unité paysagère sont en fermeture, du fait de l'abandon de l'activité agropastorale, mais également du fait du réchauffement climatique. De nouvelles formes d'habiter émergent, plus proche de celle de plaines, et plus standardisées. Ces dynamiques posent la question de l'insertion du bâti dans son environnement et notamment de la gestion de

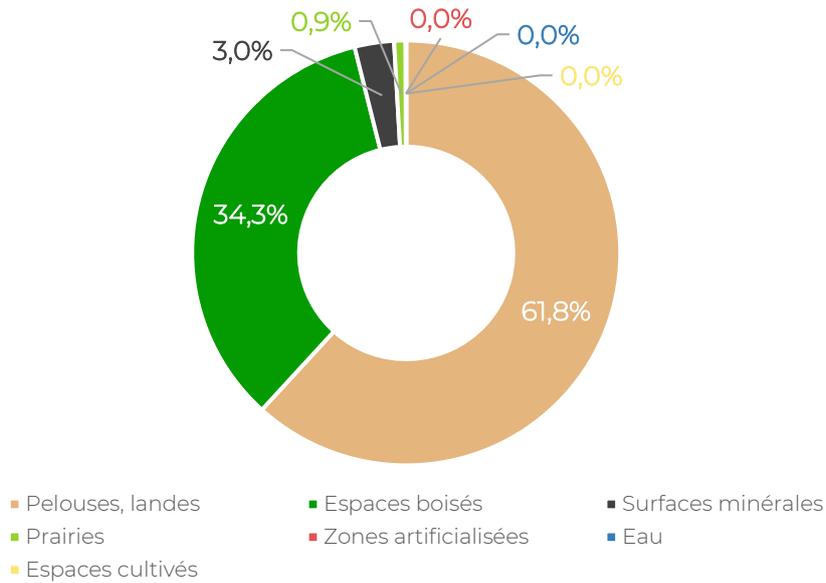
l'insertion dans la pente, ou du traitement des espaces de frange. Ces nouvelles formes d'habiter influent aussi sur la trame végétale de l'unité paysagère : la végétation n'est plus utilitaire (brise-vent, protection contre les inondations, etc.) mais ornementale. Le développement du tourisme et de la maison secondaire pose la question des modes d'habiter et de la gestion des conflits d'usage.



Unité paysagère « Pays des neiges »

■ Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
2 000 m	1 000 m	15,29% (soit 249km linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 8 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Pays des neiges" - Source : OSO 2021

■ **Description de l'unité paysagère**

Cette unité paysagère se situe au-dessus de la ligne des 1 500m d'altitude. Elle se caractérise par des paysages d'estives, de roches et de sommets. L'habitat et les constructions humaines sont rares dans ces espaces, et ce limitent à des cabanes d'estives ou des refuges d'altitude. Le territoire compte également la station de ski alpin de La Pierre-Saint-Martin et la station de ski nordique du Somport, qui

se localisent dans cette unité paysagère. La forte naturalité de l'unité paysagère est marquée par la richesse de la faune et par la présence animale aux différents étages de végétation, depuis l'espace des bouleaux et des sorbiers jusqu'à l'étage nival. C'est aussi l'un des rares espaces où la voûte étoilée est dénuée de pollution lumineuse.



Photo 6 : En haut, panorama depuis la cabane de Guilhers (commune d'Arette). En bas, infrastructures de la station de La Pierre-Saint-Martin – Source : EVEN Conseil

■ **Dynamique de l'unité paysagère**

Dans cette unité paysagère, la question de l'eau est centrale. En effet, la baisse de la ressource en eau pose la question du devenir de l'activité agropastorale, mais également de l'activité touristique, bien développée sur ce secteur. La fréquentation touristique est tellement importante qu'elle conduit à la surfréquentation de certains espaces, ce qui peut induire la détérioration des sentiers et plus largement de la biodiversité, ou encore des conflits

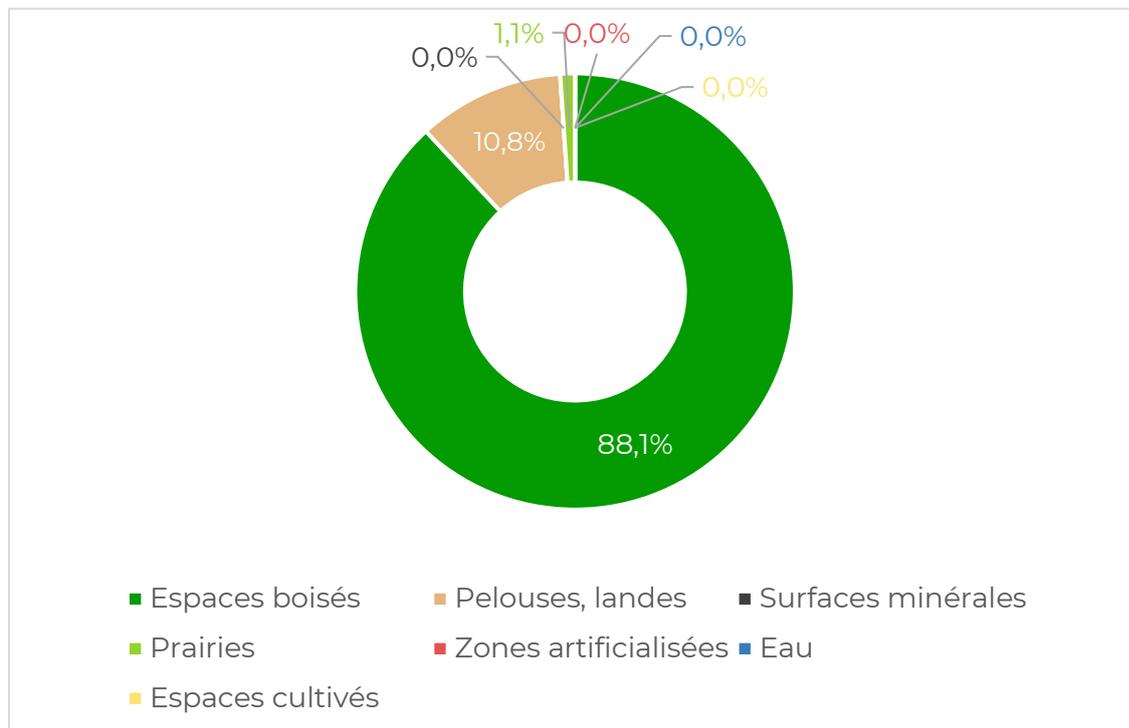
d'usage avec l'activité pastorale. Des infrastructures ont été aménagées : parkings, activités économiques, etc. surdimensionnées le printemps et l'automne et sous-dimensionnées l'hiver et l'été. La raréfaction de l'eau pose également la question du devenir des stations de ski du territoire, qui, bien qu'elles s'orientent vers des pratiques plus douces (ski de randonnée, raquettes, etc.), voient année après année une baisse des locations saisonnières.



## Unité paysagère « Les Grandes hêtraies et estives d'altitude »

### Caractéristiques de l'unité paysagère

TOPOGRAPHIE		HYDROGRAPHIE
1 400 m	400 m	3,32% (soit 54km de linéaire)
Altitude du point le plus haut	Altitude du point le plus bas	Part de la longueur totale du réseau hydrographique du territoire



Graphique 9 : Occupation du sol à l'échelle de l'UP "Les Grandes hêtraies et estives d'altitude" -  
 Source : OSO 2021

### Description de l'unité paysagère

Ce sont des paysages de grandes hêtraies d'altitude (forêt d'Irati, forêt d'Orion, forêt d'Hayra) et de pelouses rases au pied des sommets des dernières hautes montagnes de la chaîne des Pyrénées qui, sous influence atlantique, reçoivent de très forts cumuls de pluie à l'origine d'un réseau hydrographique dense. Ces espaces montagnards sont culturellement orientés vers la Navarre (vallée

de Salazar, vallée de Roncal, vallée d'Aeskoa, vallée du Baztan, vallée de l'Erro...). Bien que ponctués de nombreuses formes de présence humaine - proto-historiques, installations d'élevage, de chasse, de tourisme (chalets) - il s'en dégage un sentiment d'inhabité en raison de son usage saisonnier. Les estives sont utilisées par les éleveurs, toujours aussi nombreux et actifs, qui font transhumier leurs

troupeaux, et occupent les cabanes pastorales éparses (etxola, cayolar). Des commissions syndicales et des organisations villageoises singulières gèrent ces espaces qui sont de plus en partagé avec les nouveaux usagers du tourisme.



Photo 7 : Panorama au pied de la station d'Isarbe (commune de Lanne-en-Barétous) – Source : GoogleSteeView

#### ■ Dynamique de l'unité paysagère

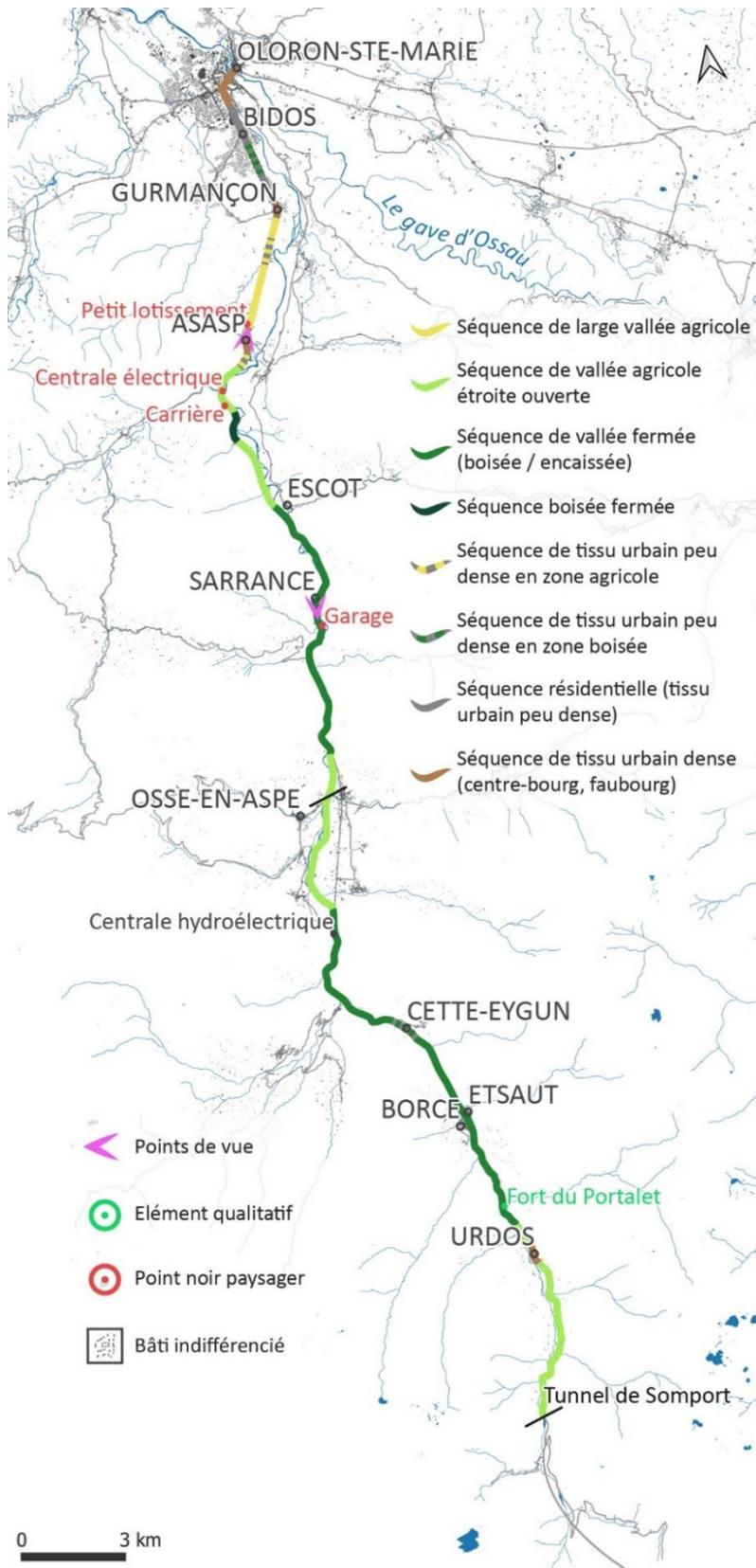
Cette unité paysagère a été marquée par un changement d'utilisation des estives ces dernières décennies couplé à un afflux touristique nouveau. Les estives ont évolué avec la spécialisation des pratiques agropastorales. Tandis qu'en vallée, une grande partie des cultures ont disparu au profit de parcelles enherbées, un réseau de petites routes a été aménagé en altitude pour permettre le transport en camion des troupeaux en estive. L'agrandissement des troupeaux a compensé la décroissance du nombre d'éleveurs utilisant les estives, si bien que les espaces forestiers ne se sont pas étendus au détriment des estives. Néanmoins, les parcours des bêtes en forêt ont drastiquement diminué ces dernières années, de sorte qu'une

délimitation plus nette entre les deux mondes s'est instauré : la forêt est devenue un espace d'accueil et de découverte de la nature pour les visiteurs. En effet, longtemps accessible seulement à pied, la montagne est aujourd'hui sillonnée de routes et pistes permet l'accès aux espaces les plus reculés. En lien avec ces évolutions, de nombreuses infrastructures pastorales en estive (cabanes, parcs, chemins, etc.) ont été délaissés, tandis que certaines d'entre elles ont été rénovées et transformées. En outre, le réchauffement climatique risque de faire remonter le hêtre en altitude. Il est voué à disparaître à terme. Parmi les dernières espèces arrivées dans les montagnes, elle sera la première à repartir.

## 2. LES AXES DE CIRCULATION STRUCTURANTS, PORTE D'ENTREE DE LA DECOUVERTE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE

- Les axes de circulation principaux d'un territoire sont la porte d'entrée pour découvrir les paysages de celui-ci. Les recenser et analyser les perceptions paysagères depuis ceux-ci peut permettre une action plus précise de sauvegarde des abords qualitatifs et points de vue existants, mais également d'identifier les points noirs paysagers à requalifier.
- Sur le territoire, 2 axes de circulation majeurs sont identifiés :
- La RN134, qui permet de rejoindre la ville de Pau à la frontière espagnole en 1h30 environ ;
  - La RD936, qui permet de rejoindre la côte basque depuis Oloron-Sainte-Marie en 1h20 environ.
- Les fiches qui suivent recensent les séquences paysagères traversées par ces axes de circulation et identifient les éléments qualitatifs et les points noirs à requalifier perceptibles depuis ceux-ci. Pour une meilleure lisibilité de l'information, les axes de circulation ont été traités comme il suit :
- La RN134 d'Oloron-Sainte-Marie jusqu'à la frontière espagnole ;
  - Le cours du gave d'Ossau et du gave d'Oloron : RN134 et RD936.

# La RN134 d'Oloron-Sainte-Marie jusqu'à la frontière espagnole



Carte 4 : La RN134 d'Oloron-Sainte-Marie jusqu'à la frontière espagnole

Depuis Oloron-Sainte-Marie, la RN134 permet de rejoindre la frontière espagnole, via le tunnel de Somport, en environ 1h. Cette route s'inscrit dans la vallée du gave d'Aspe, qui rejoint le gave d'Ossau sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie. Les paysages visibles entre Oloron-Sainte-Marie et Asasp-Arros sont ouverts, particulièrement marqués par l'urbanisation et par les espaces agricoles. Le tronçon entre Oloron-Sainte-Marie et Gurmançon est parfois peu qualitatif, avec la traversée d'un tissu urbain mixte, entre habitat individuel et bâtiments d'activités. Les vues sur les Pyrénées sont omniprésentes,

créant ainsi de grandes perceptions visuelles. Les paysages se referment ensuite de plus en plus à mesure que l'on remonte dans la vallée. Les séquences alternent entre séquence de petite vallée agricole ou verte et vallée encaissée fermée, avec une ouverture plus large sur le secteur du vallon, autour de Osse-en-Aspe, entre Bedous et Accous. L'urbanisation est moins présente ; la route traverse toutefois quelques bourgs, ou passe à proximité de certains, avec une scénographie paysagère qualitative. Globalement, les points noirs paysagers restent très limités et ponctuels.



Photo 11 : Séquence de tissu urbain mixte en sortie d'Oloron-Ste-Marie - StreetView



Photo 9 : Séquence de large vallée agricole en sortie d'Arros - StreetView

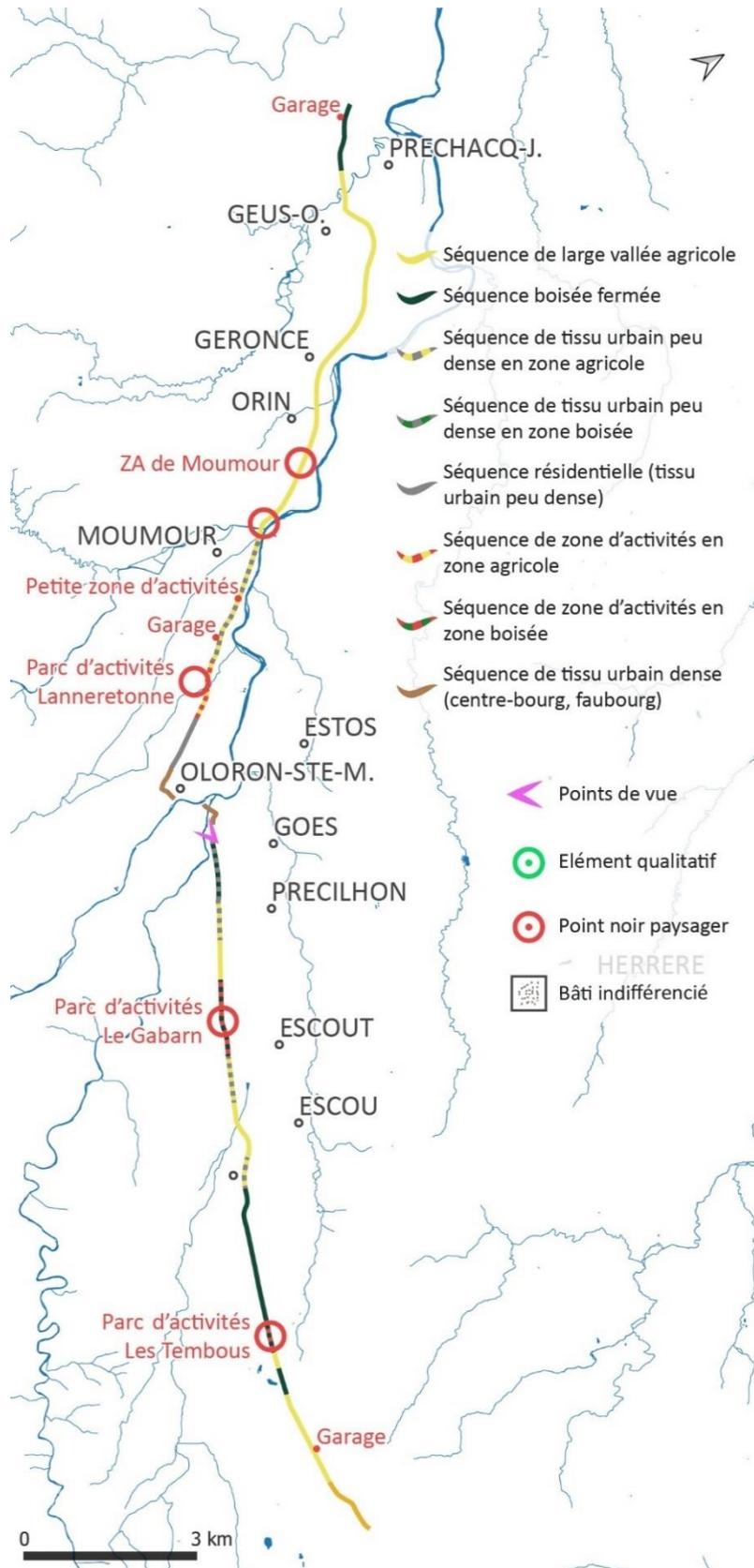


Photo 10 : Vallée agricole plus étroite sur la commune d'Asaps-Arros - StreetView



Photo 8 : Vallée fermée sur la commune d'Accous - StreetView

### Le cours du gave d'Ossau et du gave d'Oloron : RN134 et RD936.



Carte 5 : Le cours du gave d'Ossau et du gave d'Oloron : RN134 et RD936

Cet itinéraire formé par la RN134 et la RD936 permet de rejoindre Pau à Sauveterre-de-Béarn en passant par le territoire. L'axe s'inscrit dans les vallées des gaves d'Ossau et d'Oloron.

De fait, si les cours restent très peu perceptibles dans les paysages, les perceptions visuelles sont largement dominées par des espaces agricoles cultivés ouverts, ponctués par des espaces boisés, plus fermés. Cette alternance crée des ouvertures visuelles intéressantes, notamment quand les montagnes Pyrénéennes sont perceptibles à l'horizon. La trame urbaine est également fortement présente dans les

perceptions visuelles : les habitations viennent mixer les espaces agricoles ou boisés rendant parfois complexe les lectures paysagères. De nombreuses zones d'activités sont également implantées de long du parcours. Celles-ci présentent une architecture et des volumes standardisés qui banalisent les perceptions. Le traitement paysager de ces espaces est souvent minime, voire parfois inexistant.

Bien que certains tronçons soient peu qualitatifs, l'itinéraire traverse le centre historique d'Oloron-Sainte-Marie, pôle urbain principal du territoire, et permet également d'avoir des vues sur gaves d'Aspe et d'Ossau.



Photo 15 : Espace agricole plus fermé sur la commune d'Ogeu-les-Bains - StreetView



Photo 14 : Espaces agricoles très ouverts sur la commune de Géronce - StreetView

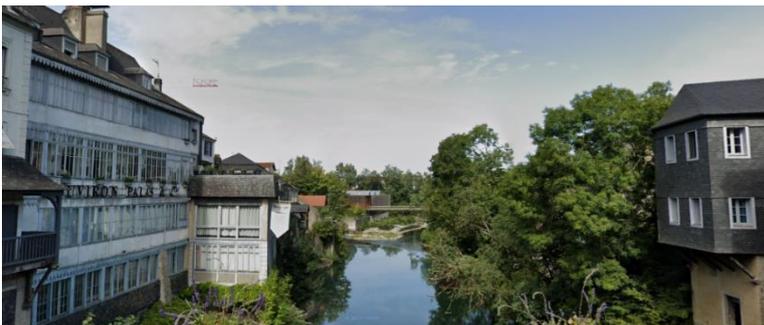


Photo 13 : Le gave d'Ossau dans le centre d'Oloron-Sainte-Marie - StreetView



Photo 12 : Parc d'activités Lanneretonne - StreetView

### III. ORGANISATION ET PERCEPTIONS DES PAYSAGES UR- BAINS

#### 1. PATRIMOINE ET FORME URBAINE

##### Les formes architecturales traditionnelles du territoire

La maison dite traditionnelle n'est pas un modèle unique et figé. Des différences apparaissent au gré de la géographie et des paysages, et la maison ancienne, support de l'activité agropastorale, a aussi suivi l'évolution dans le temps de la société.

##### ■ La maison bloc

La maison bloc, maison paysanne ou maison montagnarde selon sa localisation dominante, est un habitat très ancien. On la trouve essentiellement dans les villages de la vallée d'Aspe et ses caractéristiques sont liées à l'activité agropastorale.

Il s'agit d'une maison en pierres aux volumes rectangulaires, avec une superposition sur trois niveaux : la grande et l'étable pour les bêtes au rez-de-chaussée, l'habitation des hommes à l'étage et le grenier ou fenil sous le toit. Elle se distingue souvent par sa façade sous pignon, c'est-à-dire que la façade principale, donnant sur la rue, correspond au petit côté de la maison. Cette particularité traduit une organisation intérieure en profondeur, par pièces successives.



Photo 16 : Maison bloc adaptée à la pente sur la commune d'Aydius  
– Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

##### ■ La maison à cour



Photo 17 : Ferme à cour spacieuse isolée dans la campagne, présentant plusieurs corps de bâtiment séparés sur la commune de Lurbe-Saint-Christau - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

La maison à cour, ou ferme à cour, est un modèle typique du Piémont Oloronais et des vallées. On la retrouve aussi bien dans des villages qu'en habitat dispersé dans les campagnes. Elle est communément reconnue comme la maison béarnaise, symbole identitaire de l'habitat rural traditionnel.

Ses caractéristiques classiques – implantation des bâtiments en équerre autour d'une cour, régularité et symétries des façades – se

forment au 18<sup>e</sup> et au début du 19<sup>e</sup> siècle.

Les fonctions d'habitat sont dissociées des fonctions agricoles et la cour prend un rôle prépondérant, aussi bien pour l'organisation des activités que pour la mise en valeur de la propriété. La façade principale est la façade longue sous la pente du toit, orientée sur la cour.

#### ■ La maison à grange accolée

La maison à grange accolée, ou maison en longueur, est abondamment présente dans les petits bourgs des Pyrénées béarnaises. Sa façade 18<sup>e</sup> appartient au style classique mais le modèle ne reprend pas l'organisation autour de la ferme sur rue. La cour reste à l'abri des regards à l'arrière de la parcelle, confondue avec le jardin ou les champs.

C'est le tracé de la rue qui dicte l'implantation des bâtiments : le logis et la grange sont juxtaposés, réunis dans un même volume continu, formant sous la pente du toit une longue façade homogène.



Photo 18 : Maison grange caractéristique avec une longue façade à l'alignement sur rue, coiffée d'une toiture homogène sur la commune d'Herrère - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

#### ■ La maison de ville



Photo 19 : Maison bourgeoise du 19 e siècle en périphérie de village sur la commune d'Arramits - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

La maison de ville, qu'elle soit à l'origine bourgeoise ou modeste, n'a pas d'usage agricole.

C'est la composante de tissus urbains relativement denses, disposée en ordre continu dans les centres-bourgs bien constitués du Piémont orolonais et de ses vallées adjacentes. Les maisons sont construites à l'alignement : elles présentent une façade principale donnant directement sur la rue et une façade arrière sur jardin, ainsi qu'une mitoyenneté sur un ou deux côtés.

Les parcelles se développent généralement en long, parfois sous forme de lanières profondes en cœur d'îlot.

## Des formes urbaines historiques diversifiées

### ■ Les formes urbaines des centres-bourgs



#### □ Les villages carrefours :

Les villages carrefours présentent des tissus urbains plus ou moins denses, aux constructions moyennes, le plus souvent alignées à la voirie et organisées en îlots plus ou moins définis.

Il se constitue le long d'un axe de circulation et autour d'espaces publics structurants, le plus souvent une église ou une mairie.

Accous, Aramits, Aren, Arette, Asasp-Arros, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Etsaut, Eysus, Géronce, Geüs d'Oloron, Goes, Gurmençon, Issor, Lédeux, Léas-Athas, Lescun, Lurbe-Saint-Christophe, Moumour, Ogeu-les-Bains, Orin, Osse, Préchacq-Josbaig, Précilhon, Saint-Goin, Sarance.



#### □ Les villages linéaires :

Les villages linéaires présentent également un tissu urbain très dense, développé linéairement le long d'un axe de circulation principal. Les constructions sont alignées à la voirie tandis que l'arrière des parcelles est occupé par des espaces jardinés.

Agnos, Borce, Cette-Eygun, Escot, Esquiule, Lasseube, Saucède, Urdos, Verdets.



#### □ Les villages éclatés :

Les villages éclatés se caractérisent par un tissu urbain lâché, peu dense, aéré par un parcellaire à large maille occupé en partie par des jardins ou des espaces cultivés.

La forme urbaine est donc plus organique, plus floue. Ance-Féas, Escout, Estialescq, Estos, Herrère, Lanne, Lasseubetat, Poey d'Oloron,

### ■ Le hameau et les formes urbaines groupées

Le hameau ancien constitué en une agglomération formée de quelques bâtiments et dépendant administrativement d'une ville ou d'un village. Les hameaux anciens se structurent à partir des fermes. L'espace public se résume au chemin qui les traversent, ponctués par de petits ouvrages : lavoirs, fontaine, abreuvoir, croix ou carrefour. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole s'articulent les uns avec les autres pour former des cours, assurer la limite avec les parcelles voisines et permettre un lien direct avec les espaces agricoles attenants.

### ■ Les fermes, bâti rural dispersé

L'habitat rural dispersé et ses bâtiments d'usage agricole s'inscrivent au cœur d'un espace de terres agricoles. Les fermes comprennent :

- Un corps d'habitation qui intègre l'étable ;
- Des granges, le puits et les appentis qui forment la cour.

Le végétal d'accompagnement crée une limite entre la partie domestique et l'espace rural. Leur lien étroit et nécessaire avec les terres cultivées justifie leur dissémination dans le territoire.



Photo 20 : Bâti rural dispersé sur la commune de Lescun – EVEN Conseil

Dans les territoires montagnards et sur les coteaux du piémont, l'exploitation des prairies a généré la construction de bordes pour abriter cheptel et fourrage. Les granges foraines, isolées dans chaque parcelle ou parfois regroupées en hameaux sont propres à l'étagage des prairies de fauche très bocagères aux pâturages et aux landes parcourues par les troupeaux et utilisées en inter-saison au-dessus des villages.

Elles s'implantent en bord de parcelle, limitant l'emprise bâtie sur l'espace agricole, qui reste d'un seul tenant.

Les granges permettent un double usage, le rez-de-chaussée abrite le bétail tandis que les récoltes et la fauche sont stockées à l'étage dans le fenil. Leur architecture est simple, tant dans son volume (toit à deux pentes) que dans les ouvertures qui sont fonctionnelles, inscrites en pignon, ou encore dans le traitement des murs qui ne reçoivent qu'un simple enduit à pierre vue.

Aujourd'hui, un certain nombre de ces éléments bâtis ont été transformés en habitations, principalement secondaires

### ■ Le bâti d'usage agricole, la cabane pastorale dans les estives, le saloir

Les cabanes occupent l'étage des estives en montagne et répondent à un modèle d'implantation qui respecte à la fois la pente, le rapport au soleil et aux vents dominants et à l'usage du lieu.

La construction édifiée en pierres sèches (schistes ou grès) ramassées directement sur le site, est parfois implantée contre une éminence rocheuse à

l'abri des vents dominants. La cabane regarde toujours l'espace de pâture, les ouvertures sont orientées au Sud et à l'Est, tandis que la façade Ouest, plus exposée, reste aveugle.



Photo 21 : Cabane de Guilhers - EVEN Conseil

## 2. DES DYNAMIQUES DU DEVELOPPEMENT URBAIN HETEROGENES

### Evolution des formes urbaines dédiées à l'habitat

Sur le territoire, la trame urbaine s'est particulièrement développée autour du centre d'Oloron-Sainte-Marie, sur le secteur de confluence entre le gave d'Ossau et le gave d'Aspe.

La première moitié du 20<sup>e</sup> siècle se caractérise par un développement important du tissu industriel et économique du territoire. Le logement individuel est réservé aux plus riches et le début des années 1900 voit l'arrivée de villas, souvent en entrée de

bourg, inspirées de l'architecture des villas de bord de mer. Pour les classes dites populaires, l'implication patronale permet parfois la réalisation de cités ouvrières, présentant des maisons de plain-pied, individuelle ou jumelée, disposant d'un vaste jardin pouvant servir de potager.

Cette période voit également le développement de maisons individuelles, implantées de manière diffuse ou dans des lotissements.



Photo 22 : A gauche, logements groupés des ouvriers de la SHEM à Laruns. Au centre, villa patronale inspirée d'un castel à Oloron-Ste-Marie. A droite, maisonnette ouvrière de la Cité Bedat à Goès-Oloron-Ste-Marie. - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

Après la Seconde Guerre Mondiale, le territoire met à profit la politique nationale pour créer de nouveaux habitats, qui répondent à des nouveaux besoins d'habiter. La maison individuelle côtoie alors l'habitat collectif. L'habitat pavillonnaire rencontre un véritable succès auprès de la population, car il combine la possibilité de maintenir des habitudes rurales de l'habitat dispersé et la possibilité

de déplacement en voiture. La maison est généralement isolée au milieu de sa parcelle, et construite soit en diffus, soit dans un lotissement. Des modèles de maisons type sont proposés, ce qui participe à gommer petit à petit l'identité architecturale du tissu urbain du territoire.



Photo 23 : A gauche, logements collectifs de la cité Marlats à Oloron-Sainte-Marie. A droite, maison type années 80 à Aren. - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises

L'intégration de ces nouvelles constructions dans leur nouvel environnement est parfois peu approfondie : pas de réflexion globale de l'urbanisation de la zone, mauvaise gestion de la pente, utilisation d'une végétation monospécifique, etc. Cette dynamique contribue à créer des zones de rupture

franche entre zone urbaine et zone naturelle, agricole ou forestière.

La création de zones de transition plus soignée (évitement de haies monospécifiques, utilisation de matériaux naturels, variation des épaisseurs de végétation, etc.) permettrait une meilleure intégration du bâti dans l'environnement.



Photo 24 : Exemple de frange urbaine peu traitée sur la commune d'Agnos - EVEN Conseil



Photo 25 : Exemple de frange urbaine peu traitée sur la commune d'Orin - StreetView

### Focus sur les zones d'activités

Les questions d'intégrations paysagères des constructions se posent également pour les zones d'activités, particulièrement présentes dans les vallées des gaves d'Ossau et d'Oloron. Ces constructions aux volumes très importants, aux formes simples,

aux matériaux standardisés et aux couleurs parfois peu sobres participent à la banalisation des lectures paysagères.

Cette impression est renforcée par un traitement paysager globalement peu développé.

## IV. PERIMETRES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

- La grande richesse patrimoniale et paysagère du territoire est reconnue et protégée, notamment par des inventaires règlementaires. On compte ainsi sur le territoire de la CC Haut-Béarn :
- 5 immeubles classés au titre des Monuments Historiques, 7 immeubles inscrits, 1 partiellement classé, 8 partiellement inscrits et 1 partiellement classé/inscrit pour un total de 22 Monuments Historiques protégés ;
  - 2 sites classés et 13 sites inscrits ;
  - 72 Zones de Présomption de Prescription Archéologique, dont 9 sur la commune d'Asasp-Arros, 8 sur la commune d'Escout et 7 sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Le territoire est également concerné par le Parc Naturel des Pyrénées (cf. 0

Le Parc National des Pyrénées).



Photo 26 : A gauche, le Fort du Portalet (partiellement classé) – OT Pyrénées Béarnaises. A droite, le Monastère de Sarrance (classé), [monsateredesarrance.fr](http://monsateredesarrance.fr)

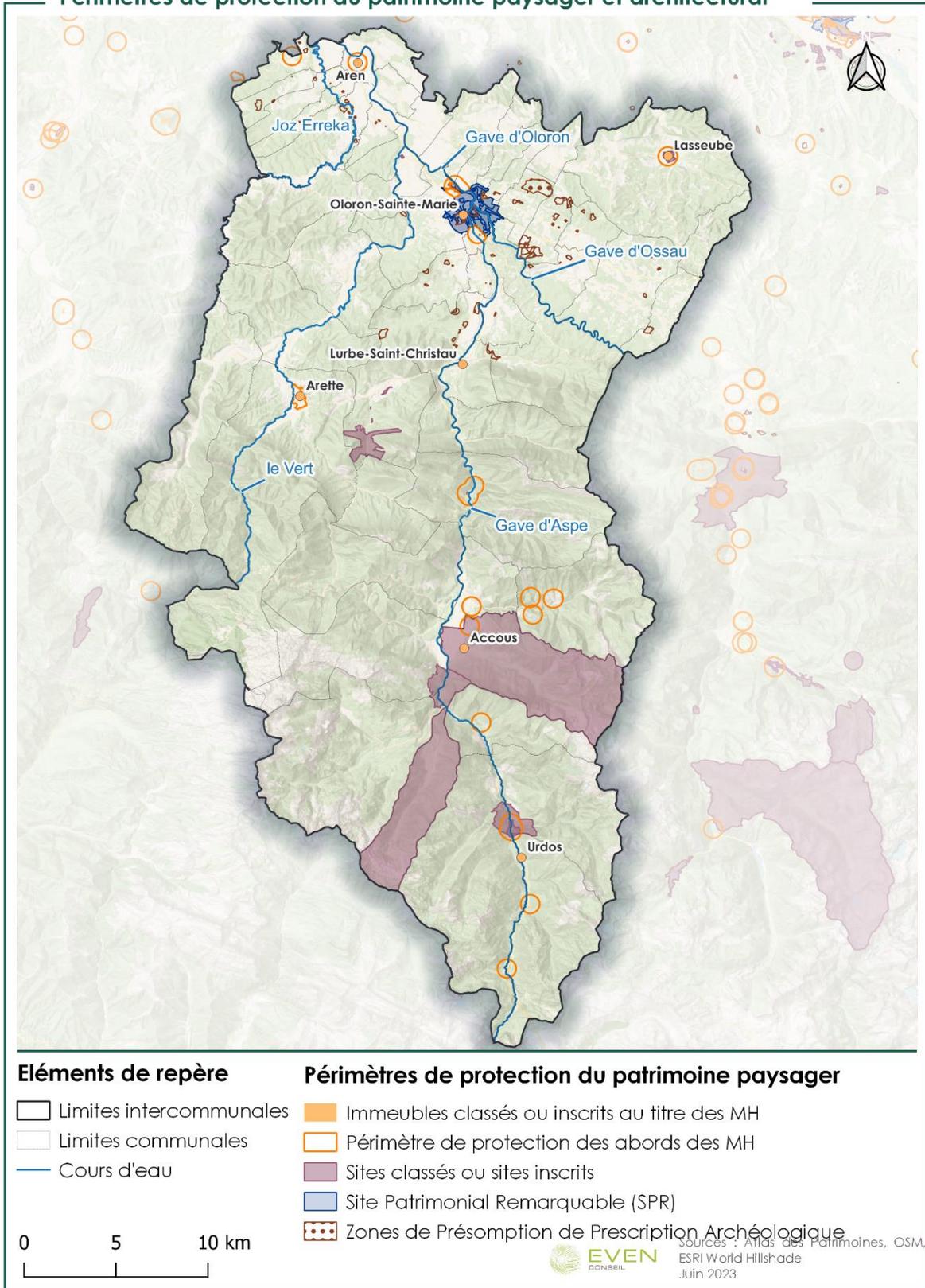


Photo 27 : Gorges du Pibot, site inscrit - Atlas des Paysages 64

Le territoire est également concerné par l’emprise d’un Site Patrimonial Remarquable, sur la commune d’Oloron-Sainte-Marie. Cette zone couvrant 540ha divisée en sous-secteurs divers dont 86ha en zone historique découle d’une étude, ayant permis d’identifier plus de 680 maisons de caractères.

La zone historique d’Oloron-Sainte-Marie fait l’objet d’un suivi régulier par l’Architecte des Bâtiments de France pour tout type de travaux afin de préserver la qualité urbaine et architecturale de la ville.

## Périmètres de protection du patrimoine paysager et architectural



Carte 6 : Périmètres de protection du patrimoine paysager et architectural du territoire

---

# PARTIE

# 02

## MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

# I. ÉTAT DES LIEUX DES PERIMETRES D'INVENTAIRE, DE PROTECTION ET DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

Sources : INPN, EES PCAET CC Haut Béarn, CEN

Différents périmètres d'inventaire, de protection et de gestion témoignent de la richesse biologique du territoire.

## 1. Les zones Natura 2000

En 1992, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires par la création d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. Ce réseau est mis en application grâce à deux directives :

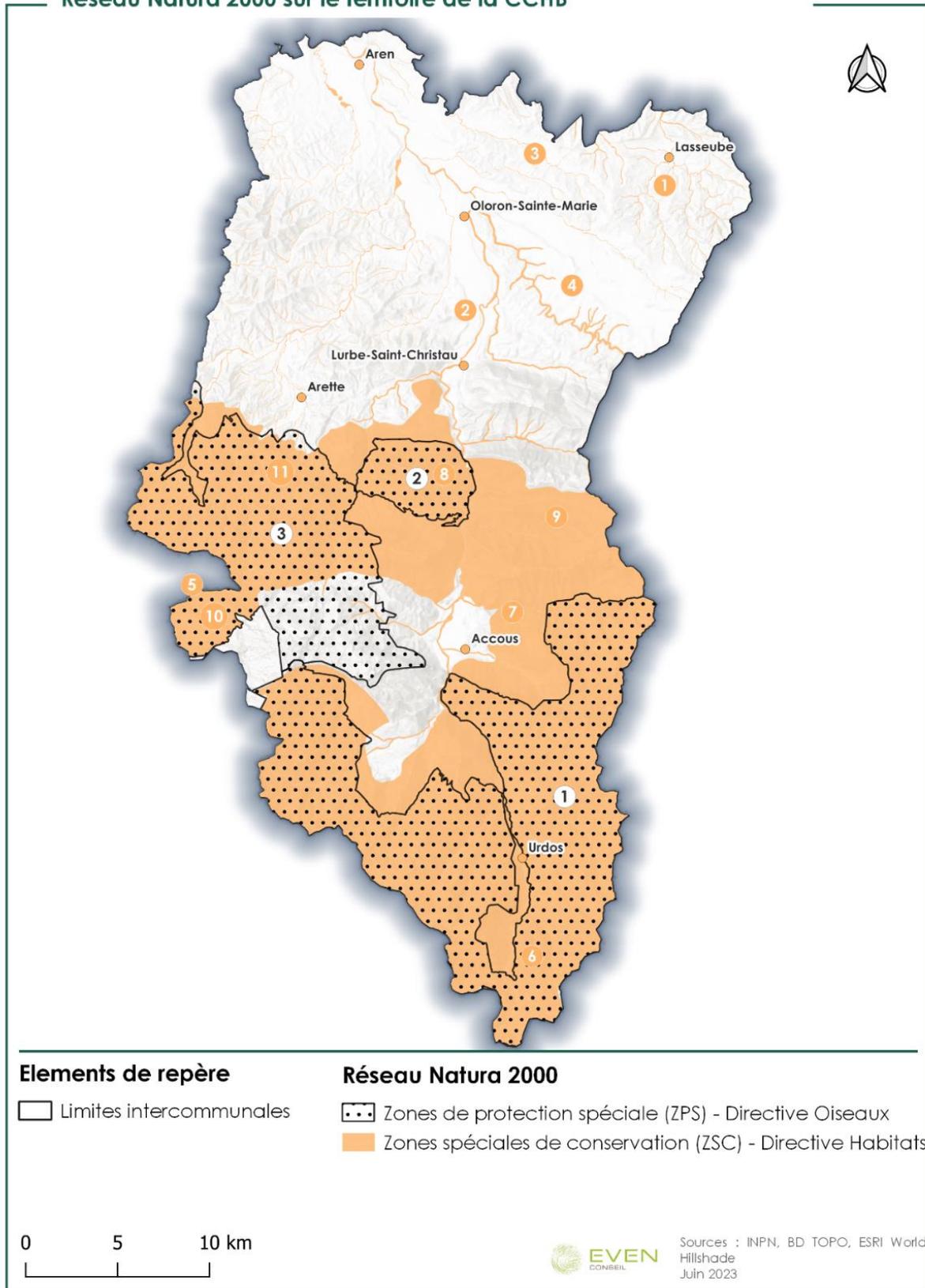
- La Directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats » du 27 octobre 1992 portant adaptation à la Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- La Directive 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les états membres ont donc pour obligation de répertorier ces deux types de sites sur leur territoire. Ces derniers font donc partie intégrante du réseau Natura 2000 et doivent donc garantir la préservation des espèces et les habitats.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est concernée par 11 sites Natura 2000 classés au titre de la Directive « Habitats » et 3 au titre de la Directive « Oiseaux » :

- |  |  |
|--|--|
| 1 Gave de Pau (FR7200781)  | 9 Massif du Montagnon (FR7200745)                            |
| 2 Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) (FR7200792)                        | 10 Montagnes de la Haute Soule (FR7200750)                   |
| 3 Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791) | 11 Montagnes du Barétous (FR7200749)                         |
| 4 Le Gave d'Ossau (FR7200793)  | ① Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau (FR7210087)               |
| 5 Le Saison (cours d'eau) (FR7200790)  | ② Eth Thuron des Aureys (FR7212007)                          |
| 6 Massif de l'Anie et d'Espelunguère (FR7200746)                                 | ③ Haute Soule : massif de la Pierre Saint-Martin (FR7212008) |
| 7 Massif de Sesques et de l'Ossau (FR7200744)                                    |  |
| 8 Massif du Layens (FR7200747)   |  |

## Réseau Natura 2000 sur le territoire de la CCHB



Carte 7 : Les sites Natura 2000 présents sur le territoire

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Gave de Pau » n° FR7200781 (1)	<p>Présentation du site :</p> <p>Le site Natura 2000 du « Gave de Pau » n°FR7200781 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 07 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014.</p> <p>Superficie totale : 8 194 hectares et regroupe 6 grandes unités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les Gaves réunis et les barthes ;</li> <li>Le Gave aval ;</li> <li>Le Gave moyen et l'Ouzom aval ;</li> <li>Les affluents de plaine ;</li> <li>Les affluents du piémont et têtes de bassins ;</li> <li>Les torrents et ruisseaux montagnards.</li> </ul> <p>Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique dense et présente des paysages et des hydrosystèmes variés. Il concerne 3% du département des Landes et 97% des Pyrénées-Atlantiques dans la région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Les invertébrés présents sur le site sont des espèces sédentaires. Une espèce de moules et autres bivalves d'eau douce (Moule perlière), 2 libellules et demoiselles, et une espèce de crustacés d'eau douce (Écrevisse à pieds blancs).</p> <p>Les habitats majoritaires sont des milieux humides tel que des landes humides, les marais calcaires ainsi que des forêts alluviales.</p> <p>Gestion du site :</p> <p>Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en janvier 2017 émet les propositions d'orientation de gestion suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prioriser les actions de conservation sur les habitats dépendant directement d'un bon état hydrologique, sédimentaire et/ou physico-chimique, ou de bonnes pratiques agricoles ;</li> <li>Prioriser les actions de conservation sur les espèces dont l'enjeu de conservation est très fort, comme le saumon Atlantique ou l'écrevisse à pattes blanches.</li> <li>Les principales orientations de gestion de ce site concernent la protection et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</li> </ul> <p>Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution des eaux de surface</li> <li>Comblement et assèchement</li> <li>Antagonisme avec espèces introduite</li> <li>Extraction de sable et graviers</li> <li>Usine</li> <li>Aquaculture</li> <li>Pêche de loisirs</li> <li>Endigages, remblais, plages artificielles</li> <li>Erosion</li> <li>Inondation</li> </ul>	<p>Communes concernées : Estialescq, Goes, Lasseube, Lasseubetat, Ledeuix, Ogeu les bains, Oloron sainte marie</p> <p>232 ha soit 3% de la ZSC se trouve sur le territoire</p> <p>Levier de la planification</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Le gave d'Aspe et de Lourdios » n° FR7200792 (2)	<p>Présentation du site :</p> <p>Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Aspe et de Lourdios » n°FR7200792 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014.</p> <p>Superficie totale : 1 595 hectares.</p> <p>Le site Natura 2000 est caractérisé par un vaste réseau hydrographique de montagne et de piémont pyrénéen. Il concerne 84% de la région biogéographique Alpine et 15% de la région biogéographique Atlantique.</p> <p>Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire : lacs et mares dystrophes, rivières, mégaphorbiaies et des forêts mixtes ainsi que deux habitats prioritaires des sources pétifiantes et des forêts alluviales.</p> <p>Il y a une grande variété d'espèces, le site accueille aussi bien des invertébrés comme l'écrevisse à pattes blanches, que des poissons comme le saumon atlantique et le chabot du Béarn, mais aussi des mammifères tel que le desman des Pyrénées.</p> <p>Gestion du site :</p> <p>Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en décembre 2013 émet les propositions d'orientation de gestion et visent deux objectifs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le fonctionnement hydrologique et hydromorphologique du gave d'Aspe, en particulier par une gestion raisonnée des débits à la sortie des barrages, selon les besoins saisonniers des espèces et des habitats alluviaux cibles ;</li> <li>Améliorer la qualité physico-chimique de la ressource en eau, en particulier en encourageant les pratiques agricoles extensives.</li> </ul> <p>Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aquaculture (eau douce et marine)</li> <li>Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>Chasse</li> <li>Dépôts de déchets ménagers/liés aux installations récréatives</li> <li>Pêche de loisirs</li> <li>Ponts, viaduc</li> <li>Inondation (processus naturels)</li> <li>Sports nautiques</li> <li>Usine</li> <li>Érosion</li> <li>Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> </ul>	<p>Communes concernées : Accous, Arette, Asasp Arros, Aydius, Bedous, Bidos, Borce, Cette Eygun, Escot, Etsaut, Eysus, Gurmencou, Issor, Lees Athas, Lescun, Lourdios Ichere, Lurbe Saint Christau, Oloron Sainte Marie, Osse En Aspe, Sarrance, Urdos</p> <p>1587 ha soit 99% de la ZSC se trouve sur le territoire</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
<p>« Le gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche » n° FR7200791 (3)</p>	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Oloron et Marais de Labastide Villefranche » n°FR7200791 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 07 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 20 novembre 2014. Superficie totale : 2 547 hectares. Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique dense et présente des paysages et des hydrosystèmes variés. Le site est caractérisé par des cours d'eau montagnards à planitiaire à salmonidés calcaires et flysch. Il concerne 5% de la région biogéographique Alpine et 94 % de la région biogéographique Atlantique. Le site Natura 2000 s'étend sur 6% du département des Landes et 94% du département des Pyrénées-Atlantiques. Les Eaux douces intérieures représentent 75% du site (lacs et mares). Les forêts à l'inverse ne représentent que 5% du site, tout comme les marais et les prairies. On retrouve sur ce site des mammifères comme la loutre d'Europe et le Desman des Pyrénées. L'écrevisse à pattes blanches est également présente dans les cours d'eau du site, tout comme le saumon d'atlantique.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en décembre 2015 émet des propositions d'orientation de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser les actions de conservation sur les espèces dépendant directement d'un bon état hydrologique, sédimentaires et physico-chimique et de bonnes pratiques agricoles ; et dont l'enjeu de conservation est très fort : Écrevisse à pattes blanches, Saumon atlantique ;</li> <li>- Mais aussi pour les espèces à enjeu de conservation modéré ou fort mais dont le mauvais état de conservation nécessite des actions urgentes d'amélioration des pratiques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Desman des Pyrénées ;</li> <li>• Vison d'Europe ;</li> <li>• Lamproie marine ;</li> <li>• Grande Alose ;</li> <li>• Cuivré des Marais</li> <li>• Damier de la Succise ;</li> <li>• Toxostome.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les suivis réguliers à périodiques des populations d'espèces cibles permettront de vérifier l'efficacité des mesures de gestion entreprises, et si nécessaire les adapter.</p> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquaculture (eau douce et marine)</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Pêche de loisirs</li> <li>• Structures de sports et de loisirs</li> <li>• Chasse</li> <li>• Inondation (processus naturels)</li> <li>• Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)</li> <li>• Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Estialescq, Préchacq-Josbaig, Orin, Escou, Aren, Estos, Escout, Esquiule, Goès, Saucède, Agnos, Arette, Moumour, Géronce, Lanne-en-Barétous, Verdets, Asasp-Arros, Buzief, Ogeu-les-Bains, Ance Féas, Oloron-Sainte-Marie, Aramits, Ledoux, Poey-d'Oloron, Précilhon, Las-seube, Saint-Goin, Geüs-d'Oloron</p> <p><b>1016 ha soit 40 % de la ZSC se trouve sur le territoire</b></p> <p><b>Leviers liés à la planification</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
<p>« Le gave d'Ossau » n° FR7200793 (4)</p>	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Ossau » n°FR7200793 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014. Superficie totale : 2 300 hectares. Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique vaste de montagne et de piémont pyrénéen. Il concerne 63% de la région biogéographique Alpine et 36% de la région biogéographique Atlantique. Le site Natura 2000 s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques. Le site d'étude renferme 19 habitats génériques d'intérêt communautaire. Parmi eux, 2 possèdent un enjeu de conservation très fort :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>) et Bruyère des marais (<i>Erica tetralix</i> (4020*))</li> <li>• Les Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)</li> </ul>             On retrouve également trois espèces de poissons : le saumon atlantique, le chabot du Béarn et la lamproie de Planer. Ainsi que deux invertébrés : l'agrion de Mercure et l'écrevisse à pieds blanc. La loutre d'Europe est elle aussi présente sur le site.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en février 2013 émet des propositions d'orientation de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer la dynamique alluviale et le régime hydrologique de manière à recréer des zones naturelles de débordement contrôlé, à favoriser le transport alluvionnaire.</li> <li>- Maîtriser la qualité physico-chimique des cours d'eau.</li> <li>- Favoriser ou restaurer les continuités écologiques du cours d'eau en limitant, aménageant ou éliminant les obstacles à la circulation des espèces.</li> <li>- Maintenir et favoriser les activités agropastorales extensives :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Élevage : sur certains secteurs, baisse de la pression de pâturage, voire mise en défens de certains habitats menacés ;</li> <li>o Fauche : fauche annuelle exportatrice tardive, proscription des fertilisants</li> </ul> </li> <li>- Lutte ou surveillance des espèces invasives à l'échelle du bassin versant : Buddleia de David, Renouée du Japon, Ecrevisses exotiques.</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauches de prairies</li> <li>• Pâturage</li> <li>• Aquaculture</li> <li>• Modifications du fonctionnement hydrographique</li> <li>• Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique</li> <li>• Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> <li>• Pont, viaduc</li> <li>• Usine</li> <li>• Dépôts de déchets ménagers/ lié aux installations récréatives</li> <li>• Pêche de loisirs</li> <li>• Chasse</li> <li>• Sports nautiques</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Comblement et assèchement</li> <li>• Erosion</li> <li>• Inondation (processus naturels)</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Herrère, Escout, Buzief, Ogeu-les-Bains, Oloron-Sainte-Marie</p> <p><b>331 ha soit 14 % de la ZSC se trouve sur territoire</b></p> <p><b>Leviers liés à la planification</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Le Saison (Cours D'eau) » n° FR7200790 (5)	<p><b>Présentation du site :</b></p> <p><b>Le site Natura 2000 « Le Saison » n°FR7200790 est site d'intérêt communautaire depuis le 4 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 20 novembre 2014.</b></p> <p>Le Saison est divisé en 3 zones différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une zone de montagne avec des canyons aux pentes rocheuses et boisées, qui abrite le Desman des Pyrénées</li> <li>-Une zone de plaine avec comme habitat principal des prairies naturelles et des landes qui abritent le Chabot de l'Adour, le saumon atlantique ainsi que l'écrevisse à pattes blanches</li> <li>-Une zone de plaine alluviale occupée par des cultures, des prairies et des ripisylves. On y retrouve des poissons migrateurs comme la Grande Alose, l'Alose feinte ou encore lamproie marine.</li> </ul> <p>Superficie totale : 0,095 hectares.</p> <p>Le site Natura 2000 comprend la majeure partie du réseau hydrographique du Saison, dont le bassin versant s'étend sur près de 630 km². Le site s'inscrit dans deux contextes très contrastés : le montagnard et le piémont pyrénéen.</p> <p>49 Communes soit 3 EPCI sont concernées par le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communauté d'agglomération Pays basque,</li> <li>• La communauté de communes du Béarn des gaves,</li> <li>• La communauté de communes du Haut Béarn.</li> </ul> <p><b>Gestion du site :</b></p> <p>Le DOCOB en vigueur depuis le 12 mai 2017 à mit en place 8 objectifs liés à des enjeux de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des populations de Desman</li> <li>- Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard</li> <li>- Restauration du système en tresses sur le Saison médian</li> <li>- Amélioration de la continuité écologique des espèces</li> <li>- Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylve</li> <li>- Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon</li> <li>- Identification de la responsabilité du site N2000 du Saison pour l'Agrion de mercurie, le Cuivré des marais et le Damier de la succise</li> <li>- Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Erosion des berges</li> <li>• Pêche professionnelle active</li> <li>• Espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Changements hydraulique induits par l'homme</li> <li>• Changements de températures</li> <li>• Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)</li> <li>• Pêche de loisirs</li> <li>• Chasse</li> <li>• Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)</li> </ul>	<p>Communes concernées : Arette</p> <p>0,095 ha soit &lt;1% de la ZSC se trouve sur le territoire</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Massif de l'Anie et d'Espelunguere » n° FR7200746 (6)	<p><b>Présentation du site :</b></p> <p><b>Le site Natura 2000 du « Massif de l'Anie et d'Espelunguere » n°FR7200746 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.</b></p> <p>Superficie totale : 14 253 hectares.</p> <p>Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux siliceux avec des secteurs calcaires. Il concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.</p> <p>Nombreux habitats herbacés à boisés, siliceux à calcaires, secs à humides. La localisation du site, en zone de montagne mais où l'influence Atlantique reste perceptible, permet l'expression d'une biodiversité originale. On compte d'ailleurs un certain nombre d'espèces endémiques ou sub-endémiques. Les surfaces importantes et l'état de conservation globalement favorable renforcent l'intérêt du site.</p> <p>Une grande diversité d'espèce est présente sur le site. On retrouve notamment des mammifères comme l'ours brun et des chauves-souris (5 espèces), mais aussi des invertébrés et des plantes comme l'aster des Pyrénées et la buxbaumie verte.</p> <p><b>Gestion du site :</b></p> <p>Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;</li> <li>- Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Est identifié sur le site, le maintien de l'activité pastorale, afin d'entretenir la dynamique des milieux calcicoles et des prairies de fauche ou l'adaptation de la gestion forestière pour certains milieux fragiles comme les Mégaphorbiaies ;</li> <li>- Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>• Chasse</li> <li>• Éboulements, glissements de terrain</li> <li>• Piétinement, sur fréquentation</li> <li>• Pâturage extensif</li> <li>• Pâturage intensif</li> <li>• Pêche de loisirs</li> <li>• Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</li> <li>• Ski, ski hors-piste</li> </ul>	<p>Communes concernées : Urdos, Accous, Arette, Lescun, Léas-Athas, Cette-Eygun, Borce</p> <p>1587 ha soit 12 % de la ZSC se trouve sur le territoire</p>

Désignation	Enjeux globaux	Enjeux localisés sur le territoire
« Massif de Sesques et de l'Ossau » n° FR7200744 (7)	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Massif de Sesques et de l'Ossau » n°FR7200744 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014. Superficie totale : 25 794 hectares. Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux siliceux avec des secteurs calcaires. Il offre une très grande diversité d'habitats. On dénombre en effet 162 habitats naturels, 34 de ces habitats relèvent de la Directive Habitats soit un peu moins de 60% de la surface du site dont 7 sont d'intérêt communautaire prioritaire. Le site Natura concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques. Nombreux habitats herbacés à boisés, siliceux à calcaires, secs à humides. Outre les habitats agropastoraux, majoritaires, les habitats naturels constituent des mosaïques diversifiées qui traduisent la forte biodiversité du site. Aire de présence régulière de l'ours des Pyrénées. Sont inventoriées 47 espèces végétales disposant d'un statut de protection juridique national ou régional. Le site abrite 16 espèces rares, menacées à l'échelle mondiale. Certaines de ces espèces comme le Cirse roux (<i>Cirsium carniolicum</i> Scop. ssp. <i>Rufescens</i>) ou l'Épervière de Vivant (<i>Hieracium fourcadei</i>) ne se rencontrent qu'en Haut Béarn et revêtent toute l'originalité du site. Deux espèces végétales sont ciblées par l'annexe II de la directive Habitats : l'Aster des Pyrénées (<i>Aster pyrenaicus</i>), et la Buxbaumie (<i>Buxbaumia viridis</i>). Des espèces comme les gastéropodes, le Maillot strié (<i>Chondrina centralis</i>) et le Maillot d'Aspe (<i>Abida atenis</i>), « de petits escargots » qui ne se rencontre que dans les Pyrénées occidentales, signent la grande originalité faunistique du site Natura 2000.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;</li> <li>Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Est identifié sur le site, le maintien de l'activité pastorale, afin d'entretenir la dynamique des milieux calcicoles et des prairies de fauche ou l'adaptation de la gestion forestière pour certains milieux fragiles comme les mégaphorbiaies ;</li> </ul> <p>Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.</p> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>Éboulements, glissements de terrain</li> <li>Piétinement, sur fréquentation</li> <li>Pâturage</li> <li>Pillage de stations floristiques</li> <li>Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</li> <li>Reconstruction, rénovation de bâtiments</li> <li>Pâturage extensif</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Bedous, Urdos, Ac-cous, Aydius, Cefte-Eygun, Borce, Etsaut</p> <p><b>13108 ha soit 51% de la ZSC se trouve sur le territoire</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Massif de Layens » n° FR7200747 (8)	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Massif de Layens » n°FR7200747 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014. Superficie totale : 5 597 hectares. Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux sur socle calcaire avec une succession de vallées orientées Est/Ouest, avec des adrets en pelouse ou bocage selon l'altitude, et des ubacs en forêt. Il concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques. Massif de montagne moyenne exploitée par le pastoralisme. Les pelouses (6230) et forêts (9120) évoluant sur des sols acides représentent avec les pelouses calcicoles les principaux habitats naturels d'intérêt communautaire du site. Les pelouses sèches calcicoles représentent l'habitat d'intérêt communautaire dominant sur le site. La part importante de ces habitats de pelouses sur le site et leurs états de conservation globalement défavorable (pour 40 % d'entre eux) traduit la mutation du paysage et des écosystèmes. Les autres habitats naturels d'intérêt communautaire occupent de très faible surface et sont minoritaires sur le site. Ils constituent cependant des entités écologiques fragiles constituant la biodiversité intrinsèque du site, dont la valeur à l'échelle Européenne est très importante. La majorité des taxons (habitats, faune, flore) a un niveau de classification d'enjeu relativement important, qui s'explique par différentes raisons : - d'une part, le site est en zone de montagne. Or la faune et la flore de montagne constituent une biodiversité relictuelle et fragile qu'il est important de prendre en compte. - d'autre part, la situation occidentale du site, au carrefour du biome Atlantique et Alpin.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;</li> <li>Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats ;</li> <li>Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde.</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>Chasse</li> <li>Éboulements, glissements de terrain</li> <li>Piétinement, sur fréquentation</li> <li>Pâturage extensif</li> <li>Pêche de loisirs</li> <li>Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>Incendie (naturel)</li> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Aquaculture intensive, intensification</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Sarrance, Bedous, Lourdiolchère, Asasp-Arros, Osse-en-Aspe, Issor</p> <p><b>5584 ha soit 99% de la ZSC se trouve sur le territoire</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Massif du Montagnon » n° FR7200745 (9)	<p><b>Présentation du site :</b></p> <p>Le site Natura 2000 du « Massif du Montagnon » n°FR7200745 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 7 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014. Superficie totale : 8 694 hectares.</p> <p>Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux très boisé, il s'agit d'un site de piémont entre le Gave d'Aspe et d'Ossau, soumis aux influences climatiques Atlantiques et Alpines. Il concerne ainsi 97% de la région biogéographique Alpine et 3% de la région biogéographique Atlantique.</p> <p>Le site Natura 2000 s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.</p> <p>Aire de présence régulière de l'ours des Pyrénées. Les habitats naturels constituent des mosaïques diversifiées qui traduisent la forte biodiversité du site. Le site abrite 6 espèces rares, menacées à l'échelle mondiale. Certaines de ces espèces comme l'Épervière de Vivant ou le Cirse roux ne se rencontrent qu'en Haut Béarn.</p> <p>D'autres, comme le Géranium de Bilhère, reflètent de l'originalité et de la forte identité culturelle de la flore du site. La seule station d'Aster des Pyrénées du site est une des plus importantes de l'espèce en termes d'effectif. Avec 93 espèces patrimoniales utilisant le site de façon régulière, le Massif du Montagnon compte une faune diversifiée et remarquable qui regroupe à peu de chose près l'ensemble de la faune inventoriée sur les sites Natura 2000 du Haut Béarn.</p> <p><b>Gestion du site :</b></p> <p>Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;</li> <li>Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Sont identifiés sur le site, le maintien de l'activité pastorale et le maintien de la qualité des milieux aquatiques ;</li> <li>Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de mise en défens, de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Pâturage extensif</li> <li>Pâturage intensif</li> <li>Reconstruction, rénovation de bâtiments</li> <li>Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Sarrance, Bedous, Aydius, Escot</p> <p><b>5988 ha soit 67% de la ZSC se trouve sur le territoire</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Montagnes de la Haute Soule » n° FR7200750 (10)	<p><b>Présentation du site :</b></p> <p>Le site Natura 2000 du « Montagnes de la Haute Soule » n°FR7200750 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014. Superficie totale : 14 360 hectares.</p> <p>Le site « Montagnes de la Haute Soule » est caractérisé par un important réseau karstique mais aussi par d'imposants et profonds canyons et ravins orientés au Sud au Nord. Il concerne 97% de la région biogéographique Alpine et 3% de la région biogéographique Atlantique. Le site s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.</p> <p>13 des habitats élémentaires sont prioritaires : les pelouses acidiphiles (3), les forêts de ravins (4), les sources et suintements carbonatés (1), les tourbières hautes actives (1), les pavements calcaires (1), les pineraies calcicoles (1) et les forêts alluviales (2). L'étage subalpin abrite une flore remarquable, en particulier de nombreuses espèces d'éboulis et de fissures de falaises calcaires mais aussi des plantes de pelouses et landes subalpines. On retrouve également les espèces de pelouses et landes montagnardes observées sur les autres massifs voisins ainsi que bon nombre d'espèces de zones humides. Le site compte au moins 62 espèces végétales patrimoniales dont le Dicrane vert. 42 sont protégées au niveau régional, national et européen. 18 espèces sont inscrites sur les listes rouges et 12 sur les livres rouges d'espèces menacées en France. Parmi les espèces patrimoniales, 27 ont un statut d'endémiques.</p> <p>Les montagnes de la Haute Soule abritent au moins 33 espèces animales patrimoniales dont 19 d'intérêt communautaire (annexes II, IV et V de la directive « habitats ») et compte 21 espèces de chiroptères. 8 espèces patrimoniales sont inscrites en annexe II de la directive « habitats » dont 6 espèces de chauves-souris, un odonate : l'Agrion de Mercure et un insecte saproxylique considéré comme prioritaire : la Rosalie des Alpes. Les montagnes de la Haute Soule jouent un rôle majeur pour la reproduction et la conservation des populations des chauves-souris au regard de l'importante disponibilité en gîtes : cavités naturelles, granges et autres lieux de reproduction.</p> <p><b>Gestion du site :</b></p> <p>Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en mai 2016 émet des objectifs à établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs de conservation qui se déclinent en action de non-intervention pour les habitats et espèces ne demandant pas une gestion spécifique ou en actions de maintien des pratiques, dans le cas présent, essentiellement agrosylvopastorales ;</li> <li>Les objectifs de gestion, qui nécessitent généralement une phase de restauration des habitats par la mise en œuvre de pratiques plus en adéquation avec la conservation de certains habitats et espèces et le développement de techniques et moyens particuliers pouvant parfois être difficiles à mobiliser ;</li> <li>Les objectifs d'amélioration des connaissances qui visent des habitats et espèces encore mal connus sur le plan écologique ou au niveau de leur localisation et leur état de conservation sur le site.</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Autres activités agricoles</li> <li>Gestion des forêts et des plantations, exploitations</li> <li>Pâturage extensif</li> <li>Pâturage intensif</li> </ul>	<p><b>Commune concernée :</b> Arette</p> <p><b>1350 ha soit 10% de la ZSC se trouve sur le territoire</b></p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Eth Thuron des Aureys » n° FR7212007 (2)	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Eth Thuron des Aureys » n°FR7212007 est un site classé ZPS depuis le 24 mars 2006. Superficie totale : 2 182 hectares. Le site Natura 2000 est un massif montagneux situé en position avancée sur le piémont des Pyrénées et se compose de nombreux faciès rupestres, très favorables à la présence de grands rapaces. Le site Natura 2000 concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques. Ce massif montagneux en position avancée sur le piémont des Pyrénées est séparé en milieux ouverts tel que les pelouses alpines et sub-alpine ou encore des prairies semi-naturelles humides et des milieux fermés de type forêt. Ces espaces sont très favorables aux grands rapaces. On retrouve en effet des espèces comme le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ou encore le busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>). Au total 20 espèces d'oiseaux sont répertoriées sur le site.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique préalable du site Natura 2000 rédigé en 2011, émet des enjeux qui porteront surtout sur la conservation et/ou la restauration d'habitats ouverts, qui permettent aux espèces de pouvoir s'alimenter.</p> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Éboulements, glissements de terrain</li> <li>• Piétinement, sur fréquentation</li> <li>• Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</li> <li>• Autres activités agricoles</li> <li>• Chasse</li> <li>• Pâturage</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Sarrance, Arette, Lourdios-Ichère, Asasp-Arros, Osse-en-Aspe, Issor</p> <p>2179 ha soit 99% de la ZPS se trouve sur le territoire</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Montagnes du Barétous » n° FR7200749 (11)	<p><b>Présentation du site :</b> Le site Natura 2000 du « Montagnes du Barétous » n°FR7200749 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014. Superficie totale : 14 421 hectares. Le site Natura 2000 est un massif montagneux. Les montagnes du Barétous. Sont formées de grands ensembles géologiques, insérés au sein d'une trame de roches du Cétacé composée de Poudingues de Mendibelza et de Fylsch schisto gréseux au Sud et de Marnes noires à spicules au Nord. Les montagnes du Barétous sont très nettement délimitées par plusieurs cours d'eau périphériques : le Gave de Sainte-Engrâce au Sud, le Saison à l'Ouest et le Gave du Lourdios à l'Est. Le Vert et son affluent, l'Arrec de Bitole, prennent leurs sources au cœur du massif. Le site Natura 2000 concerne 55% de la région biogéographique Alpine et 44% de la région biogéographique Atlantique et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques. Les montagnes du Barétous présentent une flore très diversifiée marquée par une nette influence atlantique et montagnarde. Le site compte au moins 44 espèces végétales patrimoniales. 25 sont protégées au niveau régional, national et européen. 9 espèces sont inscrites sur les listes rouges et 5 sur les livres rouges d'espèces menacées en France. Parmi les espèces patrimoniales, 9 ont un statut d'endémiques. Les montagnes du Barétous abritent au moins 45 espèces animales patrimoniales dont 30 d'intérêt communautaire (annexes II, IV et V de la directive « habitats ») et compte 15 espèces de chiroptères. 9 espèces patrimoniales sont inscrites en annexe II de la directive « Habitats Faune Flore » dont 5 espèces de chauves-souris, le Rhysodès rainuré, l'Agrion de Mercure, la Damier de la Succée et une espèce considérée comme prioritaire : la Rosalie des Alpes. Le site joue un rôle majeur pour la reproduction et la conservation des populations des chauves-souris au regard de l'importante disponibilité en gîtes : cavités naturelles, granges et autres lieux de reproduction.</p> <p><b>Gestion du site :</b> Aucun DOCOB n'est actuellement défini sur ce site. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en mai 2016 émet des objectifs à établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs de conservation qui se déclinent en action de non-intervention pour les habitats et espèces ne demandant pas une gestion spécifique ou en actions de maintien des pratiques, dans le cas présent, essentiellement agrosylvopastorales ;</li> <li>• Les objectifs de gestion, qui nécessitent généralement une phase de restauration des habitats par la mise en œuvre de pratiques plus en adéquation avec la</li> </ul> <p><b>Vulnérabilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Autres activités agricoles</li> </ul>	<p><b>Communes concernées :</b> Arette, Lourdios-Ichère, Lanne-en-Barétous, Osse-en-Aspe, Issor</p> <p>8462 ha soit 59% de la ZSC</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau » n° FR72120087 (1)	<p><b>Présentation du site :</b>                      Le site Natura 2000 du « Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau » n°FR7210087 est un site classé ZPS depuis le 3 octobre 1992.                      Superficie totale : 49 106 hectares.                      Le site Natura 2000 est un vaste secteur de moyenne à haute montagne siliceux et calcaires. C'est un massif très boisé et l'élévation rapide en altitude du site, lui confère une diversité paysagère et écologique remarquable. Ainsi, le site accueille toutes les espèces caractéristiques des zones de montagnes comme les grands rapaces.                      Le site Natura 2000 concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.                      Cette zone couvre principalement des pelouses alpines et sub-alpines, des forêts caducifoliées, des forêts de résineux ainsi que des rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures et de neige ou glace permanente. Cette ouverture de paysage est un enjeu majeur pour le secteur, une fermeture de ce dernier étant probable en cas d'abandon de l'activité pastorale.                      La zone comporte également des habitats d'eaux douce intérieurs ainsi que des marais. Ces derniers représentent une surface moindre (2%) mais sont d'une grande qualité écologique.                      Ce secteur de moyenne à haute montagne, par l'élévation rapide en altitude, est d'une grande diversité paysagère et écologique remarquable. Ainsi le site accueille une importante variété d'espèce qui en font aujourd'hui une zone de protection spécialisée. On retrouve par exemple le Grand-duc d'Europe ainsi que le Vautour fauve.                      Gestion du site :                      Aucun DCOB ni de diagnostic écologique ne sont actuellement défini sur ce site.                      Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>Pillage de stations floristiques</li> <li>Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</li> <li>Piétinement, sur fréquentation</li> <li>Pont, viaduc</li> <li>Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)</li> <li>Chasse</li> <li>Ski, ski hors-piste</li> <li>Véhicules motorisés</li> <li>Aquaculture (eau douce et marine)</li> <li>Érosion</li> <li>Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Prélèvements sur la faune terrestre</li> </ul>	<p>Communes concernées : Urdos, Accous, Aydius, Arette, Lescun, Léés-Athas, Cette-Eygun, Borce, Etsaut</p> <p>22394 ha soit 46% de la ZPS se trouve sur le territoire</p>

Désignation	Description du site	Enjeux localisés sur le territoire
« Haute Soule : massif de la Pierre-Saint-Martin » n° FR7212008 (3)	<p><b>Présentation du site :</b>                      Le site Natura 2000 du « Haute Soule : Massif de la Pierre-Saint-Martin » n°FR7212008 est un site classé ZPS depuis le 7 mars 2006.                      Superficie totale : 18 312 hectares.                      Le site Natura 2000 est un vaste ensemble montagneux karstique de basse à haute altitude.                      Le site Natura 2000 concerne 79% de la région biogéographique Alpine et 20% de la région biogéographique Atlantique. Le site s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.                      Vaste ensemble montagneux karstique de basse à haute altitude.                      Les forêts représentent l'habitat majoritaire du site.                      25 espèces d'oiseaux sont visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CE. On retrouve par exemple le pic à dos blanc et le Faucon pèlerin.                      Gestion du site :                      Aucun DCOB ni de diagnostic écologique ne sont actuellement défini sur ce site.                      Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alpinisme, escalade, spéléologie</li> <li>Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives</li> <li>Extraction de sable et graviers</li> <li>Piétinement, sur fréquentation</li> <li>Pont, viaduc</li> <li>Pêche de loisirs</li> <li>Chasse</li> <li>Structures de sports et de loisirs</li> <li>Usine</li> <li>Véhicules motorisés</li> <li>Aquaculture (eau douce et marine)</li> <li>Autres activités agricoles</li> <li>Captages des eaux de surface</li> <li>Éboulements, glissements de terrain</li> <li>Endigages, remblais, plages artificielles</li> <li>Érosion</li> <li>Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)</li> <li>Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)</li> <li>Pâturage</li> <li>Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> </ul>	<p>Communes concernées : Arette, Lourdiós-Ichère, Lanne-en-Barétous, Lescun, Léés-Athas, Osse-en-Aspe</p> <p>12854 ha soit 70% de la ZPS se trouve sur le territoire</p>

## 2. Les Zones d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques

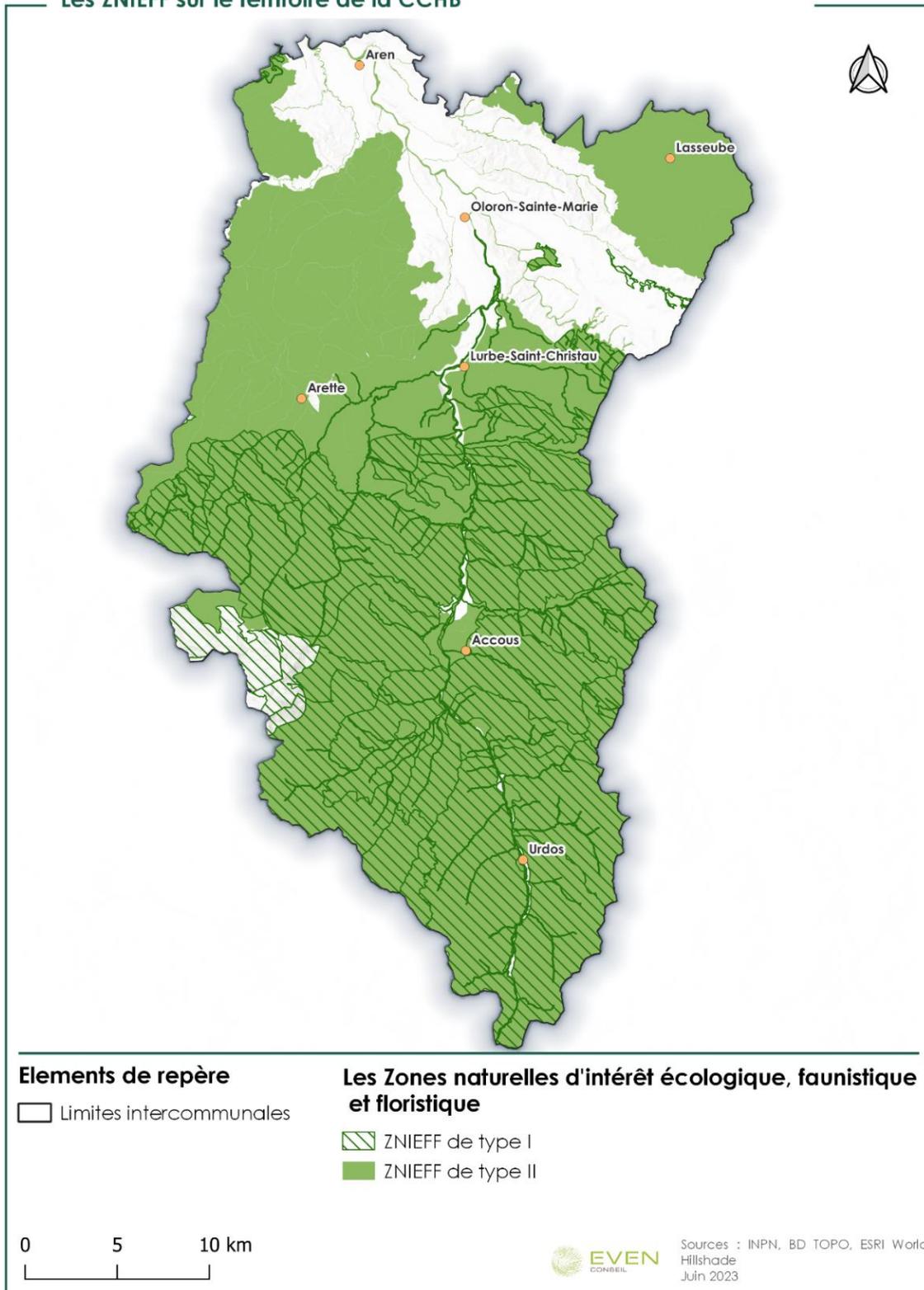
**Les ZNIEFF de type I** sont des secteurs généralement de surfaces réduites, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

**Les ZNIEFF de type II** correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes. Elles contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux : les espèces patrimoniales sont plus « riches ». Plusieurs ZNIEFF de type I peuvent être inclus dans une ZNIEFF de type II.

L'inventaire des ZNIEFF comptabilise 24 Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristiques de type I sur l'ensemble du territoire du SCoT pour 55 222 ha soit 52% et 8 Zones Naturelles

d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques de type II pour 85 885 ha soit 80% du territoire du SCoT.

### Les ZNIEFF sur le territoire de la CCHB



Carte 8 : Les ZNIEFF présentes sur le territoire

## Nom des zones

## ZNIEFF de type I

- « Bois du Bager » n°720008892 ; « Cirque de Lescun » n° 720060064 ;
- « Cirque de Lescun » n° 720060064 ;
- « Crêtes et pentes du pic Mail Arrouy » n° 720030063 ;
- « Forêt d'Issaux, pic Soulaing, soum d'Ire et pic du Layens » n° 720030065 ;
- « Gorges de Kakouetta et d'Ehujarre » n° 720008872 ;
- « Hêtraie sapinière de la vallée d'Ossau » n° 720030062 ;
- « Landes de Sainte Engrâce » n° 720030069 ;
- « Lausset amont et zones tourbeuses associées » n° 720030079 ;
- « Massif calcaire du pic du trône du Roi » n°720008889 ;
- « Massif calcaire du pic Roumandares, du pic de l'Ourlene, du pic Mailh Massibe, des bois d'Aran et de Gey » n° 720008890 ;
- « Massif Du Pic de Sesques » n°720008886 ;
- « Massif du pic du Midi d'Ossau » n° 720008869 ;
- « Massif Karstique du pic d'Anie » n°720008876 ;
- « Montagne d'Ahargou et Mont Begousse » n° 720030074 ;
- « Montagnes de Liard » n° 720030066 ;
- « Pic Sudou et soum de Liorry » n° 720030072 ;
- « Pics de Biscarrouilles et de Légorre, crêtes de la Chousse et de Benou » n° 720008877 ;
- « Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives » n° 720030081 ;
- « Réseau hydrographique de gave d'Ossau à l'amont d'Arudy et ses rives » n° 720030080 ;
- « Rive droite de la haute vallée d'Aspe » n° 720012967 ;
- « Rive gauche de la haute vallée d'Aspe » n° 720008894 ;
- « Tourbière de Gabarn » n° 720008880 ;
- « Tourbière d'Issarbe » n° 720020022 ;
- « Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou » n° 720020028

## ZNIEFF de type II

- « Bassin versant du Lausset et du Joos : bois, landes et zones tourbeuses » n° 720010811 ;
- « Coteaux et vallées « bocagères du jurançonnais » » n° 720010812 ;
- « Haute Soule » n° 720009380 ;
- « Massifs forestiers et landes de Bugangue et de Labaig » n° 720009377 ;
- « Réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents » n° 720012972 ;
- « Vallée d'Aspe » n° 720008893 ;
- « Vallée de Barétous » n° 720008878 ;
- « Vallée d'Ossau » n° 720009049.

### 3. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

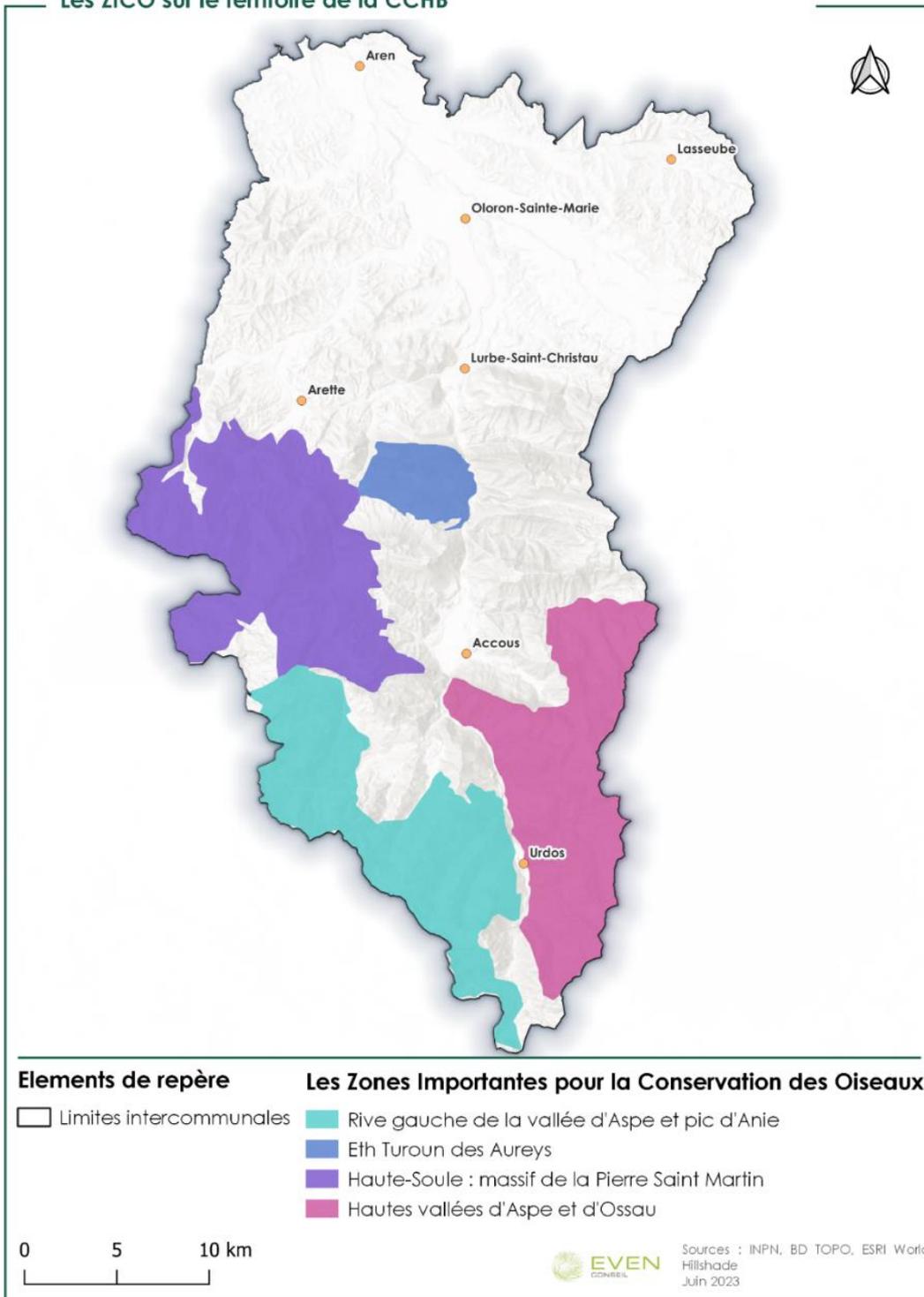
Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

**Les ZICO** ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier.

Quatre ZICO sont présente sur le territoire de la CCHB :

- « Eth Turoun des Aureys » ;
- « Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau » ;
- « Haute Soule : massif de la Pierre Saint Martin ».
- « Rive gauche de la vallée d'Aspe et pic d'Anie ».

### Les ZICO sur le territoire de la CCHB



Carte 9 : les ZICO présent sur le territoire

## 4. Le Parc National des Pyrénées

Le Parc National des Pyrénées s'étend sur 180 000 ha (aire d'adhésion et zone de cœur). 46 % du territoire de la CCHB est situé dans l'aire d'adhésion du parc soit 13 communes. Plusieurs de ces communes ont adhéré à la charte du parc, qui fixe les orientations de protection du patrimoine naturel et encourage le développement durable. Les documents d'urbanisme des communes situées dans l'aire d'adhésion doivent être compatibles avec la charte.

Dans le Haut Béarn le cœur du parc s'étend sur 7 055 ha répartis sur 5 communes, adhérentes ou

non à la charte. La zone cœur est réglementée selon le décret, toute activité en son sein est contrôlée.

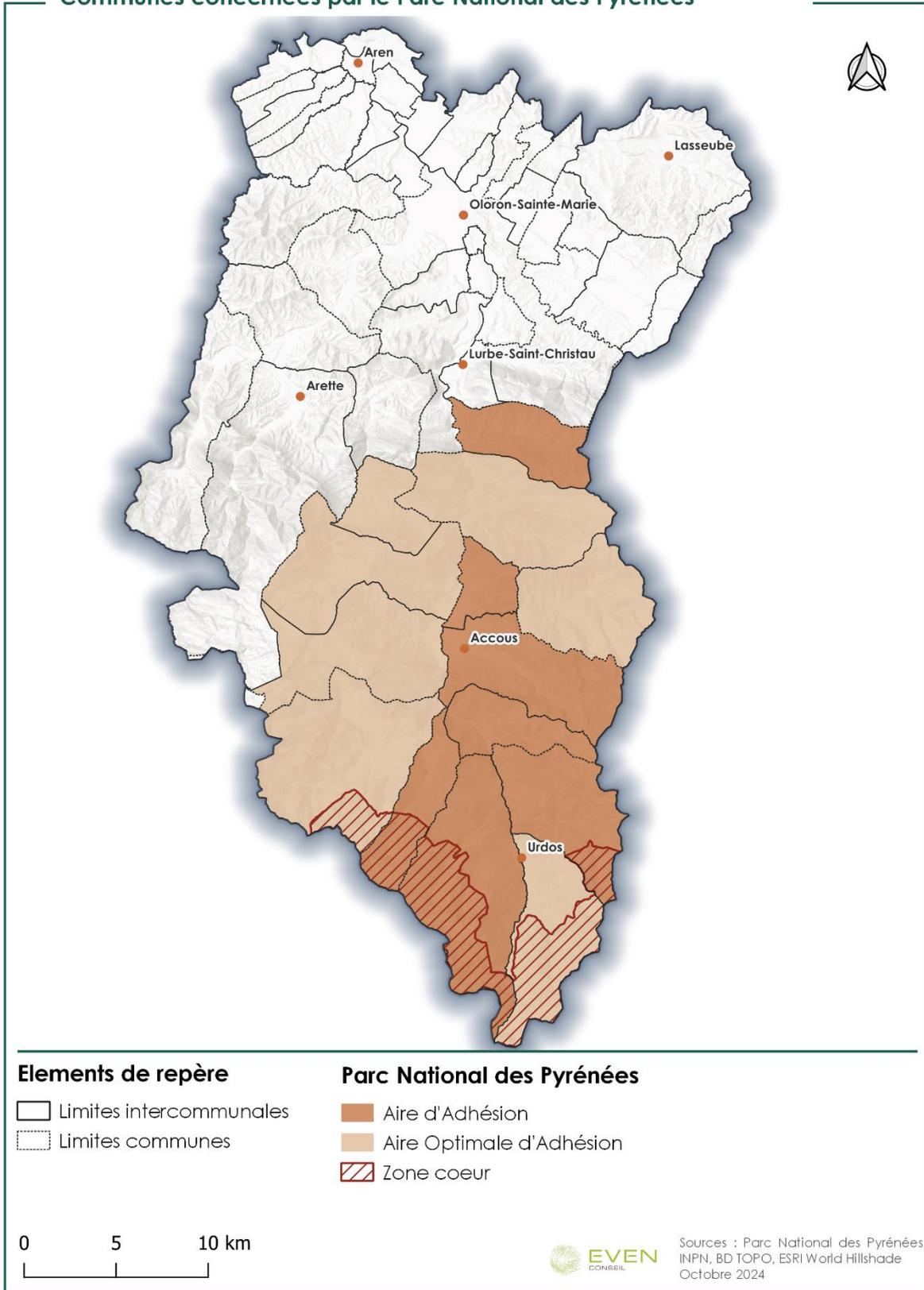
La charte du parc national, approuvée par décret en décembre 2012, définit un projet concerté de territoire pour une durée de quinze ans. Elle a pour objectif de protéger et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers ainsi que de soutenir l'économie locale, dans une perspective de développement durable.

La charte fixe en effet les objectifs suivants :

- Protéger les patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysager du territoire
- Encourager l'excellence environnementale
- Développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
- Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
- Connaître, informer et éduquer pour mieux préserver

Commune située dans le territoire administratif du parc	Adhérent à la charte	Dans (ou pour partie) le cœur du parc
Accous	X	X
Aydius		
Bedous	X	
Borce	X	X
Cette-Eygum	X	
Escot	X	
Etsaut	X	X
Lées Athas		
Lescun		X
Lourdios Ichère		
Osse en Aspe		
Sarrance		
Urdos		X

## Communes concernées par le Parc National des Pyrénées



Carte 10 : Les communes concernées par le Parc National des Pyrénées

Le plan d'action quinquennal du parc période 2019-2023 :

Le plan d'action du parc national des Pyrénées de 2019 reprend les axes stratégiques de la charte élaborée en 2012 tout en mettant ces axes au défi des enjeux actuels sur le territoire.

On retrouve les axes suivants :

- Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
- Encourager l'excellence environnementale
- Développer, valoriser une économie locale respectueuse du patrimoine
- Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
- Connaître, informer, éduquer pour mieux préserver

Ces derniers sont déclinés en grands thèmes appliqués au territoire :

- Accompagner l'agriculture et ses filières
- Accompagner les acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature
- Accompagner sur les plans technique et financier les collectivités locales sur l'aménagement, le cadre de vie et l'urbanisme
- Accompagner les acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels, des savoir-faire artisanaux et de l'activité économique
- Accompagner les acteurs sur la gestion de la ressource en eau
- Accompagner les acteurs sur la transition

## 5. Les espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS)

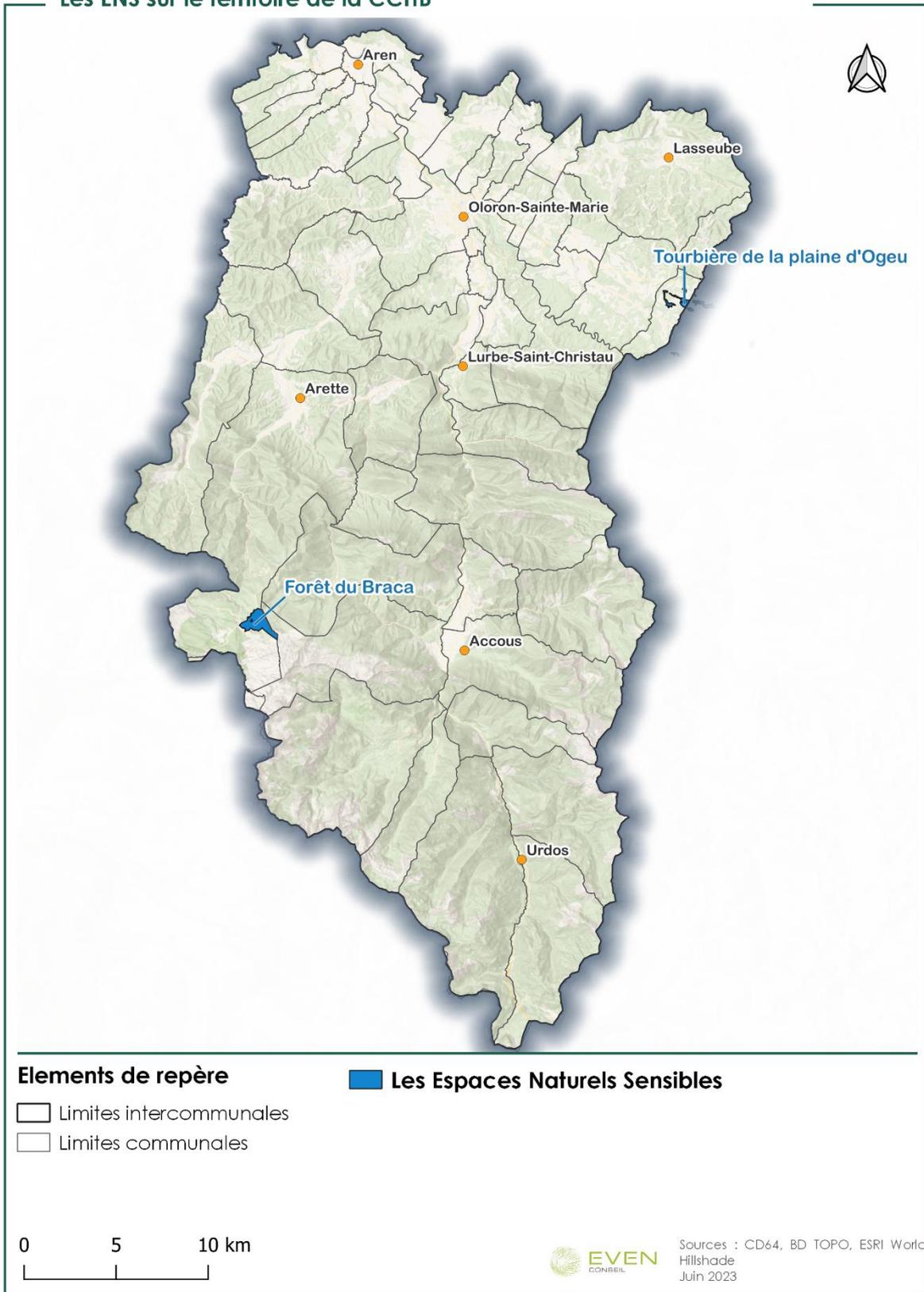
Institués par la loi du 31 décembre, les espaces naturels sensibles ont pour objectif de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues ainsi d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les ENS peuvent donc constituer un potentiel de développement économique important en favorisant les loisirs et le tourisme, tout en jouant un rôle environnemental majeur (biodiversité, cycle de l'eau, stockage du carbone, protection des sols, etc.). Les modes de gestion des ENS peuvent être : réglementaire, contractuel, concerté. Ils dépendent des orientations prises par les conseils départementaux dans le choix de leurs espaces et des possibilités qui leurs sont offertes, dans le cadre de leurs compétences.

Le territoire présente 2 ENS :

- La forêt du Braca
- La tourbière de la plaine d'Ogeu

## Les ENS sur le territoire de la CCHB



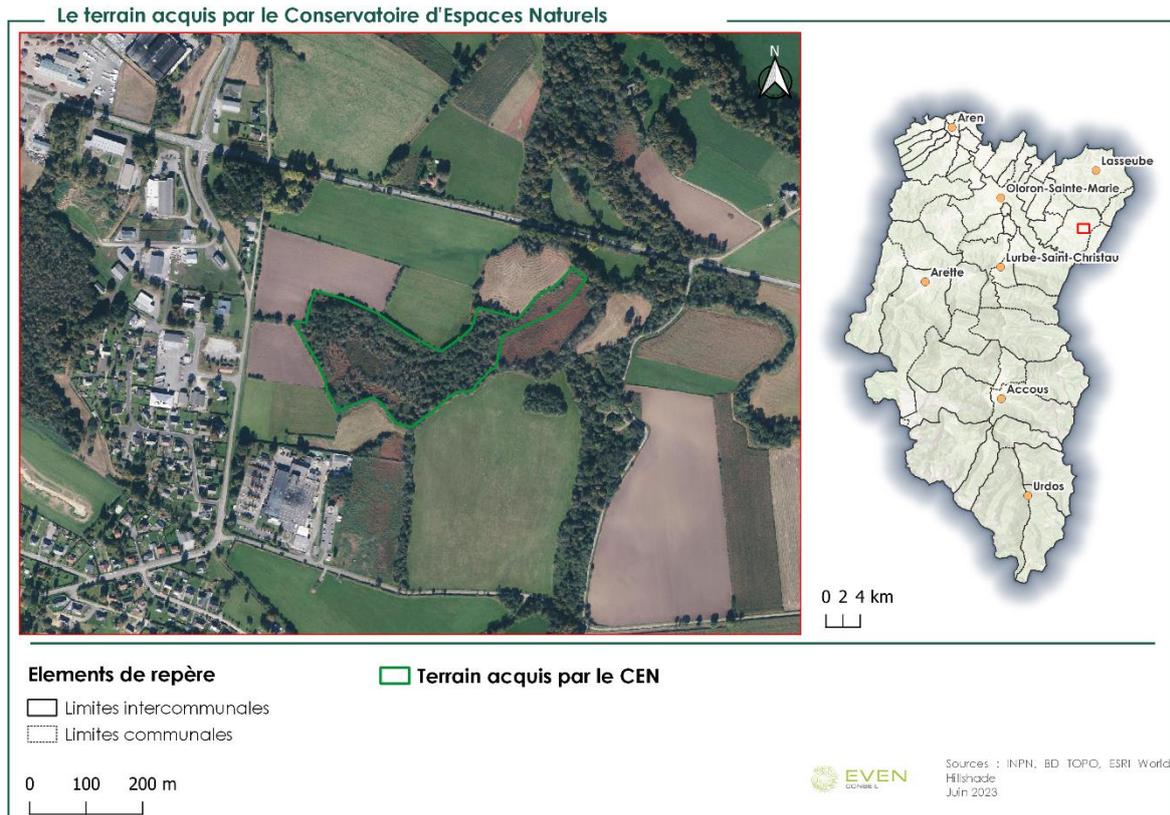
Carte 11 : Les espaces naturels sensibles présent sur le territoire

## 6. Site appartenant au Conservatoire d'espaces naturels

Les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Depuis 1992, le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de la région par acquisition de foncier et sensibilisation aux enjeux de biodiversité.

Le CEN Nouvelle Aquitaine possède un site sur le territoire de la CCHB : FR1505729 - zones humides de la plaine d'Ogeu : site d'une superficie de 25 ha situé au nord du territoire.



Carte 12 : Terrain acquis par le conservatoire d'espaces naturels : zone humide de la plaine d'Ogeu

## 7. Des engagements locaux face à l'érosion de la biodiversité

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

La commune de Lasseube a développé un projet de territoire fédérateur ayant pour pivot le citoyen et pour socle la biodiversité : « Mon Village Espace de

Biodiversité » (ou MVEB. Ce dispositif implique les citoyens volontaires, a pour objectif de fortifier la

cohésion sociale au travers de l'attention que portent les habitants à la gestion du « patrimoine naturel collectif ». La démarche ABC, lancée en 2021, est le point d'ancrage du projet de la commune.

La démarche d'ABC menée sur la commune de Lasseube a permis un accroissement important du niveau de connaissance de la biodiversité à l'échelle locale. Plus de 700 espèces faunistiques ont été inventoriées en deux ans, des plus fréquentes à certaines rares et patrimoniales.

## II. LA TYPOLOGIE DES MILIEUX NATURELS

Le territoire est majoritairement boisé (75%) par des forêts de résineux et feuillus dont certaines sont des forêts de feuillus humides. On retrouve également des landes et estives qui sont bien représentées sur le territoire. Ces milieux ouverts sont voués à l'élevage et généralement dépourvus de clôtures. La qualité de ces habitats est liée aux usages exercés et à leur gestion. La fermeture des milieux est généralement peu propice à la biodiversité. En haute montagne, on retrouve des milieux rocheux, qui sont des écosystèmes particuliers relativement « protégés » : falaises, éboulis, végétation clairsemée et roches nues d'altitude. Les milieux rocheux présentent des enjeux importants pour la conservation pour certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères. Le réseau hydrographique important est à l'origine de la présence de zones humides et de milieux aquatiques riches. Les enjeux écologiques locaux ne peuvent être résumés à ces stricts inventaires nationaux et ne sont, de fait, peu pris en compte dans la politique environnementale territoriale. Dans une dynamique de préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel, la CCHB et le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ont mené un travail d'identification des espaces naturels présents sur le territoire afin de pouvoir les gérer, contribuer au développement des espèces et les intégrer dans une réflexion de Trame Verte et Bleue mais aussi de planification territoriale.

Cette démarche constitue 88 % des connaissances de la commune de Lasseube. Au-delà de l'aspect taxonomique, la démarche a permis de mieux identifier les points forts et les secteurs d'importance écologiques du territoire, ainsi que les points faibles.

Sur le territoire de la CCHB, la commune d'Etsaut a également engagé l'élaboration de son ABC.

La définition de la trame écologique a été articulée autour de l'étude de six types d'habitats présents sur le territoire :

**Les cours d'eau**, dont le bon état écologique, sanitaire et fonctionnel est primordial dans la préservation de la biodiversité et de la santé humaine ;

**Les zones humides**, dont la prise en compte est imposée par la réglementation ;

**Les prairies naturelles** de fauche sont des prairies à forts enjeux, la biodiversité est en forte régression en raison de la déprise et de l'intensification des pratiques agricoles. Elles sont le refuge des insectes pollinisateurs ;

**Les pelouses sèches** (calcaires et dans une moindre mesure siliceuse), milieux remarquables qui abritent une flore et une faune particulières qui sont de plus en plus menacées ;

**Les landes**, qui sont des milieux agropastoraux remarquables en très forte régression ;

**Les forêts présumées anciennes et les forêts à enjeu patrimonial fort** qui sont le refuge d'une biodiversité intrinsèque remarquable et menacée par une gestion sylvicole à court-terme.

L'étude des **forêts supposées anciennes** a été rajoutée à la démarche territoriale. Ces forêts à fort caractère naturel constituent des éléments structurants trouvant parfaitement leur place dans l'étude des trames écologiques de la CCHB.

Ces habitats sont ensuite réorganisés en sous-trames écologiques qui forment la trame verte et bleu du territoire de la CCHB.

On retrouve :

- Les milieux aquatiques ;
- Les milieux ouverts ;
- Les landes ;
- Les forêts.

## 1. Les milieux aquatiques

### Les cours d'eau

La sous-trame des zones humides comprend également les cours d'eau, dont 729 km des 801 km qui traversent le territoire ont un enjeu spécifique pour la biodiversité et la qualité de la ressource en eau. Certaines parties des cours d'eau sont identifiées en tant que réservoir biologique, car ils comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. Sur le territoire de la CCHB, ces milieux aquatiques préservés se situent sur le cours d'eau de l'Escou, sur le bassin-versant du Vert, sur le Gave du Lourdios et le Bassin-versant du Gave de Lescun.

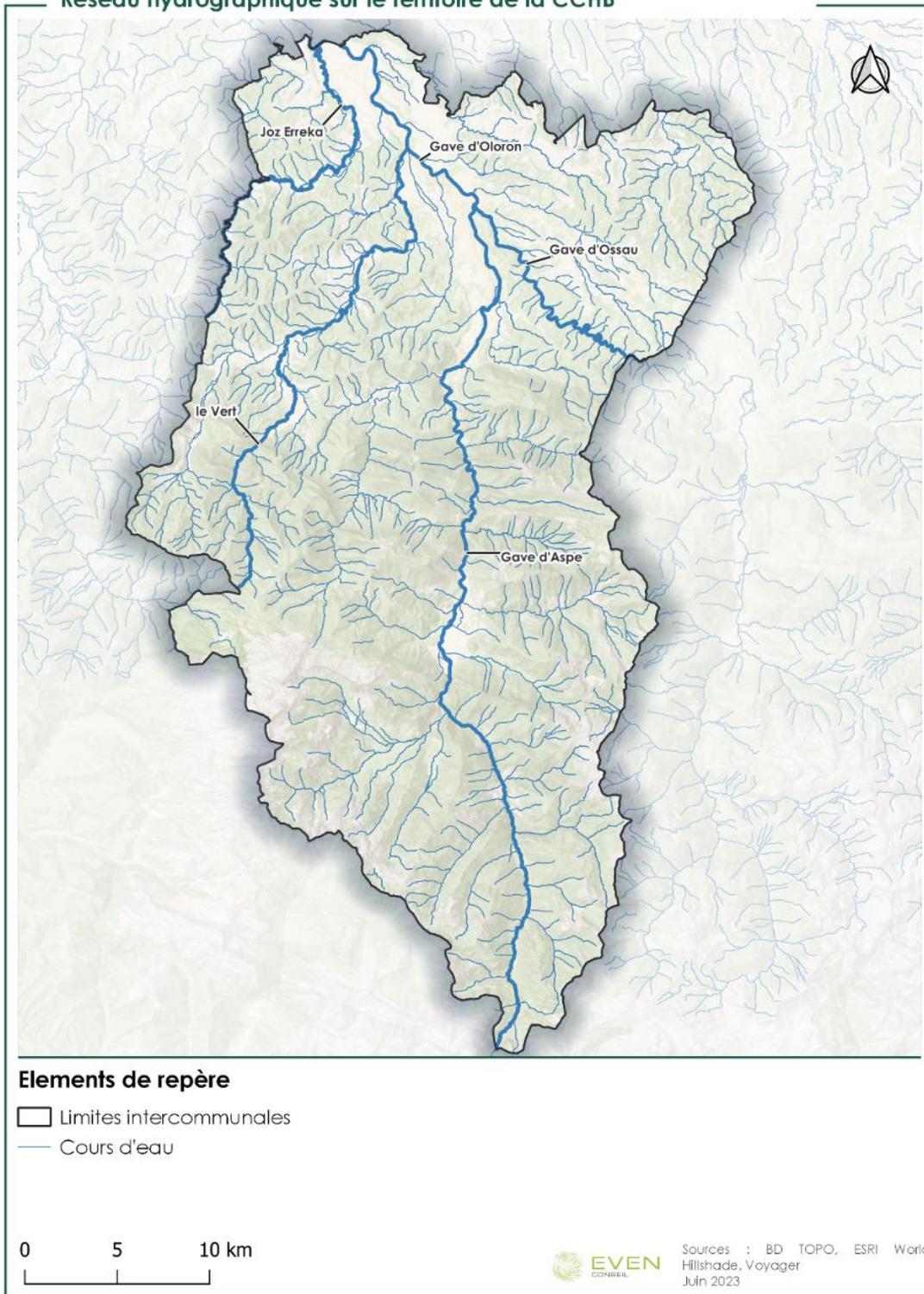
Les cours d'eau sont également des corridors écologiques importants, notamment en tant qu'axes à grands migrateurs piscicoles identifiés par le COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).

Ce comité fixe les objectifs suivants :

- Restaurer et préserver la continuité écologique et interdire la construction de nouveaux obstacles ;
- Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines ;
- Mettre en œuvre les programmes de gestion des poissons migrateurs amphihalins ;
- Améliorer la connaissance sur les poissons grands migrateurs.

Sur le territoire de la CCHB, la migration s'effectue principalement par le réseau hydrographique du Gave d'Oloron et du Gave d'Aspe où sont inventoriés le Saumon Atlantique, la Grande alose, la Lamproie marine, la Truite de mer, la Lamproie de planer, l'Alose feinte et l'Anguille. A ceci se rajoutent la partie aval du Vert et le Josset qui font également l'objet d'un enjeu migrateur.

### Réseau hydrographique sur le territoire de la CCHB



Carte 13 : Réseau hydrographique sur le territoire de la CCHB



Le Virgou (Arette) – EVEN Conseil



La Mielle (Agnos) – EVEN Conseil



Le Gave d'Aspe (Sarrance) – EVEN



Le Gave de Lourdios (Lourdios-



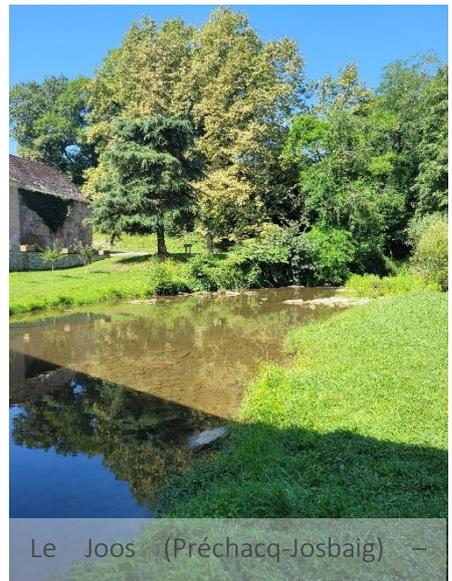
Le Gave d'Ossau (Oloron-Sainte-



La Mielle (Agnos) – EVEN Conseil



Le Joos (Esquiule) – EVEN Conseil



Le Joos (Préchacq-Josbaig) –

## Les zones humides

Les zones humides (ZH)

Les marais, tourbières, prairies humides permanentes ou temporaires, lagunes et mangroves sont considérés comme des zones humides. Ces zones sont des milieux riches en biodiversité par la présence de nombreuses espèces animales et végétales.

La préservation des zones humides vient de la convention internationale RAMSAR, signée par la France en 1971. Cette convention a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales ou nationales, et par la coopération internationale, en tant que contribution, à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elles rendent des services écosystémiques importants :

- Epuration de l'eau
- Diminution de l'intensité de crues, recharge des nappes et soutien durant les périodes d'étiages
- Habitat important pour la biodiversité
- Captage du CO<sub>2</sub>
- Tourisme, détente, ressources naturelles

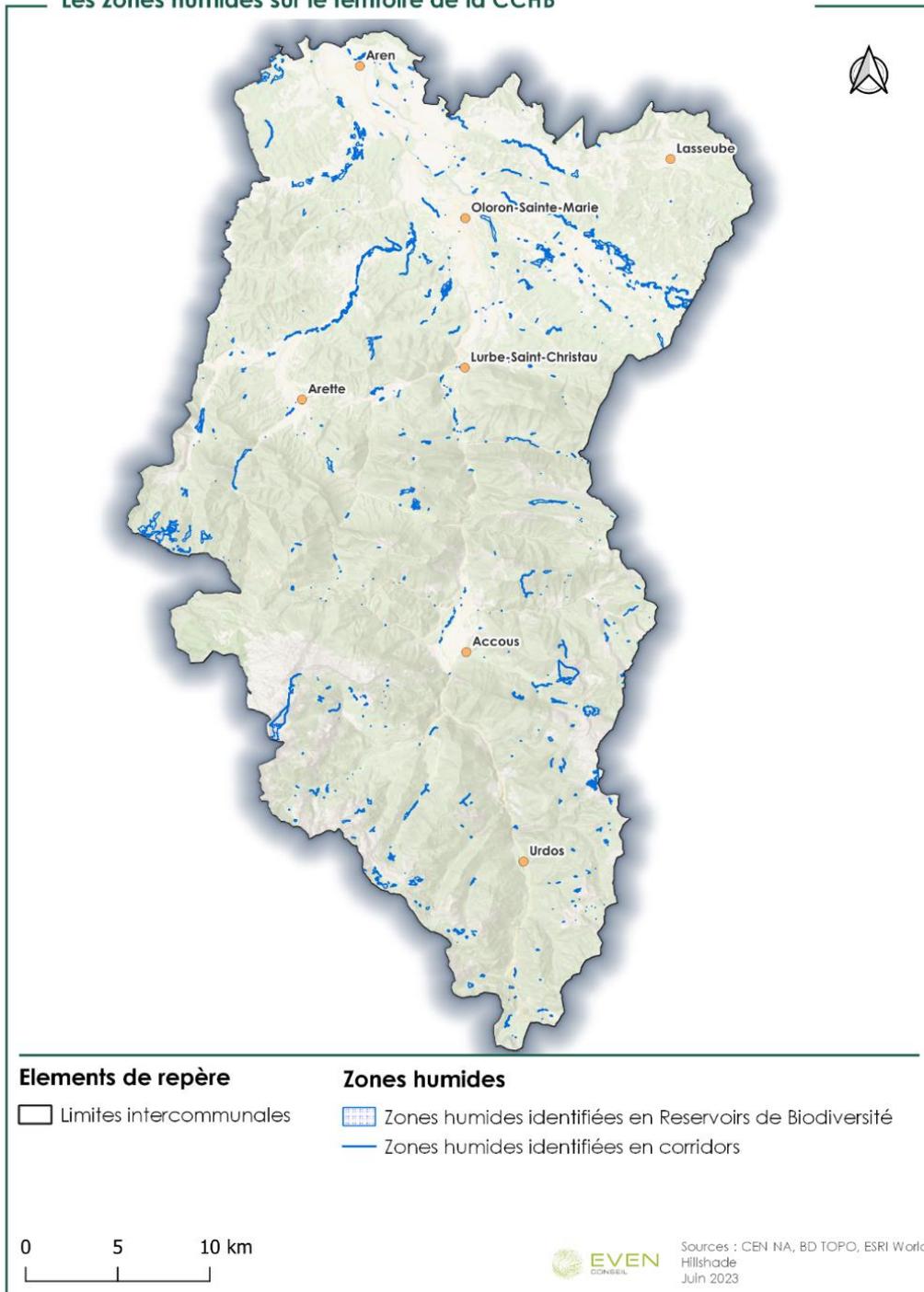
La forte régression des zones humides, en fait de la protection de ces dernières un enjeu très important. De ce fait, elles figurent dans le code de l'environnement, de l'urbanisme, forestier et le code rural.

Les orientations D38 à D44 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 visent à « stopper la dégradation anthropique des milieux et zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques publiques ».

On identifie sur le territoire 1 567 zones humides, soit une superficie totale de 994,7 ha (0,9 % du territoire). Ces zones humides sont principalement

liées aux réseaux hydrographiques et plus particulièrement au Gave d'Aspe et du Vert (importance en surface des saligues). Les forêts rivulaires humides sont également très présentes sur les cours d'eau du sud du territoire). La montagne abrite de nombreuses tourbières et zones humides apparentées. A noter l'important complexe tourbeux sur le secteur d'Issarbe sur la commune du Lanne-en-Barétous. Au nord, persistent sur l'ancienne plaine alluviale du gave d'Ossau et le long de la plaine du gave d'Oloron des complexes de zones humides avec des habitats relativement variés et des secteurs tourbeux ou paratourbeux.

### Les zones humides sur le territoire de la CCHB



Carte 14 : Les zones humides sur le territoire de la CCHB

## 2. Les milieux ouverts

### Les prairies naturelles

Les prairies naturelles

Correspondent à un pool naturel d'espèces dont l'assemblage dépend des pratiques agricoles. En Europe, elles font partie des écosystèmes les plus diversifiés. Il n'est pas rare d'observer entre 20 et 60 espèces de plantes à l'échelle du mètre carré. Elles ont pour origine généralement un défrichement ancien ou parfois un semis qui remonte à quelques décennies. Elles font l'objet de fauches, de pâtures ou de gestion mixte.

Les prairies rendent de nombreux services - économiques, culturels, environnementaux - tant au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau du territoire.

Sur le territoire, 1389 prairies ont été visitées en secteur de piémont (4 010ha), il en existe cependant davantage qui n'ont pas pu être prospectées.

829 des prairies sont identifiées en tant que prairies naturelles pour une surface de 1 163ha dont 123 sont des prairies maigres de fauches qui représentent une surface de 466ha.

Ces espaces se concentrent dans les secteurs tournés vers la pratique de l'élevage sur les vallées du territoire de la CCHB, particulièrement sur des pentes. A noter de grandes prairies maigres de fauches identifiées sur les communes de Lanne-en-Barétous et d'Accous. En zone de piémont, on les retrouve très parsemés, avec une certaine localisation dans le secteur oloronais en zone Sud.

### Les pelouses sèches

Les pelouses sèches

Le terme de pelouse sèche désigne une formation végétale constituée de plantes herbacées permanentes qui forment un tapis peu épais et peu élevé. Ce "gazon" est dominé par trois ou quatre graminées et son sol est généralement riche en calcaire, peu épais et pauvre en éléments nutritifs. Le qualificatif de "sèche" vient de l'absence d'ombrage d'arbres et arbustes. Combinée avec les caractéristiques du sol, cela entraîne pénuries d'eau et assèchement.

En zone de piémont, seules 7 pelouses sèches sont remarquables dont 6 en substrat calcaire et 2 en substrat acide. Leur superficie globale est de 40,5 ha et sont réparties sur 4 communes : Lasseube, Buziet, Issor et Esquiule. Deux grands types de pelouses sèches s'expriment sur le territoire : les pelouses d'affinité acide qui s'installent sur des substrats sableux des dépôts alluviaux et les pelouses d'affinité

calcaire qui occupent les sols pentus des coteaux bien exposés.

L'ensemble des pelouses calcaires du territoire couvrent une superficie de 3 786 ha (soit 3,5 % du territoire) et les pelouses siliceuses 7 726 ha (soit 7,2 % du territoire). Les pelouses siliceuses sèches les plus remarquables et les pelouses calcaires constituent des réservoirs de biodiversité et couvrent 9 570 ha.

## Les landes sèches

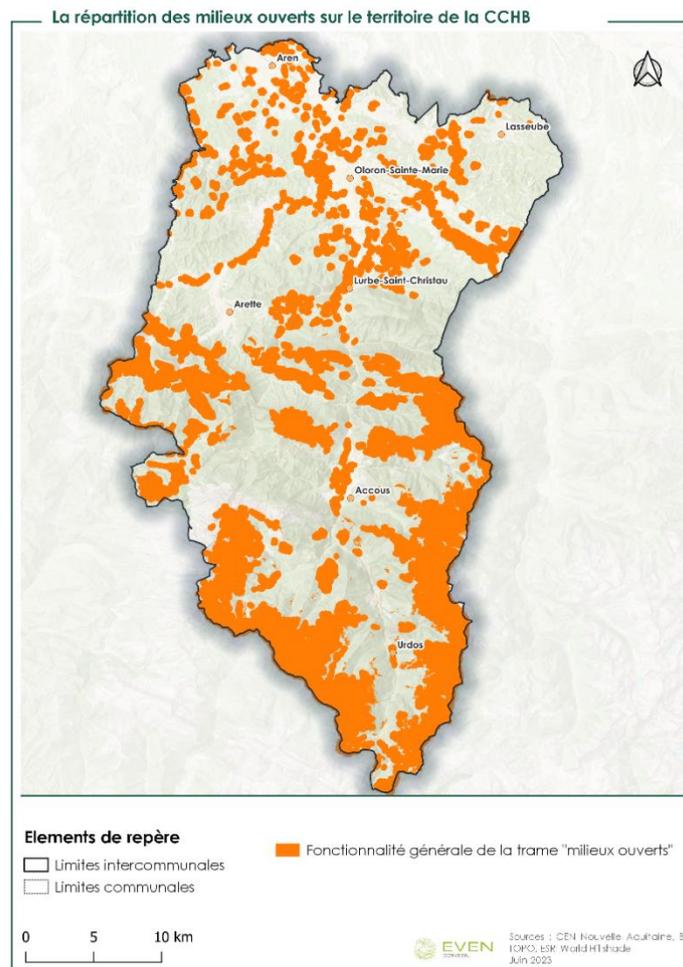
Les landes sèches

Les landes sèches européennes correspondent à des végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophyles de la famille des Éricacées et des Fabacées.

Mis à part le cas des falaises littorales et de quelques situations intérieures particulières (corniches, vires rocheuses), les landes sont secondaires et d'origine habituellement anthropique. Par le passé, elles ont fait l'objet d'exploitations extensives variées (fauche, pâturage) et de quelques utilisations locales (litière, fourrage, balais).

1 243 landes sèches sont connues sur le territoire pour une superficie de 4 764 ha (inventaire non exhaustif), essentiellement localisées en montagne et seulement 206,5 ha ont été recensés en piémont.

Ces espaces développent principalement sur les espaces de coteaux où les socles géologiques la favorisent. En secteur de piémont, on peut en retrouver sur les communes d'Arette, Issor, Asasp-Arros, Escout, Oloron-Sainte-Marie, Agnos, Préchacq-Josbaig, Ogeu-les-Bains ou Buziet.



Carte 15 : La répartition des milieux ouverts sur le territoire de la CCHB

### 3. Les forêts

La surface arborée en 2019 est de 51 891ha. Parmi les forêts actuelles, 24 619 ha sont considérés comme des forêts supposées anciennes, ce qui représente 47 % de la surface forestière.

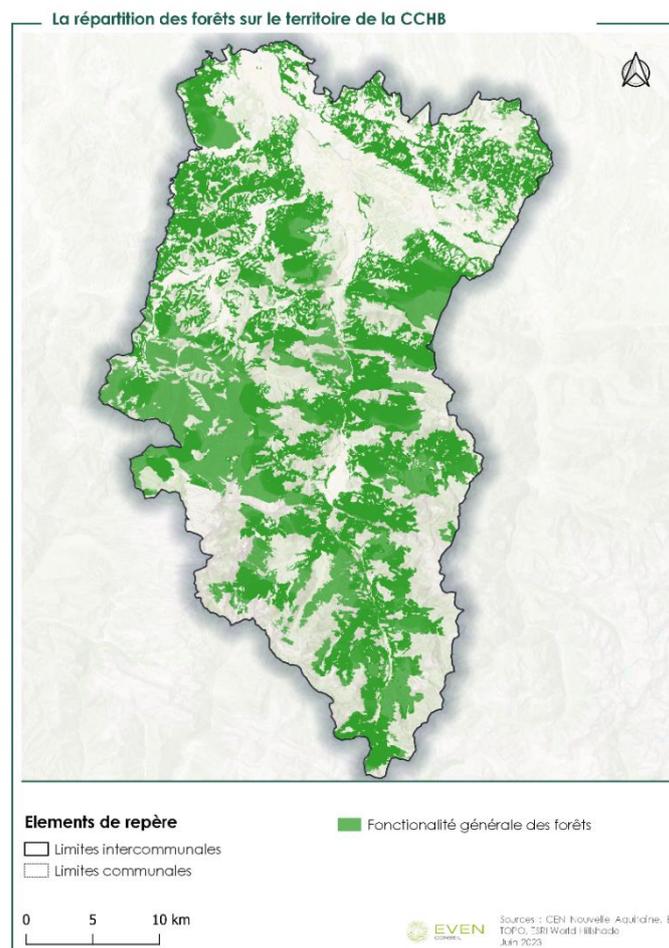
En termes de répartition des boisements anciens, on peut noter une relative continuité sur la zone de montagne allant d'Urdos à Lanne-en-Barétous et reliant le Bois du Bager. Les massifs de piémont sont par la suite plus morcelés mais couvrent plus ou moins le piémont particulièrement le secteur Ouest jusqu'au complexe forestier de Bugangue/Gouloume/Josbaig. La plaine alluviale du Gave d'Oloron et l'ancienne vallée du Gave d'Ossau abritent peu de forêts anciennes et constituent ainsi une rupture

par la forêt. Cette fermeture des milieux est particulièrement présente dans la partie piémont, suite à un abandon du pastoralisme sur les terrains pentus au profit de terrains plus facilement exploitables. Dans

dans leur répartition. Enfin, le secteur Nord de l'intercommunalité, notamment la partie rattachée aux collines de Jurançon, abrite quelques îlots de forêts anciennes mais sont peu représentatives. La commune de Lasseube est représentative de ce phénomène : une forte couverture forestière mais toute apparues récemment et très peu de forêts anciennes.

Les forêts et surfaces arborées récentes, i.e. apparues depuis les années 1850, représentent 27 272 ha soit 53 % de la surface totale de ces milieux. Ce phénomène s'explique par la déprise agropastorale induite par la mécanisation et l'intensification des pratiques ce qui a permis la recolonisation des espaces

les zones de montagnes, les secteurs de fortes pentes le pastoralisme et l'écobuage permettent de ralentir la fermeture de ces milieux.



Carte 16 : La répartition des forêts sur le territoire de la CCHB

### III. UNE TRAME VERTE ET BLEU GLOBALEMENT FONCTIONNELLE

La surface de l'ensemble des réservoirs de biodiversité est de 47 376 ha soit 44,3% du territoire. Il existe une forte disparité entre le piémont et la montagne. Il existe une forte disparité entre le piémont et la montagne. La montagne abrite tous les types d'habitats dont les éléments remarquables forestiers et de pelouses sont majoritaires. En plaine les réservoirs de biodiversité sont répartis de façon plus disparate à l'exception des milieux forestiers. C'est donc sur le secteur de piémont que devra s'articuler les éventuelles mises en œuvre de restauration de la fonctionnalité des différentes trames.

Par analyse des enjeux de trames verte et bleu, on met en lumière des zones « blanches » où très peu d'enjeux sont répertoriés et témoignant de limite à la fonctionnalité écologique des habitats et des espèces sur le territoire.

Pour la partie montagne (vallée d'Aspe pour l'essentiel), il s'agit des hautes altitudes dominées par le minéral et qui n'ont pas été prise en considération dans la démarche (bien que ces milieux abritent des habitats naturels et des espèces remarquables) et les fonds de vallées et plateau où se sont développés les habitations.

En piémont, il s'agit de la partie aval de la vallée d'Aspe, la partie aval de la vallée de Barétous, les secteurs de plaines alluvionnaires (Gave d'Oloron et ancienne du gave d'Ossau) et le secteur collinéen de Lasseube. En effet, peu d'éléments structurants et diversifiés des trames y apparaissent. Cela s'explique par un contexte topographique favorable à l'urbanisation et la culture du maïs mais aussi pour certains d'entre eux à une méconnaissance dû à une sous-prospection écologique (Lasseube et bas-Barétous notamment).

#### 1. La trame « milieux aquatiques »

La répartition des zones humides et des cours d'eau est hétérogène sur le territoire. Cette dispersion à une influence sur la fonctionnalité générale de la trame écologique. De nombreuses zones humides sont situées dans un contexte riverain et sont donc par conséquent soumises aux activités des cours d'eau. C'est notamment le cas dans la partie piémont du territoire où elles sont localisées à proximité du Gave d'Oloron, de l'Escou ou encore du Vert.

L'ancienne vallée alluviale du Gave d'Ossau (la plaine entre Oloron-Sainte-Marie et Buziet), abrite un complexe de zones humides au rôle important sur le territoire.

En montagne, les zones humides sont généralement situées dans les secteurs élevés avec des zones plus ouvertes et planes. Ces dernières sont favorisées par la présence des tourbières et de l'alimentation hydrique issue de la fonte des neiges. Ainsi, le secteur

de montagne le plus remarquable reste le réseau de zones humides présent aux alentours d'Issarbe.

En zone de piémont, là où la pression est la plus élevée, la principale cause de destruction et de fragmentation des zones humides est l'artificialisation des sols induite principalement par l'intensification de l'agriculture.

Le Gave de Lescun, le Gave d'Oloron, l'Auronce et le Joos sont les seules rivières dont l'altération de la continuité écologique est jugée comme élevée (SIE AEAG, 2019).

La présence des zones humides est principalement liée : au cours d'eau avec lequel elles sont connectées pour la partie piémont et aux profils topographiques couplés à une alimentation par eau de pluie et fonte de neige en montagne. La prise en compte de critères hydro-pédologiques témoigne d'une nappe aquifère proche de la surface et pouvant dé-

border lors des périodes de fortes eaux. Des contextes particuliers de remontées de nappes pouvant être à l'origine de zones humides. Ces éléments montrent des potentialités de restauration importantes en piémont : Gave d'Oloron et ancienne plaine alluviale du Gave d'Ossau, ainsi que le secteur de Lasseube.

## 2. La trame « milieux ouverts »

La répartition de l'ensemble des milieux ouverts sur le territoire est faite de façon homogène et dense, la fragmentation de ces habitats naturels et semi-naturels est relativement faible.

Les milieux prairiaux sont bien répartis sur le territoire avec toutefois une distinction entre la zone de piémont et de montagne. La zone de piémont possède une densité élevée de prairies et par conséquent une connectivité forte. En montagne, les prairies étant plus localisées puis remplacées par des pelouses à une certaine altitude, on observe un plus fort morcellement pouvant s'expliquer par des contextes stationnels naturels. Malgré cette distinction, l'ensemble des corridors écologiques de la trame des milieux prairiaux permettent une connexion importante sur le territoire. Les potentialités de restauration de la fonctionnalité de la trame des milieux prairiaux sont relativement élevées, particulièrement en contexte de piémont.

## 3. La trame « forêts »

La trame écologique forestière est très fonctionnelle (à l'exception des boisements d'altitudes de Lescun et Accous) par la présence d'éléments agroécologiques tel que les haies et les bosquets. Ces éléments en forte régression depuis quelques décennies jouent un rôle central pour la fonctionnalité de la trame écologique forestière.

Des sondages pédologiques permettraient de mieux affirmer la présence et le contour des zones humides pour dans un deuxième temps recréer ces dernières afin d'améliorer la fonctionnalité de cette sous-trame écologique, mais également la préservation de la biodiversité associée et des services écosystémiques rendus par ces milieux naturels.

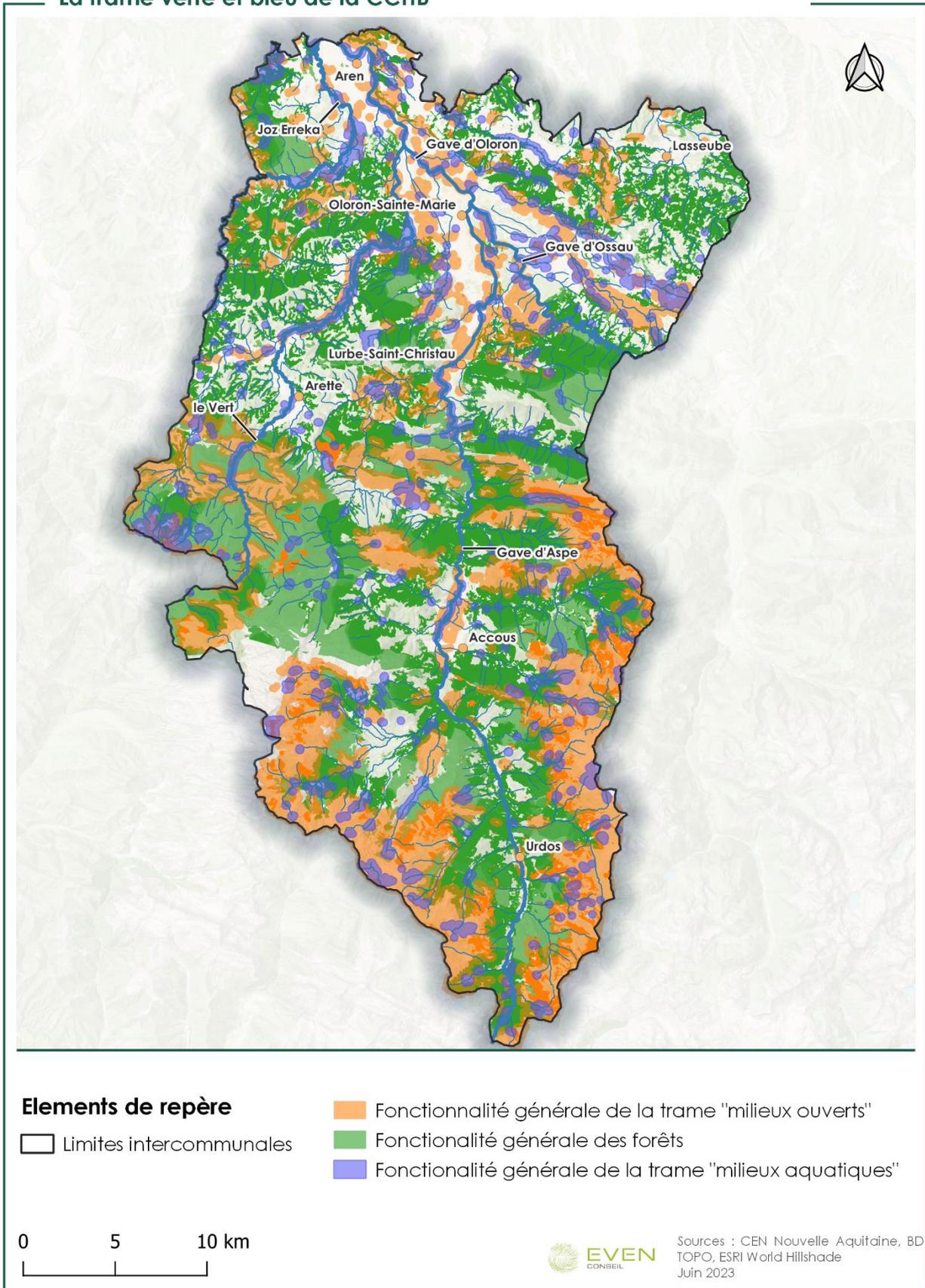
Les pelouses sèches sont principalement réparties dans la partie amont du territoire avec de grandes surfaces en montagne.

La répartition des landes sur le territoire est hétérogène, elles sont beaucoup plus présentes en montagne qu'en piémont. Cette distribution influence fortement la fonctionnalité de la trame écologique des landes. L'ensemble des milieux landicoles inventoriés ont été considérées comme réservoir de biodiversité. Les grands ensembles fonctionnels s'observent en zone de montagne, dans les secteurs les plus élevés, notamment en vallée d'Aspe : Lescun, Accous, Borce, Urdos, Etsaut, Aydius ou Sarrance. En zone de piémont, à noter la présence de complexe plus petits relativement fonctionnel sur les communes d'Arrette, Lourdios, Osse-en-Aspe, Asasp, Lurbe-Saint-Christau ou Escout.

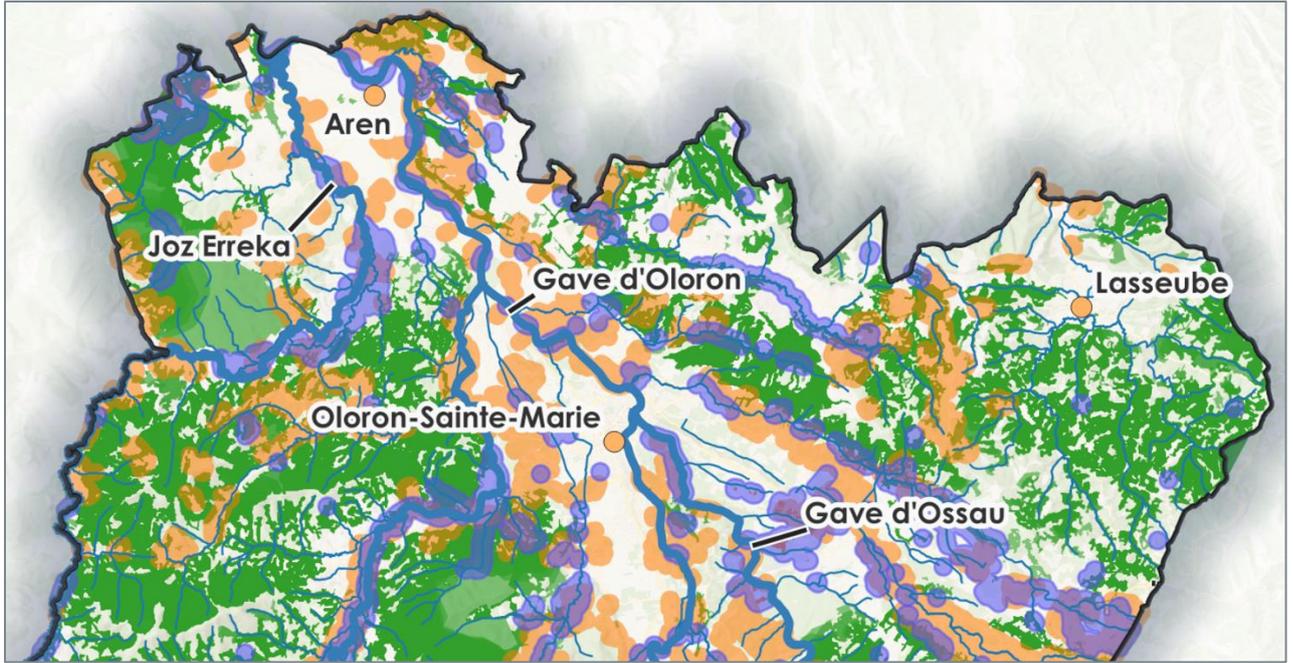
La montagne abrite tous les types d'habitats mais principalement des habitats forestiers et des pelouses. En plaine les réservoirs de biodiversité sont répartis de façon plus disparate à l'exception des milieux forestiers.

La préservation de la trame est à articuler avec la prise en compte des réservoirs de biodiversité déjà identifiés dans les documents de gestion forestière.

## La trame verte et bleue de la CCHB



Carte 17 : La trame verte et bleue de la CCHB



Carte 18 : ZOOM sur la trame verte et bleue de la CCHB

## IV. LA TRAME NOIRE PRESENTE SUR LE TERRITOIRE

### La trame noire

Principe mis en place afin de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

La lumière générée par les systèmes d'éclairage nocturne a des effets considérables sur la biodiversité, notamment sur les oiseaux et les insectes nocturnes qui se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou la lune. Ces derniers sont attirés par ces sources lumineuses artificielles. A contrario, certaines espèces tel que les chauves-souris fuient ces zones éclairées qui constituent donc une source de fragmentation de leur habitat. La pollution lumineuse représente ainsi la deuxième cause d'extinction des insectes, après les pesticides.

La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux. En dérégulant leur horloge physiologique, la pollution lumineuse peut déclencher une floraison prématurée, au moment où les insectes pollinisateurs sont absents. Ce qui enclenche un effet de chaîne, puisqu'en étant impactée, la végétation peut modifier les ressources ou l'habitat d'un animal.

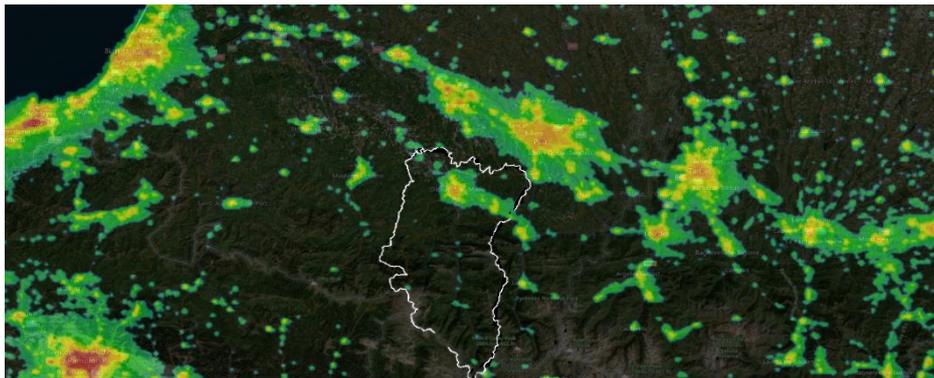
Le Haut Béarn est très peu impacté par la pollution lumineuse, offrant des espaces de grande qualité nocturne. Les espaces les plus concernés par la pollution lumineuse se trouvent dans les fonds de vallée, les secteurs les plus urbanisés - vallée du Gave Oloron, vallée du Gave d'Aspe. Au-delà de la qualité du ciel nocturne et donc de sa pollution, c'est également la question du paysage



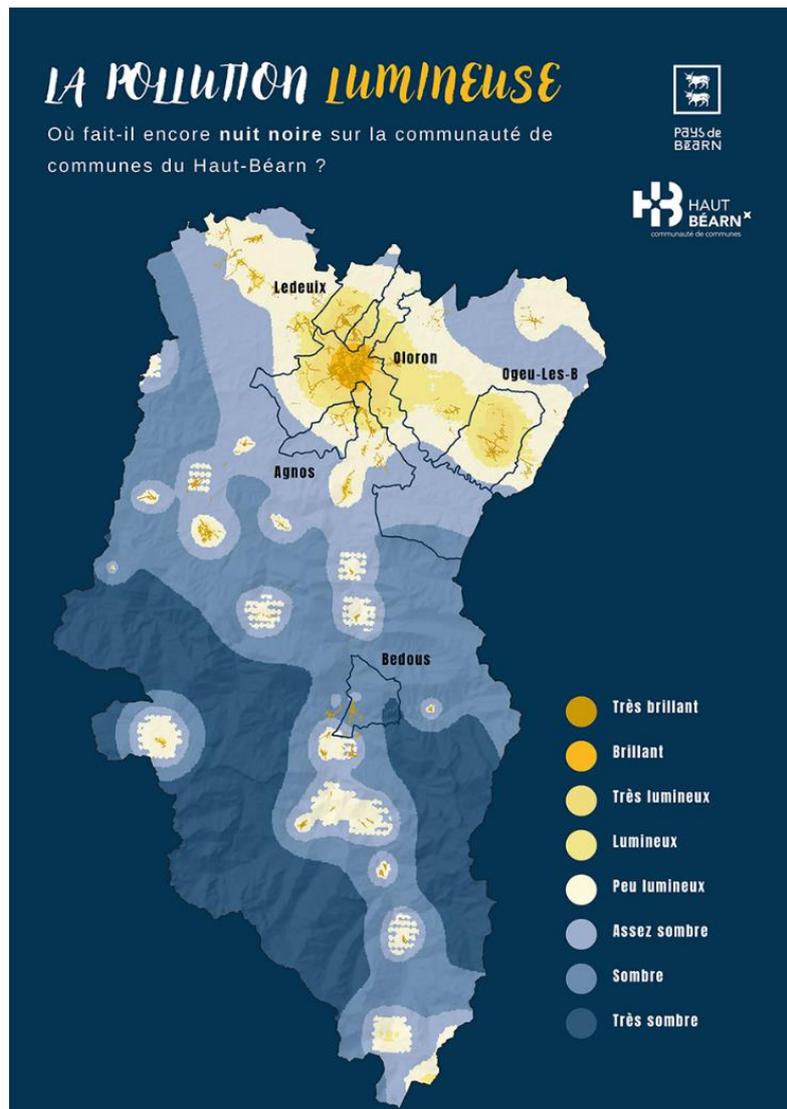
lumineuse, offrant des espaces de grande qualité nocturne. Les espaces les plus concernés par la pollution lumineuse se trouvent dans les fonds de vallée, les secteurs les plus urbanisés - vallée du Gave Oloron, vallée du Gave d'Aspe.

nocturne (cf. loi sur la biodiversité de 2016) qui mérite d'être posée mais aussi les impacts sanitaires (rythme biologique), la qualité de vie, les dépenses énergétiques et le coût économique.

Certaines communes du périmètre ont entamé une démarche de réduction de la pollution lumineuse et des réflexions sur l'extinction de l'éclairage public sont en cours dans de nombreuses communes.



Carte 19 : Pollution lumineuse présente sur le territoire – Source : lightpollutionmap



Carte 20 : La pollution lumineuse – Source : Pays de Béarn

Le Parc National de Pyrénées s’engage à maintenir la biodiversité nocturne grâce au programme Adap’Ter qui est basé sur une étude scientifique des déplacements de la faune nocturne sensible à la lumière. A partir des mouvements de dispersion des chauves-souris, le programme à permis de déterminer un seuil de pollution lumineuse, limite à partir de laquelle la lumière constituerait un obstacle infranchissable. Ce seuil est pris en compte dans la définition des réservoirs et corridors écologiques des trames vertes et bleues. Un temps important sera

également consacré à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs afin que ces résultats viennent ajuster les projets d’aménagements prévus sur le territoire.

D’après le PCAET, en 2021, 25 communes ont mis en place une coupure de l’éclairage nocturne.

La CCHB, a elle-même enclenché un projet d’étude de la trame noire « La nuit sous un nouveau jour ». Une quarantaine de communes volontaires en Béarn sont ainsi accompagnées en 2022 pour constituer des territoires pilotes et imaginer l’éclairage de demain.

---

# PARTIE

# 03

UN GISEMENT IMPORTANT DE  
RESSOURCES PRODUCTIVES

# I. LA RESSOURCE EN EAU

Sources : SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et 2022-2027

## 1. Une planification par grands bassins versants

### ■ Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016–2021 définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, dans l'intérêt général et le respect des principes de la directive cadre sur l'eau.

La période 2022-2027 représente le dernier cycle de gestion prévu par l'Union européenne pour atteindre le bon état des eaux. Le document cadre associé (SDAGE 2022-2027) est approuvé depuis le 10 mars 2022. Ce document propose, au regard des éléments de l'état des lieux, des objectifs environnementaux ambitieux et d'intégrer les mesures issues du Plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Des objectifs environnementaux sont définis :

- Ne pas détériorer l'état des masses d'eau,
- Atteindre le bon état des eaux : le SDAGE 2022-2027 propose l'atteinte du bon état sur 70% des ME superficielles du bassin et justifie une dérogation pour la non-atteinte du bon état sur les 30% restants,
- Inverser les tendances à la hausse des polluants dans les eaux souterraines,
- Réduire l'émission de substances dangereuses,
- Permettre l'atteinte des objectifs du Document stratégique de façade (DSF) - Milieu marin,
- Permettre la réalisation des objectifs spécifiques des zones protégées (6 zones).

Ainsi, le **SDAGE 2022-2027** constitue un **document de planification fondamentale** pour le territoire. Il fixe des principes fondamentaux d'actions et 4 orientations fondamentales, déclinées en **172 dispositions**. **Une partie d'entre elles concerne l'urbanisme et l'aménagement**, certaines s'adressant directement aux **documents d'urbanisme et projets d'aménagement**.

Sur les 172 dispositions, 34 sont directement concernées et sont réparties de la manière suivante : 4 au sein des principes fondamentaux d'action, 12 au sein de l'orientation A relative à la gouvernance, 4 au sein de l'orientation B relative à la réduction des pollutions, 4 dans l'orientation C relative à la gestion quantitative et 10 au sein de l'orientation D relative aux milieux aquatiques. Ces dispositions visent à concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire. Il s'agit des dispositions relatives au partage de la connaissance entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme et des dispositions visant à intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement.

La **mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures (PDM)** se fait à l'échelle de **commissions territoriales** permettant de renforcer la capacité de proposition des acteurs locaux et le suivi des actions sur les territoires. **Huit commissions territoriales** instituées sur les principaux sous bassins hydrographiques du bassin Adour-Garonne, rassemblent des membres des trois collèges du comité de bassin concernés par le secteur géographique : Charente, Dordogne, Garonne, Littoral et fleuves côtiers, Lot, Nappes profondes, Tarn-Aveyron et **Adour dont fait partie le territoire de la CCHB**.

La stratégie territoriale Adour fixe sur la période 2020-2024 les priorités de coordination à l'échelle de son bassin versant afin de renforcer le déploiement de la politique de l'eau sur ses territoires. Ce dernier identifie les enjeux suivants :

- Disposer d'une gouvernance à une échelle intercommunale du petit cycle de l'eau, et à l'échelle du bassin versant pour le grand cycle de l'eau ;
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'usage eau potable ;
- Réduire les pollutions bactériennes afin d'améliorer la qualité des secteurs de baignade et des activités nautiques ;
- Faciliter l'accès aux habitats et aires de colonisation pour les poissons migrateurs ;
- Contribuer au bon fonctionnement des rivières en restaurant la dynamique fluviale, la continuité écologique ;
- Protéger les écosystèmes aquatiques et les zones humides ;
- Concilier le développement de l'hydro-électricité et le maintien de la biodiversité ;
- Assurer un partage équilibré de la ressource par bassin et par aquifère ;
- Retrouver l'équilibre quantitatif sur les bassins de l'Adour en amont de Aire-sur-Adour et sur le Midour ;
- Réduire la vulnérabilité des territoires face au changement climatique.

#### ▪ Les SAGE

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Toutefois, la CCHB n'est pas concernée par un SAGE.

## 2. Des ressources en eau à préserver

### AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE...

La qualité des masses d'eau superficielles sera affectée, notamment en raison de l'acidification ainsi que de l'augmentation de la température moyenne, de la concentration en polluants et de la teneur en matière organique des eaux. Les débits seront modifiés, avec des étiages plus marqués et des crues hivernales plus soutenues. Ces changements ne seront pas sans conséquences sur la biodiversité aquatique.

La baisse des niveaux piézométriques, le ralentissement de la recharge des nappes et la modification de la saisonnalité des cycles hydrogéologiques des aquifères libres et captifs sont de même des phénomènes auxquels s'attendre.



### Présentation des masses d'eau

Sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn, 700 cours d'eau ont été identifiés par la BD TOPO, développant un linéaire d'environ 1 630 km. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a choisi de suivre l'état de 38 masses d'eau, représentant un linéaire de 439 km (référentiel Sandre, mis à jour à l'occasion de l'état des lieux du SDAGE 2022-2027).

## L'état des masses d'eau

### ■ Eaux superficielles

L'état qualitatif des masses d'eau de surface se définit à partir de :

- **L'état écologique** qui correspond à la qualité biologique, physico-chimique (éléments généraux et polluants spécifiques de l'état écologique) et hydro-morphologique des écosystèmes aquatiques ;
- **L'état chimique** qui est évalué par la mesure des concentrations de 45 substances prioritaires de l'annexe 8 de l'arrêté du 27 juillet 2018. Ces substances appartiennent aux métaux, pesticides et polluants industriels.



Les résultats de l'évaluation de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles du territoire pour le SDAGE 2022-2027 et le SDAGE précédent sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1 : Évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

ETAT ECOLOGIQUE MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU
TRES BON	0	0 %	2	5 %
BON	36	95 %	34	90 %
MOYEN	2	5%	2	5 %
MEDIOCRE	0	0 %	0	0 %
MAUVAIS	0	0 %	0	0 %
NON CLASSE	0	0 %	0	0 %
TOTAL	38	100 %	38	100 %

Tableau 2 : Évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

ETAT CHIMIQUE MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU
BON	24	63 %	6	16 %

sous. Les cours d'eau du territoire étaient majoritairement caractérisés par un état écologique bon sur la période du précédent SDAGE (à 95%). D'après l'état des lieux du SDAGE 2022-2027, cette tendance s'est globalement accentuée :

Le Gave d'Aydius (Gabarret) et Le Gave de Lescun sont passées d'un état écologique bon à un état écologique très bon,

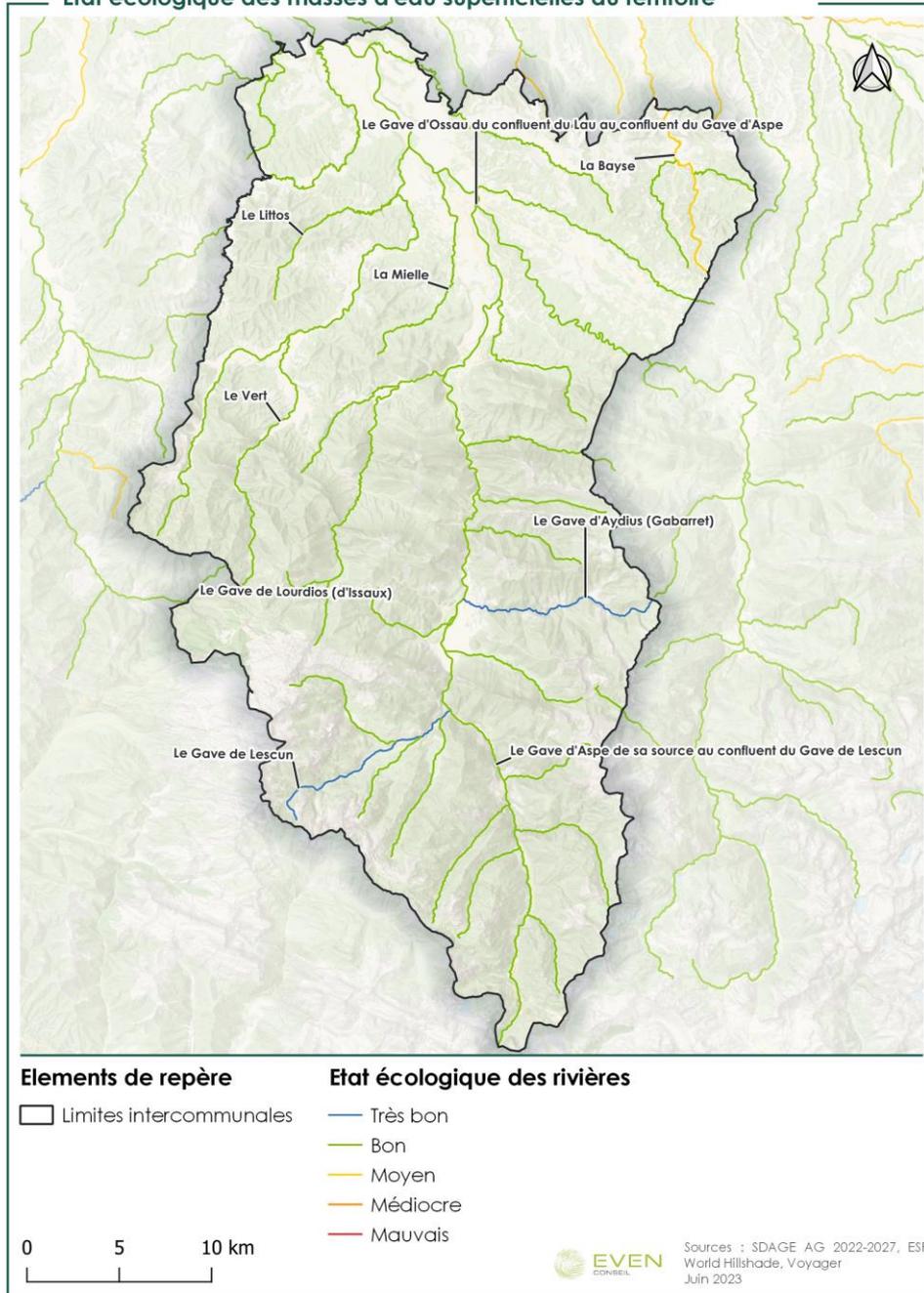
La Mielle est passé d'un état écologique moyen à un état écologique bon.

La tendance s'est inversée pour La Bayse passant d'un état écologique bon à moyen entre le SDAGE 2016-2021 et 2022-2027.

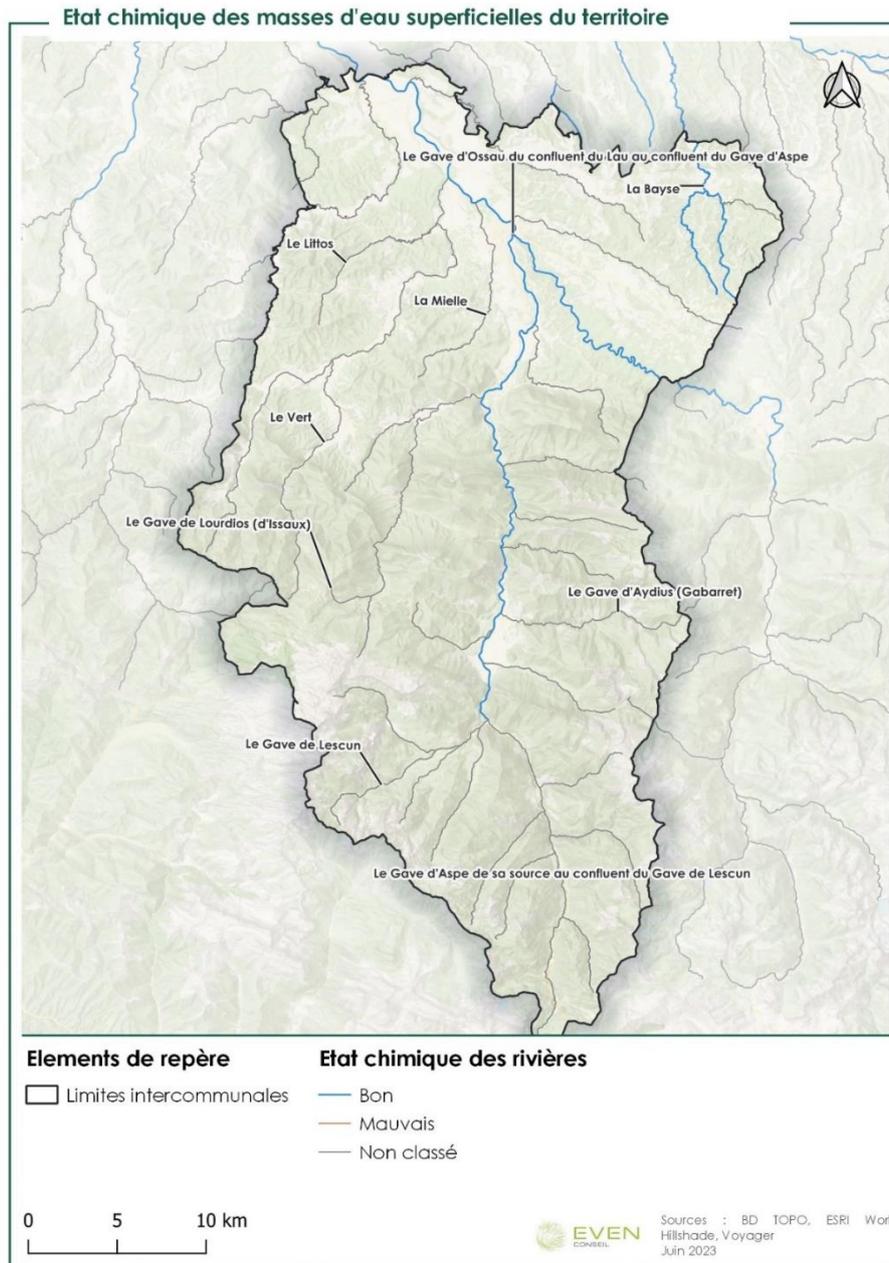
Il est **difficile de statuer sur l'évolution des états chimiques** des masses d'eau étant donné le pourcentage important de masses d'eau non classées.

ETAT CHIMIQUE MASSE D'EAU SU- PERFICIELLE	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU
<b>MAUVAIS</b>	0	0 %	0	0 %
NON CLASSE	14	27 %	32	84 %
TOTAL	38	100 %	38	100 %

**Etat écologique des masses d'eau superficielles du territoire**



Carte 21 : Etat écologique des masses d'eau superficielles du territoire



Carte 22 : Etat chimique des masses d'eau superficielles du territoire

### ■ Eaux souterraines

L'état des masses d'eau souterraines repose sur l'évaluation de leur état quantitatif et de leur état chimique. Sur les **10 masses d'eau souterraines du territoire**, 80 % (8 sur 10) sont en bon état quantitatif (le reste étant en mauvais état quantitatif). D'autre part, l'ensemble des masses d'eau souterraines du territoire sont en bon état chimique.

Sur la période du précédent SDAGE (2016 -2021), le territoire comptait **6 masses d'eau souterraines**

**d'emprises différentes**, dont 90 % (5 sur 6) étaient en bon état quantitatif (le reste étant en mauvais état quantitatif). D'autre part, 90 % des masses d'eau souterraines du territoire (5 sur 6) étaient en bon état chimique (le reste étant en mauvais état chimique).

Ainsi, l'état quantitatif et chimique global des masses d'eau souterraines du territoire s'est maintenu voire amélioré.

## Les pressions s'exerçant sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau

### ▪ Eaux superficielles

L'état écologique et l'état chimique des masses d'eau superficielles sont altérés par les **pressions décrites dans les tableaux suivants**. Le nombre et le pourcentage de masses d'eau subissant ces pressions est également présenté. **Les données sur les masses d'eau de type cours d'eau sont présentées dans des tableaux distincts.**

L'analyse des données est à nuancer au regard du fait qu'une pression donnée sur une masse d'eau peut avoir été référencée comme inconnue. En effet, pour chaque pression sur chaque masse d'eau, la codification est la suivante : « 1 : Pas de pression,

2 : Non significative, 3 : Significative, U : Inconnue ». Cependant il est possible de souligner que les pressions liées à l'activité agricole et au fonctionnement des stations d'épuration collectives sont conséquentes sur les cours d'eau. Les composantes hydrologiques et morphologiques ainsi que les continuités des cours d'eau ont de plus été nettement altérées.

Tableau 3 : Pressions subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE		POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	
	2016-2021	2022-2027	2016-2021	2022-2027
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	0	0	0 %	0 %
Pression par les pesticides	0	1	0 %	3 %
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	0	4	0 %	10 %
Sollicitation de la ressource par les prélèvements irrigation	0	0	0 %	0 %
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	0	0	0 %	0 %
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	1	3 %	3 %
Sites industriels abandonnés	0	0	0 %	0 %
Sollicitation de la ressource par les prélèvements AEP	1	0	3 %	0 %

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE		POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	
	2016-2021	2022-2027	2016-2021	2022-2027
Sollicitation de la ressource par les prélèvements industriels	0	0	0 %	0 %

Tableau 4 : Altérations subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)

TYPE D'ALTÉRATION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :				POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :			
	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue
Altération de la morphologie	36	2	0	0	95 %	5 %	0 %	0 %
Altération de l'hydrologie	32	2	4	0	84 %	5 %	11 %	0 %
Altération de la continuité	30	3	5	0	79 %	8 %	13 %	0 %

Tableau 5 : Altérations subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

TYPE D'ALTÉRATION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :				POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :			
	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue
Altération de la morphologie	32	4	2	0	84 %	11 %	5 %	0 %
Altération de l'hydrologie	35	2	1	0	92 %	5 %	3 %	0 %
Altération de la continuité	27	10	1	0	71 %	26 %	3 %	0 %

#### ■ Eaux souterraines

L'état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines sont altérés par les pressions décrites dans les tableaux suivants.

Lors de l'état des lieux réalisé pour le SDAGE 2016-2021, trois masses d'eau souterraine « Alluvions du gave de Pau », « Alluvions du gave d'Oléron et du

Saison » et « Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont » étaient affectées de manière significative par les nitrates d'origine agricole. La masse d'eau souterraine « Alluvions du gave de Pau » était la seule à être significativement affectée par les prélèvements d'eau.

L'état des lieux réalisé pour le SDAGE 2022-2027 révèle les mêmes constats que le SDAGE précédent. Dorénavant, la masse d'eau souterraine « Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain » est la seule

à être significativement affectée par les prélèvements d'eau.

Tableau 6 : Pressions subies par les masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE
Pollution Diffuse - Nitrates d'origine agricole	3	37,5 %
Prélèvements	1	12,5 %

Tableau 7 : Pressions subies par les masses d'eau souterraines (SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE
Pollution Diffuse - Phytosanitaire	1	14 %
Pollution Diffuse - Nitrates d'origine agricole	1	14 %
Prélèvements	1	14 %
Pression ponctuelle - Sites industriels	0	0 %



L'agriculture et l'élevage sont des activités répandues dans le nord du territoire.

Le besoin en eau est intrinsèquement lié à l'intensité des épisodes de sécheresse.

24 centrales hydroélectriques sont présentes sur le territoire principalement le long du Gave d'Aspe et

du Gave d'Oloron, ainsi que deux barrages hydrauliques (barrages du Peilhou et d'Anglus sur le Gave d'Aspe).

La disponibilité en eau sur le territoire présente donc un enjeu important en termes de production d'énergie.

La production d'énergie hydraulique est la force majeure du territoire. La production actuelle, répartie sur 24 centrales, est évaluée à 375 GWh en 2017 ; et 398 GWh en 2012. Les ouvrages hydroélectriques

permettent ainsi de couvrir près de la moitié de la consommation finale (produits pétroliers, électricité et autres) du Haut Béarn s'élevant à 805 GWh en 2015.

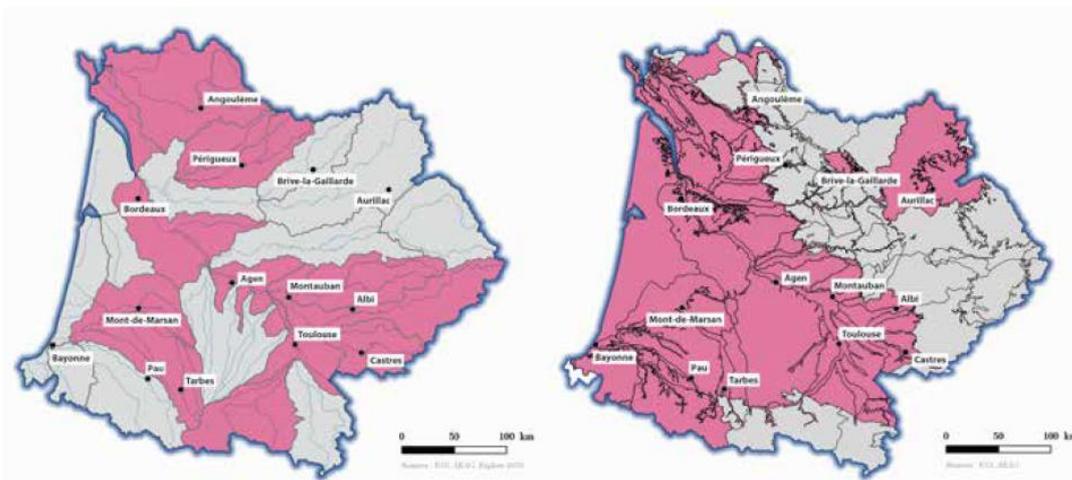
### 3. Une ressource vulnérable face au changement climatique

#### Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Pour donner suite aux engagements du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique pris dans le cadre de la COP21, le comité de bassin a initié, en mai 2016, l'élaboration d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC). Le bassin Adour-Garonne est particulièrement vulnérable quant au changement climatique. En effet, il va connaître des modifications hydrologiques majeures avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. Ainsi quatre grands défis sont à relever sur ce territoire :

Faire face à une baisse et à une plus grande variabilité de l'hydrologie naturelle et limiter l'effet des sécheresses

En termes de disponibilité en eau, cela concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. La vulnérabilité des eaux superficielles s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la tendance à la baisse généralisée des débits d'étiage sous l'effet du changement climatique. Les bassins de la Garonne, l'Adour, et l'Isle et la Dronne y sont particulièrement vulnérables. Le territoire de la CCHB est ainsi concerné par un secteur à vulnérabilité modérée. Pour les eaux souterraines, la vulnérabilité s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la baisse de la recharge évaluée par le BRGM. Le territoire de la CCHB se situe dans un secteur à vulnérabilité importante nécessitant des actions d'adaptation structurantes.



La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle » à l'échelle des sous-bassins

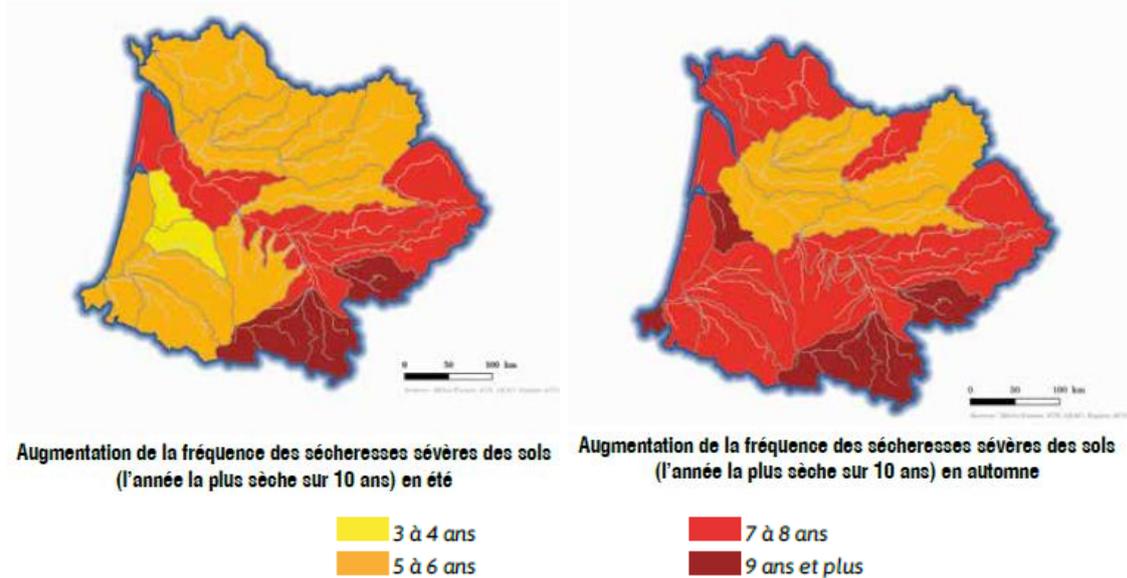
La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine » à l'échelle des masses d'eau souterraines

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 23 : La vulnérabilité de la disponibilité en eau superficielle et souterraine – Source : PACC du bassin Adour Garonne

L'augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols va amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau notamment en été et à l'automne. Face à cette évolution, les gestionnaires

de la ressource et les acteurs économiques doivent s'engager dans des mesures structurantes permettant d'équilibrer, dans le temps et dans l'espace, besoins et ressources en eau.



Carte 24 : Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne – Source : PACC du bassin Adour Garonne

Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques  
 La diminution des débits croisée à une augmentation de la température de l'eau et à la succession d'évènements hydrologiques extrêmes devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource

en eau et des milieux aquatiques. Le risque d'eutrophisation des eaux de surface constitue un indicateur pour cet enjeu. La CCHB se situe dans un secteur à vulnérabilité modérée.

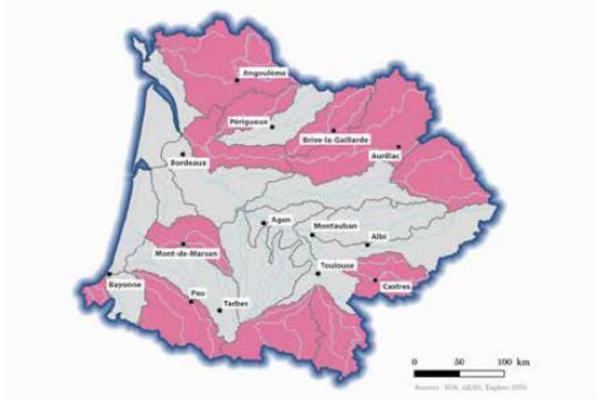


Carte 25 : La vulnérabilité à l'eutrophisation des cours d'eau – Source : PACC du bassin Adour Garonne

Accompagner la mutation des écosystèmes aquatiques

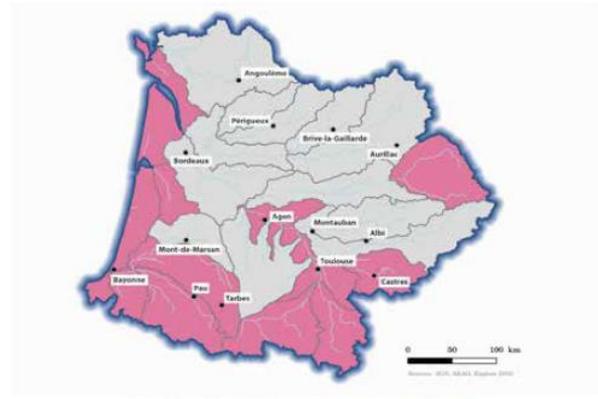
L'évolution de la disponibilité en eau et de la qualité de l'eau ont des impacts sur les écosystèmes aquatiques (cours d'eau et zones humides). La vulnérabilité des cours d'eau est évaluée en croisant l'existence actuelle de zones d'intérêt écologique à des critères d'altération morphologique actuelle et des facteurs d'exposition au changement climatique que sont la baisse attendue des débits d'étiage et l'augmentation de la température de l'eau. Les cours

d'eau présents dans le massif pyrénéen présentent une forte vulnérabilité concernant leur aptitude à conserver une biodiversité remarquable. La vulnérabilité des zones humides est quant à elle, évaluée principalement par l'accroissement du déficit hydrique. Les Pyrénées apparaissent très vulnérables. Des actions d'adaptation structurantes seront nécessaires pour préserver les fonctionnalités de ces milieux.



**La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »**

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)



**La vulnérabilité « biodiversité des zones humides »**

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 26 : La vulnérabilité de la biodiversité en cours d'eau et des zones humides – Source : PACC du bassin Adour Garonne

Réduire la vulnérabilité face aux événements extrêmes

L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes va notamment augmenter le risque de ruissellement et de coulées de boues. Les territoires les plus vulnérables sont ceux où l'artificialisation est importante. La communauté de communes du Haut-Béarn n'est pas située dans un territoire à

risque important d'inondation (TRI). Pour répondre à ces défis, le PACC du bassin Adour-Garonne a identifié de nombreuses mesures d'adaptation pouvant être mise en œuvre à différentes échelles et par tout type d'acteurs. In fine, elles doivent permettre aux territoires de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique.

## II. LES RESSOURCES AGRICOLES

Sources : PAC 2020, Agreste, Diagnostic du SCoT (AUDAP)

### 1. Des activités fondamentales dans l'organisation territoriale

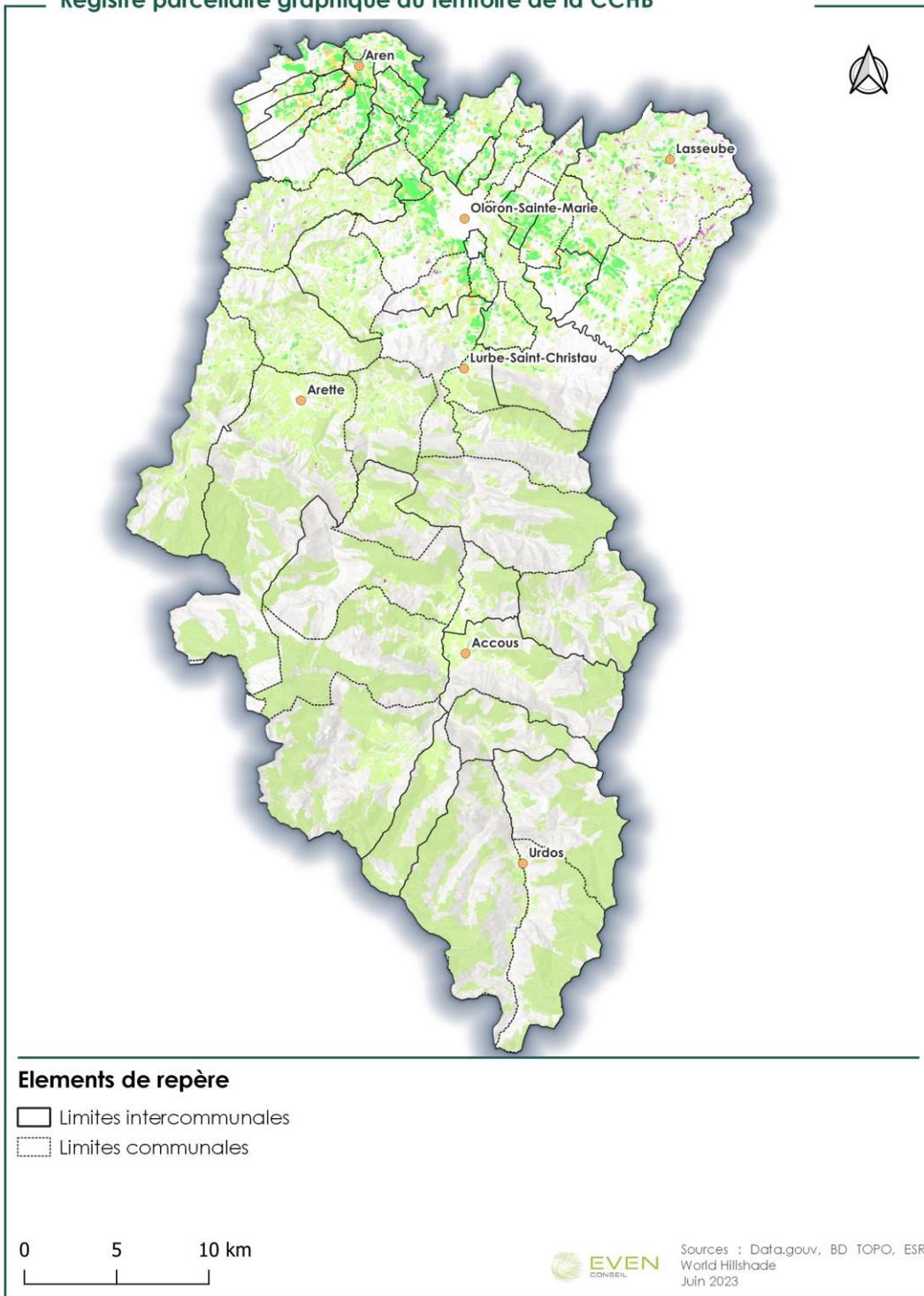
L'agriculture est un élément fondamental de l'identité du territoire. Elle joue un rôle prépondérant tant au niveau socio-économique que dans la structuration de l'espace et des paysages. Le territoire détient plusieurs formes et organisations de cette activité,

liées aux différentes réalités géomorphologiques. Cette importance relate ainsi d'éléments quantifiables mais surtout d'aspects social et culturel forgeant les identités du territoire.

Tableau 8 : Répartition des surfaces agricoles par type de cultures sur la CCHB – RPG 2021

Type de cultures	Surface en ha	Surface en %
Prairies	45 976,127	89,41 %
Grandes cultures	4 871,154	9,47 %
Divers	190,187	0,37 %
Fruits	196,145	0,38 %
Gelées	159,287	0,31 %
Légumes	27,557	0,05 %
TOTAL	51 420,457	100 %

### Registre parcellaire graphique du territoire de la CCHB



Carte 27 : Les espaces agricoles sur le territoire

#### Registre parcellaire graphique 2021

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Blé tendre                          | Fourrage                      |
| Maïs grain et ensilage              | Estives et landes             |
| Orge                                | Prairies permanentes          |
| Autres céréales                     | Prairies temporaires          |
| Colza                               | Vergers                       |
| Tournesol                           | Vignes                        |
| Autres oléagineux                   | Fruits à coque                |
| Protéagineux                        | Autres cultures industrielles |
| Plantes à fibres                    | Légumes fleurs                |
| Gel (surface gelée sans production) | Divers                        |

## Une agriculture de plaine majoritairement céréalière

Les plaines céréalières du piémont se caractérisent par de grandes cultures. Cette caractéristique répond à une réalité historique forte sur ces espaces où les faibles contraintes géomorphologiques ont entraîné le développement d'une culture céréalière historique. La culture du blé, du maïs et d'oléoprotéagineux en constitue les cultures principales.

À l'échelle de l'ensemble des surfaces agricoles du territoire, un peu plus de 4 800 hectares sont liés à la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux en 2021. Les communes du nord du territoire regroupent la quasi-totalité de l'occupation céréalière des sols.



Plaine agricole du territoire – EVEN Conseil

Des prairies et fourrages complémentaires à l'activité d'élevage

Les prairies et fourrages constituent également une part très importante de ces espaces agricoles. Ils jouent un rôle complémentaire avec l'élevage en étant le support de production de fourrages nécessaires en période hivernale aux troupeaux, selon une logique de complémentarité à l'échelle du territoire. En effet, les exploitations situées dans la partie sud du département, majoritairement boisée, sont demandeuses de fourrages pour les périodes hivernales, que produisent en excédant les exploitations situées en plaines. Cela permet de se fournir en fourrage pour les exploitations d'élevages caprins et

ovins et de vendre les excédents de production de fourrage (lorsque cela est possible) pour les exploitants situés en plaine.

Une plaine également marquée par la fermeture de milieux

Qu'ils soient délaissés ou plantés volontairement, de nombreux espaces agricoles ont laissés place au développement de bois. Ci-dessous, une comparaison d'orthophotographies de 1950 (droite) et 2021 (gauche) permet d'illustrer à la fois le développement d'espaces de bois et également l'évolution du parcellaire vers de plus grandes parcelles et une diminution du nombre de haies, à Lasseube (au nord du territoire).



Exemple d'évolution du paysage agricole entre 1950 et 2021 à Lasseube – Remontée le temps IGN

## Activité céréalière et biodiversité : une synergie à réaffirmer

L'activité céréalière pose des questions spécifiques en matière environnementale : la préservation des haies bocagères caractéristiques du territoire, régulatrices de la biodiversité dans un contexte où les exploitations agricoles s'agrandissent. La pollution du sol et son appauvrissement (érosion) sont également des phénomènes existants au regard des modèles agricoles présents.

Activité céréalière et ressource en eau : une stratégie intégrée à déterminer

Historiquement, ces activités se sont développées à proximité immédiate de cours d'eau favorisant ainsi ce type d'agriculture très demandeur en termes d'irrigation. Dans la perspective d'un changement climatique qui va raréfier la ressource en eau, la mise en place d'une stratégie intégrée se pose dans le choix d'orientation des exploitations céréalières.

## L'agriculture mixte des contreforts des Pyrénées

L'activité agricole des coteaux des contreforts des Pyrénées se structure autour des cultures viticoles (coteaux du Jurançon au Nord Est) et des espaces de bocages (frange Sud du piémont) façonnés par l'élevage des bovins (prés pâturer). Les activités traditionnelles ont bâti une mosaïque de parcelles dominées par les surfaces en herbe pour la nourriture du bétail et maillée par les haies bocagères (habitat, refuge et couloir de déplacement).

Toutefois, la vocation d'élevage tend à diminuer au regard des difficultés rencontrées par le monde agricole au profit de grandes cultures, ce qui entraîne un abandon des prairies naturelles, des surfaces au faible rendement et une intensification autour de certains espaces. Cette entité reprend de ce fait les principales caractéristiques d'une agriculture spécifiquement de plaine, autour de ces problèmes dépassant le simple cadre du territoire.

La diminution des surfaces agricoles observée tend à affaiblir la vocation agricole de ces espaces sous une double pression :

Celle urbaine autour de secteurs où l'artificialisation des sols s'effectue sur des sols agricoles

Celle d'une vocation agricole diminuant rapidement sur ces espaces

Cette mutation a de nombreuses incidences tant sur le domaine paysager (modification des structures paysagères, raréfaction des haies bocagères...) que sur la dynamique économique, questionnant sur la pérennité même de l'activité.

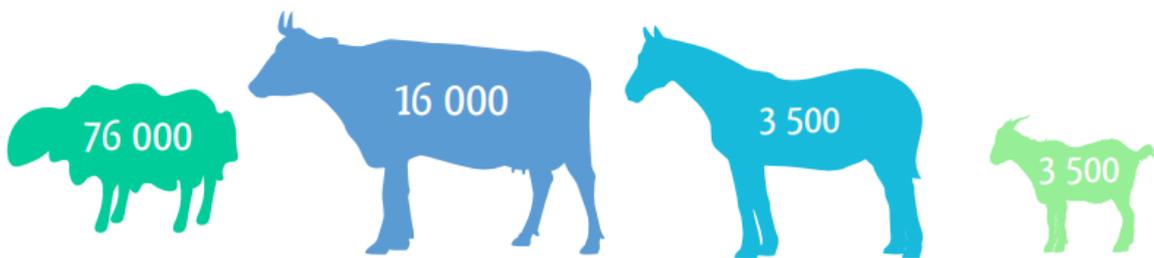
## Les espaces d'élevage du piémont et des montagnes pyrénéennes

La réalité géomorphologique des espaces de montagne (étagement de la végétation, présence d'espèces, ...) a entraîné la structuration d'une agriculture singulière : l'élevage détient un rôle clé, autour d'un modèle agropastoral affirmé sur des espaces de montagne organisés en estives. Les éleveurs s'organisent en groupements pastoraux.

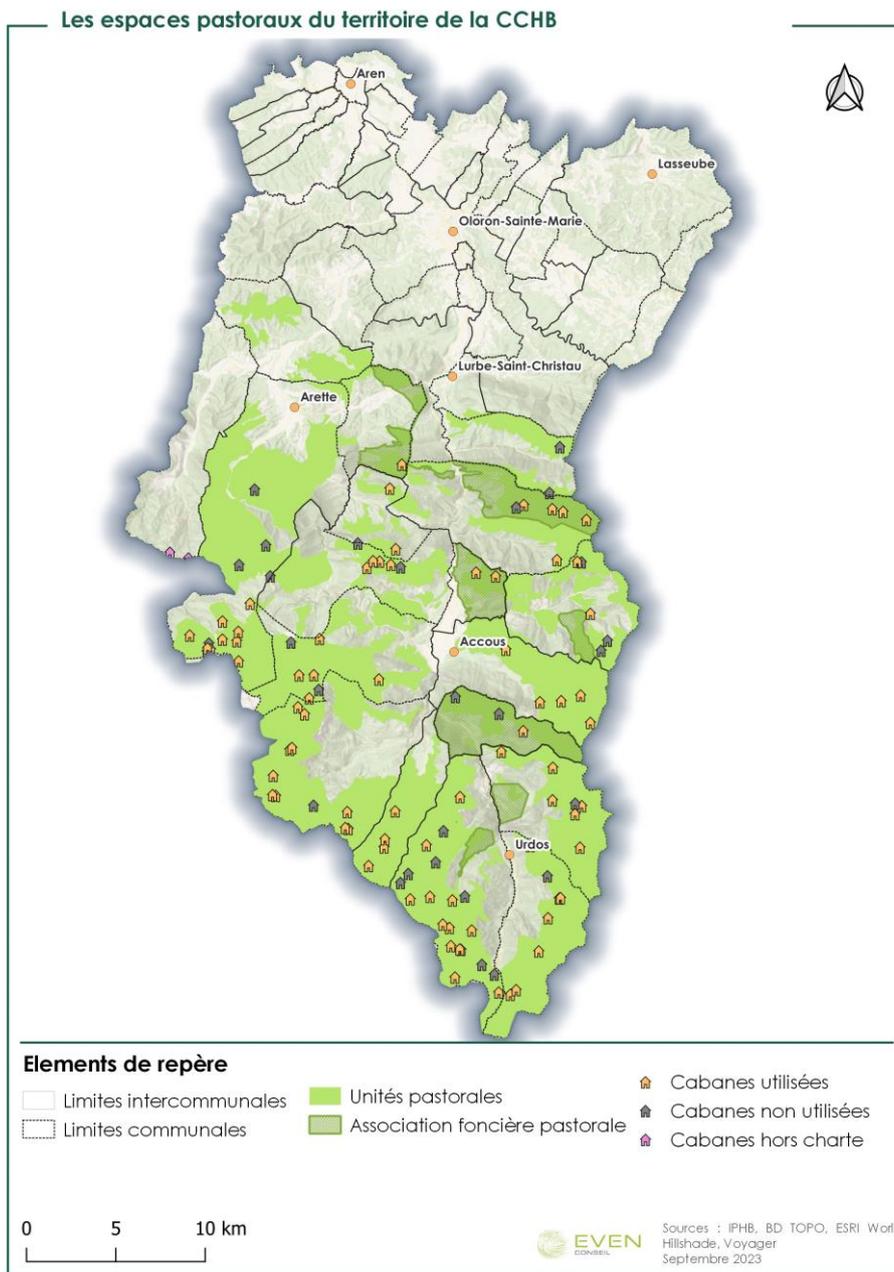
Un Diagnostic Prospectif Pastoral est réalisé par l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn tous les 10

à 15 ans depuis la fin des années 1980. Il s'appuie sur divers bilans de la décennie précédente. L'analyse de ces statistiques et de données issues de plusieurs enquêtes sert ensuite de base d'animation pour faire s'exprimer les valléens sur leurs besoins et leurs projets, afin de construire la politique pastorale pour les dix années à venir.

En 2022, la CCHB comptait 240 estives réparties sur environ 69 000 hectares, 150 cabanes pastorales. Au total, ce sont 240 bergers recensés dans les cabanes et 800 exploitations transhumant.



Répartition par espèces en UGB du cheptel transhumant sur la CCHB



Carte 28 : Les espaces pastoraux du territoire de la CCHB

La défense d'un modèle agropastoral détient des implications bien plus étendues que la simple défense d'un modèle de production agricole issue de l'exploitation animale. Elle relate d'un fonctionnement social, économique, paysager et environnemental bien plus systémique. Cette organisation spécifique détient également une dimension cultu-

relle très importante au travers d'une culture spécifique et d'une identité très marquée autour de ce modèle social agropastoral. La persistance de cette activité illustre leur importance dans l'organisation du territoire, à savoir la persistance d'un droit coutumier et d'organisations autour d'espaces communs sans logique de propriété.

Cette activité pastorale détient également des incidences fortes sur le champ paysager et patrimonial notamment au regard du développement de friches que l'absence d'activités peut entraîner. La sauvegarde des identités paysagères et patrimoniales du territoire fait son attractivité notamment sur le champ touristique, étant des espaces privilégiés pour un tourisme de plein air.

Plus généralement, une telle organisation rend également possible le développement d'activités annexes dépendant des services systémiques rendus par l'agropastoralisme, notamment la sylviculture en parlant ainsi d'un système agro-sylvo-pastoral.

Cette activité repose également autour d'un modèle productif respectueux et entreteneur des milieux

sur lequel il s'exerce avec des bienfaits identifiés : la limitation des risques (notamment d'incendie), l'usage de pratiques agricoles « traditionnelles » ne connaissant pas les problématiques issues d'autres types d'agriculture (pollution des sols, appauvrissement des sols, ...).

Plus généralement, le pastoralisme joue un rôle clé dans le maintien d'espaces de montagne vivants et dynamiques dans le territoire.

L'importance de cette activité est un reflet des évolutions et des tensions existant sur le territoire. Son importance – bien que mesurable en chiffre – détient une grande dimension symbolique, sociale et culturelle dont le poids ne peut être quantifié.



L'agropastoralisme du territoire – EVEN Conseil

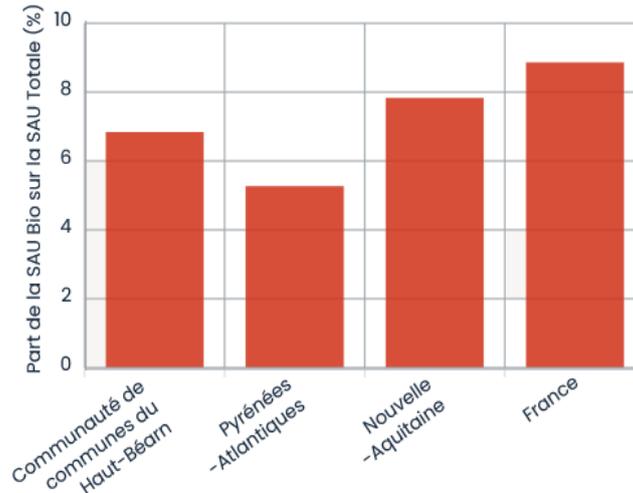
## 2. Des productions agricoles de qualités, riches de savoir-faire locaux

### Une production agricole locale valorisée

L'agriculture est toujours très vivace sur le territoire et intègre plusieurs AOC et IGP, dont notamment le fromage d'Ossau-iraty, le jambon de Bayonne, l'agneau de lait des Pyrénées, les vins du Jurançon, du Madiran, Pacherenc-du-Vic-Bilh et du Béarn-Bellocq.

Des initiatives locales existent également en vue de faire reconnaître certains modes de production

comme l'agriculture biologique qui bénéficie du label AB. En 2020, 33% des exploitations agricoles, soit 254 exploitations (hors agriculture biologique) sont engagées dans une production de qualité. D'après les données de l'Agence Bio, le territoire affiche un nombre de 66 exploitations engagées dans des démarches d'agriculture biologique en 2021, soit 9% de ses exploitations ce qui situe le territoire dans la moyenne départementale de 8% en 2021.



Graphique 10 : Part de surface agricole labellisée Agriculture Biologique - Source : Les Greniers d'Abondance

### Le développement de modèles agricoles plus durables, circulaires et diversifiés

- L'identification d'actions la structuration de filières responsables ou encore la mise en place d'initiatives favorisant l'essor de circuits-courts constituent tout autant d'éléments stratégiques portés par les collectivités afin de favoriser l'essor d'une production agricole et alimentaire à la fois plus durable mais aussi plus viable auprès des exploitants. Ce type de vision porte ainsi sur deux leviers : à la fois des enjeux relatifs au mode de production agri-

cole mais aussi autour du système de commercialisation et de rémunération, impactant producteurs et consommateurs à l'aide de circuits-courts.

La CCHB organise avec différents acteurs (Chambre agriculture, Union des Producteurs Fermiers) des marchés de producteurs locaux. Ces marchés réunissent uniquement des producteurs locaux tous engagés au respect de chartes de bonnes pratiques au niveau de la qualité fermière des produits (fabrication, transformation...).

## III. LA RESSOURCE FORESTIERE

Sources : Inventaire Forestier National, OSO 2021



### DES RÉALISÉES OU EN COURS

Le projet CONECTFOR vise à favoriser l'émergence d'une stratégie transfrontalière de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques de ces forêts. Ce projet, finalisé en 2022, avait pour objectif de créer une meilleure interconnexion entre les différentes forêts à haute valeur environnementales.

Le couvert forestier est l'élément central qui structure le territoire : avec 51 946 hectares un peu plus de 49% il est l'habitat naturel le plus représenté. Principalement présent dans la partie « montagne » il est bien représenté dans les secteurs vallonnés présents en piémont. De même, par la présence de haies et bosquets, il participe à créer des secteurs bocagers, majoritairement dans les vallons du piémont également. La forêt communale d'Oloron-Sainte-Marie est gérée par un plan de gestion forestier, mis en place pour la période 2023-2042.

D'une surface de 2 473,92 ha, cette forêt pyrénéenne est l'une des principales forêts de production du département des Pyrénées atlantiques. Ce plan permet aux trois enjeux principaux (production de ligneux, préservation de la biodiversité et accueil de public) à cohabiter en symbiose. En complément de ce plan de gestion, une convention a été signée entre la commune d'Oloron-Sainte-Marie et la WWF, ainsi un Paiement de Services Écosystémiques a été mis en place pour la forêt du Bager d'Oloron.

## 1. Etat des lieux de la ressource forestière

### Des essences forestières diversifiées (IFN V2)

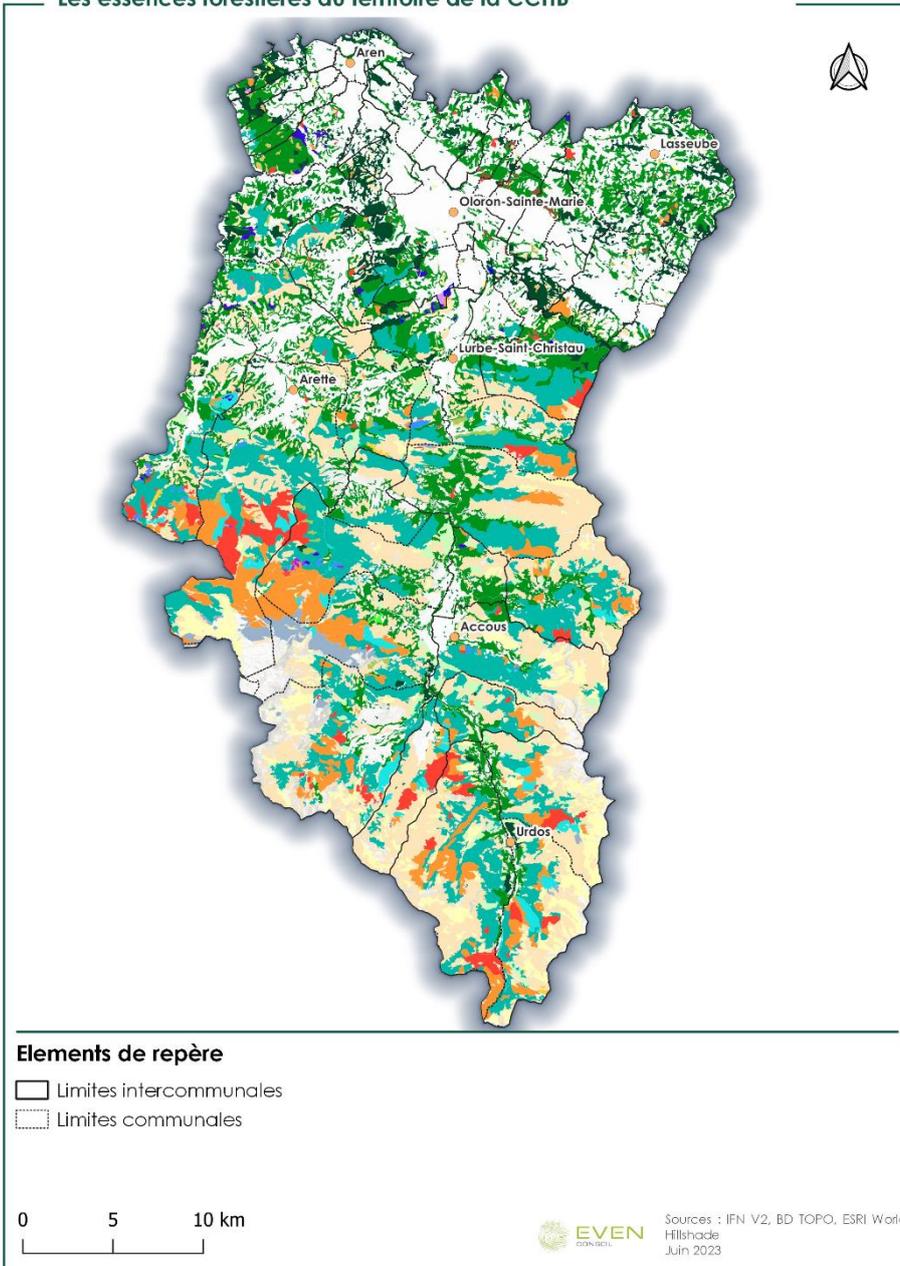
D'après l'Inventaire Forestier National, aujourd'hui Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), le territoire est concerné par 2 sylvoécorégions :

- **Le Piémont Pyrénéen**, représentant 41146 hectares soit 38 % de la surface du territoire. Cette région forestière assure la transition entre les plaines/collines et la chaîne montagneuse des Pyrénées au sud. Deux parties peuvent se distinguer dans cet élément : les vallées et basses collines tournées vers l'agriculture composées de forêts morcelées et de bocages où le chêne est majoritaire et les versants où la présence forestière est plus forte avec l'augmentation forte de Hêtraie, le reste étant globalement toujours composé de forêt de feuillus pur, plus fermée que dans les vallées et basses collines.
- **La Haute-chaîne pyrénéenne**, présente sur plus de la moitié sud de la CCHB et totalisant 62 347 hectares soit 58 % de sa surface. Cette région se caractérise par de fortes pentes, par un climat montagnard avec des précipitations plus importantes, par la présence de nombreuses rivières et lacs et par un territoire majoritairement végétalisé de forêt et de landes. Deux paysages forestiers se distinguent : l'étage montagnard composé majoritairement de hêtraies et de hêtraies-sapinières et l'étage subalpin et alpin à partir de 1 500 mètres composés quasi-exclusivement de conifères (Sapins et Pins à crochets) avant

de retourner aux landes et pelouse en haute altitude.

La forêt du Haut-Béarn se compose de peuplements très divers et caractérisés selon les essences forestières et les traitements sylvicoles. Parmi les nombreuses essences présentes le Feuillus, le Hêtre sont les plus représentatives avec respectivement 19 708 ha et 16518 ha. Ainsi, ces deux essences représentent plus de 48 % du couvert forestier en peuplements

### Les essences forestières du territoire de la CCHB



ières – IFNV2

#### Inventaire forestier national V2

- FF0 - Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- FF1-00 - Feuillus purs en îlots
- FF1-00-00 - Mélange de feuillus
- FF1-09-09 - Hêtre pur
- FF1-10-10 - Châtaigner pur
- FF1-14-14 - Robinier pur
- FF1-49-49 - Autre feuillu pur
- FF1G01-01 - Chênes décidus purs
- FF2-00 - Conifères purs en îlots
- FF2-00-00 - Mélange de conifères
- FF2-52-52 - Pin sylvestre pur
- FF2-63-63 - Mélèze pur
- FF2-64-64 - Douglas pur
- FF2-80-80 - Mélange de pins purs
- FF2-81-81 - Autre pin pur
- FF2-90-90 - Mélange d'autres conifères
- FF2-91-91 - Autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
- FF2G53-53 - Pin laricio ou pin noir pur
- FF2G61-61 - Sapin ou épicéa pur
- FF31 - Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- FF32 - Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- FO1 - Forêt ouverte de feuillus purs
- FO2 - Forêt ouverte de conifères purs
- FO3 - Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- FP - Peupleraie
- LA4 - Lande ligneuse
- LA6 - Formation herbacée

Carte 29 : Les essences forestières de la CCHB

Tableau 10 : Les essences forestières de la CCHB

Type d'essences forestières	Surface en ha	Surface en %
NC	23 576	31,47 %
Feuillus	19 708	26,30 %
Hêtre	16 518	22,04 %
Mixte	8 074	10,78 %
Chênes décidus	4 271	5,70 %
Sapin, épicéa	1 085	1,45 %
Conifères	868	1,16 %
Pin laricio, pin noir	230	0,31 %
Robinier	165	0,22 %
NR	159	0,21 %
Douglas	122	0,16 %
Mélèze	39	0,05 %
Pin sylvestre	30	0,04 %
Châtaignier	27	0,04 %
Pin autre	25	0,03 %
Peuplier	24	0,03 %
Pins mélangés	6	0,01 %
TOTAL	74 927	100 %

### Des outils de gestions morcelés :

Cette grande diversité d'essences fait l'objet de divers documents de gestion durable tels que :

- Les plans simples de gestion (PSG), obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 hectares qui permettent une meilleure connaissance de sa forêt et un suivi de la gestion de ses parcelles, grâce à l'échéancier annuel des coupes et travaux, sur 10 ou 20 ans.
- Les règlements type de gestion (RTG), destiné aux propriétaires n'ayant pas l'obligation d'avoir un PSG, ils comportent des itinéraires sylvicoles par type de peuplement et par essence.
- Les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), sont à l'attention des propriétaires de petites surfaces forestières. Ces documents contiennent des

### Descriptions des types de forêts

En France, la propriété forestière peut se distinguer en trois catégories : les forêts domaniales (de l'Etat), les autres forêts publiques essentiellement communales et les forêts privées. Plus spécifiquement sur le territoire, 64 % de la surface forestière relève du privé et 36 % du public (non-domaniale).

#### ■ Les forêts publiques

Sur le territoire, l'ensemble des forêts publiques sont des forêts appartenant aux collectivités, totalisant 26 758 hectares répartis sur 62 forêts communales.

L'ensemble des forêts publiques relèvent du régime forestier, comportant un ensemble de règles de gestion défini par le code forestier et mis en œuvre par l'Office National des Forêts (ONF), mandataire im-

- Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), principal organisme de conseil pour les forêts privées. Ses principales missions sont de valider les plans simples de gestion, de conseiller, de former et d'informer et de regrouper les propriétaires forestiers.
- Les experts ou gestionnaires forestiers, pouvant notamment réaliser des études des parcelles, proposer une gestion de la forêt, estimer la valeur de la propriété et être l'intermédiaire entre

recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable.

Ces documents de gestion durable sont encadrés par le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) doivent lui être conformes. Ce schéma permet de définir localement les règles de gestion durable pour les forêts privées de la région en s'appuyant sur les objectifs définis dans l'article L.121-1 du code forestier.

posé. En forêts communales, l'ensemble des missions (préservation de la propriété, élaboration du document d'aménagement...) se font en collaboration avec la collectivité propriétaire, mais la présence de l'ONF en tant que gestionnaire est obligatoire.

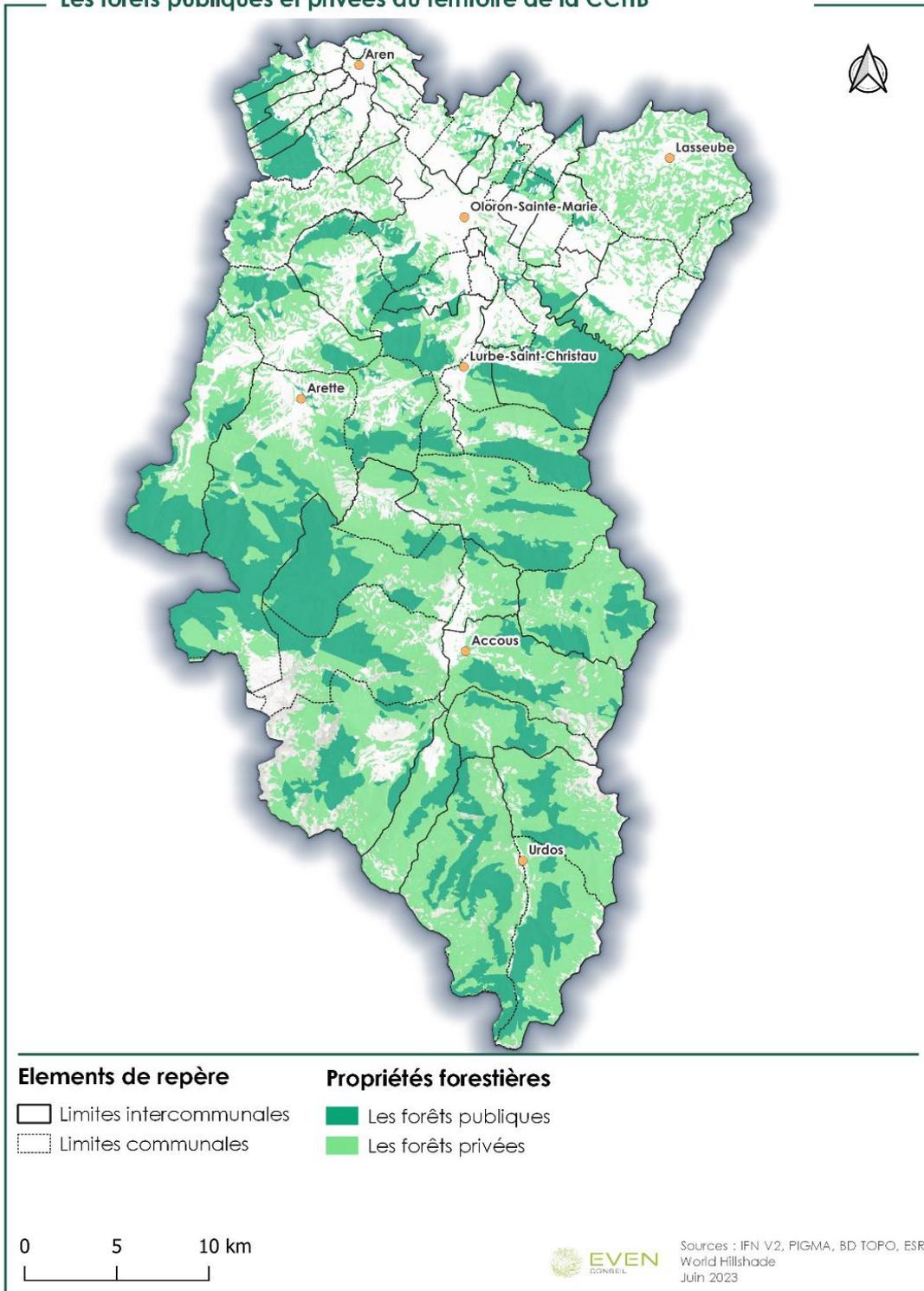
#### ■ Les forêts privées

Les forêts privées représentent 48 426 hectares du couvert forestier de la CCHB. Contrairement aux forêts publiques ayant un nombre de propriétaires restreint, les forêts privées se caractérisent par une multitude de propriétaires très hétéroclites.

Dans la gestion de leur forêt, les propriétaires forestiers peuvent faire appel, s'ils le souhaitent, à différents organismes de conseils de gestion. Parmi ces organismes sont présents :

- les propriétaires et exploitants. Ce sont eux qui rédigent les Plans Simples de Gestion (PSG).
- Les coopératives forestières, sociétés regroupant les propriétaires forestiers dans le but d'optimiser et d'améliorer la gestion et la valeur des forêts des adhérents. Les coopératives constituent des acteurs majeurs de la forêt privée. Sur le territoire du parc, l'Alliance Forêt Bois propose 3 types de service : conseil, sylviculture et gestion forestière, récolte et commercialisation des bois.

### Les forêts publiques et privées du territoire de la CCHB



Carte 30 : Les propriétés forestières sur le territoire de la CCHB



Les forêts du territoire – EVEN Conseil

## La protection des forêts

### ■ Les zonages de gestion contractuelle

En zone Natura 2000 les objectifs forestiers peuvent être nombreux : parcelle en vieillissement, part de bois mort laissé sur la parcelle, type de peuplement à prioriser. Sur le territoire, de nombreuses zones font partie du réseau Natura 2000.

**En Espace Naturel Sensible, la gestion a pour priorité de concilier les usages.** La sylviculture, au même titre que les autres, a sa place au sein d'un ENS sous réserve qu'elle n'impacte pas négativement les autres usages. Comme pour les sites Natura 2000, les préconisations sont les mêmes lors des martelages.

### ■ Les forêts de protections

Classée par le ministère de l'agriculture et prononcée en décret par le Conseil d'Etat, les forêts de protections sont les outils juridiques les plus forts pour la conservation d'une forêt, en créant notamment une servitude nationale reportée sur le Plan Local d'Urbanisme. Cette servitude soumet notamment la forêt à un régime forestier particulier, empêchant par exemple les défrichements ou implantations d'infrastructure. De plus, une gestion sylvicole adaptée à la protection des enjeux soulevés sera appliquée. Sur le territoire, le massif **du bassin de la Berthe (Accous)** est classé en forêts de protection.

### ■ Les vieilles forêts

Sujet médiatisé dans les Pyrénées, les vieilles forêts peuvent être définies comme des peuplements perturbés par les activités humaines au cours de leur

histoire, mais qui ne font plus l'objet d'intervention depuis plusieurs dizaines d'années et ont donc retrouvé un fonctionnement et un aspect naturels, comparables à ceux de forêts exemptes de toute influence humaine. Elles sont inventoriées sur des parcelles forestières relevant du régime forestier et gérées comme tel.

Une vieille forêt repose sur deux fondements :

L'ancienneté, durée sans interruption de l'état boisé en un lieu. Elle implique que le fonctionnement forestier, du peuplement comme du sol, n'a pas été interrompu durant cette période, par exemple par un défrichement et une mise en culture ;

- La maturité d'un peuplement, degré d'avancement du développement biologique des arbres qui le composent. Le gradient de maturité suit donc les étapes clés du processus de leur développement (germination, installation, grossissement, vieillissement, sénescence, puis mort).

- Ces vieilles forêts sont un enjeu écologique fort, notamment par la forte présence de nombreux dendromicrohabitats. Etant un habitat pour de nombreuses espèces, le peuplement est plus résilient face au développement d'un pathogène ou d'une espèce invasive. Ainsi, ces forêts possèdent également un rôle sanitaire important.

Sur le territoire, 24 474 ha de Vieilles Forêts sont inventoriés par l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine.

## L'adaptation des milieux boisés au changement climatique

L'ONF, l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) ou encore Forespir étudient et travaillent à la résilience des forêts au changement climatique. Forespir a réalisé une étude de l'impact du changement climatique sur l'ensemble des Pyrénées, notamment sur les forêts. Différents constats sont émis :

- Modification de la diversité et de la répartition des forêts sur le massif, avec un déplacement de 35 m de la hauteur maximal des forêts sur 50 ans sur le versant Sud des Pyrénées ;
- Recolonisation des zones de pâturages de montagnes du au changement climatique ainsi qu'à la diminution de la pression pastorale ;
- Augmentation des espèces pathogènes impactant les forêts pyrénéennes, notamment par l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

L'accentuation du changement climatique pourrait également engendrer d'autres conséquences beaucoup plus importantes pour la forêt, comme les incendies, les crues importantes. En plus de sa fonction écologique (support de biodiversité), la forêt joue un rôle primordial dans la prévention et la diminution des risques naturels (incendies, inondations, érosions et éboulements de terrain), risques s'accroissant au fil des années.

Le contexte climatique est de plus en plus défavorable à la biodiversité et notamment pour les es-

pèces végétales. Les arbres ne sont donc pas épargnés. Le réchauffement climatique, se traduit également par une augmentation des sécheresses, la migration d'espèces potentiellement pathogènes, mais également l'augmentation du risque de feu de forêt et d'inondation. Ce sont autant de composantes qui fragiliseront les espèces locales. Par exemple, le chêne ou le châtaignier, deux espèces présentes, sont sensibles à des variations de température de plus de 2°C. Le choix des essences et leur diversité semblent donc être des indicateurs à même de renforcer ou non ce risque dans les années à venir. De plus, le changement climatique peut entraver de façon importante la multifonctionnalité des forêts pyrénéennes en entraînant des dépérissements dans les forêts de production ou de protection, des modifications des cortèges d'espèces ou encore une détérioration des habitats remarquables et du cadre paysager forestier... Il devient de plus en plus évident d'anticiper ces changements en développant des outils communs pour améliorer la connaissance et la prise de décision dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur le territoire.

L'arbre, au-delà de la beauté qu'il dégage et de son apparente tranquillité, est un véritable acteur de la nature. Ses actions sont nombreuses : climatiseur naturel, abri pour la biodiversité, pompe à carbone, éponge... Il constitue ainsi une solution pour lutter contre le réchauffement climatique.

## 2. La forêt : un potentiel économique à développer

Les différentes activités sur le territoire génèrent une certaine dynamique. Cependant, la forêt reste sous-exploitée au regard de son fort potentiel forestier. Cette sous-exploitation peut s'expliquer par les difficultés rencontrées par la filière forêt-bois : des zones en montagne peu accessibles avec des coûts d'exploitation élevés, une valeur des bois sur pied de qualité moyenne, un morcellement important des propriétaires privées. Des scieries existent notamment à Orin, Arette et Léas-Athas. Cependant, très

peu d'exploitants agricoles ont des activités de diversification en lien avec les travaux de sylviculture, de scierie ou de transformation du bois.

In fine, plusieurs enjeux sont associés au développement de la filière sur le territoire :

La protection et valorisation des espaces forestiers de haute valeur patrimoniale,

- Le déploiement de l'accessibilité de la forêt de montagne en veillant au respect de sa multifonctionnalité,
- La gestion des forêts anciennes afin de favoriser la régénération tout en préservant son équilibre,

La mise en place des équipements nécessaires à sa valorisation équilibrée entre bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie, diversification de la filière bois (valorisation des savoir-faire locaux dans le domaine de l'artisanat).

### 3. Un usage multifonctionnel des espaces forestiers

La forêt occupe une grande place sur le territoire et fournit, tant au niveau local qu'au niveau régional, de nombreux biens et services. En effet, la forêt, en plus de ses fonctions de production, offre des services précieux :

- Un service écologique (séquestration du carbone, atténuation des effets du changement climatique, réservoir de biodiversité),
- Un service de protection contre les risques naturels (crues, chutes de blocs, avalanches),
- Un service sociétal (source de bien-être, espace de loisirs).

L'accueil du public et le tourisme constituent également un volet important de la valorisation de la forêt, en particulier pour la forêt publique. La forêt accueille par ailleurs des activités de pleine nature : chasse, cueillette des champignons, apiculture, promenade pédestre, équitation, sports...

Sur le territoire de la CCHB, la pratique de la randonnée a fortement tendance à augmenter depuis une dizaine d'années. Le non-respect ou l'insuffisance du balisage entraînent un piétinement de la végétation

et un certain dérangement pour des espèces (grand tétras par exemple). Les véhicules motorisés posent notamment un problème important de dérangement sonore. L'ouverture de routes forestières augmente aussi la fréquentation en forêt et le dérangement de la faune. La présence de parking à proximité de forêts favorise également la pratique d'activités de pleine nature.

En hiver, l'activité de randonnée est substituée par la pratique de sports d'hiver. La construction d'une station de montagne a entraîné l'artificialisation des espaces naturels et altéré les paysages et les habitats naturels. Depuis ces dernières années, la pratique de la raquette et du ski de fond, utilisant les pistes et routes forestières, connaissent un certain engouement.

Plusieurs problématiques peuvent être associées à la multifonctionnalité des forêts : conflits d'usage, dégradation des milieux dû au tourisme de masse. Il y a un réel intérêt d'avoir une gestion durable des forêts garantissant et conciliant les dimensions économique, environnementale et sociale des forêts.



L'usage multifonctionnel de la forêt – EVEN Conseil

## URBANISME ET FORET

L'aménagement du territoire peut avoir un impact fort sur la gestion durable des espaces boisés, notamment vis-à-vis de l'exploitation courante des forêts.

En effet, les dispositions prises dans les documents d'urbanisme peuvent gêner, voire compromettre, la réalisation de coupes et travaux, la circulation des engins forestiers ou encore l'installation d'infrastructures de stockage et de première transformation. D'autre part, certains zonages réglementaires peuvent fortement interférer sur la gestion durable des forêts.

## IV. LE SOL ET SOUS-SOL

Sources : SRC, BRGM, Etat Initial de l'Environnement du PCAET de la CCHB,

Compte tenu de sa richesse géologique, le territoire de la CCHB est un enjeu pour la région et son activité du BTP.

Le Schéma Régional des Carrières avec lequel le SCoT doit être compatible est en cours de réalisation. Ce Schéma va devoir prendre en compte l'aménagement d'un territoire accueillant toujours plus

de population et l'économie des ressources naturelles. Le recours aux matériaux recyclés que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets vise à augmenter, ainsi que le développement du bois, de matériaux biosourcés et géosourcés sont des pistes pour économiser les ressources naturelles.

### Le schéma régional des carrières

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), en son article 129, a modifié l'article L 515-3 du code de l'environnement pour réformer les schémas des carrières et dispose qu'un schéma régional des carrières doit intervenir au 1er janvier 2020. Élaboré et approuvé par le préfet de région, le schéma régional des carrières se substitue aux schémas départementaux des carrières (les dispositions relatives aux schémas départementaux des carrières restent applicables jusqu'à l'adoption du schéma régional des carrières.) Il vise à définir :

- les conditions générales d'implantation des carrières ;
- les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des différents types de matériaux ;
- les mesures indispensables à sa compatibilité avec les autres plans/programmes ;
- et les mesures indispensables permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts des exploitations vis-à-vis des enjeux environnementaux, agricoles et sylvicoles.

Les SCoT doivent être compatibles avec le schéma régional des carrières (loi Élan).

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) de Nouvelle-Aquitaine vise à remplacer les schémas départementaux des carrières existants en région, dont le

Schéma départemental des carrières des Pyrénées-Atlantiques (approuvé en 2002).

L'élaboration du SRC se déroule en plusieurs parties :

- Phase de diagnostic ;
  - Phase d'analyse prospectives des besoins en ressources minérales à horizon 2035 ;
  - Phase d'analyse des enjeux ;
  - Phase des scénarios d'approvisionnement ;
  - Phase d'objectifs, d'orientations, mesures ;
  - Phase de concertation et consultation.
- Ce schéma va devoir prendre en compte dans ses scénarios de différents aspects :
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé en mars 2020,
  - L'objectif « tendre vers zéro artificialisation nette des sols »,

- Le développement et l'utilisation du bois, de matériaux biosourcés et géosourcés, encouragée à travers différents plans, textes réglementaires et législatifs. Notamment en Nouvelle-Aquitaine à travers le programme régional de la forêt et du bois.
- Le SRC fixe les dispositions prévoyant les conditions générales d'implantation des carrières, identifiant les gisements d'intérêt régional et national, ainsi que les orientations et mesures nécessaires à la mise en œuvre du scénario retenu. Les **schémas de cohérence territoriale** et, en leur absence, les **plans locaux d'urbanisme**, les documents en tenant lieu et les cartes communales **sont compatibles avec les schémas régionaux des carrières**.

#### 4. Quatre carrières sur le territoire, essentiellement sur la vallée du Gave d'Aspe

L'inventaire des carrières du territoire est issu de la base de données du BRGM « minéral info » mis à disposition du public.

En 2023, 4 carrières sont en activité sur le territoire représentant un cumul de 50 ha.

Le territoire recense 4 exploitations minières actives sur les communes d'Oloron-Sainte-Marie et d'Asasp-Arros (carrière de calcaire et de dolomie). Ces exploitations sont destinées à la production de granulats et minéraux industriels.

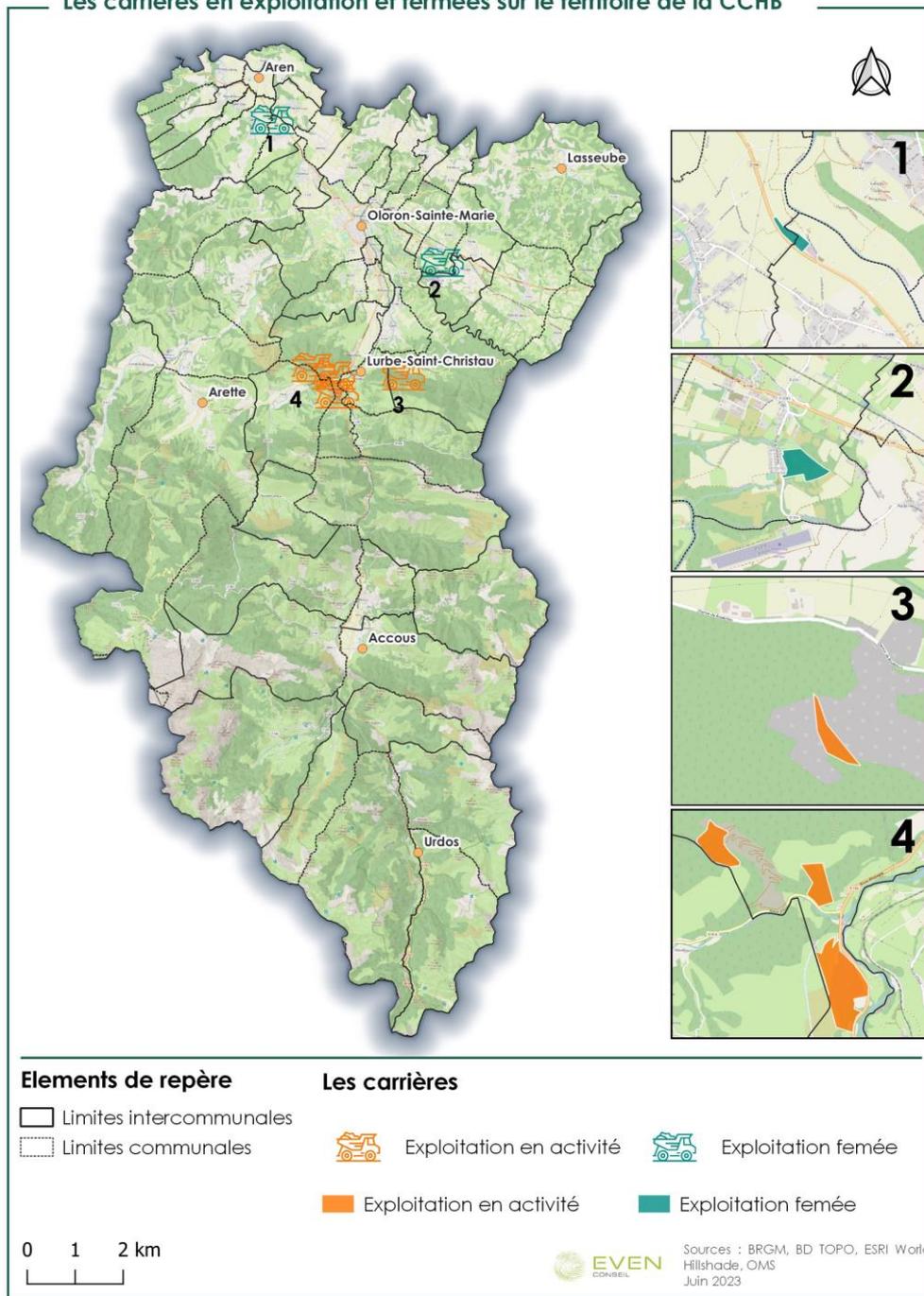
Commune	Exploitant	Nature de l'exploitation	Substance Extraite	Usage
Oloron-Sainte-Marie	Laborde	Granulats	Roche calcaire	Concasse de roche calcaire
Asasp-Arros	Carrières daniel	Granulats, minéraux industriels	Dolomie	Amendement, concasse de roche calcaire, enrochement
Asasp-Arros	Carrières daniel	Granulats, minéraux industriels	Roche calcaire	Agriculture, agro-alimentaire, concasse de roche calcaire
Asasp-Arros	Carrières et travaux d'asasp	Granulats	Roche calcaire	Concasse de roche calcaire, enrochement

Tableau 11 : Exploitations du sous-sol sur le territoire de la CCHB (Source : DREAL)



Laborde - Carrière Lurbe Saint Christau et Carrière Daniel – EVEN Conseil

Les carrières en exploitation et fermées sur le territoire de la CCHB

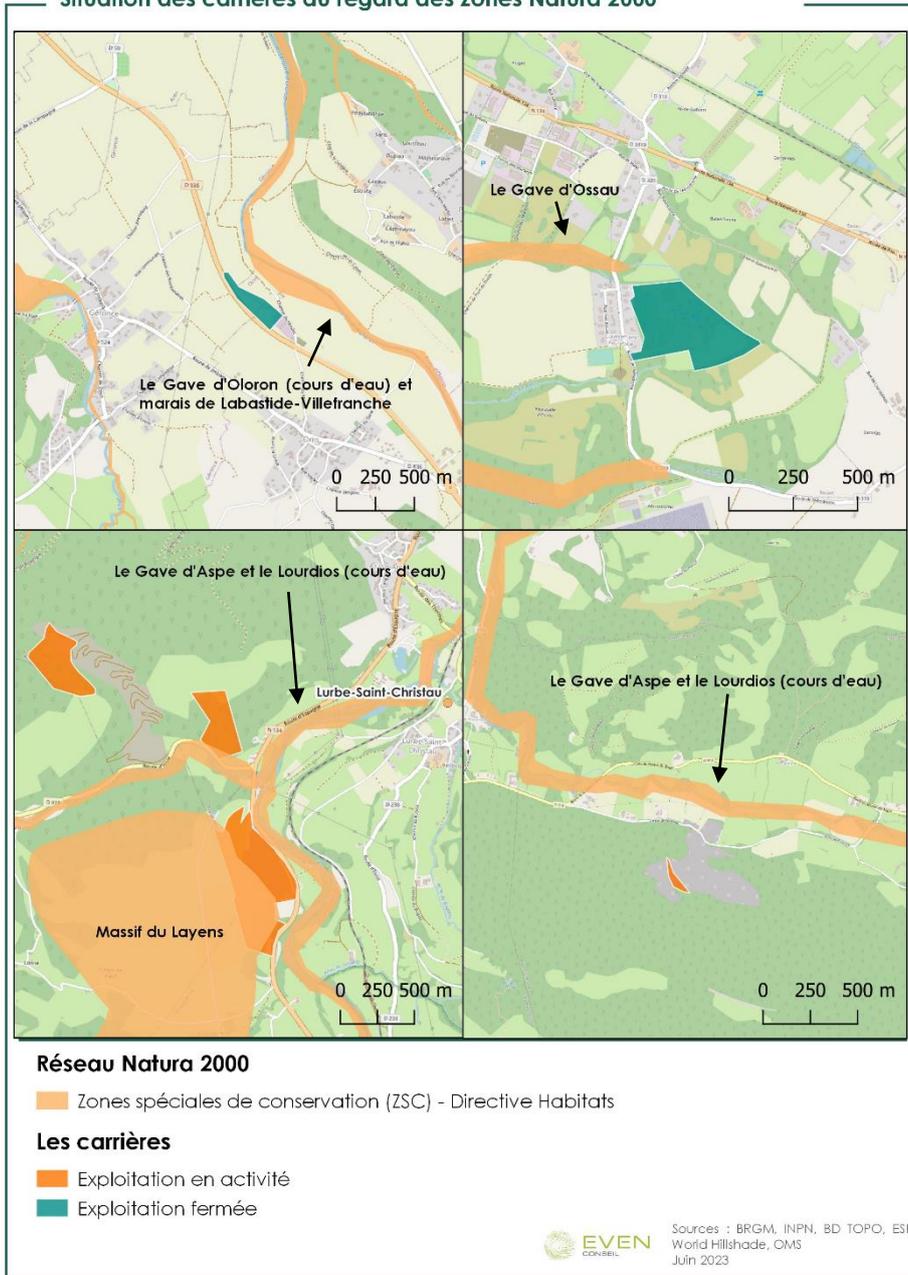


Carte 31 : Les carrières présentes sur le territoire

Les carrières peuvent être recolonisées par de nombreuses espèces naturelles suite à l'arrêt de leur exploitation. La proximité des carrières fermées avec des espaces naturels dotés d'une biodiversité riche est bénéfique pour la renaturation de ces anciens

sites. Les méthodes existantes en matière de gestion intégrée des sites peuvent permettre une renaturation progressive de ces derniers, débutée au cours de l'exploitation.

### Situation des carrières au regard des zones Natura 2000



Carte 32 : Situation des carrières au regard des zones Natura 2000

## 5. Les impacts des carrières sur l'environnement

### Émissions de poussières

Sur un site de carrière, les émissions de poussières résultent de l'abattage des matériaux lors des tirs miniers, de leur traitement et stockage ainsi que de la circulation des engins sur des pistes non revêtues. Les émissions sont d'autant plus importantes que le matériau est extrait et traité à sec, et d'autant plus sensibles que le site se trouve rapproché des zones urbanisées et voies de communication importantes.

### Bruits et vibrations

L'émission de bruits concerne quasi exclusivement les carrières de granulats faisant appel à des engins lourds de transfert et à du matériel de concassage et criblage. Les tirs d'explosifs dans les carrières de roche massive occasionnent des émissions sonores et vibrations ; ces opérations ont, néanmoins, une fréquence réduite (mensuelle voire hebdomadaire). Sans précaution spécifique, les vibrations peuvent être dommageables pour les bâtiments. La proximité de zones urbanisées accentue l'impact des émissions acoustiques et vibratoires.

### Consommation d'espace et impact visuel

Le mitage du paysage par des carrières peut constituer une atteinte à la qualité des sites naturels.

### Les transports routiers

Les impacts liés aux transports sont nombreux :

- Les émissions sonores ;

- La dégradation des chaussées ;

- Les risques liés aux dépôts de boue et à la circulation d'engins encombrants sur la voie publique ;

- Les émissions polluantes des moteurs.

L'étude d'impact obligatoire pour chaque site doit examiner les conséquences de l'exploitation notamment au regard de ces différents impacts et proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. L'arrêté préfectoral doit encadrer l'activité et permettre de surveiller les impacts.

---

# PARTIE

# 04

## CAPACITES DES RESEAUX

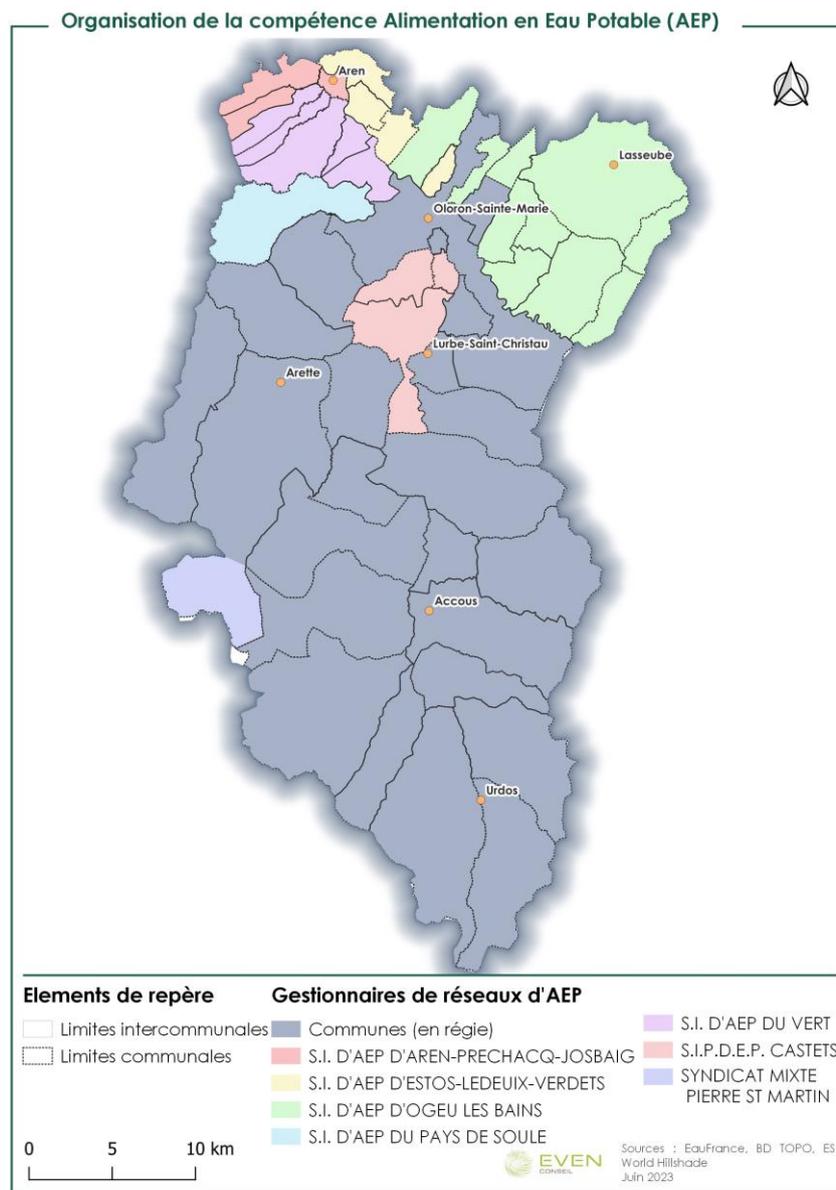
# I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sources : Eaufrance, SISPEA

## 1. Les compétences de l'eau, un enjeu de gouvernance

Sur le territoire de la CCHB, on compte 30 entités aux modes de gestion hétérogènes (Régies communales directes, Régies syndicales directes, Régies communales DSP, Régies syndicales DSP) assurant tout ou partie de la production et la distribution de

l'eau potable sur la totalité du territoire. La commune d'Arette est concernée par ces deux types de gestion. En effet, le Syndicat Mixte de La Pierre Saint-Martin exerce l'adduction d'eau potable sur la station de sports d'hiver à Arette.



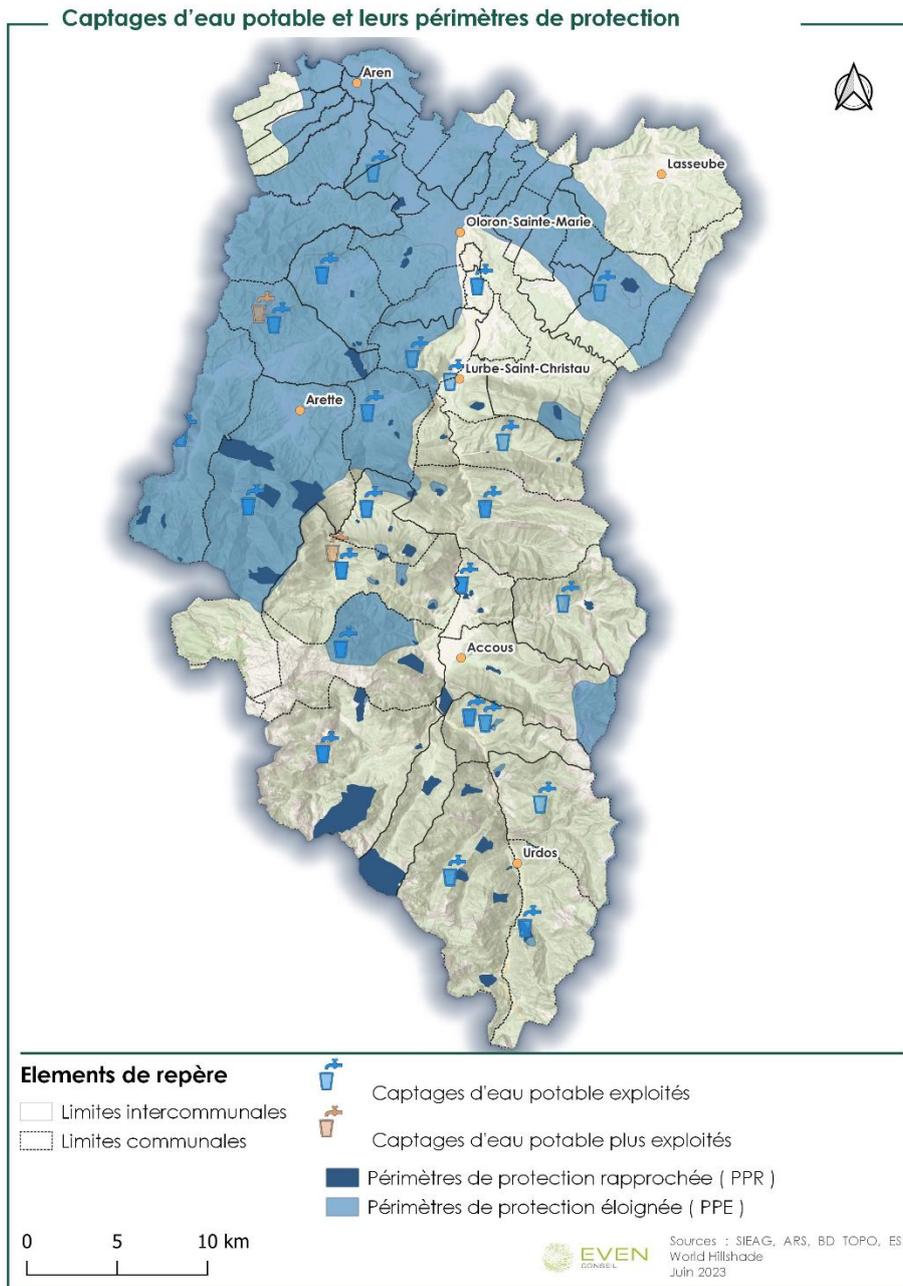
Carte 33 : Organisation de la gouvernance pour la compétence eau potable en 2022 sur le territoire – Source : services.eaufrance.fr

66 captages d'eau destinés à la consommation humaine sont recensés sur le territoire dont 4 ne sont plus en exploitation. Les prélèvements sont effectués par captage de sources, par forage ou puits. Ces captages font l'objet de périmètres de protection des captages visant à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine. On distingue 3 types de périmètres :

- Le périmètre de protection immédiate, instauré autour du point de prélèvement pour les terrains à acquérir en pleine propriété ;

Le périmètre de protection rapprochée, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;

Le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités...



Carte 34 : Captages d'eau potable et leurs périmètres de protection

FOCUS SUR ... Le transfert de compétences

Dans un contexte d'évolution législative et réglementaire des compétences des communes et des EPCI, la communauté de communes du Haut-Béarn a engagé une étude permettant notamment d'explorer les enjeux liés au transfert des compétences eau potable et assainissement (collectif et eaux pluviales) à l'intercommunalité. Les éléments présentés ci-après sont issus du cahier des charges de cette étude

Environ 19 500 abonnés implantés sur la totalité du territoire sont desservis en eau potable par 1 100 km de réseau et une centaine d'ouvrages de stockage. Pour une grande majorité des réseaux, la distribution est réalisée de façon gravitaire de la ressource jusqu'à l'abonné.

Des liaisons avec les EPCI voisins (achats et vente d'eau – SIAEP de Haute Soule, SIAEP Gaves et Baïse, SIEP de Jurançon) ainsi que des interconnexions de réseaux au sein même du territoire (Lanne en Barétous / Montory – Accous / Bedous – Oloron / SIAEP Ogeu les Bains, Oloron / SIAEP du Vert), complètent le dispositif.

	Nombre de personnes desservies	Nombre d'adhérents	Communes desservies	Volumes produit m <sup>3</sup> /j
SIAEP d'Aren, Préchacq-Josbaig, Prechacq-Navarrenx	2 000	384	Aren, Préchacq-Josbaig et Préchacq-Navarrenx	400
SIAEP du Vert Moumour	2 050	987	Moumour, Orin, Géronce, Saint-Goin et Geüs-d'Oloron	450
SMEP de la région du jurançon	70 000	34 000	22 communes (dont 2 sur la CCHB : Lasseube et Lasseubetat).	15 208

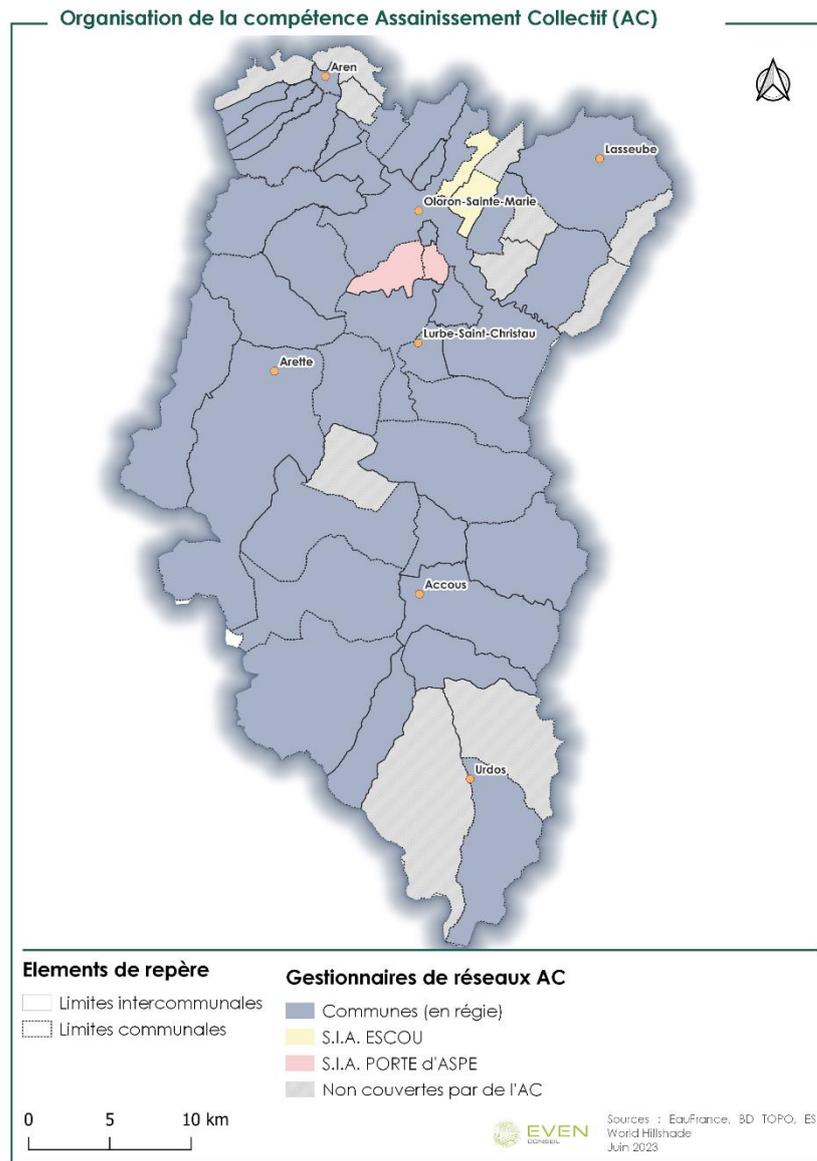
Tableau 12 : Les syndicats d'eau potable de la CCHB

## II. ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT

Sources : Rapport d'activité Pôle Technique et Environnement 2021, Portail de l'assainissement collectif

### 1. L'assainissement collectif

Sur le territoire de la CC du Haut Béarn, 37 communes sur 48 sont desservies par un dispositif d'assainissement collectif. 4 d'entre elles sont gérées par des syndicats. Les autres sont gérées en régie.



Carte 35 : Organisation de la compétence assainissement collectif

A titre indicatif, le territoire de la CCHB compte, en 2016, environ 19 367 abonnés en assainissement collectif (sans compter Aydius, Escot, Lescun et Urdos dont les données restent à préciser) et 38 stations d'épuration sur son territoire dont certaines sont à réhabiliter.

STATION	COM-MUNE(S)	TYPE	MISE EN SERVICE	CAPA-CITE NOM. (EH)	CHARGES EN-TRANENTES (EH, 2021)	MILIEU RE-CEPTEUR	COMMENTAIRES
ANCE	ANCE	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1983-01-01	300	114	Le Vert	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non-Conformité en performance au 31/12/2021
AREN 2	AREN	File Eau - Disques biologiques	2021-03-23	500	160	Gave d'Oloron	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
ARAMITS 2	ARAMITS	File Eau - Lit bactérien	2005-07-01	650	0	Le Vert	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
ARETTE	ARETTE	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1993-12-01	1 100	0	Le Vert d'Arette	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
ARETTE 2 (LA PIERRE ST MARTIN)	ARETTE	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2001-12-15	3 500	698		Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021

AYDIUS	AYDIUS	File Eau - Lit bactérien	2001-06-01	250	148	Gave de Béran- gueil	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
BEDOUS 2	BEDOUS	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2002-02-01	1 300	0	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non-Conformité en performance au 31/12/2021
BIDOS (INTER-COMMUNALE)	BIDOS	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1987-03-01	4 100	3 128	Gave d'Aspe	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
BORCE ETSAUT (inter-communale)	BORCE	File Eau - Disques biologiques	2014-10-01	400	83	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
CETTE EYGUN (CETTE)	CETTE EYGUN	File Eau - Décantation physique	2007-01-01	150	27	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité inconnue en performance au 31/12/2021
CETTE EYGUN (EYGUN)	CETTE EYGUN	File Eau - Décantation physique	2007-01-01	150	22	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité inconnue en

							performance au 31/12/2021
ESCOT	ESCOT	File Eau - Lit bactérien	2007-01-01	100	45	Le Barescou	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
ESCOUT (PARC DU GABARN)	ESCOUT	File Eau - Filtres à Sables	2005-07-01	400	102	Gave d'Ossau	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
ESQUIULE	ESQUIULE	File Eau - Disques biologiques	2007-01-01	180	50		Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité inconnue en performance au 31/12/2021
EYSUS	EYSUS	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1994-08-01	800	329	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non transmission de l'auto-surveillance
FEAS	ANCE FEAS	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1988-01-01	350	129	Le Vert	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non-Conformité en performance au 31/12/2021
GERONCE	GERONCE	File Eau - Boue acti-	1988-01-01	475	289	Le Joos	Conforme en équipement

		vée aération prolongée (très faible charge)					et en performance au 31/12/2021
GEUS D'OLORON	GEUS D'OLORON	File Eau - Lit bactérien	1987-01-01	257	53	Le Joos	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
ISSOR	ISSOR	File Eau - Lit bactérien	1988-01-01	270		Gave de Lourdios	NC
LANNE-EN-BARETOUS	LANNE-EN-BARETOUS	File Eau - Disques biologiques		500	98	Le Vert de Barlanès	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
LASSEUBE	LASSEUBE	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1987-01-01	600	240	La Baise	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
LEDEUX (INTERCOMMUNALE)	LEDEUX	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2022	-	3 800	Gave d'Oloron	-
LEES ATHAS	LEES ATHAS	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1998-06-01	1 500	1 418	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Non-Conformité en performance au 31/12/2021

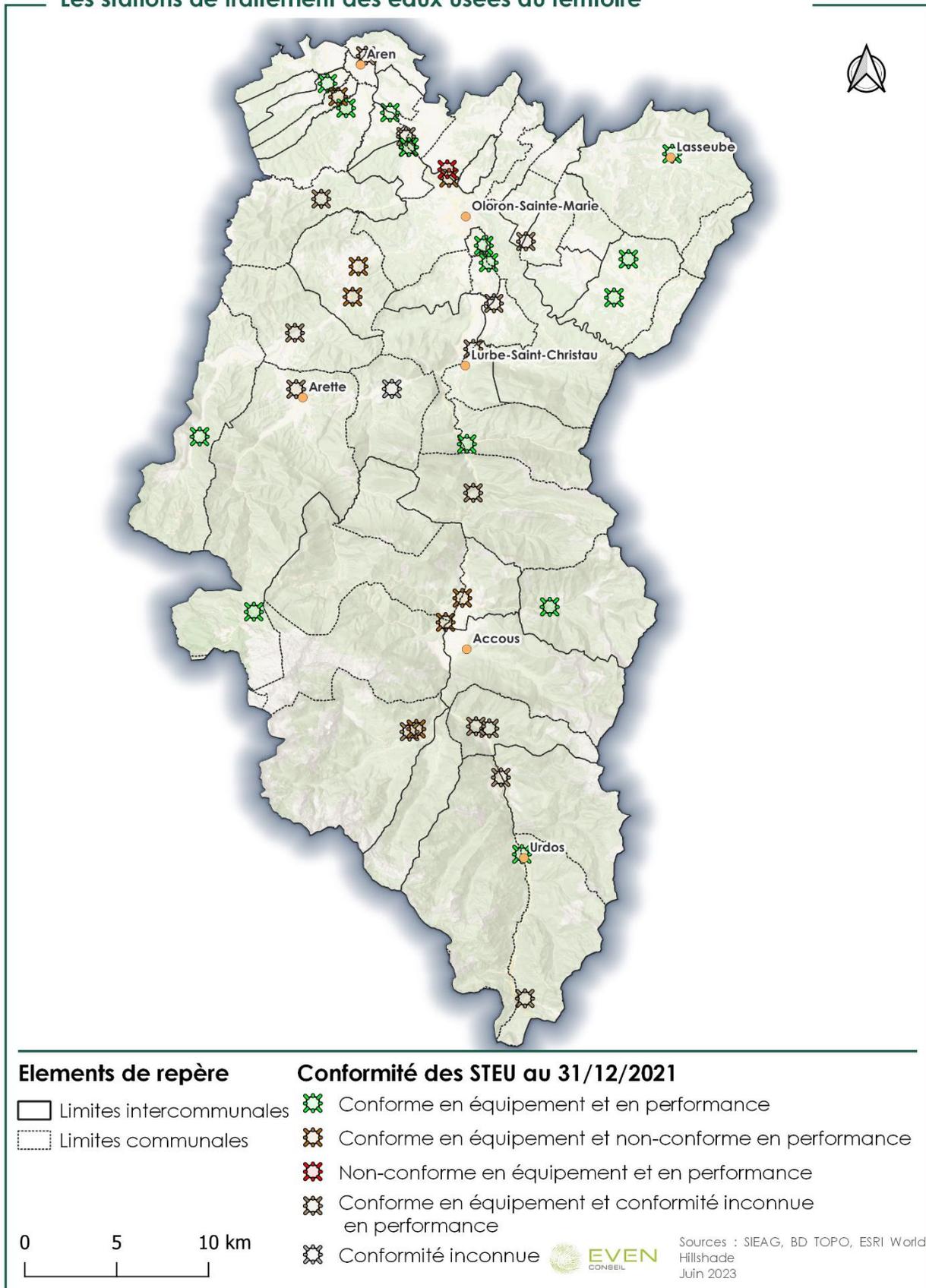
LESCUN (COMMUNALE)	LESCUN	File Eau - Lit bactérien	2004- 05-01	300	10		Conforme en équipement au 31/12/2021 Non-Confor- mité en per- formance au 31/12/2021
LESCUN (QUARTIER DE PONDET)	LESCUN	File Eau - Décanta- tion phy- sique	1956- 01-01	200	0	Labrénère	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité in- connue en performance au 31/12/2021
LURBE ST CHRISTAU (INTER- COMMUNALE)	LURBE- SAINT- CHRISTAU	File Eau - Boue acti- vée aéra- tion pro- longée (très faible charge)	1992- 09-01	1 100	0	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité in- connue en performance au 31/12/2021
MOU- MOUR	MOU- MOUR	File Eau - Boue acti- vée aéra- tion pro- longée (très faible charge)	1990- 01-01	1 000	0	Gave d'Oloron	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité in- connue en performance au 31/12/2021
OGEU LES BAINS (BOURG)	OGEU LES BAINS	File Eau - Boue acti- vée aéra- tion pro- longée (très faible charge)	1993- 01-01	1 000	902	Moulias	Conforme en équipement et en perfor- mance au 31/12/2021

OGEU LES BAINS (SEMO)	OGEU LES BAINS	File Eau - Boue activée moyenne charge	1991-03-01	1 817	1 196		Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
OLORON SAINTE MARIE	OLORON SAINTE MARIE	File Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1999-02-01	22 167	20 576	Gave d'Oloron	Conforme en équipement au 31/12/2021 Mauvaises performances
OLORON SAINTE-MARIE (QUARTIER DE SOEIX)	OLORON SAINTE-MARIE	File Eau - Lit bactérien	2007-01-01	700	43	Gave d'Aspe	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
ORIN	ORIN	File Eau - Biofiltre	1995-01-01	250	172	Gave d'Oloron	Conforme en équipement et en performance au 31/12/2021
SAINT GOIN	SAINT GOIN	File Eau - Lit bactérien	1994-01-01	250	107	Le Joos	Conforme en équipement au 31/12/2021 Mauvaises performances
SAR-RANCE	SAR-RANCE	File Eau - Décantation physique	2013-01-01	100	40	Gave d'Aspe	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité inconnue en performance au 31/12/2021
URDOS (SOM-PORT)	URDOS	-	Reconstruite en 2022/23	-	-		-

URDOS 2	URDOS	File Eau - Filtres à Sables	2011- 12-15	200	105	Gave d'Aspe	Conforme en équipement et en perfor- mance au 31/12/2021
VERDETS COMMU- NALE	VERDETS	File Eau - Filtres Plantés	2011- 01-01	450	0	Gave d'Oloron	Conforme en équipement au 31/12/2021 Conformité in- connue en performance au 31/12/2021
VERDETS	VERDETS	File Eau - Décanta- tion phy- sique	2008- 01-01	30	30	Gave d'Oloron	Conforme en équipement et en perfor- mance au 31/12/2021

Tableau 13 : Stations d'épuration présentes sur le territoire

## Les stations de traitement des eaux usées du territoire



Carte 36 : Les stations de traitement des eaux usées du territoire

## 2. L'assainissement non-collectif

Pour répondre aux obligations réglementaires (Loi sur l'eau, Grenelle de l'environnement...), les communes de la CCHB ont transféré leur compétence en matière d'assainissement non collectif à la Communauté de Communes qui a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2004.

Le service public d'assainissement non collectif compte 4 353 installations sur le territoire. En 2021, le SPANC a réalisé :

- 403 contrôles de bon fonctionnement,
- 73 contrôles de bâtiment en vente,
- 84 contrôles de conception,
- 70 contrôles de travaux,
- 32 certificats d'urbanisme instruits.

Les dispositifs d'assainissement non-collectifs représentent un enjeu environnemental important. En effet, une non-conformité d'une installation d'assainissement non-collectif pourrait conduire à une pollution de la ressource et avoir des incidences sur la qualité des eaux mais également sur la biodiversité. Les contrôles du SPANC sont donc primordiales.

Pour 2022, le SPANC avait pour projets de :

- Continuité du 3ème contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (fin prévue en 2025),
- Amélioration des contrôles de bon fonctionnement avec l'utilisation du matériel de prospection,
- Contrôle de conception et de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées.

### III. REDUIRE LA PRODUCTION ET POURSUIVRE LA VALORISATION DES DECHETS

Sources : rapport SICTOM 2016, Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (rapport de phases 1 et 2 – Version du 23 décembre 2020)

#### 1. Cadre et objectifs fixés au niveau européen, national et régional

##### A L'ECHELLE européenne

La maîtrise des déchets au sein de l'Europe est un enjeu central de la politique environnementale, dans un contexte inquiétant où la production de déchets est toujours à la hausse et les conditions de traitement non optimales. La directive n°2008/98/CE en date du 19 novembre 2008 prévoit

que les États membres doivent établir un ou plusieurs plans de gestion destinés à couvrir l'ensemble du territoire. Des plans de prévention doivent également être élaborés en vue de rompre le lien entre la croissance économique et les incidences environnementales associées à la production de déchets.

##### A L'ECHELLE nationale

Depuis la parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en 2015, la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique. Pour cela une feuille de route a été établit en 2018 déclinant de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer à un modèle circulaire et fixant 50 mesures.

Depuis la parution de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) en 2020, ces mesures ont été renforcées accélérant le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cela passe par exemple par :

- L'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;

La création de fond pour le réemploi ;

Le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ;

La mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.

À la suite de dernières évolutions réglementaires, un nouveau plan national de prévention des déchets (PNPD) a été élaboré pour la période 2021-2027. Ce dernier fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. Plusieurs objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 ont également été fixés :

Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,

Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,

Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

## A L'ECHELLE régionale

Depuis la loi NOTRe en 2015, les Régions doivent être couvertes par un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Un PRPGD fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Il est intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). En Nouvelle Aquitaine, le PRPDF fixe les objectifs suivants :

- Donner la priorité à la prévention des déchets
- Développer la valorisation matière des déchets
- Améliorer la gestion des déchets dangereux

Préférer la valorisation énergétique à l'élimination  
Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport 2010  
Améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales, notamment en ce qui concerne les déchets inertes du BTP, les véhicules hors d'usage, les déchets d'équipements électriques et électroniques

- Améliorer la connaissance des gisements, flux et pratiques notamment par un meilleur suivi et une traçabilité renforcée de certains déchets

## A L'ECHELLE locale

Au niveau local, l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Le plan d'action, adopté le 19 mai 2022 déclina en cinq axes de travail :

Axe 1 : réduction des déchets organiques

Axe 2 : Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits

Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 4 : Réduction des déchets de l'activité économique

Axe 5 : Promotion de la consommation responsable

## 2. La gestion des déchets, une compétence de Communauté de Communes du Haut-Béarn

Le SICTOM (Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est le Service de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Les compétences incombant aux collectivités locales en matière de service public d'élimination des déchets sont la collecte et le traitement. Le traitement est également assuré pour partie à VALOR BEARN (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du bassin Est) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Dans le cadre de la loi, le SICTOM assure la gestion des déchets des 48 communes de la Communauté des Communes du Haut-Béarn.

Pour assurer cette mission, le service a mis en place :

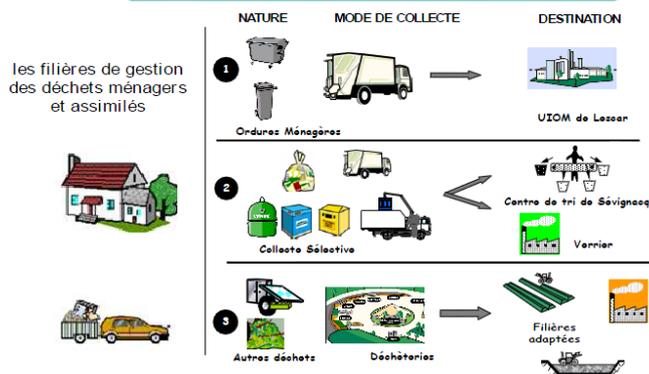
La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ou point de regroupement

La collecte sélective en porte à porte ou point de regroupement pour les emballages et les papiers.

- La collecte du verre en point d'apport volontaire (colonnes à verre)
- Un réseau de 8 déchèteries.



## ORGANISATION TECHNIQUE



### 3. Les ordures ménagères résiduelles

De 2013 à 2015, il a été constaté une stagnation du tonnage des OM qui, sans être inquiétante, nécessitait d’être observée avec attention.

La baisse notable de 2016 s’explique à la fois par la réorganisation des circuits de collecte, l’extension

des consignes de tri des emballages, la conteneurisation et la collecte en mélange en porte à porte des emballages et des papiers :

Collectivité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CCPO	6591	6505	6327	6368	6252	6163	6052	6067	6068	6069,01	5743,65
JOSBAIG	311	271	257	262	270	272	258	273	274	272,31	274,63
BARETOUS	780	766	763	737	726	720	716	724	723	726,92	652,98
<b>Sous-Total</b>	<b>7682</b>	<b>7542</b>	<b>7347</b>	<b>7368</b>	<b>7247</b>	<b>7155</b>	<b>7036</b>	<b>7064</b>	<b>7065</b>	<b>7068,24</b>	<b>6671,26</b>
LASSEUBETAT	50	49	45								
LA PIERRE	137	142	130	134	116	113	116	120	129	133,9	98,16
<b>TOTAL</b>	<b>7868</b>	<b>7733</b>	<b>7522</b>	<b>7502</b>	<b>7363</b>	<b>7268</b>	<b>7152</b>	<b>7184</b>	<b>7194</b>	<b>7202,14</b>	<b>6769,42</b>

Tableau 14 : Évolution des tonnages Ordures Ménagères Résiduelles collectées (Source : rapport SICTOM 2016)

### 4. Le compostage individuel

Depuis 2002, le SICTOM du HAUT BEARN fait la promotion du compostage individuel par le biais d’une mise à disposition gratuite de composteurs. En effet, En évitant les coûts du transport et du traitement de ces déchets, le compostage individuel contribue positivement à réduire la facture de gestion des déchets.

chaque année une personne produit environ 100 kg de déchets compostables soit 30% des déchets ménagers produits en 2013.

## 5. La collecte sélective

	Tonnages recyclés	Ratio kg/hab/an	Moyenne nationale (kg/hab/an)	Rappel 2015	n/n-1
<b>Verre</b>	1006,02	34,37	AV : 25 PàP : 32	995	1,1%
<b>Journaux</b>	722,81	24,70	AV : 16 PàP : 25	676,77	6,4%
<b>Emballages</b>	819,69	28,01	Mixte : 14	543,33	33,7%
<b>Total</b>	2548,53	87,07	AV : 34-64 PàP : 61-98	2215,10	13,1%
<b>Erreurs de tri</b>	283,78	9,70		189,28	33,3%

Tableau 15 : Données sur la collecte des déchets recyclables du SICTOM en 2016 (Source : rapport SICTOM 2016)

Depuis 2016, le service a engagé une démarche sur la qualité du tri, avec l'aide des équipes de collecte, en laissant à l'utilisateur un document d'information relatif aux erreurs de tri (dans la boîte aux lettres...) ou en ne procédant pas à la collecte du bac jaune ou des sacs jaunes lorsque la quantité d'erreurs est trop importante. Dans ce dernier cas, un autocollant ou

le document informatif est apposé directement sur le bac ou sac concerné.

(kg/habitant/an)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	n/n-1
Acier	2,77	2,29	2,49	2,53	2,70	2,61	2,09	3,20	53,2%
Aluminium	0,13	0,15	0,11	0,10	0,13	0,18	0,11	0,12	10,4%
Cartons	10,75	13,50	11,74	16,29	14,73	16,16	11,46	17,82	55,5%
Briques alimentaires	0,97	0,90	0,70	0,90	0,77	0,80	0,82	0,93	12,9%
Flacons Plastique	4,46	4,69	4,03	4,36	4,27	4,63	4,05	5,94	46,6%
<b>EMBALLAGES</b>	<b>19,08</b>	<b>21,52</b>	<b>19,07</b>	<b>24,19</b>	<b>22,60</b>	<b>24,39</b>	<b>18,53</b>	<b>28,01</b>	<b>51,1%</b>
<b>VERRE</b>	<b>33,98</b>	<b>34,35</b>	<b>34,66</b>	<b>35,28</b>	<b>33,86</b>	<b>34,80</b>	<b>34,00</b>	<b>34,37</b>	<b>1,1%</b>
<b>TOTAL EMBALLAGES</b>	<b>53,06</b>	<b>55,88</b>	<b>53,72</b>	<b>59,47</b>	<b>56,47</b>	<b>59,19</b>	<b>52,53</b>	<b>62,38</b>	<b>18,8%</b>
Journaux - papiers	32,72	31,89	30,23	27,25	28,55	26,17	23,12	24,70	6,8%
<b>TOTAL RECYCLE</b>	<b>85,78</b>	<b>87,76</b>	<b>83,95</b>	<b>86,72</b>	<b>85,01</b>	<b>85,35</b>	<b>75,65</b>	<b>87,07</b>	<b>15,1%</b>
<b>REFUS de TRI</b>	<b>5,34</b>	<b>4,38</b>	<b>5,60</b>	<b>6,01</b>	<b>5,97</b>	<b>6,77</b>	<b>6,46</b>	<b>9,67</b>	<b>49,7%</b>
Population référence	28823	29122	29122	29122	29122	29122	29269	29269	

Tableau 16 : Evolution des performances de collecte sélective (Source : rapport SICTOM 2016)

Ces progressions s'expliquent par deux phénomènes :

- L'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier 2016 et la réorganisation des collectes du SICTOM depuis le 23 mai 2016, avec plus particulièrement la collecte en porte à porte et en mélange des emballages et des papiers, soit en bac soit en sac jaune sur toutes les communes du territoire ;

Une large communication, avec l'aide des élus du territoire, qui a été réalisée en amont de l'extension des consignes de tri, au moment de la distribution des conteneurs, lors du lancement de la nouvelle organisation des collectes et dans le cadre de la démarche qualité engagée par le service avec l'aide des équipages



## 6. Collecte en déchetterie

	2016	2015	2014	n/n-1	2013	2012	2011	2010	2009	2008
GRAVATS	1 709,94	1 686,80	1 635	3,2%	1 556	2 241	2 308	2 165	2 134	2 049
ENCOMBRANTS	1 175,72	1 220,46	1 259	-3,1%	1 333	1 459	1 486	1 373	1 442	1 514
DECHETS VERTS	2 564,58	2 689,94	2 567	4,8%	2 614	2 605	2 850	2 404	2 541	2 740
FERRAILLES	43,76	47,91	49	-2,2%	125	132	154	239	280	260
CARTONS	234,76	233,49	263	-11,2%	215	237	232	235	224	219
Déchets Toxiques	23,96	47,00	61	-23,0%	54,8	49	45	48	38	34
HUILES VIDANGE	17,55	15,01	15	0,1%	17	15,9	16	15,7	15,6	13,5
BOIS	767,74	790,12	731	8,1%	770	750	754	679	517	567
Meubles	274,30	80,66	35	130,5%						
TEXTILES	170,42	158,17	145	8,9%	155	130	100	75	41	13
PILES	*	4,78	4	25,2%	3,66	3,16	5,93	4,57	5,32	4,2
Lampes/néons	*		1	#####	1,64	0,98	1,02	0,98	0,70	0,34
Platre	219,78	55,18	119	-53,6%	210	193	133,16	67,83	0,00	0,00
DEEE	197,90	152	152	-100,0%	193	176	182	165	155	116
<b>TOTAL</b>		<b>7 029,52</b>	<b>7 035</b>	<b>-9,3%</b>	<b>7 249</b>	<b>7 992</b>	<b>8 267</b>	<b>7 473</b>	<b>7 395</b>	<b>7 530</b>

\* Donnée non disponible à ce jour et qui sera complétée ultérieurement

Tableau 17 : Nature et tonnage des déchets collectés dans les déchetteries (Source : rapport SICTOM 2016)

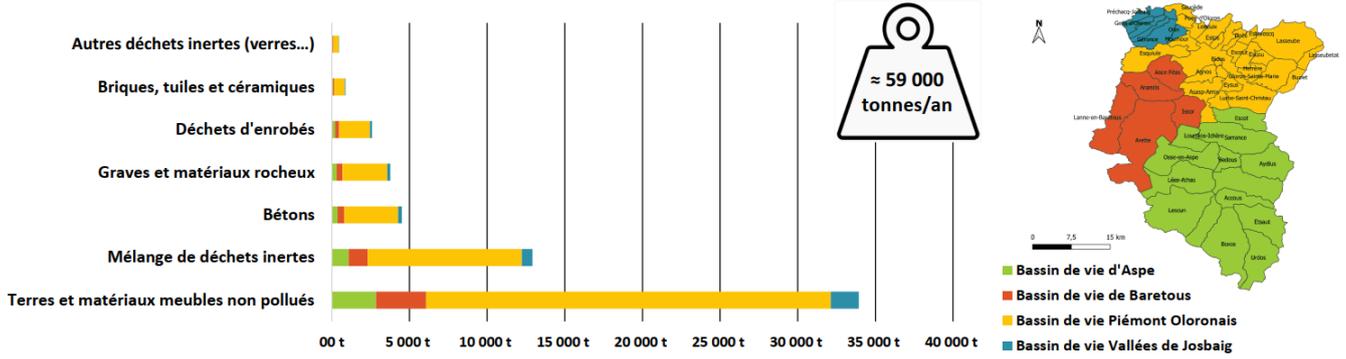
## 7. Collecte des déchets inertes

Les quantités de déchets inertes produits annuellement sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Béarn ont été estimées, au global et plus spécifiquement à l'échelle de chaque bassin de vie que sont la Vallée de Josbaig, le Piémont Oloronais, la Vallée de Barétous et la Vallée d'Aspe. Ces quantités ont été estimées à partir des données issues du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, adopté le 21 octobre 2019 (tonnage ramené à un ratio de tonne produite par habitant et appliqué ensuite au territoire d'étude et à ses bassins de vie). **Il est estimé qu'environ 59 000 tonnes**

**par an de déchets inertes du BTP sont produites sur le territoire de la CCHB.**

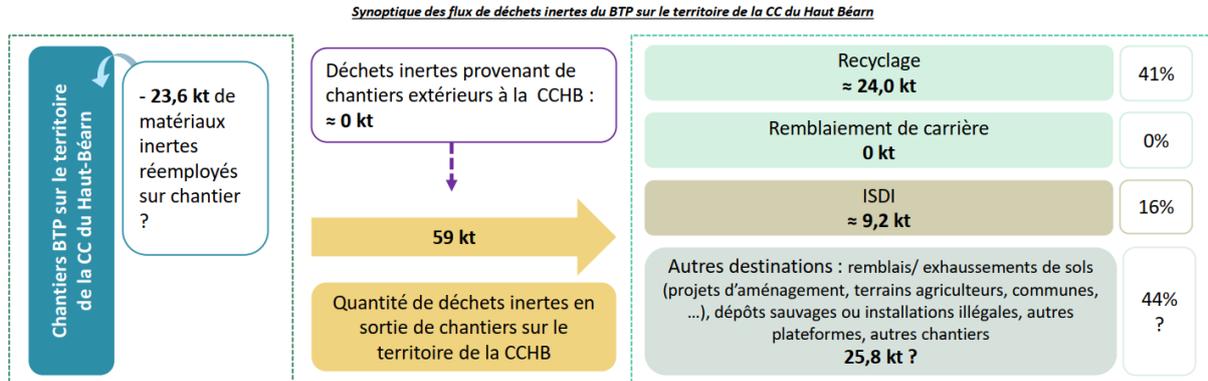
A priori les données d'origine n'intègrent pas les tonnages de matériaux réutilisés après stockage temporaire potentiel sur un autre site proche du chantier par exemple. Le tonnage réellement produit pourrait donc être supérieur. Néanmoins, dans le cadre de l'étude, les flux analysés et pour lesquels des exutoires sont recherchés sont en priorité des flux qui ne font pas déjà l'objet d'une réutilisation.

Quantités (en tonnes) de déchets inertes du BTP produites sur le territoire de la CC du Haut-Béarn annuellement, par type de déchet et par bassin de vie



Graphique 11 : Quantités (en tonnes) de déchets inertes du BTP produites sur le territoire de la CC du Haut-Béarn annuellement, par type de déchet et par bassin de vie - Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)

De façon schématique, le synoptique des flux de déchets inertes du BTP produits sur le territoire de la CCHB est présenté ci-après.



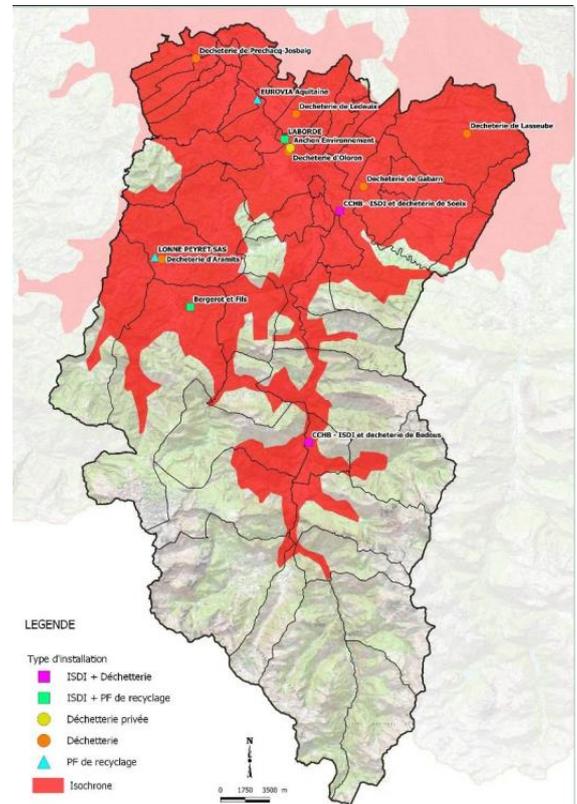
Synoptique des flux de déchets inertes du BTP sur le territoire de la CC du Haut Béarn - Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)

Un total de 89 établissements a été identifié, répartis de la façon suivante : 54% sur le Piémont Oloronais, 18% sur la Vallée de Barétous, 16% sur la Vallée d’Aspe et 12% sur la Vallée de Josbaig. Le tableau ci-après synthétise les installations de collecte et traitement de déchets inertes identifiées sur le territoire de la CCHB, par bassin de vie.

Installations de collecte et traitement de déchets inertes identifiées sur le territoire de la CCHB en 2019

Bassin de vie	Installations de collecte	Installations de traitement
Vallée de Josbaig	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 déchèterie de collectivité</li> <li>1 plateforme de recyclage privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 plateforme de recyclage privée</li> </ul>
Piémont Oloronais	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 déchèteries de collectivité (dont 1 adossée à 1 ISDI)</li> <li>1 déchèterie professionnelle privée</li> <li>1 ISDI + 1 plateforme de recyclage privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 ISDI exploitée par la CCHB</li> <li>1 ISDI + 1 plateforme de recyclage privées</li> </ul>
Vallée de Barétous	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 déchèterie de collectivité</li> <li>1 plateforme de recyclage privée</li> <li>1 ISDI + 1 plateforme de recyclage privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 plateforme de recyclage privée</li> <li>1 ISDI + 1 plateforme de recyclage privées</li> </ul>
Vallée d’Aspe	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 déchèterie de collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 ISDI exploitée par la CCHB</li> </ul>

Tableau 18 : Installations de collecte et traitement de déchets inertes identifiées sur le territoire de la CCHB en 2019 – Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)



Carte 37 : Carte des installations de collecte et traitement de déchets inertes identifiées sur le territoire de la CCHB en 2019, et isochrones 15 min

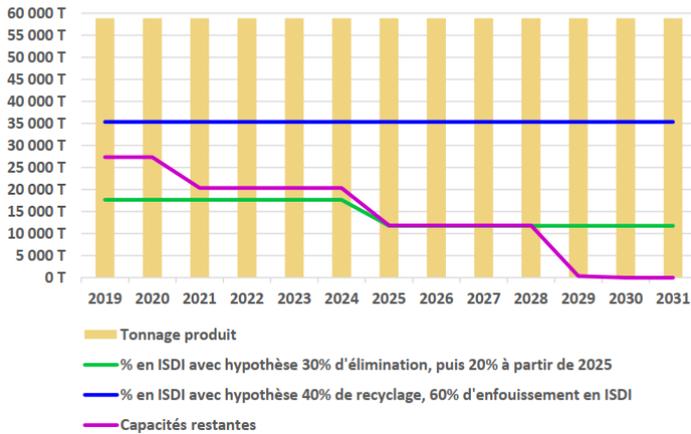
La figure ci-après présente l'évolution, à horizon 2031, des capacités de stockage totales en ISDI sur le territoire de la CCHB. A titre indicatif, sont indiqués également les besoins en capacité de stockage :

- Avec une hypothèse de 30% d'élimination (70% de valorisation) qui passerait à 20% à partir de 2025

(80% de valorisation), en lien avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets

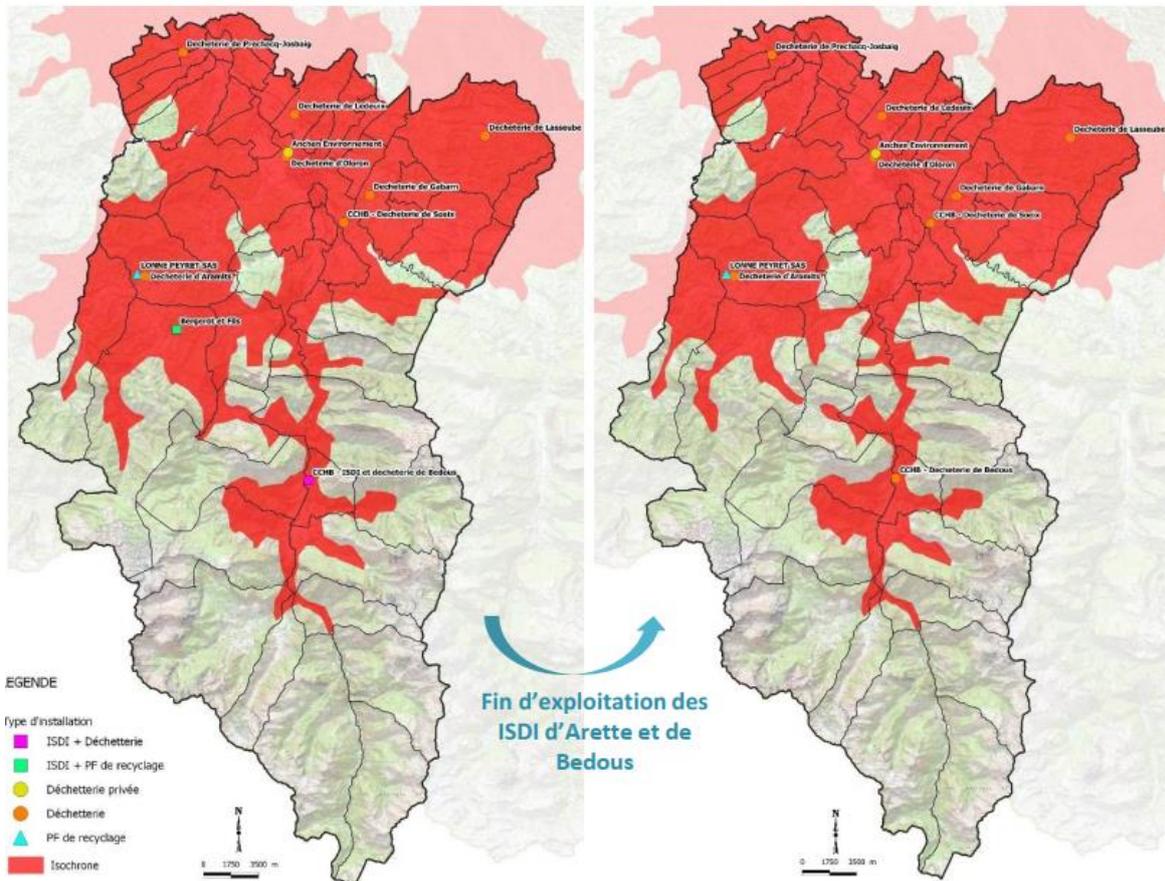
Avec une hypothèse de 60% d'élimination (en considérant qu'actuellement, le taux de recyclage est de 40%).

Evolution des capacités de stockage en ISDI sur le territoire de la CCHB à horizon 2031, et besoins estimés.



Graphique 12 : Evolution des capacités de stockage en ISDI sur le territoire de la CCHB à horizon 2031, et besoins estimés - Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)

Cartes des installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2025 (à gauche) et à horizon 2031 (à droite), en l'absence de création de nouvelles installations, et isochrones 15 min

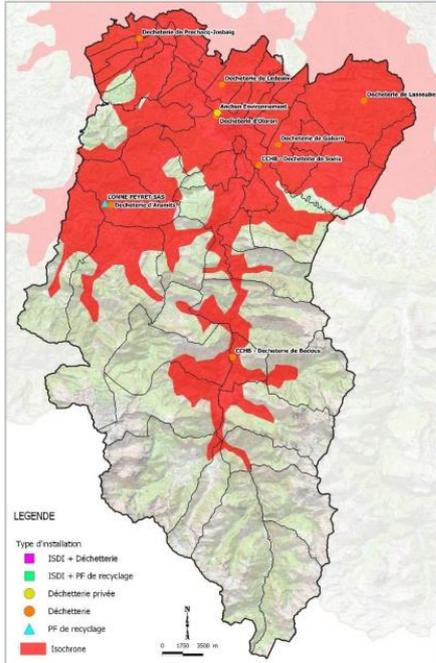


Carte 38 : Cartes des installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2025 (à gauche) et à horizon 2031 (à droite), en l'absence de création de nouvelles installations, et isochrones 15 min - Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)

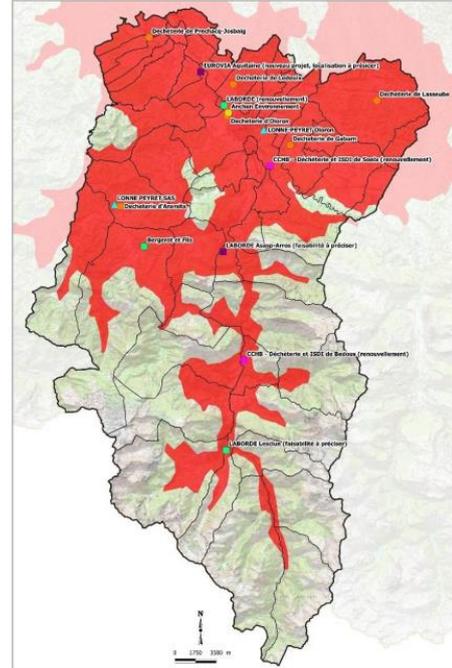
Les cartes ci-après présentent le maillage des installations de collecte et traitement de déchets inertes

à horizon 2031, en l'absence de nouvelles installations, et avec la réalisation des projets, ainsi que les isochrones « 15 minutes par route ».

Cartes des installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2031, en l'absence de création de nouvelles installations, et isochrones 15 min



Cartes des installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2031, avec les projets identifiés, et isochrones 15 min



Carte 39 : Installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2031, en l'absence de création de nouvelles installations, et isochrones 15 min et cartes des installations de collecte et traitement de déchets inertes à horizon 2031, avec les projets identifiés, et isochrones 15 min - Recherche de sites de valorisation et de traitement de déchets inertes sur le territoire de la CC du Haut Béarn (2020)

---

# PARTIE

# 05

UN CADRE DE VIE DE QUALITE  
MAIS VULNERABLE

Les communes du territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn sont soumises à plusieurs types risques :

- Risque inondation ;
- Risque sismique ;
- Risque mouvement de terrain ;
- Risque Avalanche ;
- Risque Feu de Forêts ;
- Risque lié aux cavités souterraines.

# I. DES RISQUES NATURELS PRESENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Sources : Dossier départemental sur les risques majeurs des Hautes Pyrénées, DDT64, Géorisques

## 1. Un territoire largement concerné par le risque inondation

### Le risque inondation par débordement de cours d'eau

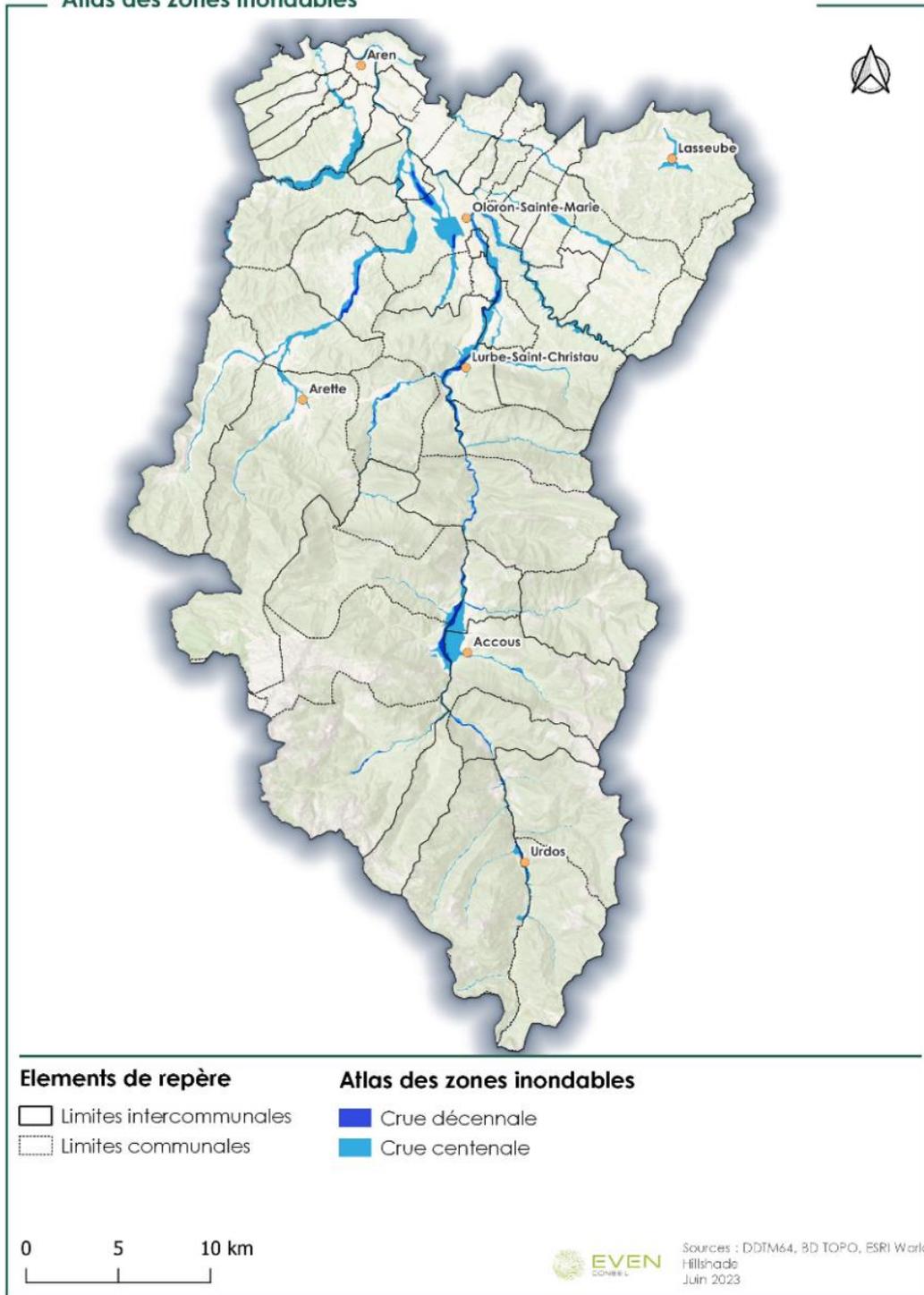
Le risque inondation concerne les vallées majeures du territoire du Haut-Béarn. La carte ci-dessous, informative, est issue des données de l'Atlas des

Zones Inondables du département 64. Elle n'a pas de valeur réglementaire et ne se substitue pas au PPRI dans les communes où il existe.



Dégâts d'inondation de l'Arric (Lourdios-Ichère) – EVEN Conseil

### Atlas des zones inondables



Carte 40 : Situation du territoire au regard de l'Atlas des Zones Inondables

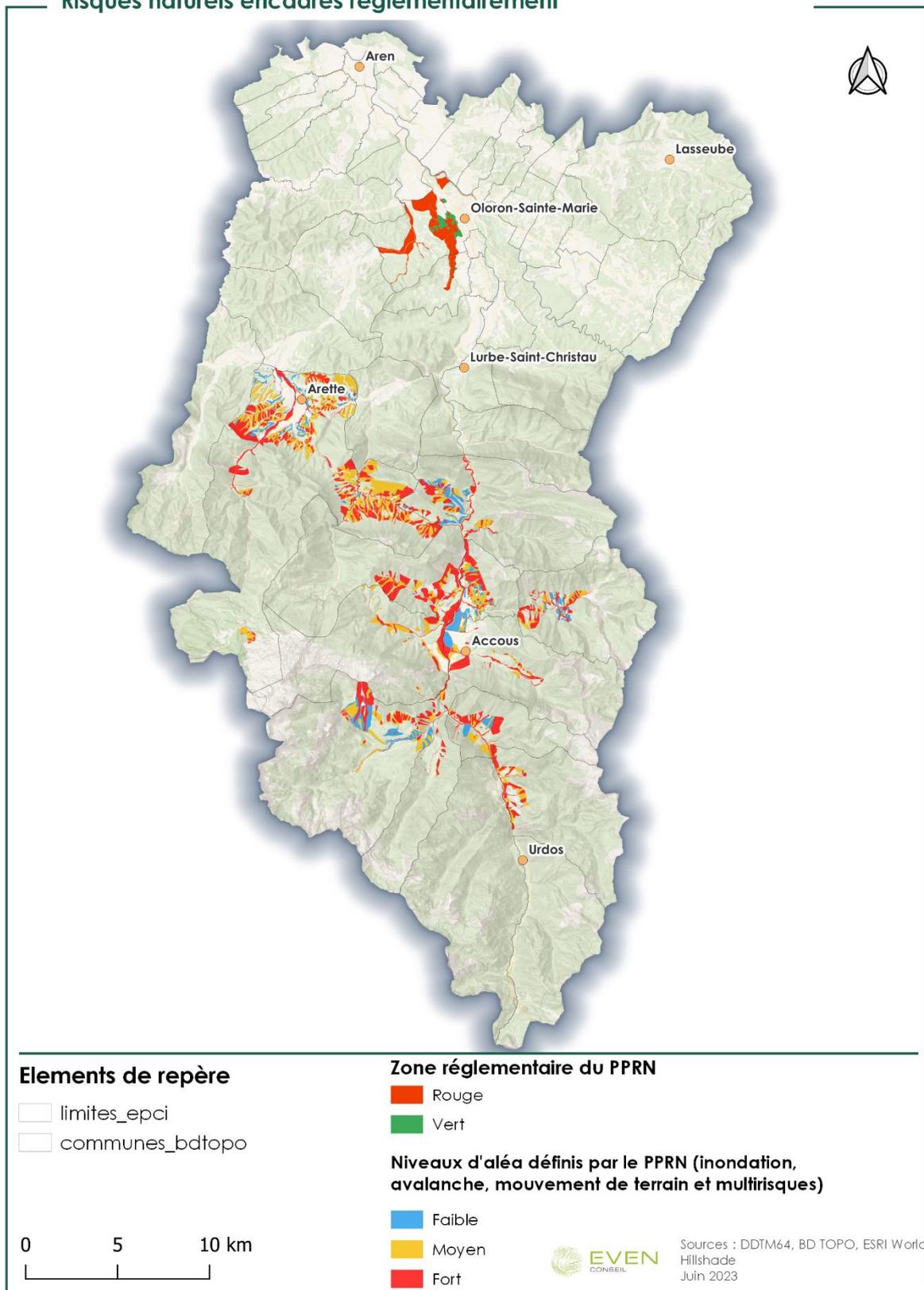
Le territoire est concerné par 17 Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) encadrant le risque inondation.

Commune concernée	Risques encadrés	Etat de la procédure
ACCOUS	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 30 novembre 1998, révisé partiellement le 13 janvier 2009 Nouvelle révision prescrite le 12 mai 2016
AGNOS	PPR inondations	Approuvé le 6 juillet 2016
ARETTE	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 15 février 2007
ASASP-ARROS	PPR multirisques inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 11 octobre 2017
AYDIUS	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 5 août 2002 Révision prescrite le 3 mars 2016
BEDOUS	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 21 octobre 2022
BORCE	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 21 février 1994 (en cours de révision)
CETTE-EYGUN	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 5 décembre 2000
ETSAUT	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 9 mai 2000
LÉES-ATHAS	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 12 novembre 1996
LESCUN	PPR multirisques avalanches, inondations et mouvements de terrain	Approuvé le 19 décembre 1996, révisé le 13 janvier 2009
LOURDIOS-ICHERE	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 21 août 2003
MOUMOUR	PPR inondations	Approuvé du 1er février 2018
OLORON SAINTE-MARIE	PPR inondations	Approuvé du 1er février 2017

OSSE-EN-ASPE	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 23 septembre 1999
SARRANCE	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 16 décembre 2002
URDOS	PPR multirisques avalanches, inondations, mouvements de terrain et séisme	Approuvé le 6 mars 1992 Révision prescrite le 27 février 2007 (en cours de révision)

Tableau 19 : PPRN

## Risques naturels encadrés règlementairement



Carte 41 : Situation PPRN sur le territoire

Trois études sont en cours dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI – voir plus loin) afin de caractériser les zones inondables et les enjeux impactés.

### FOCUS SUR ... Les PAPI

Le dispositif PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est un appel à projet permanent créé par l'État en 2002, à la suite d'inondations majeures, notamment celles dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales en novembre 1999.

En perpétuelle évolution, il s'adapte aux différentes lois et orientations stratégiques. Dans sa forme actuelle, le dispositif PAPI vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en mobilisant :

- Tous les leviers de prévention (répartis en 7 axes), et tous les outils associés ;
- Tous les acteurs impliqués dans la prévention (principe de subsidiarité) ;
- Les subventions des financeurs publics (en particulier le Fonds « Barnier » de l'État et le FEDER au niveau européen).

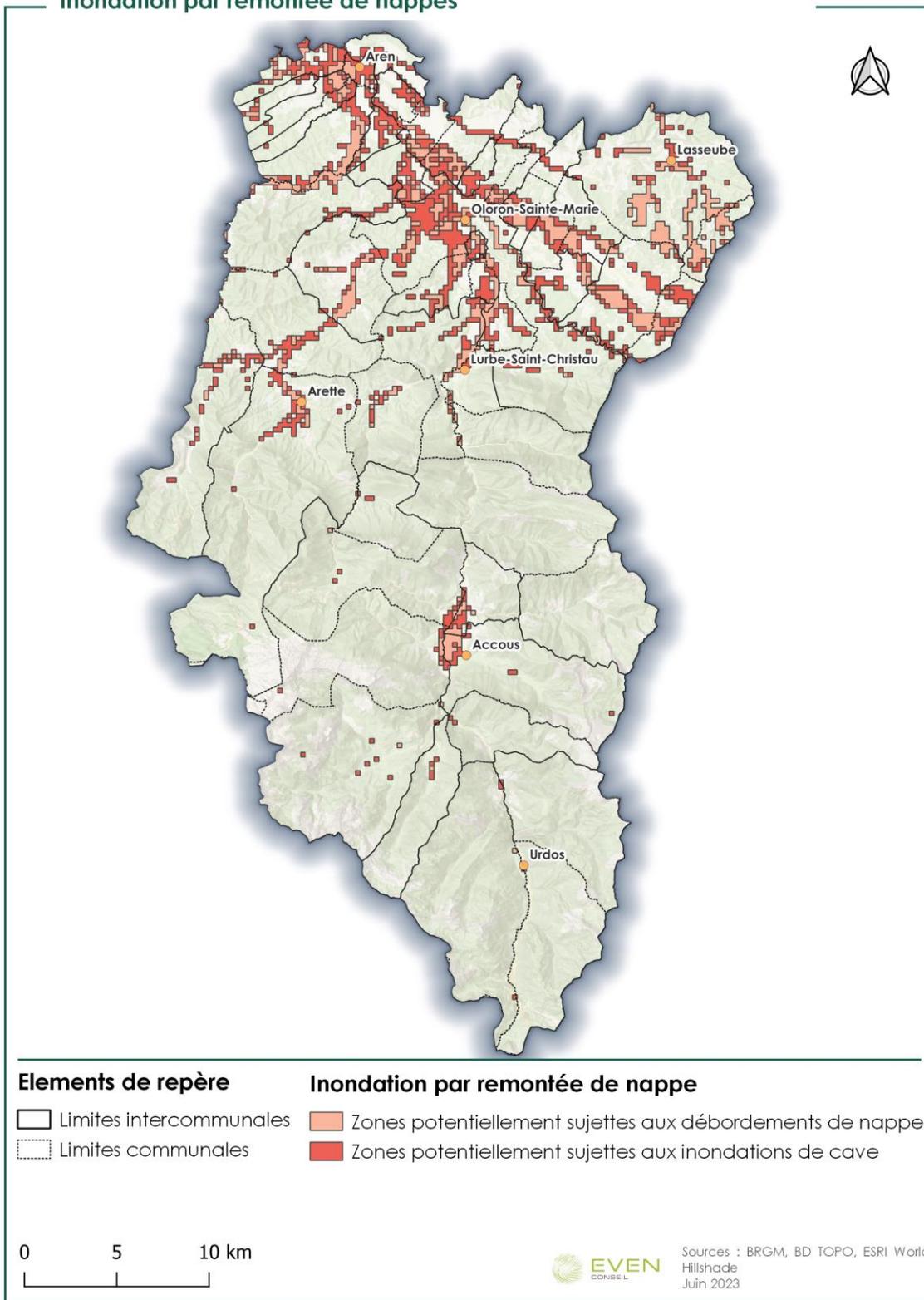


### Le risque inondation par remontée de nappe

Les épisodes de remontée de nappes surviennent lorsqu'un évènement pluvieux exceptionnel recharge la nappe à tel point que son niveau atteint la surface du sol.

Sur le territoire, le risque de remontée de nappe est présent dans les vallées principales et très fortement dans les vallées.

### Inondation par remontée de nappes



Carte 42 : Zones potentiellement sujettes aux inondations par remontée de nappes

## 2. Des risques mouvement de terrain présents sur tout le territoire

### Le risque d'avalanche

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°.

Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause :

- **La surcharge du manteau neigeux**, d'origine naturelle (importantes chutes de neige, pluie, accumulation par le vent) ou accidentelle (passage d'un skieur ou d'un animal) ;
- **La température** : après des chutes de neige et si une période de froid prolongée se présente, le manteau neigeux ne peut se stabiliser. Au contraire, lorsqu'il existe des alternances chaud-froid (la journée et la nuit), le manteau se consolide. En revanche, au printemps, la forte chaleur de mi-journée favorise le déclenchement d'avalanches, car la neige devient lourde et humide ;
- **Le vent** engendre une instabilité du manteau neigeux par la création de plaques et corniches.



**Le risque ne concerne que la partie montagnaise du territoire**, soit les communes

d'Accous, Arette, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Etsaut, Lanne En Baretous, Lees-Athas, Les-cun, Lourdios-Ichere, Osse En Aspe, Sarrance et Urdos.

Ces communes sont concernées par des PPR encadrant le risque d'avalanche. Ce dernier permet, le cas échéant, de réglementer l'urbanisme et la construction dans les zones exposées à un risque d'ava-

lanche. Il vise, dans une perspective de développement durable, à éviter une aggravation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et à réduire leurs conséquences négatives sur les vies humaines, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine culturel. Il contribue à ces objectifs en :

Délimitant des zones d'exposition aux risques à l'intérieur desquelles des constructions ou des aménagements sont interdits, tout en permettant sur d'autres zones un développement raisonné et sécurisé, là où l'intensité de l'aléa le permet,

Définissant des mesures de prévention, de protection, de prévention et de sauvegarde ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation de constructions, d'ouvrages ou d'espaces cultivés ou plantés existant à la date d'approbation du plan.

Ces PPR sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

## Les mouvements de terrain ponctuels

En France chaque année l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...), ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Les coûts consécutifs à ces dommages s'avèrent très élevés et les solutions sont encore trop souvent apportées au coup par coup. Il existe plusieurs catégories de mouvements de terrain :

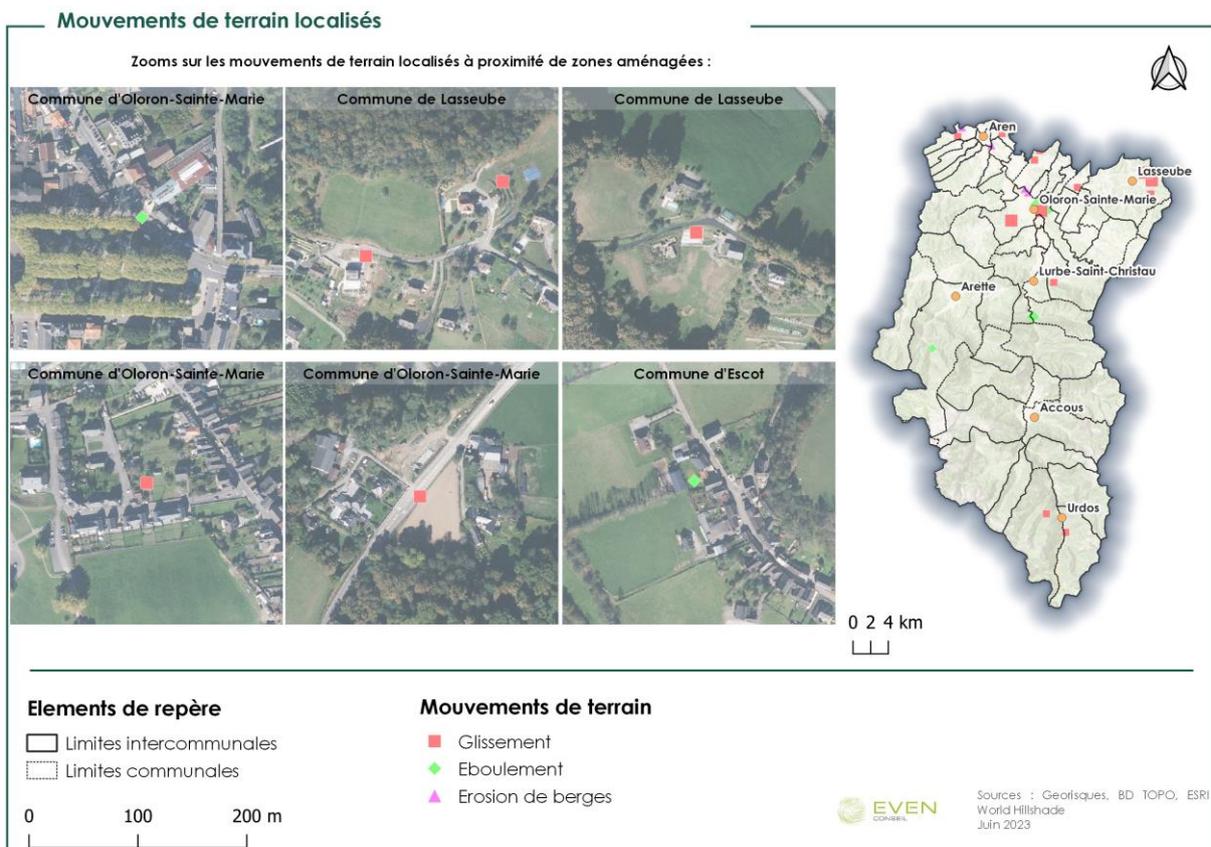
- **Glissement de terrain** : correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture ;
- **Chutes de blocs et éboulements** : Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt ;

**Coulées de boues** : Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Dans les régions montagneuses, elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h ;

**Effondrement** : Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine, etc.) ;

**Erosion de berges** : Une érosion de berges est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluvial ou marin).

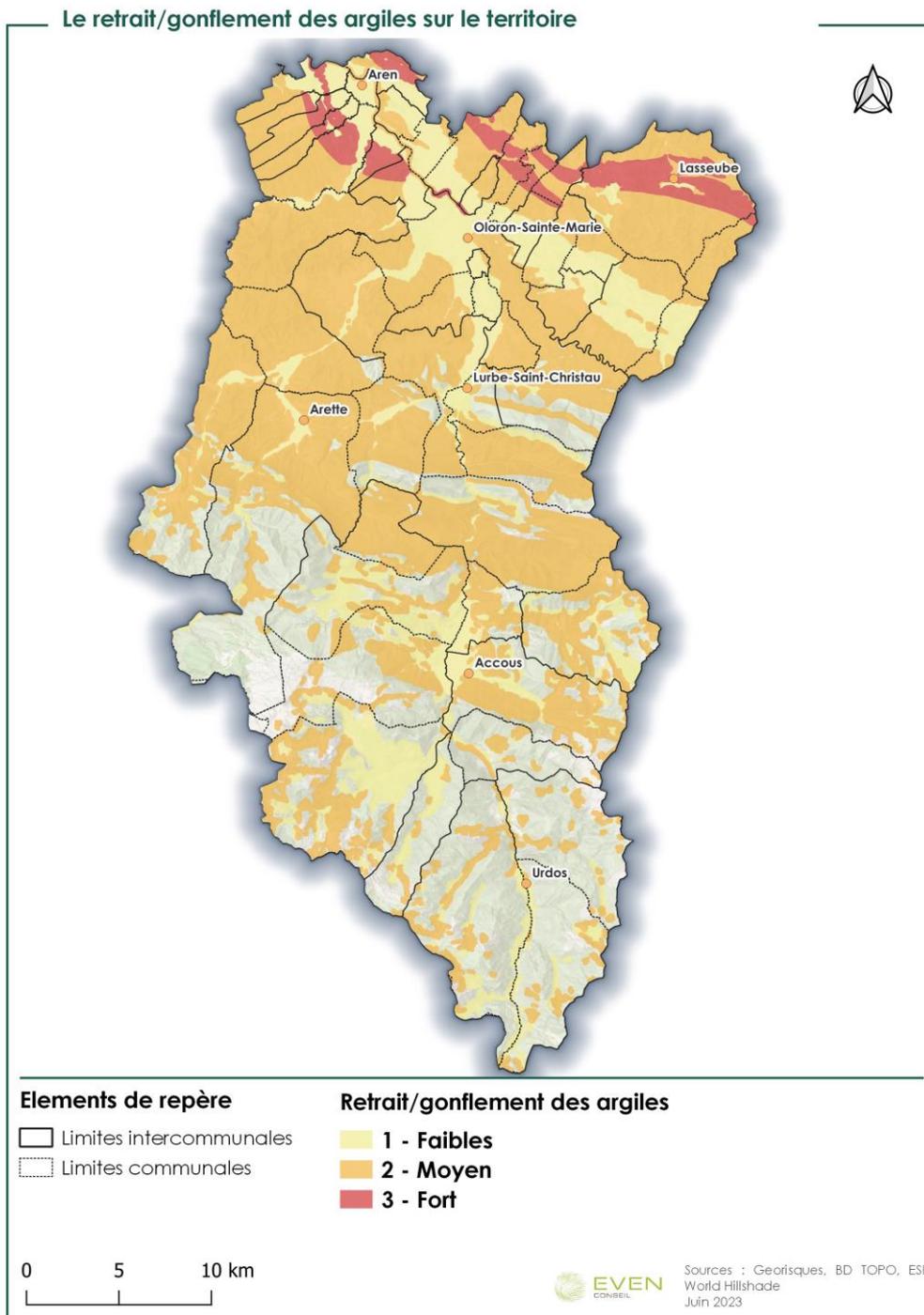
22 mouvements de terrain sont localisés sur le territoire de la communauté de communes, parfois au contact de zones aménagées.



Carte 43 : Mouvements de terrain localisés sur la CCHB

## Le risque retrait gonflement des argiles

Le risque retrait/gonflement des argiles est faible à moyen sur la majorité du territoire de la CCHB. La partie nord du territoire est, quant à elle, concernée par un risque faible à fort de retrait/gonflement des argiles.



Carte 44 : Le risque retrait-gonflement des argiles sur le territoire

### 3. Un risque sismique lie au contexte montagnard

L'ensemble du territoire est situé en zone de sismicité de niveau 4 : risque moyen lié au contexte montagnard. NB : le niveau 5 n'existe pas sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs et afin de quantifier les impacts d'un séisme, l'échelle MSK permet de décrire les effets d'un tremblement de terre en termes de destructions des installations humaines et de modifications de l'aspect du terrain, mais également en termes

d'effets psychologiques sur la population (sentiment de peur, de panique, panique généralisée). Cette évaluation qualitative très utile ne représente en aucun cas une mesure d'un quelconque paramètre physique des vibrations du sol.

Degré	Dégâts observés
I	Seuls les sismographes très sensibles enregistrent les vibrations.
II	Secousses à peine perceptibles; quelques personnes au repos ressentent le séisme.
III	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un petit camion.
IV	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un gros camion.
V	Séisme ressenti en plein air, les dormeurs se réveillent.
VI	Les meubles sont déplacés.
VII	Quelques lézardes apparaissent dans les édifices.
VIII	Les cheminées des maisons tombent.
IX	Les maisons s'écroulent. Les canalisations souterraines sont cassées.
X	Destruction des ponts et des digues. Les rails de chemin de fer sont tordus.
XI	Les constructions les plus solides sont détruites. Grands éboulements.
XII	Les villes sont rasées. Bouversements importants de la topographie. Fissures visibles à la surface.

Il n'est pas possible d'empêcher les séismes de se produire, ni de diminuer leur puissance, mais il est possible de réduire le risque par des actions de prévention. La prévention du risque sismique est prise en compte dans les textes législatifs à partir de trois approches :

- **La réglementation parasismique**, fondée sur les articles L.563-1 du code de l'environnement et L.112-18 du code de la construction et de l'habitation, qui s'applique à la construction de différents types d'ouvrages (bâtiments, équipements et installations) et dont l'objet est d'assurer en premier lieu la protection des vies humaines, ainsi que la limitation des dommages matériels, en cas de séisme. La règle-

mentation parasismique a été actualisée par la parution des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, modifiant le zonage sismique et introduisant les nouvelles règles de construction parasismique. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er mai 2011 ;

Les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et cartes communales) qui doivent tenir compte des risques naturels pour orienter les choix d'aménagement ;

Les **plans de prévention des risques sismiques** (PPRS), qui peuvent donner, à l'échelle communale, des règles plus adaptées au contexte local que la réglementation nationale.

## 4. Un risque feu de forêt présent

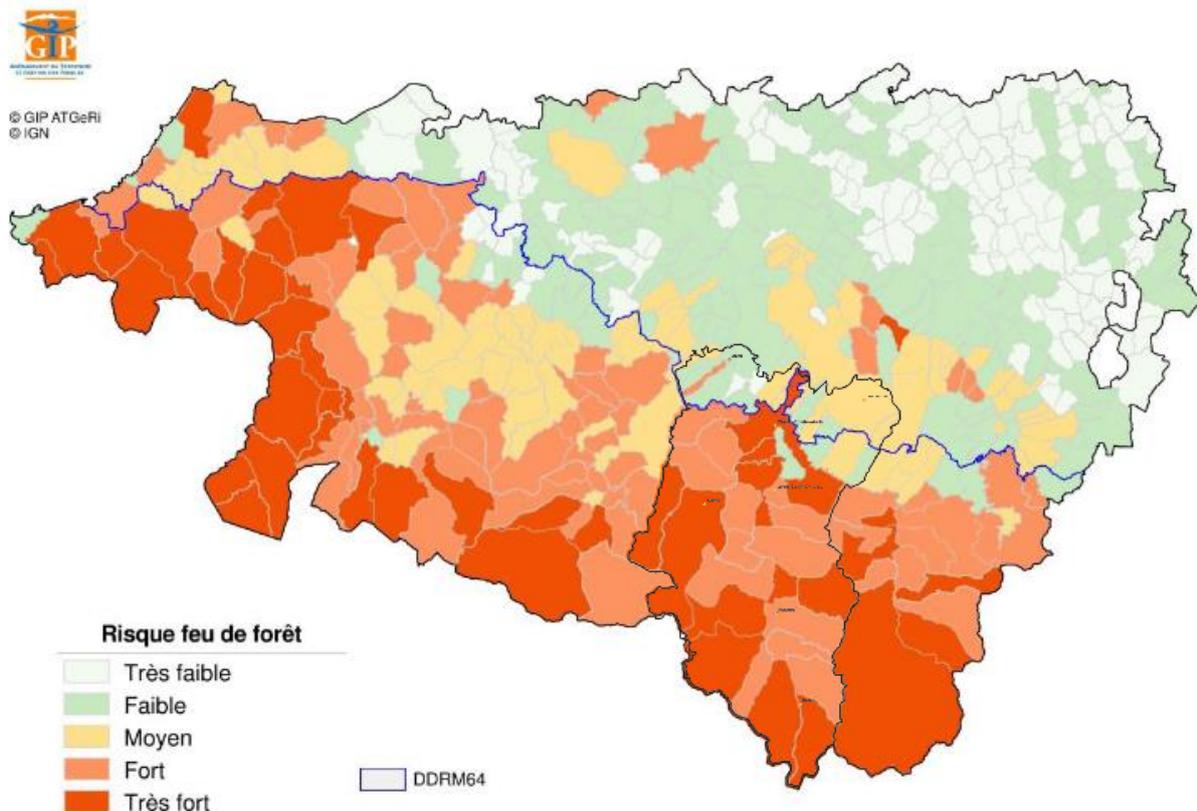
Sources : Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies

Le territoire de la CCHB est concerné par le risque feu de forêt au titre du Code Forestier (Art L133-1). Toutefois aucune commune ne dispose d'un PPRN feu de forêt.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) a été approuvé en 2020 pour la période 2020-2030. Le PDPFCI fait le point sur la situation en matière de risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels, et présente ensuite un plan d'actions (composé de 16 actions) organisé autour de 5 grands objectifs :

- Améliorer la connaissance en matière de feux
- Renforcer l'analyse des causes des feux et le travail sur la prévision des risques

- Réduire les causes d'incendies, notamment en encadrant mieux les usages du feu et en faisant connaître cette réglementation. Différentes mesures sont également prévues pour lutter contre les feux sauvages et mieux accompagner la pratique de l'écobuage dans le département.
- Améliorer les conditions de lutte contre les incendies, notamment les infrastructures de défense des forêts contre les incendies
- Limiter la vulnérabilité des zones à forts enjeux, notamment par la promotion des obligations légales de débroussaillage qui sont en vigueur dans le département.
- Une réflexion particulière est également prévue sur les zones fortement fréquentées ou les forêts périurbaines que sont le massif de la Rhune, le massif du Pignada et la forêt du Lazaret ainsi que la forêt domaniale de Bastard à Pau.



Carte 45 : Risque feu de forêt à l'échelle de la commune – Source : PDPFCI

## PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les documents devront mentionner en annexes les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) se rapportant aux zones urbaines, lotissements, ZAC, AFU et campings Art R 134 6 du Code Forestier.

## II. DES RISQUES TECHNOLOGIQUES LOCALISES

Sources : Dossier départemental sur les risques majeurs des Hautes Pyrénées, DDT64, Géorisques

Les risques industriels sur le territoire de la CCHB sont les suivants :

- Risque lié à la présence d'ICPE
- Risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

### 1. Un territoire concerne par 1 site industriel majeur

On recense 31 sites Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire de la CCHB, localisés majoritairement dans la vallée du Gave d'Oloron (à proximité des zones les plus urbanisées du territoire). Parmi les ICPE en fonctionnement, 19 sont soumises au régime de l'autorisation, dont 1 classé SEVESO seuil haut. Il s'agit du site Safran Landing Systems localisé sur la commune de Bidos, spécialisé dans la fabrication et

l'assemblage de train d'atterrissage pour avions civiles, militaires et hélicoptères. Suite aux mesures de prévention mises en œuvre, aucun scénario majeur n'est présent sur le site. Néanmoins, l'établissement mène une démarche de prévention et maîtrise des accidents majeurs qui repose sur :

- Un système de gestion de la sécurité (SGS),
- Un plan d'opération interne (POI).

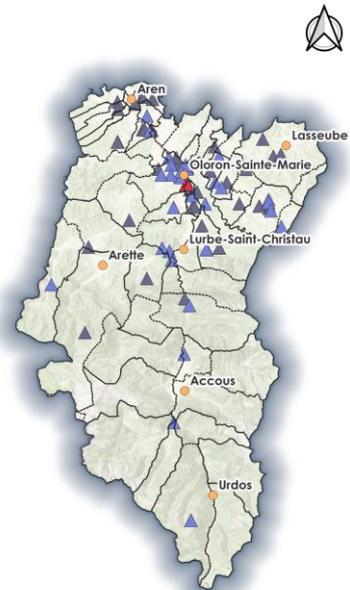
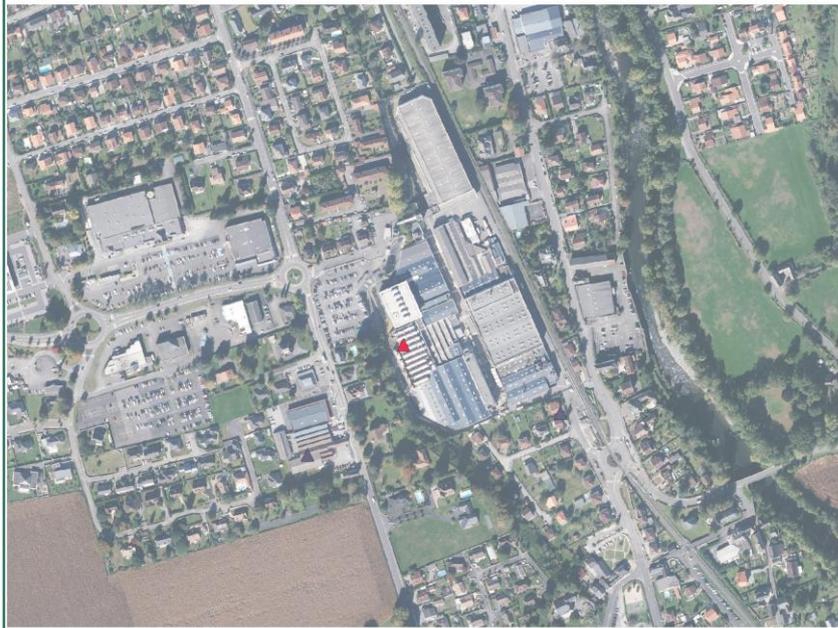
Tableau 20 : Liste des ICPE sur le territoire de la CCHB

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
Accous	TOYAL EUROPE SASU	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES DANIEL S.A.R.L.	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES DANIEL SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES ET MATERIAUX d'ASASP	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Bedous	CC du Haut-Béarn (ISDI Bedous)	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Bidos	SAFRAN LANDING SYSTEMS	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement
Borce	ASSOCIATION PARC'OURS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Escout	CASS AUTO 64 (VIGNEAU)	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Escout	STI France - Chromage Pyrénéen	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Lanne en Baretous	EARL EL AYDUCQ	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Ogeu les Bains	PCC FRANCE SA	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Ogeu les Bains	SEMO PACKAGING	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	AFM RECYCLAGE S.A.	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité
Oloron Ste Marie	CC du Haut-Béarn	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	EARL DE LA MIELLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	ELF	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Oloron Ste Marie	EPIC ABATTOIR DU HAUT BEARN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	EURALIS CEREALES - Oloron	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Oloron Ste Marie	LABORDE (Binet) - IT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	LABORDE SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
Oloron Ste Marie	LES VIANDES DU HAUT BEARN	Enregistre- ment	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Oloron Ste Marie	LINDT ET SPRUNGLI SAS	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Oloron Ste Marie	PERISSER	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Oloron Ste Marie	SINTERTECH	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Orin	EUROVIA AQUITAINE SEC- TEUR BEARN	Enregistre- ment	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Poey d'Oloron	BOURDET BAYLOCQ JEAN MARC	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Préchacq Josbaig	LB SAS	Inconnu	Non Se- veso	En cessation d'ac- tivité
Préchacq Josbaig	SICA VALLEES DES GAVES	Autorisation	Non Se- veso	En construction
Précilhon	Valor Béarn - SMTD (Précil- hon)	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Sarrance	VIVIERS DE SARRANCE	Autorisation	Non Se- veso	En fonctionne- ment
Urdois	SOMABAT	Inconnu	Non Se- veso	En cessation d'ac- tivité

### Localisation du risque lié à la présence d'ICPE

Zoom sur le site SEVESO seuil haut, sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie



#### Elements de repère

- ▭ Limites intercommunales
- ▭ Limites communales

0 100 200 m

#### Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE)

- ▲ Seveso seuil haut
- ▲ Non Seveso
- ▲ Autres régimes



Sources : Georisques, BD TOPO, ESRI  
World Hillshade  
Juin 2023

Carte 46 : Localisation du risque lié à la présence d'ICPE

## 2. Un risque de transport de matières dangereuses présent sur les axes de circulation majeurs

Le territoire est concerné par le risque de transport des matières dangereuses via les infrastructures de transport principales du territoire :

- Infrastructures routières : RN 134, RD 936, RD 24, RD 918, RD 919, RD 132 ;
- Canalisation de transport de gaz sur le nord du territoire.

Ce risque concerne plus particulièrement 21 communes de la CCHB.



Carte 47 : Le risque de transport de matières dangereuses sur le territoire

---

# PARTIE

# 06

## TRANSITION ENERGETIQUE

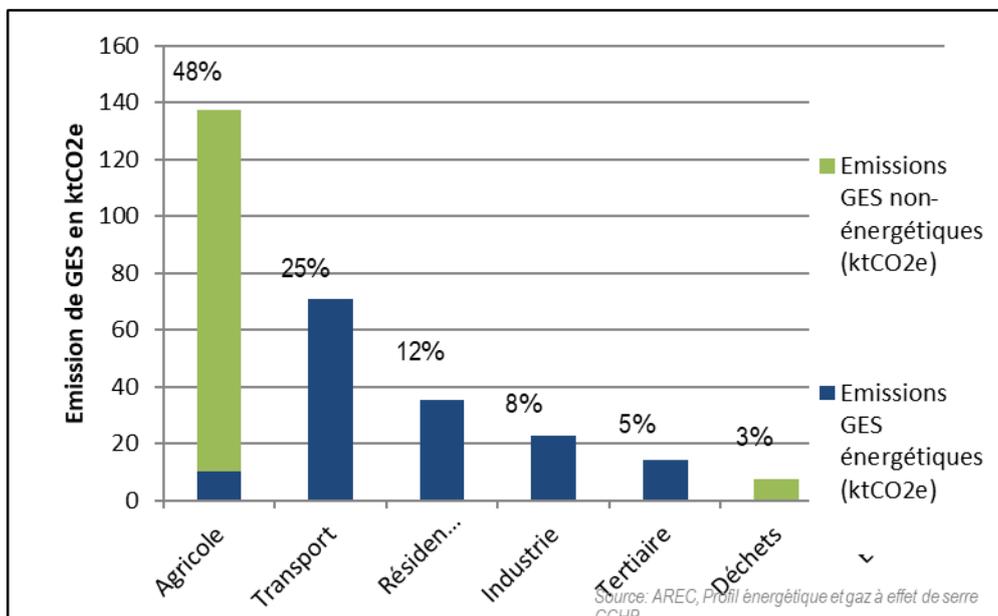
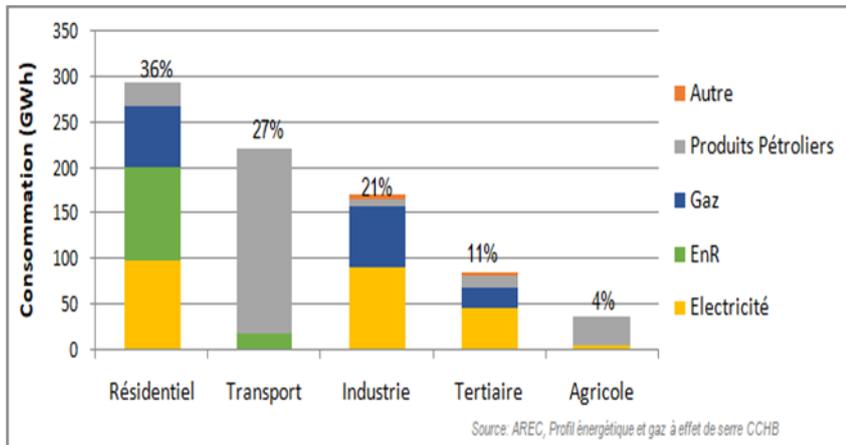
# I. DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES A MAITRISER

Sources : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement du PCAET de la CCHB,

Selon le diagnostic du PCAET de la CCHB, le territoire consomme **805 GWh/an** ce qui correspond au fonctionnement à pleine puissance d'une centrale nucléaire pendant 1/10e de l'année, ou du parc de centrales hydroélectriques de la région Nouvelle Aquitaine de 2016 pendant 20 jours. Ces activités

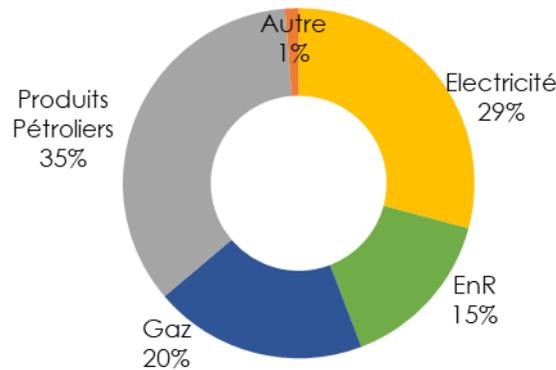
sont responsables de l'émission de **288 ktCO2e/an** de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Ces consommations énergétiques ne sont pas le reflet de la majorité des territoires ruraux. En effet, Le secteur industriel est profondément ancré sur le territoire, et concentre par conséquent un emploi sur quatre.



Graphique 13 : Consommation d'énergie et émissions GES du territoire (Source : Diagnostic PCAET CCHB)

Les énergies consommées sur le territoire sont majoritairement les produits pétroliers (35%) et l'électricité (29%), suivis par le gaz naturel (20%) puis les énergies renouvelables (15%).



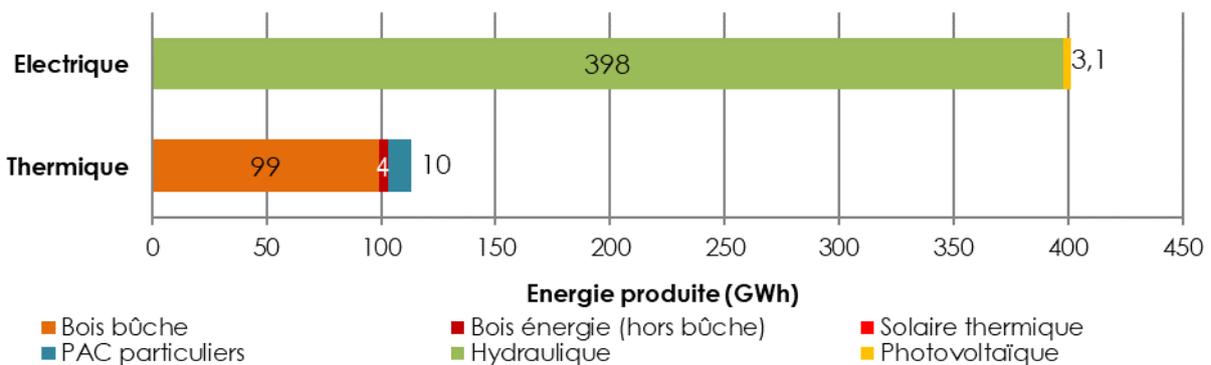
Graphique 14 : Consommation énergétique finale en fonction de la forme d'énergie (Source diagnostic PCAET CCHB)

Le secteur résidentiel, du transport et de l'industrie constituent les plus forts enjeux du territoire en matière de maîtrise de l'énergie puisqu'ils représentent 85% de la consommation finale d'énergie du territoire.

Le secteur agricole est responsable de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre, notamment sous forme non-énergétiques. Le transport et le résidentiel représentent les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre après l'agriculture à cause notamment de l'utilisation importante de produits pétroliers.

Pour le secteur résidentiel, tertiaire, industrie et transport, **baisser les consommations signifie réduire les émissions de gaz à effet de serre** car les émissions de ces secteurs sont dites « énergétiques » (associées à l'exploitation, combustion d'énergie).

Le Haut-Béarn produit l'équivalent de 64% de sa consommation d'énergie finale en ayant recours aux énergies renouvelables locales (production hydroélectrique, bois de chauffage, pompe à chaleur, photovoltaïque...).



Graphique 15 : Production d'énergies renouvelables en 2015 sur le territoire de la CCHB (Source diagnostic PCAET)

## II. DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN DEVELOPPEMENT

### 1. Une production essentiellement liée à l'hydroélectricité

La filière hydroélectrique est aujourd'hui la plus importante en termes de production. Répartie sur 24 centrales, celle-ci est évaluée à 375 GWh en 2017 et 398 GWh en 2012.

Le développement de nouveaux ouvrages hydroélectriques semble relativement compliqué au vu des pressions croissantes des contraintes environnementales.

Le premier objectif sera de maintenir les centrales en activité face à ces pressions, d'autant que le potentiel de développement de la filière semble limité à 3% (selon l'UPEA).

Au-delà du maintien et de la rénovation pour améliorer la puissance des ouvrages en activité et la prise en compte des continuités écologiques, les prévisions relatives au réchauffement climatique laissent imaginer que la production hydroélectrique se verra impactée



Photo 28 : Les centrales hydroélectriques sur le territoire – EVEN Conseil





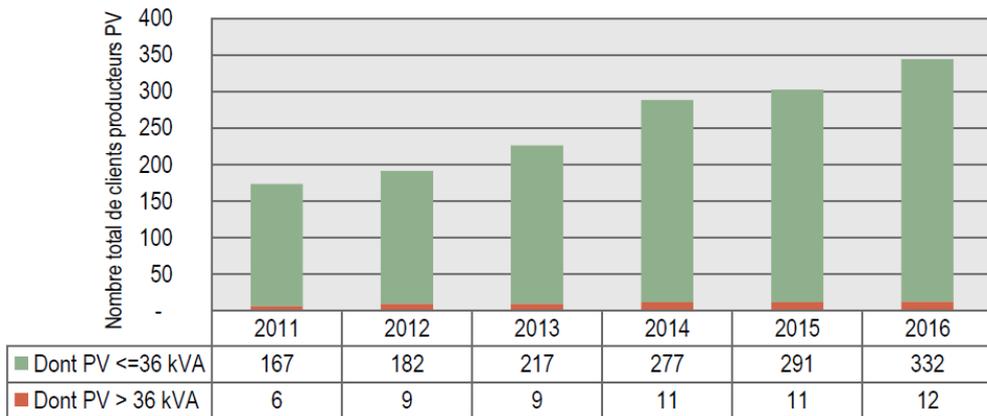
## LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Le plan d’actions du PCAET de la CC du Haut-Béarn comprend une action dédiée à l’accompagnement de l’hydroélectricité sur le territoire (Action 4.1.4) : maintien des centrales existantes, faciliter le développement de nouvelles centrales en prenant compte les enjeux écologiques.

## 2. Le solaire, un gisement solaire important mais peu exploité

Les **installations solaires étaient relativement peu présentes** sur le territoire en 2015. La production annuelle d’énergie était alors de **3,1 GWh** d’électricité provenant des installations photovoltaïques et 0,1 GWh de chaleur issue des installations solaires thermiques.

Le nombre d’installations photovoltaïques n’a cessé de croître sur le Haut-Béarn, évoluant de 173 installations raccordées en 2011 à environ 344 en 2016 selon Enedis.



Source: Enedis

Graphique 16 : Evolution du nombre de producteur PV raccordés au réseau – Diagnostic du PCAET

L’étude de potentiel aérien (toitures existantes) de la filière solaire a été réalisée en parallèle du cadastre solaire par la société In Sun We Trust et permet d’évaluer la production maximale exploitable du Haut-Béarn. **Le potentiel solaire des toitures existantes du territoire est évalué à:**

- Plus de 34 000 toitures exploitables, soit 2,16 km<sup>2</sup> ;
- Une puissance potentielle installable (en photovoltaïque) de 320 MWc ;
- Une production potentielle de 351 GWh/an.



### LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Le plan d'actions du PCAET de la CC du Haut-Béarn comprend une action dédiée à l'accompagnement du photovoltaïque sur le territoire (Action 4.1.1) : accompagnement des acteurs de la filière (entreprises et particuliers), travail d'identification des sites potentiels et favorables...

## 3. Le bois énergie, une filière locale importante

Le Haut-Béarn bénéficie d'une importante ressource de biomasse. Selon l'AREC, la superficie boisée privée en 2015 représentait 48 345 ha soit environ 45% de la superficie du territoire. De fait, cette ressource se doit d'être une des priorités pour le développement des énergies renouvelables. Elle peut être valorisée pour une utilisation de Bois d'œuvre (BO) ou de Bois Industrie et Bois Energie (BIBE).

D'après les estimations réalisées par l'AREC, plus de 69% du gisement de bois d'œuvre peut encore être mobilisé et 59% du BIBE présent sur le Haut-Béarn reste à mobiliser. Même si ce potentiel paraît élevé par rapport à la réalité du terrain (difficultés d'accès des zones boisées intermédiaires ou des forêts d'altitude), il est important de noter que le bois constitue une ressource locale importante et indispensable dans la lutte contre le changement climatique.

D'ailleurs, le bois-bûche représente actuellement l'utilisation la plus importante de la ressource, plus du quart du gisement BIBE valorisable.

En 2015, les **26 950 tonnes de bois bûche consommées correspondent à 99GWh et les 1 125 tonnes de bois déchiqueté à 4 GWh**. Ces données permettent de déterminer l'équivalence énergétique du bois-énergie : en moyenne 1 tonne de bois (bûche ou déchiqueté) contient 4MWh d'énergie (sous forme de chaleur).

Ainsi, la **production potentielle de chaleur à partir de bois-énergie est estimée à 341 GWh/an** : le bois aujourd'hui mobilisé représente 103 GWh/an et le BIBE restant à mobiliser représenterait 238 GWh/an.



### LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Le plan d'actions du PCAET de la CC du Haut-Béarn comprend une action dédiée à l'accompagnement du bois-énergie sur le territoire (Action 4.1.2) : accompagnement des particuliers et acteurs (conseils techniques, animation du réseau...)

## 4. Le Biogaz et la méthanisation, des sources d'énergie peu développés sur le territoire

La production annuelle du Haut-Béarn est nulle ou négligeable.

Le concessionnaire de réseau GRDF a pour objectif d'accompagner et de réaliser les demandes d'extensions et de densifications du réseau, dans le respect des critères de rentabilité qui lui sont imposées réglementairement.

Il est donc difficile de prévoir l'emplacement des futurs réseaux de gaz naturel à créer, GRDF étant par

ailleurs le seul maître d'ouvrage de ces travaux. Néanmoins, selon les données fournies par GRDF, le réseau de gaz bénéficierait de 923 000€ d'investissement pour la modernisation et de 24 000€ de développement dans les années à venir. Aussi, avec déjà deux projets de méthanisation identifiés sur le territoire, le gaz renouvelable issu des processus de méthanisation pourrait représenter près de 12% du gaz consommé sur le Haut-Béarn.



### LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Le plan d'actions du PCAET de la CC du Haut-Béarn comprend une action dédiée à l'accompagnement de la méthanisation sur le territoire (Action 4.1.3) : étude sur le potentiel méthanisable et sur la valorisation locale de la production, mener une veille de projets...

## 5. L'éolien, source d'énergie peu mobilisable sur le territoire

Le Haut-Béarn n'apparaît pas comme une région propice pour accueillir des éoliennes et les potentialités de développement sont peu connues. En effet, territoire de montagne aucune cartographie du potentiel n'est disponible. De manière générale le territoire présente une ressource relativement faible en termes de vent, excepté pour les zones de haute

montagne où l'intensité des vents rend impossible le développement d'éoliennes.

Selon le schéma régional aquitain de 2012, le Haut-Béarn se situe dans une zone de contrainte absolue et/ou le vent est insuffisant (<3,5 m/s). Ainsi, le potentiel éolien de développement du territoire est nul.

## 6. Un potentiel de géothermie peu connu sur le territoire

A ce jour, aucune caractéristique du meilleur aquifère en basse ou très basse énergie n'est disponible sur le Haut-Béarn.

Par conséquent, le potentiel de développement de la filière est peu connu à ce jour. Le développement de projets devra faire l'objet d'une étude au cas par cas.

## 7. Potentiel de développement du réseau chaleur :

Aujourd'hui le Haut-Béarn présente trois réseaux de chaleurs :

- La Vallée d'Aspe bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois centrale desservant 4 bâtiments (et un raccordement prévu en 2019) ;
- Une chaufferie centrale bois et son réseau de chaleur commun aux lycées Guynemer et J. Supervielle à Oloron Ste Marie ;

Le réseau de chaleur d'Arette alimenté par une chaufferie bois desservant le nouveau collège et au moins deux autres bâtiments (MO : TE64 et délégataire ENGIE).

Un réseau de chaleur est en cours de construction par un syndicat ad hoc sur Bidos Oloron. Il desservira notamment SAFRAN et LINDT.

---

# PARTIE

# 07

## LA SANTE COMME OUTIL DE TRANSITION VERS DES MODES DE VIE PLUS SAINS ET PLUS DURABLES

*Sources : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement du PCAET de la CCHB, Agence Régionale de Santé, ministère de la Santé et de la prévention, Porter à connaissance de l'Etat (2020)*

# I. LA RELATION SANTE-ENVIRONNEMENT

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chi-

miques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Tableau 21 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) -  
Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

La biodiversité en est l'un des déterminants majeurs et l'une des clés pour l'obtention d'un meilleur niveau de santé. Selon l'OMS, 23 % des décès dans le monde et 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux. A titre d'exemple, la destruction de forêts riches en biodi-

versité pour les substituer par des monocultures accroît les contacts entre humains et animaux ce qui favorise l'émergence de maladies zoonotiques transmissibles. Par, ailleurs, le manque de nature et la déconnexion des hommes à leur environnement, conduit à une augmentation des maladies chroniques et à des déséquilibres du bien être mental.

## II. LES OUTILS

### 1. Le plan régional santé environnement

Le Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine (PRSE) vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Le 3ème Plan régional santé environnement Nouvelle Aquitaine est adopté pour 5 ans (2017-2021) en complément d'autres plans et programmes régionaux concernant la santé environnement. Ce plan est piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

### 2. Le Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé

Outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

L'objectif est de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le Contrat Local de Santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser:

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local,
- L'accès des personnes, notamment démunies aux soins, aux services, et à la prévention,
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

En 2014, un Contrat Local de Santé Première Génération avait été signé entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron - Haut

Béarn, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le 18 décembre 2014 à Oloron Sainte-Marie.

Suite à l'évaluation de ce dispositif contractuel, réalisée en 2018, la reconduction d'un Contrat Local de Santé Oloron a été actée. Le 23 janvier 2020 a été signé le CLS Oloron - Haut-Béarn Deuxième Génération pour une durée de trois ans entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le plan précise 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Santé mentale

Cet axe, identifié comme nécessitant un travail dans le cadre de l'évaluation du Contrat Local de Santé Oloron – Haut Béarn Première Génération nécessite de travailler la coordination des acteurs de la santé mentale afin de faciliter les parcours de santé (meilleure connaissance de l'offre de santé, communication autour de cette offre de santé, échanges de pratiques...).

- Axe 2 : Pour un environnement favorable à la santé  
Cet axe, soutenu par l'Agence Régionale de Santé et répondant également à une forte demande territoriale, met en lumière les actions développées pour améliorer les milieux de vie des habitants. Il décline des actions sur certains aspects environnementaux influençant la santé : améliorer la qualité de l'air intérieur, favoriser l'accès de la population à une eau de consommation de qualité, favoriser la prise en compte de la santé environnementale dans les pratiques des collectivités...
- Axe 3 : Prévention et promotion de la santé  
De nombreux acteurs de la prévention se relaient sur le territoire du CLS pour favoriser la santé des habitants. Un des enjeux de cet axe est de conforter les synergies et les dynamiques existantes en matière de prévention et promotion de la santé et de coordonner les actions. Les actions de cet axe permettront de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la prévention et les professionnels sociaux, médicaux, médico-sociaux, élus du territoire. Par ailleurs, la communication et la lisibilité de l'offre

devront être renforcées afin de permettre aux habitants de manière générale, d'être acteurs de leur santé.

#### Axe 4 : Accès aux soins et coordination

L'ensemble des actions de cet axe visent à organiser l'offre de premier et second recours, de conforter et de stabiliser l'offre de soins. Les signataires du contrat s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès à une offre de soins de proximité, soutenir la démographie médicale et favoriser la venue de nouveaux médecins, améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles, améliorer la prise en charge de la santé mentale.

#### Axe 5 : Favoriser l'autonomie des personnes fragiles.

Les données issues du diagnostic démontrent que la population du territoire est vieillissante. Les actions du contrat prévoient ainsi l'anticipation de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement qui en est un facteur et les prises en charge nécessairement coordonnées par divers acteurs. L'entourage et l'environnement de la personne, son habitat, ses accompagnants font l'objet d'actions concrètes. Les acteurs institutionnels que sont principalement le Conseil Départemental et l'ARS sont largement impliqués dans ces divers dispositifs. Ceux-ci mobilisent des ressources diverses et un accent sera mis sur la nécessaire information auprès des acteurs locaux.

### 3. Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) du projet de revitalisation du centre-bourg d'Oloron-Sainte-Marie

Le **projet de revitalisation** porté par la Mairie d'Oloron-Sainte-Marie dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et, plus largement, la Communauté de Communes du Haut-Béarn au titre du projet d'aménagement du territoire, a pour objectif la reconquête de la polarité principale. Ce projet a vocation à redéfinir positivement les habitudes des oloronais (déplacements, consommation, occupation de l'espace public, etc.).

**L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS)** est une démarche prospective qui vise à évaluer les impacts potentiels, positifs et négatifs, d'un projet sur la santé de la population, et à estimer la distribution de ces effets au sein de la population. Elle s'appuie sur la définition large de la santé produite par l'OMS, "un état de bien-être complet, physique, mental et social". L'EIS se concentre sur les éléments du projet pour lesquels il existe encore des marges de manœuvre. **Les recommandations (qui seront coconstruites au regard des résultats de l'analyse), auront vocation à réorienter le projet, afin de maximiser ses impacts potentiellement positifs et de minimiser ses impacts potentiellement négatifs.**

L'EIS du projet de revitalisation d'Oloron-Sainte-Marie a été engagée grâce au soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine qui aide financièrement les collectivités développant des projets d'aménagement, notamment dans le cadre des CLS. L'ARS mène en effet une politique ambitieuse de développement des EIS, qu'elle considère prometteuse pour améliorer la santé et lutter contre les inégalités, dans le cadre du PRSE.

L'analyse d'impacts permet d'estimer, de caractériser et de prioriser les impacts potentiels du futur projet sur la santé des populations. Elle comporte plusieurs étapes :

- **L'analyse des données probantes pour l'identification des grands enjeux sur lesquels le projet peut avoir des impacts**

Cette étape a pour objectif d'identifier les relations causales potentielles entre les composantes du projet et les déterminants de la santé à enjeux sur le territoire pour en mesurer ensuite les impacts potentiels.

L'identification des relations causales est réalisée sur la base :

- Des données qualitatives et quantitatives issues de la revue de la littérature et du profil de territoire
- De la consultation des citoyens et parties prenantes (entretiens, ateliers, diagnostics, questionnaire, comités techniques, etc.)
- De l'expertise de l'équipe projet.

- **L'estimation des impacts potentiels positifs et négatifs du projet**

L'estimation a permis de mettre en évidence 42 impacts potentiels du projet de revitalisation sur les déterminants de la santé analysés, dont 27 impacts potentiels positifs et 15 impacts potentiels négatifs.

- **La caractérisation des impacts potentiels positifs et négatifs du projet**

L'équipe évaluatrice a ensuite caractérisé les différents impacts à l'aide d'une série de variables :

- Le sens de l'impact (positif ou négatif)
- Les groupes de populations particulièrement affectés
- La probabilité d'apparition (chances/risques de réalisation de l'impact)
- L'intensité de l'impact (sévérité de l'effet de cet impact sur les déterminants de la santé et les populations vulnérables identifiées)
- La temporalité d'apparition
- La marge de manœuvre quant au réajustement possible des composantes du projet avant sa mise en œuvre.

■ La priorisation des impacts

La priorisation visait à sélectionner, parmi les 42 impacts potentiels du projet sur la santé des populations, ceux qui devront prioritairement faire l'objet de recommandations (afin de les optimiser ou les minimiser selon qu'ils sont positifs ou négatifs). Cette étape s'est matérialisée par un atelier de priorisation participatif, qui a eu lieu le 16 mai 2022.

L'atelier participatif visait à objectiver la priorisation et à faire émerger un consensus sur les impacts retenus. Les critères de priorisation ont permis d'aboutir à une liste réduite de 20 impacts (14 impacts potentiels positifs et 6 impacts potentiels négatifs).

**Fiche 2** **Projet de revitalisation du centre-bourg d'Oloron-Sainte-Marie**  
**Favoriser les rencontres et la mixité sociale**  
 Rue Louis Barthou - Le Belvédère

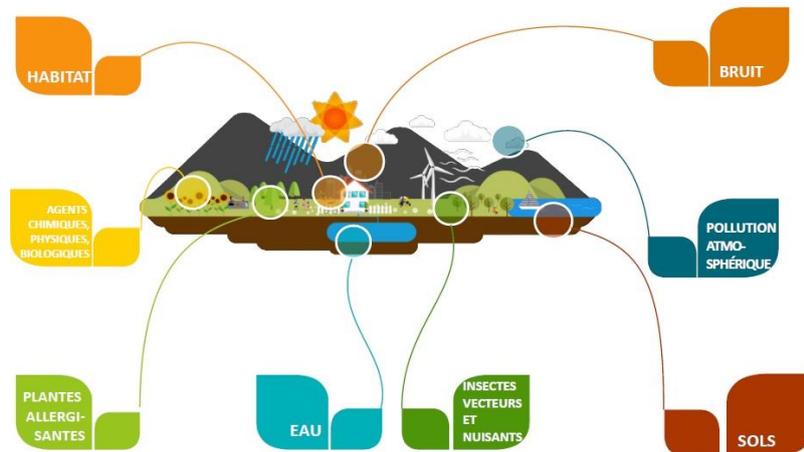
**Recommandation permettant de maximiser les potentiels positifs du projet sur la mixité sociale et intergénérationnelle**  
**Recommandation permettant de minimiser les potentiels impacts négatifs concernant la création d'inégalités de genre du fait d'une appropriation exclusivement masculine de l'espace public**

COMMENT ?	QUI ET AVEC QUI ?	MOYENS NÉCESSAIRES	QUAND ?
<p><b>Penser un espace non-genré et propice aux rencontres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Sélectionner du mobilier urbain favorisant les rencontres</li> <li>◦ Végétaliser l'espace en privilégiant une végétation basse pour permettre "de voir et d'être vu"</li> <li>◦ Inviter les structures sociales et associatives locales aux réunions de concertation prévues dans la phase travaux</li> </ul> <p><i>Illustration de mobilier urbain permettant de favoriser les rencontres :</i></p> 	<p><b>PILOTES :</b> Mairie d'Oloron Architecte Mariette Marty (AMO)</p> <p><b>PARTENAIRES :</b> Structures sociales et associations locales</p>	<p><b>Humains :</b> Services Techniques de la Mairie</p> <p><b>Matériels :</b> Mobilier urbain Plantes</p> <p><b>Financiers :</b> 15 000€ pour le mobilier urbain</p>	<p>Livraison de la rue Louis Barthou (2023)</p>

SUIVI DE LA RECOMMANDATION :	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE
	Taux de satisfaction des populations (questionnaire, micro-trottoir sur le Belvédère)	1 fois par an	Comité de suivi Petites Villes de Demain	.....
	Etat des lieux de l'entretien de l'espace (photographie)	1 fois par mois	Direction des Services Techniques Mairie d'Oloron	.....

Exemple de recommandation de l'EIS Projet de revitalisation du centre-bourg d'Oloron-Sainte-Marie

### III. LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX



Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie

#### 1. L'Habitat

Bien souvent moins médiatisée que la qualité de l'air extérieur, la qualité à l'intérieur des bâtiments est tout aussi importante à considérer. Elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En espace clos, de nombreuses pollutions peuvent être présentes en fonction des caractéristiques du bâti et de l'ameublement, des activités menées, des comportements (tabagisme par exemple) et peuvent entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes. Ces risques sont d'autant plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un logement est qualifié d'indigne.

■ **Une présence importante de parc immobilier en mauvais état (pppi)**

Lorsqu'il est insalubre, l'habitat peut être source de problèmes de santé. Selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite, des pathologies comme les maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération peuvent être provoqués ou ac-

centués. La présence d'installations électriques défectueuses ou tout équipements en mauvaises états peuvent également soumettre les personnes à des risques accrus d'accidents domestiques.

Compétence de la Communauté de communes depuis 2017, la Police Spéciale de l'Habitat vise à lutter contre l'habitat indigne et/ou dangereux pour le public ou les habitants sur les communes du Haut-Béarn. Les actions portées par cette unité sont les suivantes :

- Lien avec les communes pour la sécurisation initiale des lieux.
- Information à destination des propriétaires.
- Requête auprès du Tribunal Administratif de Pau.
- Désignation d'un expert afin de connaître l'état de l'habitation.
- Arrêtés de péril ordinaire ou imminent suivant l'avis de l'expert.
- Suivi et contrôle de l'engagement des travaux.

Le parc immobilier en mauvais état (pppi) représente 6,3 % du parc des résidences principales privées, bien supérieur au taux départemental de 3,9 %. Au total, 900 logements sont identifiés comme potentiellement indignes sur le Haut-Béarn, principalement de catégorie cadastrale 6 (88 % de ce parc). Ces logements sont présents sur l'ensemble du territoire avec cependant des contrastes :

- La vallée d'Aspe est la plus concernée avec un taux particulièrement élevé de 10,9 % et en augmentation par rapport à 2011.
- La vallée de Barétous compte également une part importante de logements potentiellement indignes (8 % de son parc privé), cependant en diminution.
- Le taux du piémont oloronais est moins élevé que les deux précédents (5,7%) mais il est en augmentation.
- Avec un taux de 4,1 %, le territoire de Josbaig est le seul qui se rapproche du taux départemental moyen.

La majorité de ces logements sont anciens (71 % de construction antérieure à 1949 sur l'ensemble du

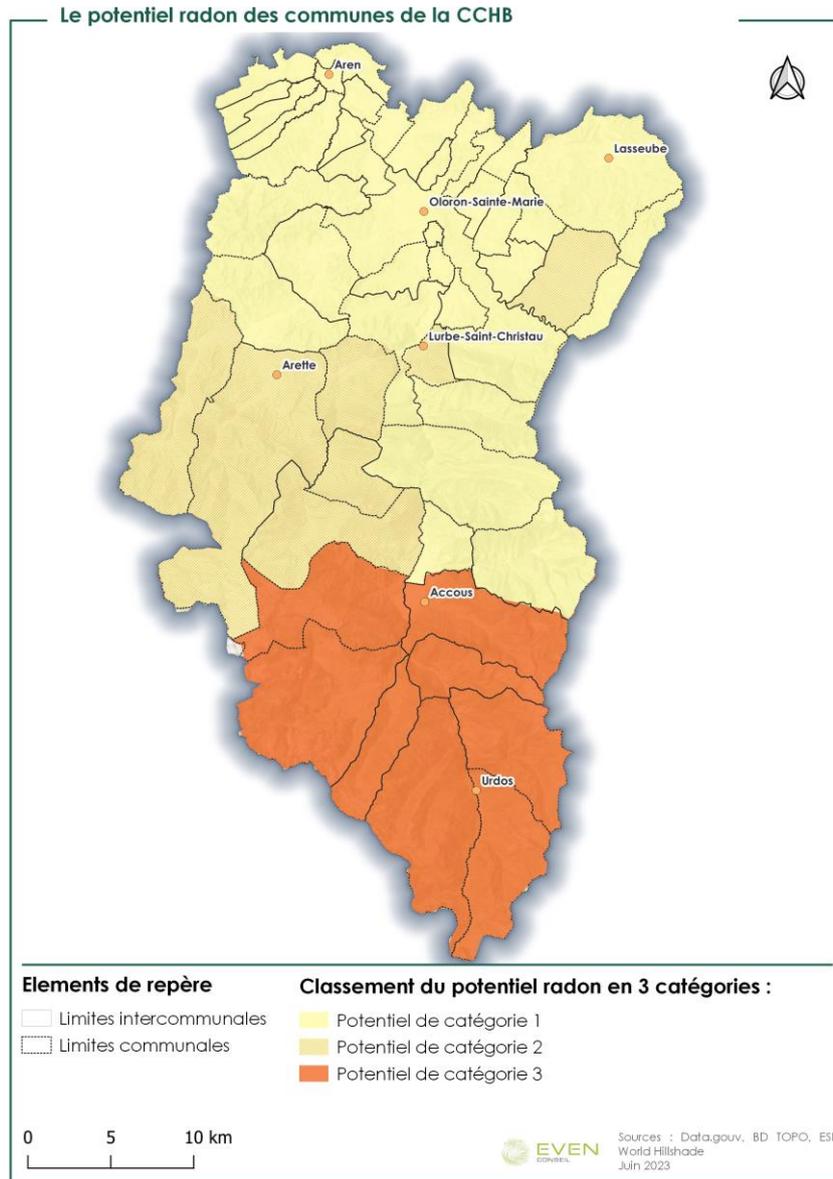
Haut- Béarn). Sur le Piémont Oloronais, ils sont occupés par une majorité de locataires (56%).

#### ▪ Une exposition au risque radon localisée

L'exposition **au risque radon**, gaz radioactif naturel qui provient essentiellement des sols granitiques et volcaniques, peut également être source de problèmes de santé.

Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels les bâtiments et les habitations en particulier l'hiver du fait du manque d'aération. Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme, classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a réalisé une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable, avec une catégorisation du risque par commune. Sur le territoire, **7 communes** sont classées **en catégorie 3**, **7 en catégorie 2** et les **34 communes** restantes sont **en catégorie 1**.



Carte 48 : Le potentiel radon des communes de la CCHB

## 2. Les agents chimiques

L'impact des polluants de l'environnement sur la santé est un des sujets majeurs lorsqu'on parle de santé environnement. Quotidiennement, nous sommes exposés à des pollutions d'origines chimiques, physiques (antennes, téléphonie mobile, écran) et biologiques (pollens, moisissures, microbes).

Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les risques pour la santé dépendent de

plusieurs facteurs : substance considérée, mode d'exposition, durée de l'exposition, susceptibilité génétique, etc.

Parmi ces substances, les produits phytosanitaires font l'objet d'une attention particulière, notamment du fait du lien établi entre l'utilisation de pesticides et de l'augmentation du risque de cancers. Différentes actions sont portées par les politiques publiques à ce sujet.



## LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01A\_URB-DE



Le plan d'actions du Contrat Local de Santé comprend une action intitulée : Installation d'un réseau de haies phytosanitaires pour une santé territoriale. De plus en plus d'interrogations, voire de conflits, apparaissent entre riverains et agriculteurs au sujet de l'impact que peuvent avoir les produits phytosanitaires utilisés en agriculture sur la santé humaine. L'objectif est d'employer des mesures afin de limiter les contacts entre ces produits et la population environnante et plantant des haies anti-dérives.

### 3. Les agents biologiques

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Néanmoins, certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'Homme. Comme pour les agents chimiques, les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs propres à l'individu. Les allergies peuvent être

une des répercussions d'agents biologiques sur la santé. Le département des Pyrénées Atlantiques est **touché par l'ambrosie**, classée nuisible à la santé humaine depuis 2016 (problèmes respiratoires, urticaire et eczéma). 6 à 12 % de la population française y serait allergique.

### 4. Les agents physiques

Les agents physiques tels que le bruit, les vibrations peuvent avoir des effets néfastes sur l'audition mais également des effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne notamment. D'autant plus que le bruit constitue une nuisance très présente au quotidien. En France, le seuil de danger causé par une exposition au bruit est estimé à 85dB. Cependant, les nuisances liées au bruit peuvent avoir un impact même en étant bien en dessous de ce seuil. Les transports représentent 80 % du bruit émis dans l'environnement.

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national est en vigueur depuis 2016 dans les Pyrénées-Atlantiques. Sur le territoire de la CCHB, le PPBE recense la RN134 comme concernée par un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an entre Buziet et Oloron-Sainte-Marie. Ainsi 25 bâtiments sensibles (habitations) exposés au-delà des seuils y ont été répertoriés (>68 LDEN dB) dans le cadre du PPBE.

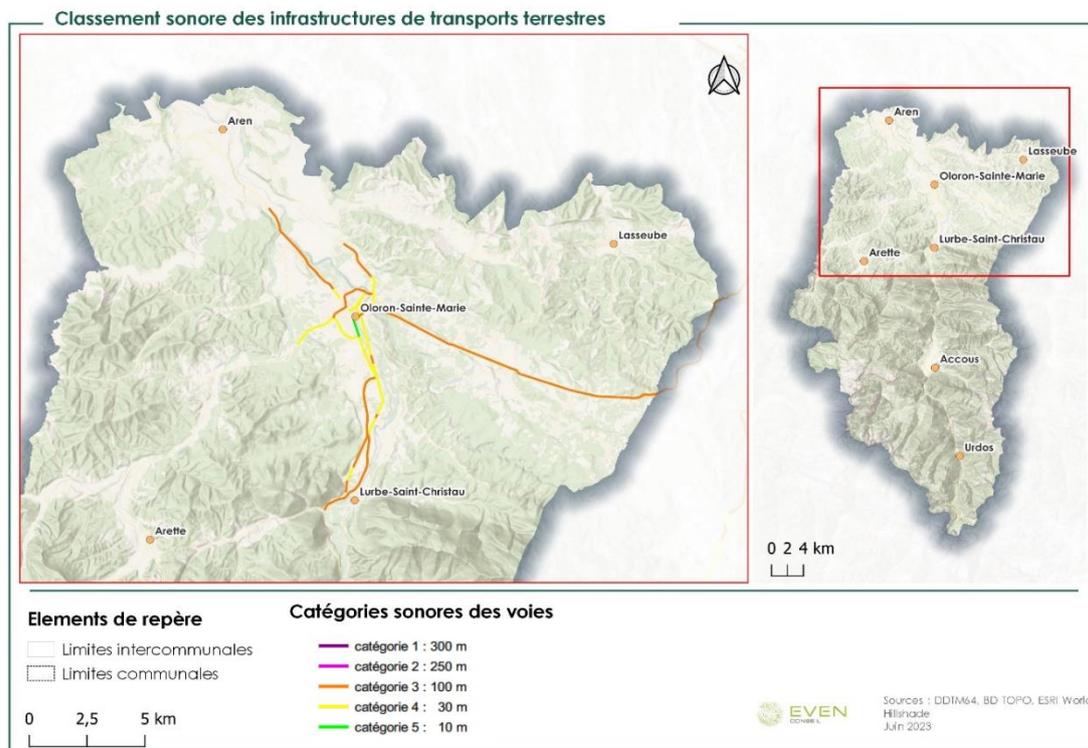
Les nuisances sonores liées au réseau routier sont concentrées au niveau des secteurs les plus urbanisés au nord du territoire (Oloron Sainte-Marie).

Aucune voie ferroviaire du territoire ne dépasse le seuil de 82 passages/jour. Celles-ci ne sont donc pas concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Les infrastructures de transports terrestres (voies routières recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle, voies ferrées interurbaines assurant un trafic de plus de 50 trains par jour en moyenne annuelle, et lignes en site propre de transports en commun et lignes ferroviaires urbaines dont le trafic moyen journalier est supérieur à 100 autobus ou trains) sont classées en 5 catégories. A chaque catégorie est associée une largeur de secteur affecté par le bruit, qui s'étend de part et d'autre de l'infrastructure classée, et un niveau sonore à prendre en compte par les constructeurs et les isollements de façade à mettre en œuvre.

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans les Pyrénées-Atlantiques relève de l'arrêté préfectoral du 3 juin

2019 qui actualise les classements sonores de 1999, 2002 et 2004.



Carte 49 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

## 5. L'eau

La qualité microbiologique et chimique de l'eau constitue un enjeu permanent de santé publique, que ce soit pour la consommation d'eau potable ou pour les loisirs (baignade). La contamination d'une eau par des germes pathogènes peut notamment provoquer des infections telles que des troubles digestifs. La présence de substances chimiques (plomb, nitrates, pesticides, etc.) dans l'eau peut

également engendrer des pathologies chez les consommateurs lorsque l'exposition est chronique. Cependant, la législation française impose des exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En cas de non-respect, la gestion des situations est très encadrée par la réglementation

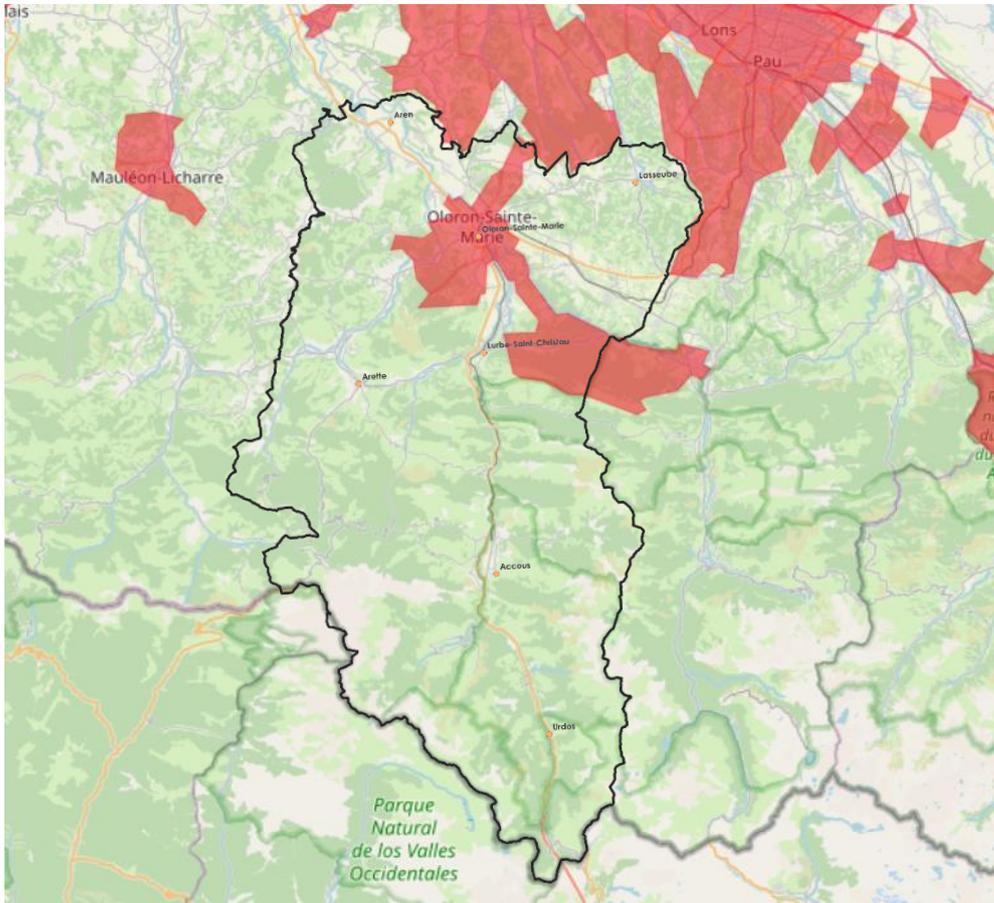
## 6. Les insectes vecteurs de maladies

Ces dernières années, on observe une apparition de ces maladies vectorielles dans des zones géographiques qui étaient épargnées jusque-là. Les épidé-

mies de maladies infectieuses transmises par des insectes vecteurs sont ainsi favorisées. Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales. En France, 71 départements métropolitains sont touchés par le

moustique tigre, dont le département des Pyrénées Atlantiques. Ce moustique peut être à l'origine de nuisances locales et parfois devenir un vecteur de

maladies. Eviter sa prolifération est un enjeu essentiel.



Carte 50 : Localisation des communes colonisées ou partiellement colonisées par le moustique tigre au 6 octobre 2021 (Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>)

## 7. Les sols

La base de données des sites et sols potentiellement pollués (BASOL) regroupe des secteurs pour lesquels une pollution des sols ou des eaux est suspectée où

prouvée. Elle appelle une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Neuf sites BASOL sont recensés sur le territoire :

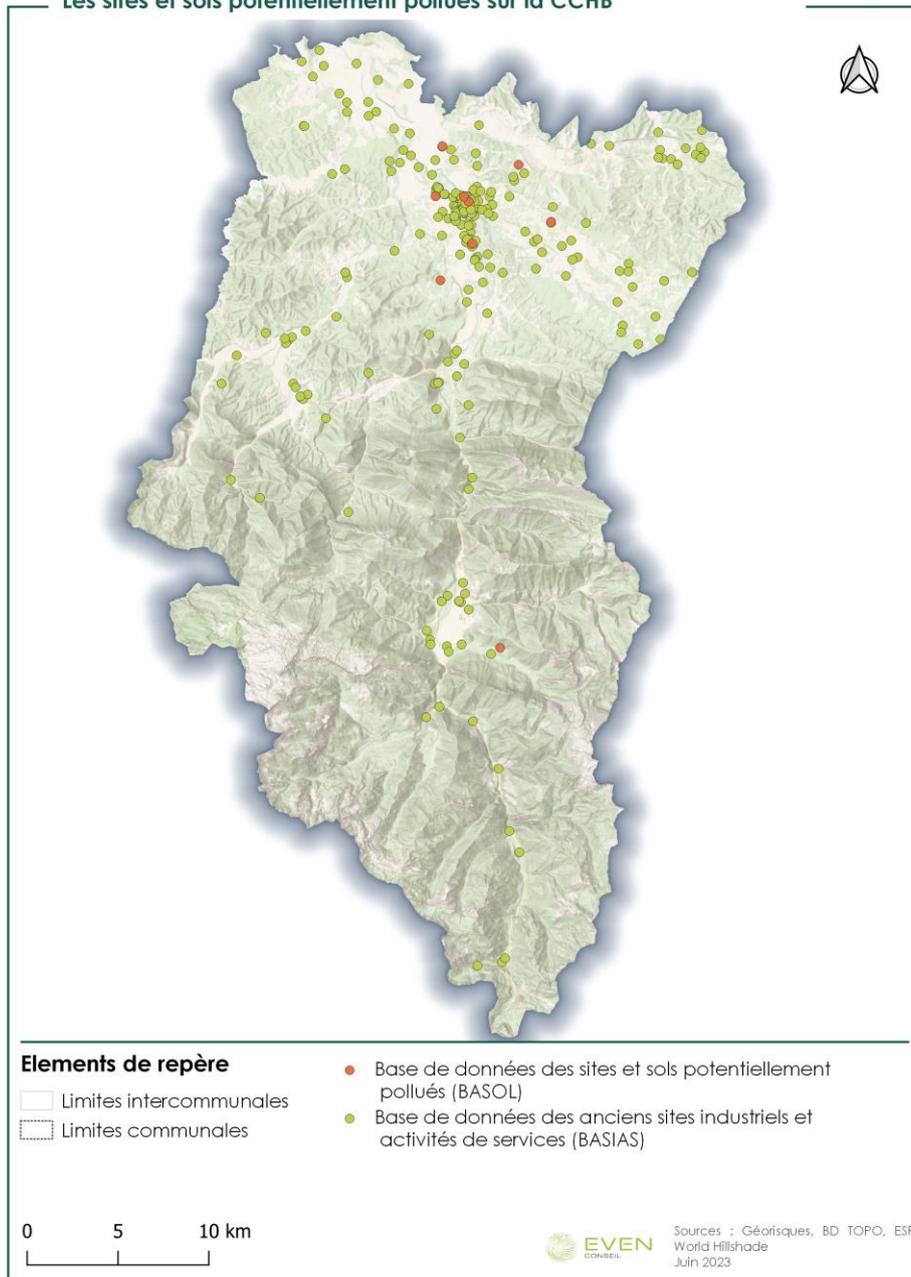
Tableau 22 : Liste des sites BASOL référencés sur le territoire de la CCHB

Commune	Nom usuel du site	Adresse
Accous	TOYAL EUROPE	Usine du Pont du Roy Route de Lescun
Agnos	Décharge d'Agnos	rue Lou Paris
Bidos	MESSIER DOWTY	9 rue Guynemer
Buziet	Décharge de Mongoy	
Escout	CHROMAGE PYRENEEN	ZA du Gabarn
Goès	Ancienne décharge MESSIER-DOWTY	Forêt communale de Goès
Oloron-Sainte-Marie	BEATEX	Rue Rocgrand
Oloron-Sainte-Marie	Décharge de Soeix	
Oloron-Sainte-Marie	FEDERAL MOGUL	Zone Industrielle de Légugnon – BP 68

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) rassemble des informations relatives aux activités d'une région, susceptibles d'avoir généré une pollution.

La base de données BASIAS indique la présence de 324 sites, pouvant éventuellement être sources de pollution des sols, par la nature de leur activité (exemple : station-service) :

### Les sites et sols potentiellement pollués sur la CCHB



Carte 51 : Les sites et sols potentiellement pollués

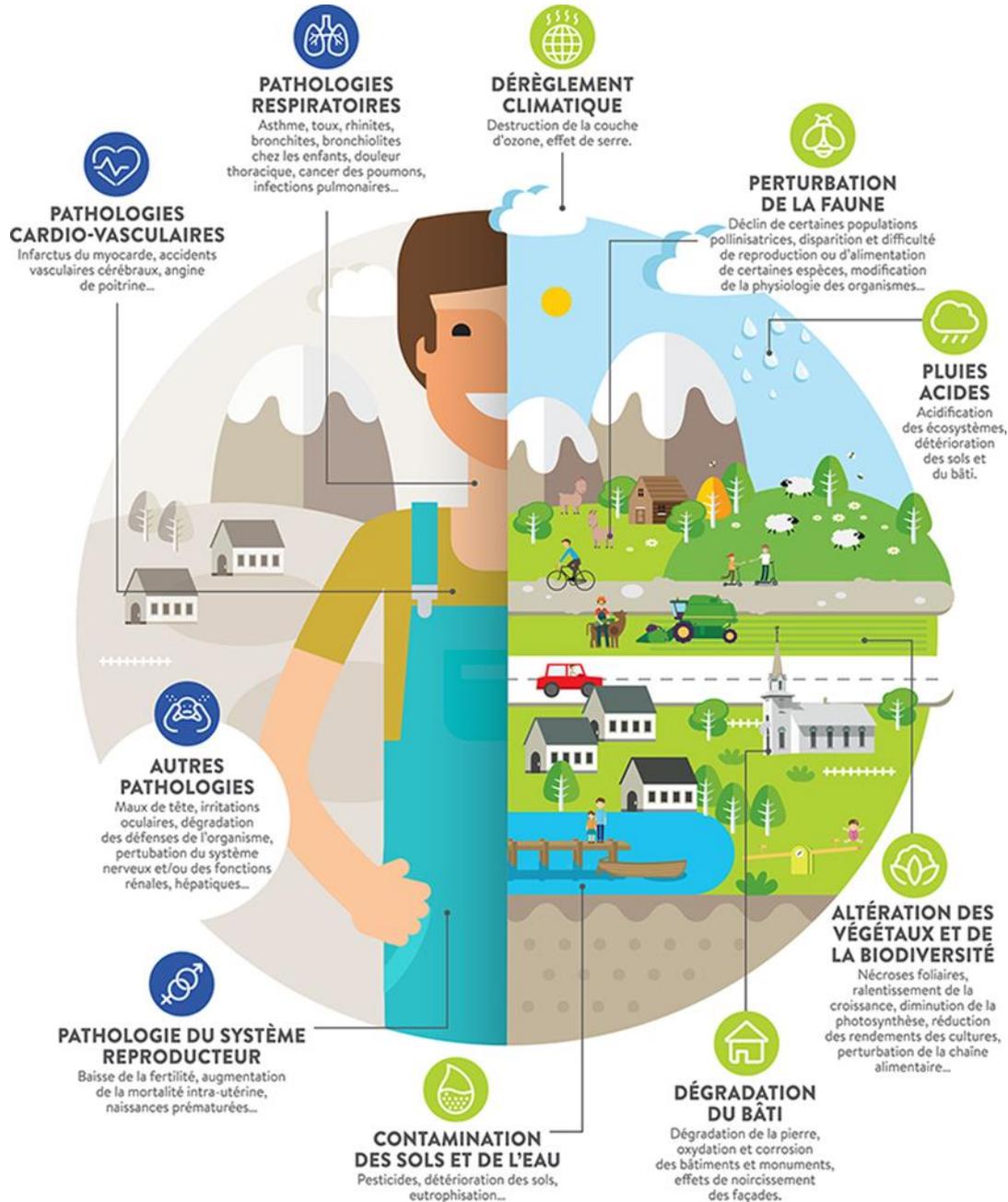
Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont localisés principalement au niveau des zones

urbanisées : à et aux abords de la commune d'Oloron Sainte-Marie, disséminés le long de la D 936 et du gave d'Aspe (N134).

## 8. Les pollutions atmosphériques

Aujourd’hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l’air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës

comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardio-vasculaires.



Effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l’environnement – Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Aucune commune n’est identifiée comme sensible à la qualité de l’air sur le territoire de la CCHB. Aucune commune n’a donc présenté des niveaux de polluants dépassant les valeurs limites réglementaires

ou proches de ces valeurs limites, ainsi qu’une densité importante de population potentiellement exposée.

Dans le cadre de sa récente adhésion à l'ATMO Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a pu bénéficier d'un diagnostic complet sur la qualité de l'air de son territoire. Les principaux résultats de cette étude, présentés ci-après, sont extraits de l'inventaire des émissions d'ATMO Nouvelle Aquitaine pour l'année 2014 joint par ailleurs.

Les émissions présentées ci-dessous concernent les six polluants et les huit secteurs d'activités indiqués

dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les différents polluants sont pour la plupart des polluants primaires (NOx, PM10, PM2.5 et SO2) ou des précurseurs de polluants secondaires (COVNM et NH3). Les COV incluent le CH4 (méthane). Le méthane n'étant pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre, les valeurs fournies concernent uniquement les émissions de COV non méthaniques (COVNM).

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



Tableau 23 : Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes (Diagnostic qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine)

La figure ci-dessus permet d'illustrer le fait que chaque polluant a un profil d'émissions différent. Il peut être émis par une source principale ou provenir de sources multiples.

On note notamment que le NH3 provient quasi exclusivement des activités agricoles et le SO2, d'ordinaire lié au secteur industriel est émis principalement par le secteur résidentiel/tertiaire.

Les émissions par habitant d'oxydes d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) du Haut-Béarn sont inférieures à celles du département et de la région. Elles sont supérieures à celles des Pyrénées-Atlantiques et celles de la Nouvelle-Aquitaine pour les PM<sub>2,5</sub>, les COVNM et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>). Enfin, les émissions par habitant de PM<sub>10</sub> de la CCHB sont supérieures à celles du département et légèrement inférieures à celles de la région.

En résumé, la CCHB représente 5% de la population des Pyrénées-Atlantiques et 0,5% de celle de la Nouvelle-Aquitaine.

Elle représente ainsi :

- 7 % des émissions départementales d'ammoniac (principal émetteur : secteur agricole) ;
- 6% des émissions départementales de PM<sub>10</sub> et 7 % des PM<sub>2,5</sub> (principaux secteurs émetteurs : résidentiel pour chauffage, agricole, transport routier et industriel) ;
- 6% des émissions départementales de COVNM (principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industriel) ;
- 4% des émissions départementales d'oxydes d'azote (principaux secteurs émetteurs : transport routier et agricole) ;
- 1% des émissions départementales de dioxyde de soufre (principal secteur émetteur : résidentiel pour chauffage au fioul et au bois).

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01A\_URB-DE



**HAUTBÉARN**<sup>×</sup>  
communauté de communes

Communauté de Communes  
Du Haut-Béarn

12 Pl. de Jaca  
64400 Oloron Sainte-Marie